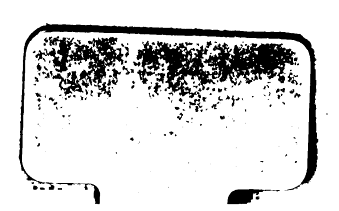



TAYLOR INSTITUTION
DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA



Geo. S. Gordon

Paris,
Dec. 31, 1906.

No. 75 (Final)

MEMOIRES
DE
GUY JOLI.

TOME PREMIER.

MÉMOIRES
DE
GUY JOLI,
CONSEILLER AU CHATELET DE PARIS,
SUIVIS
D'UN MEMOIRE
CONCERNANT
LE CARDINAL DE RETZ,
EXTRAIT

D'une Histoire manuscrite, composée par CLAUDE JOLI, *Chanoine de l'Eglise de Paris* : &

MÉMOIRES
DE MADAME LA DUCHESSE
DE NEMOURS.

Nouvelle édition exactement revue & corrigée.

TOME PREMIER.



A GENEVE,
Chez FABRY & BARILLOT.

M. DCC. LXXIX.

PREFACE.

QUoique M. Joli, auteur de ces Mémoires, ne ſoit pas le principal perſonnage qui paroît ſur la ſcene, il y joue néanmoins un rôle ſi brillant & ſi diſtingué, qu'il efface en quelque ſorte le premier. En effet, il eſt preſque par-tout l'objet dominant: c'eſt lui qui donne les avis les plus ſages, qui inſpire les réſolutions les plus fermes, qui forme les projets les mieux concertés, qui imagine les expédients les plus déciſifs; qui trouve les tempéraments les plus judicieux, & qui ſe charge, avec ſuccès, des négociations les plus délicates, & des entrepriſes les plus difficiles. Il

paroît presque toujours sage dans ses discours, prudent dans sa conduite, éclairé dans le parti qu'il embrasse, fixe dans ses principes, fécond en ressources, hardi dans le danger, constant dans les résolutions. Il regne d'ailleurs dans sa narration un air de sincérité qui plaît, excepté sur la fin de l'ouvrage, où la malignité des traits satyriques qu'il répand sur le cardinal de Retz, fait douter de la bonne foi de l'historien. La source de ses invectives contre le cardinal, venoit apparemment de la préférence que le prélat donna à Malclerc son écuyer, qui avoit trouvé le secret de s'attirer toute la confiance de son maître.

On ne doit pas prendre ces Mémoires pour une répétition

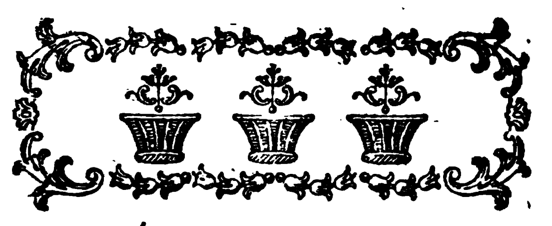
de ceux du cardinal. Quoiqu'on y rapporte d'abord à peu près les mêmes choſes, cependant on y remarque un grand nombre de faits nouveaux, & de circonſtances, ou entierement différentes, ou mieux détaillées. Outre cela M. Joli va bien plus loin, & raconte les événements de pluſieurs années, dont il n'eſt fait aucune mention dans les premiers Mémoires. L'on peut même dire que ce qu'il a ajouté eſt la partie la plus curieuſe de l'ouvrage; parce qu'on y voit la vie domeſtique & les qualités perſonnelles du cardinal de Retz; développées & miſes dans tout leur jour.

Il y a eu pluſieurs éditions des Mémoires de Joli. Nous les avons conférées ſoigneuſe-

ment, & nous en avons profité pour mettre dans celle-ci plus d'exactitude & de correction que dans les précédentes.

L'ouvrage de Guy Joli, conseiller au Châtelet, est suivi d'un Mémoire touchant les démêlés du cardinal de Retz avec la cour de France. C'est un extrait d'une histoire manuscrite, composée par Claude Joli, chanoine de l'Eglise de Paris. Cet extrait est dans le second volume, qui finit par les Mémoires de Madame la duchesse de Nemours.

Pour ne rien laisser desirer au Lecteur, nous avons fait faire pour cette édition une table des matieres qui rappelle les principaux faits contenus dans les deux volumes.



MÉMOIRES
DE
GUY JOLI.

LE ministere du cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle de sa mort fut reçue généralement dans toute la France, avec des témoignages & des sentiments d'une joie qu'on ne peut assez exprimer ; & même comme cette mort fut bientôt suivie de celle du roi Louis XIII, & que la régence fut donnée à la reine, cette joie fut extrêmement augmentée par l'espérance qu'on eut d'un changement avantageux, & que la reine, qui avoit elle-même beaucoup souffert des violences du cardinal de Richelieu, prendroit une conduite opposée à celle de ce ministre, d'autant plus que jusqu'alors S. M. avoit toujours paru fort sensible

à la misere des peuples, & aux disgraces des particuliers. Mais comme on remarqua bientôt après que la reine en changeant d'état avoit aussi changé d'humeur & de sentiment; comme on vit qu'elle remettoit le gouvernement du royaume, & le soin des affaires au cardinal Mazarin, après s'être défaite de l'évêque de Beauvais (a), à qui elle avoit de grandes obligations, & qui étoit au moins un homme de bien; chacun se figura diversement & à sa mode, les raisons de ce choix & de cet attachement à un étranger, de sorte qu'elle tomba insensiblement dans le mépris de la plûpart des grands seigneurs & autres personnes de qualité, même de quelques-uns de ses amis particuliers, qu'elle sollicitoit fort inconsidérément de s'attacher à son nouveau favori.

Aussi les peuples, au lieu du soulagement qu'ils avoient attendu, se trouvant plus que jamais accablés de nouveaux subsides, les belles espérances

---

(a) Augustin Potier, aumônier & confident de la reine. Ce fut lui qui proposa aux Hollandois de se faire catholiques, pour conserver les bonnes graces de la cour & se maintenir dans l'alliance de la France.

qu'on avoit eues, & les acclamations générales qui avoient été faites lorſque la reine amena le nouveau roi à Paris, & qu'elle fut déclarée régente, ſe tournerent ſubitement en murmures, en imprécations, & dans une eſpece de déſeſpoir, qui eſt toujours plus violent en ceux qui ont commencé d'eſpérer, & qui ſe trouvent tout d'un coup fruſtrés de leur attente.

Voilà dans la vérité quelle fut la cauſe des barricades : car bien qu'elles ne ſoient arrivées que plus de cinq ans après la régence, les dégoûts qu'on donnoit ſans ceſſe à toutes ſortes de perſonnes, & les impoſitions qui augmentoient tous les jours au lieu de diminuer, aigriſſoient ſi fort les eſprits, & les tenoient dans une agitation ſi continuelle, qu'il y a moins de ſujet de s'étonner que les barricades aient été faites, que de ce qu'elles ne ſe ſoient pas faites plutôt.

On avoit ſouffert long-temps avec patience; on avoit laiſſé mourir le préſident de Barillon dans la priſon d'Amboiſe où la reine l'avoit jetté, quoiqu'il eût contribué plus que perſonne à faire dans le parlement tout ce qu'elle avoit voulu lors de la régence. Bientôt après que M. le duc de Beaufort

eût amené le roi & la reine à Paris, on le vit renfermé dans Vincennes, sous prétexte d'une accusation ridicule contre la vie du cardinal Mazarin, & on l'y laissa languir plusieurs années. On murmuroit publiquement du desordre des finances; on parloit ouvertement contre d'Emery, homme violent, & de basse naissance, qui avoit été fait surintendant. Le parlement s'étoit assemblé plusieurs fois sur la fin de l'année 1647, pour l'édit du tarif, que la cour fut obligée de réformer. Le peuple s'attroupoit tous les jours dans le palais & dans les places publiques: & même comme on envoya le régiment des gardes dans la rue S. Denis pour favoriser l'enlevement de Cadeau, fameux négociant, de Croiset, procureur au châtelet de Paris, & de quelques autres bons bourgeois qui poursuivoient avec chaleur au parlement une requête qu'ils avoient présentée contre l'édit du domaine; le peuple s'étoit ému & avoit sonné le tocsin aux églises de la même rue & des environs, & s'étoit si bien mis en état de défendre ceux qu'on vouloit arrêter, que les gardes furent obligés de se retirer aussi-bien que le lieutenant civil, qui avoit eu ordre d'aller en personne faire cette exécution.

Depuis ce temps-là, le peuple dans tous les quartiers de Paris, & pendant toutes les nuits, se mit à faire des décharges d'armes à feu si continuelles, qu'il étoit aisé de voir que tout le monde ne songeoit pas seulement à se tenir sur ses gardes, mais encore se disposoit à quelque chose de fort extraordinaire.

Cependant, parce que le parlement & les autres compagnies ne s'étoient pas encore entiérement déclarées, & qu'elles tâchoient toujours de conserver un milieu entre les violences de la cour & les ressentiments du peuple ; les choses traînoient en longueur, & il ne seroit peut-être rien arrivé de considérable, si l'imprudence du ministre & de ses suppôts n'avoit, au commencement de 1647, fait deux choses qui choquoient si directement les intérêts de toutes les compagnies souveraines, qu'elles furent enfin comme forcées de faire pour leur conservation particuliere ce qu'elles n'auroient pas voulu pour le bien public.

Ce n'est pas qu'il n'y eût dans toutes ces compagnies bon nombre de fort honnêtes gens dont les intentions étoient droites, & sans aucun intérêt particulier ; mais leurs bonnes intentions

étoient tellement traversées par la cabale, & par la corruption des méchants, que la cour auroit à la fin triomphé des larmes des peuples & des efforts des magiſtrats, ſi elle ne ſe fût embarraſſée elle-même dans ſes deſſeins par ſa mauvaiſe conduite.

Quoi qu'il en ſoit, la premiere des entrepriſes de la cour, qui commença d'échauffer les compagnies ſouveraines, fut l'édit que le roi porta au parlement au mois de janvier 1648, contenant la création de douze maîtres des requêtes. Car bien que cet édit ne ſemblât regarder que le corps des maîtres des requêtes; les conſéquences en retomboient ſur toute la robe, & il y avoit peu de familles qui n'y fuſſent intéreſſées pour leurs parents ou pour leurs amis. De plus, comme on vit que les maîtres des requêtes s'aſſemblerent le même jour, & que le lendemain ils formerent oppoſition à l'édit par des députés de leur corps, qui entrerent à la grand-chambre; cette action de vigueur d'une compagnie qui n'avoit pas coutume d'en faire paroître contre les deſſeins de la cour, réveilla tout le monde, d'autant plus qu'on ſçavoit que cette aſſemblée s'étoit faite contre les défenſes expreſſes du chancelier; & qu'on y

avoit arrêté de faire de leurs bourses particulieres une somme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur corps qui pourroient être exilés, & qu'en cas de mort de quelqu'un d'entr'eux avant le rétablissement du droit annuel, ils se cottiseroient tous pour payer la valeur de la charge à la veuve, & aux héritiers du défunt.

La seconde chose qui obligea les compagnies souveraines à se réunir contre la cour, fut la saisie des gages de MM. de la chambre des comptes, du grand conseil, & de la cour des aides, sous prétexte du prêt dans lequel on les voulut comprendre pour le renouvellement de la paulette, quoïque ce prêt n'eût jamais été payé que par les officiers subalternes.

La comédie en musique qui, dans ce même-temps, fut représentée pour la premiere fois au palais royal, pour laquelle on avoit fait venir d'Italie quantité de musiciens & de chanteuses, & qui coûta plus de cinq cents mille écus, fit aussi faire beaucoup de réflexions à tout le monde, mais particuliérement à ceux des compagnies souveraines qu'on tourmentoit, & qui voyoient bien par cette dépense excessive & superflue, que les besoins de l'état n'é-

toient pas si pressants, qu'on ne les eût bien épargnés si l'on eût voulu.

S'ils ne témoignerent pas hautement dans le monde le ressentiment qu'ils avoient de la dureté de la cour, & du peu de ménagement qu'elle avoit pour eux, ils ne laisserent pas de prendre des mesures secrétes entre eux pour leurs intérêts communs; & jugeant bien que ce qui les regardoit en particulier ne feroit pas assez d'effet dans l'esprit du peuple, & ne seroit pas assez appuyé, s'ils ne prenoient le prétexte du bien public, & de la réformation des finances, ils résolurent de ne point parler d'autres choses : ensuite de quoi MM. du grand conseil & de la cour des aides, firent un arrêté d'aller demander à MM. de la chambre des comptes la jonction de leur corps, pour travailler ensemble à la réformation de l'état, sans parler ni du prêt qu'on leur demandoit, ni de la saisie de leurs gages.

Cette résolution surprit fort tout le monde, d'autant plus qu'elle fut suivie par MM. de la chambre des comptes, qui nommerent sur le champ des députés pour aller avec ceux de la chambre des aides proposer à MM. du parlement l'union des quatre compa-

gnies, laquelle après toutes les remises, & nonobstant les artifices du cardinal Mazarin, fut résolue par arrêt du 13 Mai 1648, & ordonné qu'à cet effet les députés des quatre compagnies s'assembleroient à la chambre de S. Louis, pour y délibérer sur le soulagement du peuple, & le bien de l'état.

Cet arrêt d'union fit un très-grand bruit à Paris & dans toutes les provinces, & la cour qui ne s'y attendoit pas fit tous ses efforts pour le renverser, jusqu'à se relâcher à l'égard des compagnies souveraines, de la demande du prêt. Mais ces offres faites hors de saison ne furent pas écoutées, les compagnies redoublant leur vigueur par la foiblesse de la cour, & témoignant hautement qu'elles n'avoient jamais eu d'autres intentions, que le soulagement du public.

Ainsi la cour, qui voyoit tous les jours diminuer son crédit & son autorité, résolut de tenter les voies de la force; & la nuit du jeudi au vendredi devant la Pentecôte, elle fit arrêter les sieurs Turgot & d'Argouges, conseillers au grand conseil, qui furent conduits au Mont Olympe, & le président Lotin & deux conseillers de la même compagnie, qui furent menés à

Pont-à-Mouſſon, & les ſieurs de Cheſel & Guerin, conſeillers de la cour des aides, qui furent rélégués à Nanci.

Le conſeil donna auſſi des arrêts de caſſation contre celui du parlement du 13 mai : & le ſieur Guenegaud, ſecrétaire d'état, fut envoyé au palais avec le ſieur Carnavalet, lieutenant des gardes-du-corps, pour tirer la feuille du regiſtre où étoit cet arrêt. Mais un petit commis qui étoit dans le greffe ne lui ayant pas voulu obéir ; ſa réſiſtance fit que le bruit de cette entrepriſe ſe répandit auſſi-tôt dans la grande ſalle, dont les marchands fermerent toutes les portes ; & ils ſe préparoient à faire pis, ſi les ſieurs Guenegaud & Carnavalet ne ſe fuſſent ſauvés par un eſcalier dérobé, ſans exécuter leur entrepriſe.

Il y eut encore à peu près dans le même temps une bagatelle qui ne laiſſa pas d'aigrir extrêmement les eſprits même les moins emportés du parlement : ce fut la précaution ridicule qu'on eut à la cour d'envoyer un eſpion devant la maiſon du préſident de Meſmes, parce qu'on avoit ſçu qu'il avoit dans une occaſion opiné aſſez vigoureuſement contre ſa coutume. Cet eſpion écrivoit ſur des tablettes les noms

de tous ceux qui entroient chez le président, lequel en ayant été averti envoya chercher un commissaire, & fit mettre l'espion au châtelet, d'où il fut tiré le lendemain de grand matin par un exempt des gardes de la reine, de sorte qu'il étoit en liberté quand le parlement envoya au châtelet, pour le transférer à la conciergerie : ce qui fut trouvé très-mauvais par toute la compagnie, dont quelques-uns crurent que ce n'étoit qu'un jeu, & une piece faite à la main pour donner plus de crédit à ce que diroit dorénavant ce président, dont les avis étoient fort suspects.

Il arrivoit ainsi tous les jours de petits incidents qui augmentoient la chaleur du peuple, & diminuoient son respect pour la cour, de manière qu'on déclamoit hautement contre les édits dans tous les lieux publics, & principalement dans la salle du palais. Il y eut même des femmes qui s'assembloient les samedis aux portes de Notre-Dame, lorsque la reine y alloit entendre la messe, lesquelles ne pouvant aborder de S. M. pour lui parler, en étant empêchées par les gardes, se mirent à crier plusieurs fois, *A Naples, à Naples ;* pour marquer que si on ne leur faisoit justice, on en feroit

autant à Paris, qu'on en avoit fait à Naples peu de temps auparavant.

Toutes ces choses ne faisoient pourtant pas beaucoup d'impression sur l'esprit de la reine, ni des ministres, quoique des exemples de cette nature soient toujours très-dangereux; parce qu'ils entraînent insensiblement les peuples dans les mêmes dispositions qu'ils remarquent chez leurs voisins. Ce qui se passoit en Angleterre faisoit aussi un très-mauvais effet: & bien que tout le monde désapprouvât l'emportement des Anglois, on n'en blâmoit que l'excès & non pas les raisons, & le peuple tomboit imperceptiblement dans le sentiment dangereux, qu'il est naturel & permis de se défendre & de s'armer contre la violence des supérieurs.

La sortie de M. de Beaufort du bois de Vincennes, d'où il se sauva le jour de la Pentecôte 1648, augmenta aussi beaucoup les espérances du peuple, qui, dès ce moment, regarda ce prince comme un chef capable de le défendre contre les entreprises de la cour: on ne parloit d'autre chose dans le monde, & la haine qu'on avoit contre le cardinal Mazarin fit regarder la liberté de ce prince comme le commencement de celle du public.

Ce prince entretenoit depuis long-temps une intelligence ſecréte avec un de ceux qui le gardoient, appellé Vaugrimaut, lequel ayant fait proviſion de cordes, & d'autres choſes néceſſaires pour ſon deſſein; le jour de la Pentecôte, une heure après-midi, il entra dans la galerie du donjon, avec M. de Beaufort qui s'y promenoit tous les jours avec le ſieur de la Ramée, gouverneur du château de Vincennes; & ayant fermé par dedans la porte de la gallerie au verrouil, il ſe jetta ſur cet officier avec M. de Beaufort, & après l'avoir bien lié, & lui avoir mis une poire d'angoiſſe dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devants ſans façon & ſe coula par une corde dans le foſſé, diſant à ce prince, qu'il étoit juſte qu'il ſe mît le premier hors de danger, puiſqu'il y alloit de ſa vie; au lieu que ſi on venoit à reprendre ſon Alteſſe, il en ſeroit quitte pour garder une priſon plus reſſerrée. Ainſi M. de Beaufort ayant cédé le pas à ſon libérateur, deſcendit après lui dans le foſſé, d'où ils furent tirés tous deux auſſi-tôt avec d'autres cordes par des hommes qui les attendoient, ſous la conduite de Vaumorin, gentilhomme du duc; & étant monté à che-

val, il se rendit lui quatrieme dans le pays du Maine & d'Anjou, & demeura quelque temps caché chez le curé de la Fléche.

La cour fut surprise de cet événement, dont on avoit cependant averti le cardinal Mazarin, quelques jours auparavant, & qui avoit été prédit par l'abbé de Marivaux & Goisset, avocat, qui se mêloient d'astrologie. La chose fut traitée de bagatelle. Cependant l'abbé de Marivaux étoit si persuadé de la certitude de sa prédiction, qu'il l'avoit publiée avec toutes ses circonstances : & quelques-uns de ses amis l'ayant rencontré au cours le jour qu'elle eut son effet, & lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort étoit encore à Vincennes, il lui répondit froidement qu'il n'étoit pas encore quatre heures, & qu'il falloit qu'elles fussent passées avant qu'il fût en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, & les avis réitérés qui furent donnés au cardinal, firent tant d'impression sur son esprit, qu'il dépêcha un exprès au sieur de la Ramée pour l'avertir de se tenir sur ses gardes, sans s'expliquer davantage : mais la Ramée n'avoit garde de soupçonner Vaugrimaut, qui étoit son homme de confiance.

D'un autre côté les nouvelles qui arrivoient tous les jours de Munster faisant désespérer de la paix, acheverent de soulever les esprits du peuple, qui rejettoit sur le cardinal le retardement & les obstacles de sa conclusion.

Dès l'année 1643, la cour avoit envoyé à Munster M. le duc de Longueville & MM. d'Avaux & Servien en qualité de plénipotentiaires, où après plusieurs difficultés, suscitées par Servien qui avoit le secret du cardinal; on ne laissa pas de convenir de plusieurs articles qui furent trouvés justes & avantageux à la France par MM. de Longueville & d'Avaux. Il est même certain que ces deux plénipotentiaires étoient disposés à les signer; mais Servien s'y étant opposé, ils n'eurent pas assez de courage pour le faire, quoique leurs commissions leur donnassent le pouvoir de signer lorsqu'ils seroient deux d'un même avis. Après quoi M. de Longueville étant revenu en France, tous ceux qui avoient été avec lui confirmerent ce qui avoit été écrit de Munster, de sorte qu'on ne douta plus que le cardinal Mazarin n'empêchât la conclusion de la paix pour ses intérêts particuliers, craignant de n'être plus si nécessaire, & de ne

pouvoir plus profiter des impositions nouvelles qu'il faisoit sans cesse sur le peuple sous prétexte de la guerre.

Cependant le parlement & les autres compagnies continuoient de s'assembler par leurs députés à la chambre de S. Louis, en exécution de l'arrêt d'union, malgré ceux de défense & de cassation, que le conseil rendoit tous les jours, ce qui tenoit toute la France dans une émotion si générale & dans une espérance si prochaine d'avoir du changement dans les affaires, qu'il n'y avoit personne qui ne cherchât les moyens de l'avancer, & d'y contribuer par toutes sortes de voies.

Mais la bataille de Lens ayant été gagnée en ce temps-là le 20 Août 1648 par M. le prince, la cour s'imagina qu'elle pourroit encore entreprendre un coup d'autorité, & qu'arrêtant les plus vigoureux du parlement elle viendroit aisément à bout de tout le reste.

Ces pensées étoient même inspirées par quelques-uns de ce corps, & particuliérement par le premier président Molé, qui s'opposoit par toutes sortes d'artifices aux desseins de la compagnie, quoiqu'il parlât assez vigoureusement en quelques occasions; mais ce n'étoit que pour gagner du crédit dans

le parlement, & pour faire peur à la cour, afin d'être mieux payé de cent mille livres qu'on lui donnoit tous les ans; & pour obtenir tous les jours de nouvelles graces pour ses enfants, qui le gouvernoient & qui le vendoient à la cour.

Cet homme avoit aussi une jalousie secréte du sieur de Broussel, dont la réputation lui étoit insupportable, ce qui a fait croire qu'il fut un de ceux qui donnerent le pernicieux conseil d'enlever cet officier avec quelques autres de la même compagnie, qui n'étoient criminels que parce qu'ils avoient l'affection du peuple, dont ils avoient pris la défense contre les entreprises du ministre.

Quoi qu'il en soit, ce grand dessein fut exécuté le 26 Août 1648, la reine ayant mené le roi à Notre-Dame au *Te Deum* qui se chanta sur le midi, pour la victoire de Lens : après quoi leurs Majestés s'étant retirées, le régiment des gardes françoises & suisses, qui avoient accoutumé de les suivre, demeurerent dans leurs postes aux environs de Notre-Dame; & en même-temps, le sieur de Comminges, lieutenant des gardes de la reine, suivi de quelques soldats, entrerent environ une

heure après midi chez le sieur Broussel, logé au port S. Landri, dans le moment qu'il sortoit de table, étant alors en soutane & en pantoufles avec ses enfants.

Le sieur de Comminges présenta d'abord à ce bon homme une lettre de cachet, par laquelle il lui étoit ordonné de le suivre à l'instant. Ce conseiller ayant répondu qu'il étoit prêt d'obéir en lui donnant le loisir de s'habiller; la demoiselle de Broussel ajouta que son pere ayant pris médecine ce jour-là, comme il étoit vrai, pourroit avoir besoin de se retirer avant de partir, ce qui lui fut accordé par le sieur de Comminges; mais voyant que le sieur de Broussel tardoit un peu trop, & que le peuple s'assembloit autour de la maison, & avoit même fait éloigner le carrosse préparé pour l'emmener, le sieur de Comminges le pressa tellement qu'il le fit partir en l'état qu'il étoit, où il l'avoit trouvé en simple soutane & sans souliers. En passant par la rue des Marmousets, on jetta au milieu un banc de bois de l'étude d'un notaire pour arrêter le carrosse; mais il ne laissa pas de passer outre au travers des gardes, & de gagner le marché neuf, & ensuite le quai des orfévres, où le carrosse s'étant rompu, le sieur de Comminges fit

arrêter celui d'une dame qui passoit, & l'ayant obligée de descendre, il y fit monter son prisonnier, qu'il mena par la porte de la Conférence, premiérement au château de Madrid, & de-là à S. Germain où il coucha. Après cet événement, les gardes défilerent jusqu'au lieu où le carrosse s'étoit rompu, occupant tout le pont-neuf. Cependant le bruit s'en étant répandu, le peuple commença de s'assembler, & toutes les boutiques furent fermées presque dans un moment dans le palais, sur le pont Notre Dame, dans la rue S. Honoré, & ensuite par-tout ailleurs. Plusieurs bateliers qui étoient à la Greve ayant été avertis par les cris des gens & des voisins du sieur de Broussel, dont les fenêtres répondoient sur la riviere, passerent dans de petits bateaux au port S. Landri avec des crocs, où ayant joint ceux du quartier & plusieurs autres gens attroupés au son du tocsin de S. Landri, armés de hallebardes & de vieilles épées, ils coururent après le carrosse en criant, *tue*, *tue*. Mais ils furent arrêtés par le maréchal de la Meilleraye, qui, étant sur le pont-neuf à la tête des gardes, s'avança à cheval jusques dans la rue S. Louis pour arrêter le désordre : cependant il fut

obligé de se retirer avec assez de peine & de danger; un horloger de cette rue ayant pensé le tuer des fenêtres de sa chambre avec son fusil, qui heureusement ne prit pas feu.

Ce tumulte obligea aussi le lieutenant civil, le lieutenant criminel & les autres magistrats de police d'aller par les rues, & de se rendre chez le premier président; mais ce ne fut pas aussi sans courir de grands risques, le peuple les chargeant à coups de pierres, aussi-bien que le maréchal, lequel ayant été blessé légérement, tua un crocheteur d'un coup de pistolet vers S. Germain l'Auxerrois.

Ce fut dans la rue S. Honoré que le maréchal de la Meilleraye blessa le crocheteur; & le coadjuteur en revenant du palais mécontent de la maniere dont il avoit été reçu, le confessa dans le ruisseau, ce qui ne contribua pas peu à émouvoir le peuple & à se le concilier: je lui ai oui dire qu'il l'avoit fait exprès. En arrivant dans la chambre de la reine en rochet & en camail, qu'il n'avoit pas quitté depuis le *Te Deum*, il entendit Beautru qui disoit à la reine, *Madame, votre Majesté est bien malade, le coadjuteur apporte l'extrême-onction*, & bien d'au-

tres plainſanteries. La reine lui dit : *M. le coadjuteur, le roi mon fils ſçaura bien punir quelque jour....* Dans ce temps-là le cardinal Mazarin donna un coup ſur l'épaule de la reine, qui lui fit adoucir le diſcours qu'elle commençoit. Le coadjuteur en confeſſant le crocheteur reçut un coup de pierre qui lui fit une contuſion aux côtes : la reine l'envoya prier de venir au palais royal le lendemain, mais il s'étoit mis au lit exprès : la reine lui offrit de faire juſtice de Beautru, mais il dit qu'il ne ſe plaignoit de rien. Il envoya le ſoir chercher un maître des comptes, nommé Miron, qui fut tué depuis au feu de l'hôtel-de-ville : il étoit fort ami du coadjuteur : il étoit capitaine de ſon quartier qui étoit au chevalier du guet. Miron propoſa les barricades : il falloit que dans quelque autre quartier que celui du chevalier du guet, on battît le tambour. On envoya chez Martineau, conſeiller des requêtes, capitaine de la rue S. Jacques : il étoit yvre. Sa femme, ſœur du préſident de Pommereuil, dont le coadjuteur étoit amoureux, ſe leva, fit battre le tambour, & commença les barricades dans ce quartier, comme Miron dans le ſien.

Le coadjuteur de Paris voulant aussi tâcher d'y apporter du reméde, partit à pied du petit archevêché en rochet, camail & bonnet quarré, donnant partout de grandes bénédictions au peuple qui se mettoit à genoux pour les recevoir, mais qui ne laissoit pas de crier en même-temps qu'il falloit leur rendre M. Broussel. Ce prélat alla ainsi avec assez de peine jusqu'au palais royal, où il parla à la reine assez fortement du péril qu'il y avoit de pousser les choses plus loin : mais la reine lui ayant répondu assez aigrement, & les partisans du cardinal s'étant moqués de lui, on a cru que ce qui se passa en cette rencontre fut la principale cause de l'engagement où il a toujours été depuis contre la cour.

D'autres disoient pourtant qu'avant ce temps-là le coadjuteur étoit déja mécontent du cardinal, qui lui avoit refusé l'agrément du gouvernement de Paris, dont il avoit traité avec le duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il recevoit depuis quelque temps chez lui tous les mécontents, comme le comte de Montresor, le marquis de Noirmoutier, les sieurs de saint Ibal, de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, & plusieurs per-

sonnes du parlement & de la ville : il avoit fait même un sermon aux Jésuites le jour de saint Louis, en présence du roi & de la reine, qui fut trouvé fort emporté & séditieux par les courtisans. Aussi disoit-on que les bénédictions qu'il affectoit de donner par les rues, étoient bien plus propres à exciter le peuple qu'à l'appaiser, ce qui étoit vrai, & que les sieurs d'Argenteuil & de Marigni qui le tenoient sous les bras encourageoient le peuple à tenir bon.

Dans le même temps on arrêta le président de Blancmenil; on alla aussi chez le président Charton dans le même dessein, mais il s'étoit déja sauvé: MM. Lainé & Loysel en avoient fait de même. Et ceux qui furent envoyés chez eux y laisserent des lettres de cachet qui les réléguoient, l'un à Nantes, l'autre à Senlis; mais ils n'y déférerent pas. Enfin tout ce bruit ayant obligé MM. du parlement à se rendre au palais; quand le parlement entra au palais royal, la reine vouloit faire pendre quelques conseillers aux fenêtres: mon pere étoit sur la liste; le cardinal l'en empêcha. J'ai oui dire que la délibération fut fort belle pour sçavoir si on délibéreroit, n'étant pas *in loco ma-*

jorum : il passa à délibérer. Martineau dit qu'il falloit rendre M. de Broussel, & que le peuple le demandoit de trop bonne grace, ce qui excita un grand murmure : apparemment il n'avoit pas bien cuvé son vin.

Il y eut dès ce moment une espece d'assemblée des chambres, où il ne se résolut pourtant rien alors, la délibération ayant été remise au lendemain matin : le peuple parut même un peu s'appaiser sur les six heures du soir, & se retira peu à peu chacun chez soi, après que les gardes eurent abandonné le pont-neuf par ordre du maréchal de la Meilleraye, lequel y retourna & fit crier *vive le roi*, par des gens apostés. Cependant les boutiques demeurerent fermées, & la plûpart des bourgeois en armes à leurs portes, qui eurent même la précaution de faire leur provision de poudre & de plomb. Après tout il y avoit assez d'apparence que la nuit auroit radouci l'altération des esprits, si le prévôt des marchands & les échevins n'eussent averti par ordre de la cour, les officiers de la bourgeoisie de tenir leurs armes & leurs compagnies en bon état : ce qui fut fait, parce qu'on fit entendre à la reine que les bons bourgeois étoient bien intentionnés, & que les

les séditieux n'étoient qu'une poignée de canaille aisée à dissiper.

Cependant il est certain que cet ordre donna beaucoup de hardiesse aux bourgeois, qui se voyoient par-là autorisés, en quelque façon, dans ce qu'ils voudroient entreprendre. Outre cela les parents & amis du sieur de Broussel & des autres exilés, avec ceux qui étoient mécontents de la cour, eurent le soin d'envoyer toute la nuit chez les officiers & bourgeois de leur connoissance, pour les exhorter à bien faire dans une occasion de cette importance.

Le coadjuteur, qui étoit piqué de la maniere dont on avoit reçu ses offres de services au palais royal, fit aussi solliciter ses amis par le chevalier de Serrigni, son parent, par le sieur d'Argenteuil & le sieur de Laigues, qui étoit revenu depuis peu de l'armée, fort irrité contre M. le prince à l'occasion d'une dispute de jeu, où il avoit été maltraité par son Altesse.

Tout cela n'auroit cependant peut-être servi de rien, si le hasard & la mauvaise conduite de la cour n'avoient le lendemain matin porté les choses à la derniere extrémité. Dans la confiance que la reine & le cardinal avoient sur

les bons bourgeois de Paris, ils voulurent continuer l'affaire avec la même hauteur qu'ils l'avoient commencée, & résolurent d'envoyer M. le chancelier au parlement, afin d'empêcher les délibérations de la compagnie, & leur faire défense à l'avenir de connoître des affaires publiques: ce qui se faisoit de concert avec le premier président, & quelques partisans du cardinal Mazarin, qui tâchoient par toutes sortes de moyens de ralentir la premiere chaleur du parlement, & de traîner l'affaire en longueur. Mais il arriva que le chancelier qui étoit parti de chez lui en carrosse, n'ayant pu passer sur le quai de la Mégisserie, ni sur celui des orféyres où les chaînes étoient tendues, fut obligé de se mettre dans sa chaise qu'il avoit fait suivre, & de continuer son chemin le long du pont-neuf, & sur le quai des Augustins jusques à l'hôtel de Luines près le pont S. Michel, où ayant encore trouvé une chaîne tendue, il mit pied à terre. Il fut reconnu par un homme auquel il avoit fait perdre un procès au conseil, qui étant mêlé dans un peloton de plusieurs autres, s'écria tout d'un coup: *Voilà le B.... de chancelier qui vient pour empêcher que le parlement ne s'assem-*

ble, & qu'on ne rende M. de Broussel: il faut l'assommer. Sur quoi la populace courant vers le chancelier, il n'eut que le temps de se jetter dans l'hôtel de Luines, où étant monté dans une chambre, il fut caché dans une armoire pratiquée dans le mur, où il demeura fort long-temps.

En moins de rien ce peloton de peuple ayant été grossi d'une infinité de gens qui accoururent de tous côtés, ils entrerent dans la maison & chercherent par-tout; mais ne trouvant pas le chancelier, ils y alloient mettre le feu, lorsque le Maréchal de la Meilleraye y arriva à la tête de deux ou trois compagnies des gardes françoises & suisses, qui écarterent la populace, & donnerent lieu au chancelier d'entrer dans le carrosse du lieutenant civil d'Aubrai, son parent, qui étoit venu pour le secourir avec quelques officiers de justice.

La retraite du maréchal de la Meilleraye fut fort précipitée, parce qu'il vit que le peuple se mettoit en état de tous côtés de l'empêcher; ce qui fut cause que les gardes, par son ordre, commencerent à faire des décharges en se retirant, & le maréchal qui étoit à cheval tua encore d'un coup de pisto-

let, à l'entrée du pont-neuf, une pauvre femme qui portoit une hotte : ce qui ne servit qu'à exciter davantage la fureur du peuple, tellement qu'en passant devant le cheval de bronze, on tira des maisons qui sont vis-à-vis, plusieurs coups de fusil dont le carrosse du chancelier fut percé en cinq ou six endroits ; & Picard, lieutenant du grand-prévôt de l'hôtel, qui servoit auprès de lui, en fut tué, avec le fils aîné de Sanson le géographe, qui étoit à la portiere.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du pont-neuf, le peuple qui étoit sur le quai de la Mégisserie étant accouru au bruit des mousquetades, après s'être saisi des vieilles ferrailles qui se vendent en cet endroit. Cependant le peuple n'ayant pu empêcher que le chancelier ne se sauvât ; on vit tout d'un coup cinq ou six cents d'entr'eux, lesquels ayant arboré un morceau de linge au bout d'un bâton, & pris un tambour, se mirent à marcher en confusion le long du quai vers le grand châtelet.

Sur quoi le capitaine du quartier, qui étoit en état avec sa compagnie suivant l'ordre du jour précédent, craignant le pillage, fit tendre la chaîne

qui est au bout de la rue, vis-à-vis S. Leufroi : & ayant en même-temps fait battre la caisse, tous les bourgeois du quartier sortirent en armes, & se posterent sur la chaîne ou aux environs. Cet exemple fut aussi-tôt suivi par toute la ville, & tout le monde s'étant mis à crier aux armes & barricades, avec tant de promptitude & tant d'ordre, qu'en moins d'une demi heure toutes les chaînes furent tendues, avec double rang de bariques pleines de terre, de pierres & de fumier, derriere lesquelles tous les bourgeois étoient en armes en si grand nombre qu'il est presque impossible de l'imaginer.

Ce tumulte arriva vers les dix heures du matin le 27 Août 1648, pendant que le parlement étoit assemblé pour délibérer sur l'emprisonnement de leurs confreres, au sujet de quoi plusieurs avis ayant été ouverts plus ou moins vigoureux, il fut enfin résolu, après avoir sçu ce qui se passoit dans la ville, que la compagnie iroit en corps demander leur liberté à la reine, & qu'en cas de refus elle reviendroit au palais pour délibérer, & demeureroit assemblée jusques à leur élargissement. Suivant cette délibération, MM. du parlement en robes & bonnets quarrés

au nombre de plus de cent ſoixante, ſortirent du palais ſur les dix heures & demie, le peuple ouvrant par-tout les barricades pour lui faire paſſage, criant *vive le roi*, *vive Brouſſel*, *vive le parlement*, & les priant de faire revenir M. de Brouſſel à quelque prix que ce fût.

Le parlement étant arrivé au palais royal, on leur donna auſſi-tôt audience dans une ſalle où ſe trouverent le roi, la reine, M. le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, le chancelier, le maréchal de la Meilleraye & pluſieurs autres. Le premier préſident ayant repréſenté l'état de la ville, & la néceſſité qu'il y avoit de rappeller inceſſamment les exilés, la reine répondit avec beaucoup d'aigreur qu'elle ne changeroit pas de réſolution; que le parlement ſeroit reſponſable au roi de tout ce déſordre, qui n'étoit pas ſi grand qu'on ne le pût bien appaiſer; que le roi s'en vengeroit un jour; on prétend même qu'elle ajouta d'un ton plus bas en ſe levant pour ſe retirer dans une autre chambre, *oui je le rendrai*, *mais je ne le rendrai que mort*. Après quoi, comme la compagnie commençoit à ſortir, il y eut quelques perſonnes qui firent des propoſitions d'accommode-

ment; mais cela n'ayant eu aucun effet, le parlement retourna comme il étoit venu, ſinon qu'en paſſant aux premieres barricades, les bourgeois commencerent à murmurer, criant qu'ils vouloient revoir M. Brouſſel.

Enfin le premier préſident, ſuivi de toute la compagnie, s'étant préſenté à la barricade de la croix du trahoir, un nommé Raguenet, marchand de fer, capitaine du quartier, s'avança avec douze ou quinze bourgeois de ſa compagnie, une hallebarde à la main : & s'adreſſant au premier préſident, il lui demanda s'il ramenoit M. de Brouſſel. A quoi ce magiſtrat ayant répondu que non, mais qu'ils avoient de bonnes paroles de la reine, & qu'ils retournoient délibérer au palais; Raguenet repliqua que c'étoit au palais royal qu'il falloit retourner, & ramener M. de Brouſſel, autrement qu'ils ne paſſeroient pas : & pluſieurs voix s'étant élevées, on en entendit qui diſoient qu'ils ſçavoient bien qu'il y avoit des traîtres parmi eux, entr'autres lui premier préſident, qui étoit d'intelligence avec la cour, & qu'il vouloit du mal à M. de Brouſſel; que s'ils ne le ramenoient, ils n'épargneroient pas un d'eux : paroles qui furent ſuivies d'outrages envers quel-

ques-uns de la compagnie, sur-tout envers le premier président, qui fut bien tiraillé, & pris enfin à la barbe qu'il portoit fort longue.

Ce tumulte fut en partie excité par ceux du parlement qui étoient les plus fermes, & qui exhortoient en passant le peuple à prendre courage, & à faire retourner le premier président; ce qu'il fut enfin obligé de faire, se voyant traité de la sorte, & en péril de l'être plus durement s'il eût résisté. Mais il ne fut pas suivi de toute la compagnie; cinq présidents à mortier & plusieurs conseillers s'étant sauvés par des rues détournées dans l'appréhension des menaces du peuple.

Enfin le parlement étant retourné au palais royal, & la cour ayant été informée de ce qui se passoit, elle jugea qu'il n'étoit pas à propos de résister aux desirs du parlement & du peuple : elle consentit donc que la compagnie délibérât dans une des salles du palais royal, où il fut arrêté que la reine seroit suppliée d'envoyer des lettres de cachet pour le retour du sieur Broussel & des autres exilés, ce qui fut exécuté à l'instant : on fit partir deux carrosses, un du roi, & l'autre de la reine, pour aller quérir les sieurs de

Blancmenil & de Broussel, & on remit les lettres de cachet, qui furent expédiées sur le champ pour le retour des autres exilés, entre les mains de leurs parents, qui se chargerent du soin de les leur porter, ou de les leur envoyer dans les lieux où ils étoient.

Tout cela ne fut achevé que sur les six ou sept heures du soir, après quoi MM. du parlement se retirerent chacun chez soi sans aucun obstacle de la part du peuple, qui avoit sçu ce qui s'étoit fait, & qui avoit vu passer les carrosses du roi & de la reine pour aller prendre les sieurs de Blancmenil & de Broussel.

Ce même jour le coadjuteur, qui étoit averti de tout ce qui se faisoit, jugeant bien que toute cette affaire ne pouvoit manquer d'avoir de grandes suites, fut porté par quelques-uns de ses amis à prendre des mesures avec M. le duc de Longueville, qui n'étoit pas content de la cour non plus que lui, & à envoyer chez lui le sieur d'Argenteuil pour le prier de trouver bon qu'ils pussent se voir & conférer ensemble sur les affaires présentes. Le duc accepta la proposition sur le champ, & se résolut d'aller trouver le coadjuteur; mais comme il ne pouvoit passer par la ville à cause des barricades, il

ſe mit dans un petit bateau, à l'abreuvoir qui eſt au bout de la rue des Poulies, & alla deſcendre dans un lieu qui s'appelle *le terrain*, par où il entra dans le petit archevêché, que le coadjuteur habitoit alors.

Leur conférence fut aſſez longue, & il s'y trouva quelques amis du coadjuteur, qui dès ce moment auroient bien voulu pouſſer les affaires plus avant, diſant qu'on n'en trouveroit jamais une plus belle occaſion; que le peuple étoit diſpoſé à tout entreprendre; que bien des gens crioient dans les rues, qu'il falloit aller droit au cardinal Mazarin; que ce n'étoit rien faire ſans cela, & que s'il en revenoit, il n'épargneroit pas ceux qui l'auroient ménagé dans cette conjoncture.

Mais comme ces ſortes d'entrepriſes ſont plus aiſées à propoſer qu'à exécuter, & qu'elles notent pour jamais auprès du prince ceux qui s'en déclarent les chefs, il arrive rarement que les grands ſeigneurs veuillent s'en charger; de ſorte que la conférence ſe réduiſit à convenir qu'il falloit ſuivre les mouvements du parlement & du peuple, & tâcher d'engager dans les intérêts publics les perſonnes de qualité, particuliérement M. le prince à qui il ſembloit

qu'on faisoit une injure en prenant le moment de la réjouissance de sa victoire pour l'exécution d'une entreprise si odieuse. Les choses en demeurerent donc là, ce qui s'étoit passé au palais royal ayant beaucoup diminué l'animosité du peuple. Il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, & ne voulut jamais les mettre bas qu'il n'eût vu le sieur de Broussel, malgré les efforts du prévôt des marchands & des échevins pour faire rompre les barricades, & quoique le président Blancmenil fût arrivé dès le matin du vendredi. Enfin le sieur de Broussel étant arrivé sur les dix heures, il fut reçu avec des acclamations extraordinaires du peuple, criant *vive le roi*, *vive Broussel* : par-tout où il passoit, on fit des salves, & des décharges générales de mousqueterie, ce qui fit croire en plusieurs endroits que les bourgeois en étoient venus aux mains avec les soldats : mais enfin ce conseiller étant descendu de carrosse à Notre-Dame, & ayant été conduit chez lui par une foule innombrable de peuple, le bruit commença de s'appaiser ; il fallut pourtant qu'il mît encore la tête à ses fenêtres, qui regardoient sur l'eau du côté de la Greve, pour contenter les habitants

du quartier, dont une partie passerent la riviere dans de petits bateaux pour le reconnoître.

Après cela il fut au palais où Mrs. du parlement l'avoient envoyé prier d'aller reprendre place ; ce qu'il fit à son ordinaire & sans aucune démonstration de vanité, ayant répondu avec beaucoup de modestie au compliment que le premier président lui fit & au président Blancmenil, de la part de toute la compagnie qui l'en avoit chargé.

On donna ensuite un arrêt pour rompre les barricades & mettre les armes bas, lequel fut exécuté dans un moment, les boutiques ayant été ouvertes, & les carrosses roulant une heure après dans les rues comme auparavant. Il y eut pourtant encore quelque rumeur vers le soir, sur le bruit qui se répandit qu'il y avoit des troupes dans le bois de Boulogne ; mais ce bruit fut dissipé dans un instant, & on dormit en repos toute la nuit. Quelques-uns ont dit que le duc de Beaufort ayant été averti à la Fleche de ce qui se passoit à Paris, avoit pris la poste, & qu'il y étoit arrivé un peu après la rupture des barricades. S'il eût fait un peu plus de diligence, il se seroit vengé du car-

dinal Mazarin, du moins il est bien certain qu'il y avoit quantité de gens dans la ville qui avoient le même dessein, & que s'ils avoient eu un chef comme M. le duc de Beaufort, les choses n'en seroient pas demeurées-là.

C'est ce qui a fait dire à plusieurs personnes, que le cardinal Mazarin avoit eu grand tort d'exposer ainsi en même temps le roi, la reine & lui-même, & que voulant entreprendre d'enlever le sieur de Broussel & les autres, il ne devoit pas demeurer à Paris, mais au sortir du *Te Deum* mener le roi à Saint Germain ou à Fontainebleau, où il n'auroit pu être forcé de faire ce qu'il fit, & d'où il auroit été aisé de dissiper la rumeur du peuple & les remontrances du parlement.

Ce fut aussi une grande faute d'envoyer le chancelier au parlement, dans la premiere chaleur des esprits. Il auroit été plus prudent & plus de la majesté de la cour, d'attendre tranquillement ses remontrances, & on devoit considérer que quand le chancelier auroit pu arriver au palais sans obstacle, il y avoit toujours lieu de craindre que le peuple ne l'arrêtât pour servir d'ôtage aux exilés.

Ce fut aussi une grande imprudence

de faire prendre les armes aux bourgeois, qui apparemment ne les auroient pas prises sans cela, au moins si universellement, attendu que les particuliers qui ont quelque chose à perdre ne se portent guere d'eux-mêmes à ces dangereuses extrémités, dans la crainte de se faire remarquer, au lieu qu'on s'abandonne plus aisément à son emportement quand on s'y voit autorisé par les magistrats : & il falloit n'avoir aucune connoissance de la disposition générale des esprits pour s'imaginer que les bourgeois, animés comme ils l'étoient, ayant les armes à la main, prissent le parti de la cour. Les barricades qui furent faites sous Henri III devoient tenir lieu de leçon ; & si la majesté d'un roi de son âge n'avoit pas contenu le peuple, il ne falloit pas croire que la présence d'un roi enfant, d'une reine espagnole & méprisée, & celle d'un ministre étranger très-haï, dût retenir le peuple dans le respect.

Ce qui put excuser le cardinal Mazarin dans cette rencontre, c'est que tous ceux qui l'approchoient, & qui attendoient des graces par son moyen, croyoient ne pouvoir mieux faire leur cour qu'en déguisant l'état des choses, & en donnant des conseils violents,

qui étoient fort conformes à l'humeur hautaine & emportée de la reine. La plûpart des courtisans n'étoient pas même fâchés du désordre dans l'espérance qu'ils deviendroient plus nécessaires, & qu'ils attireroient plus aisément des récompenses.

Ceux qui étoient dans les principales charges de l'état n'auroient peut-être pas aussi été fâchés de la perte du cardinal, dans la pensée qu'ils pourroient remplir sa place, & que la reine seroit forcée de se jetter entre leurs bras : ce qui est si véritable que ceux d'entr'eux qui paroissoient les plus échauffés, & qui donnoient les conseils les plus violents, ne laissoient pas d'envoyer sous main, par leurs créatures, des avis à quelques-uns du parlement & de la ville pour les affermir dans leur dessein.

Le calme qui parut rétabli pendant quelques jours, ne diminua rien de la haine que tout le monde avoit contre le cardinal Mazarin : son seul nom étant devenu une injure si odieuse, que les juges donnerent des permissions d'informer contre ceux qui le donnoient à quelqu'un ; & cela étoit véritablement nécessaire, parce que ceux auxquels on reprochoit publiquement d'être Mazarins, couroient souvent risque de la

vie, ou du moins d'être maltraités par le peuple, comme il arriva plusieurs fois. Ce nom même tomba dans une telle horreur, que le menu peuple s'en servoit comme d'une espece d'imprécation contre les choses déplaisantes ; & il étoit assez ordinaire d'entendre les charetiers dans les rues, en frappant leurs chevaux, les traiter de *B...... de Mazarins.*

D'un autre côté, ce nom devint aussi d'une conséquence très-dangereuse, en ce qu'il servit à marquer un parti. Ceux qui tenoient pour la cour étoient appellés MAZARINS, & les autres FRONDEURS, tout le monde se divisant par ces deux noms qui causoient même des brouilleries dans les familles entre les peres & les enfants, les maris & les femmes, les freres & les sœurs; mais avec cette différence, que le premier passoit pour une injure dont tout le monde se fâchoit, ceux meme qui étoient dans le parti de la cour, au lieu qu'on se glorifioit de l'autre.

Ce terme de FRONDEUR vient de ce qu'en ce temps-là, & dès l'année précédente, les garçons de boutique, & autres jeunes gens s'assembloient en différents lieux, où ils se battoient les uns contre les autres à coups de fronde, malgré les archers qui ne pou-

voient les en empêcher : ce que le sieur Bachaumont, conseiller au parlement & fils du président le Coigneux, appliqua un jour en riant aux assemblées du parlement, où M. le duc d'Orleans alloit souvent exprès pour réprimer la chaleur des plus emportés; ce qui réussissoit ordinairement pendant que son A. R. étoit présente : mais en son absence la compagnie reprenoit souvent les affaires des jours précédents, & délibéroit en toute liberté d'une maniere dont la cour n'étoit pas contente : sur quoi le sieur de Bachaumont (*a*) dit un jour que la cour viendroit aussi peu à bout de ses desseins dans le parlement, que les archers des leurs à l'égard des frondeurs ; de sorte que ce nom se donnoit premierement à ceux qui opinoient vigoureusement, & depuis à ceux qui se déclaroient contre le cardinal, & il devint tellement à la mode qu'il n'y avoit rien de bien fait qu'on ne dît être à la fronde, les étoffes, les rubans, les dentelles, les épées, & presque généralement toutes sortes

---

(*a*) Il est auteur associé à la Chapelle dans le titre du *Voyage*, connu sous le nom *de la Chapelle & de Bachaumont*, ouvrage estimé & souvent réimprimé.

de marchandises, jusqu'au pain : rien n'étoit ni beau ni bon s'il n'étoit à la fronde ; & pour exprimer un homme de bien, il n'y avoit pas d'expression plus énergique que celle de bon frondeur.

GUERRE DE PARIS.

LES barricades n'ayant interrompu que pour quelque temps les délibérations du parlement sur les affaires publiques ; cette compagnie recommença ses assemblées au sujet des propositions faites dans la chambre de St. Louis, pour les rentes sur l'hôtel-de-ville & pour le tarif ; & comme la fin des séances ordinaires approchoit, le parlement se continua de lui-même pendant les vacations, ayant seulement pour la forme envoyé demander à la reine des lettres de continuation, qui après une extrême résistance de la cour, furent accordées pour quelque temps, & même prorogées dans la suite.

Cependant la reine, qui avoit coutume de faire prendre au roi l'air de la campagne dans cette saison, l'ayant

fait sortir de Paris dès les six heures du matin pour le mener à Ruel, tout le monde s'imagina qu'il y avoit du mystere dans cette sortie, qui fut prise pour lors pour un dessein formé d'assiéger la ville, d'autant plus que dans le même temps on eut avis que les troupes s'approchoient, & commettoient de grands désordres dans leur passage.

C'est pourquoi le parlement s'étant assemblé le 22 septembre 1648, on résolut de prier la reine de ramener incessamment le roi à Paris, & d'en écarter les troupes, plusieurs de la compagnie ayant parlé très-haut contre le cardinal Mazarin, comme contre l'auteur de tous les désordres; quelques-uns ayant même proposé de renouveller l'arrêt de 1617, par lequel les étrangers sont exclus du gouvernement & du ministere. Mais cet avis ne fut pas suivi, & on se contenta d'ajouter à la délibération, que Mr. le duc d'Orléans & Mr. le prince seroient priés de venir prendre leurs places dans la compagnie, pour y délibérer sur les affaires d'état.

Mais comme ces deux princes écrivirent à MM. du parlement pour les prier d'aller conférer avec eux à Ruel, on nomma des députés pour cet effet, qui

proposerent beaucoup de choses sur tout ce qui avoit été agité dans la chambre & dans les assemblées du parlement depuis les barricades: & parce que le sieur de Chavigni avoit été arrêté dans ce temps-là, & que le sieur de Châteauneuf, garde des sceaux, & le marquis de la Vieuville, surintendant des finances, avoient été exilés, cela fut cause qu'on insista beaucoup dans ces conférences sur le point de la sûreté publique.

On ne sçait pas précisément quel fut le sujet de la prison du sieur de Chavigni, si ce n'est qu'on l'accusoit de porter Mr. le prince à embrasser les intérêts du parlement pour se venger du cardinal, qui lui avoit ôté la charge de secrétaire d'état, pour la donner au sieur de Brienne; & on disoit que le sieur de Chavigni ayant fait confidence de son dessein au président Perrault, qui étoit à Mr. le prince, ce président en avoit averti le cardinal, ce qui fit arrêter le sieur de Chavigni, dont il appréhenda l'esprit, & la grande liaison qu'il avoit avec les principales personnes de la cour & du parlement, & qui auroit pu faire une intrigue dans le cabinet plus dangereuse pour le cardinal, que tous les murmures du peuple &

les remontrances du parlement. Enfin après plusieurs conférences & beaucoup de voyages des députés, on convint d'une déclaration qui fut publiée le 24 octobre 1648, par laquelle le roi accordoit à ses peuples la diminution d'un cinquieme sur les tailles pour les années 1648 & 1649, & la suppression de plusieurs autres droits, avec promesse de ne créer aucun office de judicature ni de finance, pendant les quatre années suivantes, & que les officiers des cours souveraines ne pourroient être troublés dans l'exercice de leur charge par lettres de cachet ou autrement, & que tout prisonnier d'état seroit interrogé dans vingt-quatre heures. Après cette publication le parlement cessa ses assemblées jusqu'après la S. Martin, le roi étant revenu à Paris le dernier jour du mois d'octobre.

Pendant que ces choses se négocioient, ceux qui s'étoient distingués dans les barricades voyant que l'intention de la cour étoit de se venger, & sçachant bien d'ailleurs que le retour du roi à Paris ne venoit que du refus que M. le duc d'Orléans avoit fait jusques là de consentir au siege de cette grande ville, on pensa de tous côtés à se réunir & à se préparer à la défense.

Plusieurs conseillers du parlement des plus zélés s'assembloient réguliérement presque tous les jours après midi chez le sieur Longueil, conseiller de la grand'chambre, où l'on concertoit ce qu'il y avoit à faire, & les avis qu'il faudroit suivre les jours suivants sur les différentes propositions qui pourroient être faites. Ceux qui se trouvoient le plus souvent à ces conférences étoient les sieurs de Croissi, Fouquet, Dorat, Quatresous, de Montenglos, l'abbé Amelot, de Caumartin, le Févre, la Barre, & quelques autres, entre lesquels il y en avoit qui se voyoient encore chez le sieur Coulon, où étoient ordinairement le sieur de Bachaumont, fils du président le Coigneux, Givry, Vialard, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue étoit ménagé chez le coadjuteur par quelques personnes de qualité, qui s'étoient unies avec lui, entr'autres le marquis de Noirmoutier, qui étoit revenu de l'armée fort mécontent de M. le prince, à cause de quelques paroles fâcheuses que S. A. avoit dites de lui après la bataille de Lens, sous prétexte que la premiere ligne de l'armée que ce marquis commandoit, fut poussée,

quoiqu'il y eût très-bien fait son devoir. Mais M. le prince ne laissa pas de faire des railleries de ce marquis, *qui* se retira de l'armée, & chercha ensuite toutes les occasions de se venger de M. le prince, & de la cour qui lui avoit refusé la satisfaction qu'il demandoit pour cette offense.

C'est pourquoi le marquis de Noirmoutier fut des premiers à se joindre au coadjuteur, aussi-bien que son ami le marquis de Laigues, qui avoit aussi des raisons de se plaindre de M. le prince; & comme Noirmoutier avoit des liaisons avec Mr. le prince de Conti, qu'*il* sçavoit être très-mécontent de Mr. le prince son frere, aussi-bien que madame de Longueville dont Mr. le prince avoit dit mille choses fort outrageantes au sujet du prince de Marsillac; il crut qu'il ne seroit pas difficile de les engager l'un & l'autre dans un parti contraire à Mr. le prince, & même à la cour, dont le prince de Conti se plaignoit aussi à cause de la prétention qu'il avoit d'entrer au conseil: ce qui lui avoit été refusé.

Mr. de Longueville qui prétendoit avoir le premier rang après les princes du sang, n'étoit pas plus content que les autres, de Mr. le prince, qui n'ap-

puyoit pas ses prétentions comme il l'auroit desiré, & il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction opposée à la sienne, animé comme il étoit par la princesse son épouse, que le prince de Marsillac ménageoit avec une grande attention, jugeant bien dèslors qu'elle auroit une considération toute particuliere dans le parti, par l'ascendant qu'elle avoit sur les princes de Conti & de Longueville, & qu'étant comme il étoit dans ses bonnes graces, il lui seroit aisé de tirer de grands avantages pour lui quand il seroit question de traiter & de s'accommoder avec la cour. Les mesures étant donc prises de tous les côtés, on résolut de se trouver à Noisi, où M. le prince de Conti & madame de Longueville promirent de se jetter dans Paris, en cas que M. le prince en entreprît le siége par ordre de la cour, comme le bruit en couroit déja par tout. Cette promesse fut très-agréable au coadjuteur, non-seulement par rapport aux affaires générales, mais aussi parce que depuis quelque temps il avoit des sentiments fort vifs * & fort

* On prétend que cette passion pour madame de Longueville n'a jamais eu de réalité.

fort tendres pour madame de Longueville, & qu'il espéra que le séjour de Paris pourroit lui fournir des occasions de l'entretenir plus souvent, & peut-être de prendre des avantages sur le prince de Marsillac, qu'il regardoit comme son rival.

Cependant le coadjuteur ne laissoit pas d'agir en même temps du côté de M. le prince, pour l'engager dans le parti : & il a toujours soutenu que S. A. lui avoit donné parole positive d'y entrer, & qu'ils s'étoient vus deux fois chez le sieur de Broussel, pour s'entre-donner de nouvelles assurances. Mais M. le prince a toujours nié le fait, & il y a bien de l'apparence qu'il n'avoit donné que des paroles générales, qu'on peut expliquer, & dont il est aisé de se dégager quand on veut.

Il est pourtant certain que dans ce temps-là l'esprit de M. le prince fut extrêmement combattu, & qu'il balança beaucoup entre les raisons de Châtillon, qui vouloit le lier avec les frondeurs, & celles du maréchal de Grammont, qui le sollicitoit fortement de demeurer uni avec la cour. Dans la vérité, l'affaire étoit assez douteuse, & méritoit bien qu'on y pensât : enfin il se détermina en faveur de la cour,

dans l'espérance qu'il alloit devenir le maître du cabinet & de la fortune du cardinal, qu'il pourroit même détruire quand il voudroit regagner l'affection publique, (qu'il voyoit bien qu'il alloit perdre pour un temps,) en le sacrifiant au parlement & au peuple. Ce fut dans cette pensée que S. A. fit offrir ses services à la reine, faisant sonner bien haut son attachement inviolable au service de Sa Majesté.

La reine se voyant assurée de ce côté-là, fit représenter à M. le duc d'Orléans, par l'abbé de la Riviere, *

* Cet abbé de la Riviere, depuis évêque de Langres, légua en mourant, cent écus à celui qui feroit son épitaphe : en voici deux.

Monsieur de L.... est mort testateur olographe,
Et vous me promettez, si j'en fais l'épitaphe,
Les cent écus par lui légués à cet effet.
Parbleu l'argent est bon dans le siecle où nous sommes;
Comptez toujours : Ci gît le plus méchant des hommes.
Payez : le voilà fait.

Ci gît un très-grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage;
Je n'en dirai pas davantage,
C'est trop mentir pour cent écus.

qu'il lui étoit très-dangereux de souffrir que M. le prince demeurât seul auprès du roi & de la reine ; que ce lui seroit un moyen infaillible de se rendre dans peu maître de toutes les affaires, & d'en exclure S. A. R. qui perdroit ainsi toute sorte de considération, avec plusieurs autres raisons de la même nature, qui piquoient sensiblement l'esprit du duc d'Orléans, naturellement jaloux de l'espérance & de la réputation de M. le prince.

Ce n'est pas que si S. A. R. eût voulu écouter ses véritables amis, & bien examiner les dispositions des esprits & des affaires, il n'eût bien vu que le parti du parlement étoit le plus avantageux, & qu'en se déclarant en sa faveur, il auroit été lui-même le maître des affaires sans avoir rien à craindre de la cour, ni de la trop grande élévation de M. le prince. Mais tous les esprits ont leurs bornes & leurs foiblesses, & il est difficile de porter à des résolutions vigoureuses ceux qui sont prévenus de la crainte. Le duc s'étant donc laissé persuader par les émissaires de la reine, le siége de Paris fut résolu, & les troupes commencerent à s'en approcher de tous côtés : ce qui ne put se faire si secrétement, que le parlement

& la ville n'en fussent avertis de toutes parts.

C'est pourquoi le parlement étant rentré à la S. Martin, on commença à délibérer sur l'approche des troupes, & sur l'inexécution de la déclaration du 24 octobre : ce qui obligea M. le duc d'Orléans, & M. le prince à se rendre à leur assemblée, où le dernier parla même une fois avec beaucoup de chaleur & de hauteur, interrompant le président Viole, & faisant un signe de la main comme pour le menacer : ce qui ayant soulevé toute la compagnie, il y tint le lendemain un discours beaucoup plus modéré. Les choses traînerent ainsi en confusion & en murmure, le cardinal ne pouvant se résoudre à cause du souvenir tout récent des barricades. Il voyoit bien que les suites d'une entreprise de cette nature, si elle ne réussissoit pas, retomberoient nécessairement sur lui : il sçavoit bien aussi que quand elle réussiroit, il ne pouvoit manquer de tomber dans la dépendance de M. le prince, ce qu'il craignoit sur toutes choses : de sorte qu'il y a bien de l'apparence que s'il en avoit été le maître, on n'auroit pas assiégé Paris. Mais comme il étoit entraîné par l'emportement de la reine, & que la plûpart des

courtisans le poussoient même sur ce sujet en l'accusant de timidité devant elle, il fut obligé de suivre le torrent, & de s'abandonner aux événements, d'autant plus que le sieur le Tellier disoit que le siége de Paris n'étoit pas une affaire de plus de quinze jours, & que le peuple viendroit demander pardon la corde au cou, si le pain de Gonesse manquoit seulement deux ou trois jours de marché.

On commença donc à la cour, à prendre tout de bon les mesures nécessaires pour le siege, & on fit différentes propositions sur ce sujet, qui partagerent pour quelque temps les esprits. Mr. le prince & Mr. le Maréchal de la Meilleraye vouloient que le roi allât loger à l'arsenal, & qu'on se rendît maître des portes S. Antoine & S. Bernard, & de l'isle Notre-Dame, ce qui auroit sans doute causé un grand désordre dans Paris, & c'étoit le meilleur moyen de réduire cette ville par la force. Mais le cardinal craignant de n'avoir pas une sortie assez libre & assez sûre dans le besoin, cet avis ne fut pas suivi : on aima mieux prendre la campagne. Le roi & la reine, Mr. le duc d'Anjou, & le cardinal sortirent le jour des Rois 1649, à deux heures après minuit, par

la porte de la Conférence, où s'étoient rendus Mr. le duc d'Orléans & Mr. le prince, Mr. le prince de Conti, le maréchal de Villeroi, le chancelier, les ſecrétaires d'état, & autres gens de la cour, qui s'en allerent tous à S. Germain, ſans qu'on s'en apperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

Cette ſortie étant venue à la connoiſſance du peuple, cauſa ſur le champ une très-grande émotion parmi les bourgeois, qui ſe ſaiſirent auſſi-tôt & ſans ordre des portes S. Honoré, de la Conférence, & de pluſieurs autres. MM. du parlement en ayant été informés s'aſſemblerent à l'inſtant, quoiqu'il fût fête, & ayant ſçu que la cour avoit laiſſé une lettre adreſſée aux prévôt des marchands & échevins, on envoya auſſi-tôt pour ſçavoir le contenu de cette lettre qui leur fut apportée. Elle portoit en ſubſtance que le roi ayant été obligé de ſortir de ſa bonne ville de Paris, pour ne pas demeurer expoſé aux deſſeins pernicieux de quelques officiers du parlement, qui après avoir attenté contre ſon autorité en diverſes rencontres, & abuſé long-temps de ſa bonté, ſe ſeroient portés juſqu'à conſpirer de ſe ſaiſir de ſa propre perſonne, & à former des intelligences avec les

ennemis de l'état, S. M. avoit bien voulu faire part aux prévôt des marchands & échevins de sa résolution; leur ordonnant très-expressément de s'employer en tout ce qui dépendroit d'eux, pour empêcher qu'il n'arrivât rien dans la ville, qui pût en troubler le repos, ni faire préjudice au service du roi, S. M. se réservant de les informer plus amplement dans la suite de ses résolutions.

Cette lettre auroit peut-être eu plus d'effet, si on y eut désigné quelqu'un en particulier sur qui on eût voulu faire tomber ces soupçons; mais comme elle ne nommoit personne, & que le commerce prétendu avec les ennemis de l'état étoit sans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impression sur les esprits, non plus que celles de la reine, de Mr. le duc d'Orléans & de Mr. le prince, par lesquelles ils leur faisoient sçavoir que c'étoient eux qui avoient conseillé au roi sa sortie, & même la maniere de l'exécuter. Ainsi le parlement résolut, sans s'arrêter à ces lettres, que toutes les portes de la ville seroient gardées par les bourgeois; qu'on poseroit des corps-de-garde aux lieux nécessaires pour la sûreté publique, & que les chaînes seroient tendues

ſi le beſoin y étoit, enjoignant au lieutenant civil, & officiers de police de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres avec sûreté dans Paris, & de faire retirer les gens de guerre qui étoient dans les villes & villages à vingt lieues à la ronde, avec défenſe aux places voiſines de recevoir aucunes garniſons.

Il y eut auſſi une lettre particuliere pour Mr. le coadjuteur, par laquelle il lui étoit ordonné de ſe rendre à S. Germain, à quoi il fit démonſtration de vouloir obéir; mais ſon carroſſe fut arrêté dès le Marché-neuf, où quelques-uns de ſes partiſans ſe jetterent de concert avec lui, ſur les brides de ſes chevaux, le priant de n'abandonner pas la ville, & de continuer à ſoutenir les intérêts du peuple : à quoi il déféra ſans ſe faire beaucoup prier, ſçachant bien qu'il ſeroit plus en sûreté à Paris qu'à S. Germain.

Le lendemain 7 Janvier, un lieutenant des gardes du roi apporta au parquet des gens du roi une lettre de cachet adreſſée à eux, & une autre pour le parlement, que les gens du roi porterent auſſi tôt à l'aſſemblée des chambres, & dirent que par celle qu'ils avoient reçue ils voyoient que la vo-

lonté du roi étoit que le parlement se transférât à S. Germain * & attendît là ses ordres. Sur quoi la compagnie résolut de rendre cette lettre sans l'ouvrir, & délibéra ensuite sur les autres articles des lettres du jour précédent, adressées au prévôt des marchands & aux échevins : elle ordonna que les gens du roi iroient trouver la reine à S. Germain, & la supplieroient de donner les noms de ceux qui avoient calomnié la compagnie, pour être procédé contre eux selon la rigueur des loix de l'état.

Les gens du roi allerent à S. Germain ; mais ils furent obligés de s'en revenir sans voir la reine, qui leur refusa audience, leur faisant dire qu'il n'étoit plus temps, & qu'ils eussent à se retirer sans coucher à S. Germain. Mais comme il étoit neuf heures du soir lorsqu'ils reçurent cet ordre, & qu'ils n'auroient pu retourner à Paris, sans un péril manifeste, ils demeurerent où ils étoient, mais sans se coucher, pour exécuter l'ordre de la reine à la lettre.

---

* Le premier président Molé, quoiqu'attaché à la cour, dit qu'il étoit premier président de Paris, & non de Montargis.

Si la reine les eût écoutés & congédiés avec de bonnes paroles, & ſi au lieu de prendre tout le parlement à partie, elle ſe fût contentée de faire une querelle bien ou mal fondée à quelques particuliers, il y a bien de l'apparence que tout le corps ne ſe feroit pas déclaré, une bonne partie d'entre eux étant découragée, & appréhendant les ſuites de la guerre.

Mais ſur cette réponſe fiere, le parlement ayant jugé qu'il n'y avoit plus de meſures à garder, donna le 8 un arrêt ſanglant contre le cardinal Mazarin, comme l'unique auteur des déſordres de l'état, enjoint à lui de ſe retirer de la cour dans les vingt quatre heures, & du royaume dans huit jours, ſinon ordonne à tous ſujets du roi de lui courir ſus, & défenſe à toutes perſonnes de le recevoir.

Il y eut encore un arrêt le ſamedi matin à l'occaſion d'une ſeconde lettre aux prévôt des marchands & échevins, qui leur enjoignoit de faire obéir le parlement, comme ſi la choſe eût été en leur pouvoir; & il fut ordonné qu'on feroit un fonds de deniers pour lever des troupes : ce qui fut reçu avec un applaudiſſement ſi général, qu'il ſe trouva en peu de temps un fonds de

quatre ou cinq millions, le parlement & toutes les autres compagnies s'étant cottisés.

Jusques-là tous les nouveaux conseillers de la derniere création faite sous le ministere du cardinal de Richelieu étoient si mal reçus dans la compagnie, que les présidents ne leur distribuoient jamais de procès, & prenoient à peine leurs avis aux audiences, de sorte que ces charges étoient dans un étrange rebut, & ceux qui en étoient pourvus ne trouvoient pas aisément des acheteurs, qui voulussent se charger de si mauvaise marchandise. Le sieur Boylesire, chanoine de Notre-Dame, qui avoit une de ces charges, jugeant l'occasion favorable pour les mettre sur un meilleur pied, proposa que les nouveaux donnassent chacun 15000 livres pour les affaires publiques, outre ce que la compagnie devoit fournir, à condition qu'il n'y auroit plus de différence entre les charges anciennes & les leurs, & qu'on leur distribueroit des procès comme aux autres. La proposition fut acceptée, & les vingt nouveaux conseillers ayant financé, furent depuis considérés comme les anciens. On ne laissa pas pourtant de les appeller *les quinze-vingts*, parce qu'ils étoient

vingt qui avoient donné chacun 15000 livres.

Dès qu'on ſçut qu'il y avoit de l'argent dans la caiſſe publique, les officiers & gens de qualité vinrent offrir leurs ſervices au parlement & à la ville. Le marquis de la Boulaye fut le premier qui ſe préſenta, peut-être un peu par rapport à un grand procès qu'il avoit au parlement. Le duc d'Elbeuf le ſuivit de près avec MM. ſes enfants, & il fut déclaré général des armées du roi ſous l'autorité du parlement : ce qui lui donna un ſi grand crédit dans la ville, pendant les premiers jours, qu'il en étoit comme le maître abſolu. Il s'en apperçut ſi bien qu'il écrivit auſſitôt à la reine pour lui offrir ſes ſervices, priant S. M. de l'employer dans cette conjoncture qu'il prévoyoit bien ne pouvoir être de longue durée.

En effet, M. le prince de Conti, M. le duc de Longueville, le prince de Marſillac, & le marquis de Noirmoutier, ayant quitté S. Germain pour ſe jetter dans Paris, le crédit du duc d'Elbeuf ceſſa tout d'un coup, & le prince de Conti fut déclaré généraliſſime malgré l'oppoſition du duc d'Elbeuf, qui étoit pourtant en état de faire bien du bruit, s'il avoit bien connu

ses forces, & la défiance que tout le monde avoit de S. A. Car il est certain que le duc fut pendant un jour entier le maître de faire chasser ce prince hors la ville, s'il avoit voulu. Mais le coadjuteur qui commençoit à établir son autorité parmi le peuple, ayant fait connoître que S. A. & M. de Longueville avoient donné leur parole il y avoit long-temps, & qu'ils n'avoient eu aucune part à l'enlevement du roi, ce qui fut confirmé par le président de Novion, à qui le coadjuteur avoit confié ce secret, tout le monde tourna de ce côté-là, & le reconnut pour généralissime, & MM. d'Elbeuf, de Bouillon & de la Mothe-Houdancour pour lieutenants généraux, avec un pouvoir égal, qu'ils exerceroient alternativement, avec cette seule distinction, que M. d'Elbeuf devoit commencer, & avoir la premiere séance au conseil de guerre, qui se tiendroit toujours chez M. le prince de Conti: après quoi ce prince alla loger à l'hôtel-de-ville, pour effacer la défiance qui pouvoit rester dans l'esprit du peuple contre lui. Madame la duchesse de Longueville sa sœur y prit aussi un appartement par la même raison, de sorte que la maison de ville fut le lieu où tout le

monde alloit faire ſa cour, les officiers de robe & d'épée s'y rendant réguliérement tous les ſoirs, & le coadjuteur pour des raiſons générales & particulieres. Dans ce temps-là madame de Longueville accoucha d'un fils, que le corps de ville tint ſur les fonts, & le nomma Charles-Paris. Cependant M. de Longueville alla dans ſon gouvernement de Normandie pour y ſervir le parti, n'ayant point voulu prendre de qualité entre les autres généraux qu'il croyoit au-deſſous de lui. Il y eut auſſi beaucoup d'autres ſeigneurs qui s'engagerent avec le parlement & la ville, comme les ducs de Chevreuſe, de Luines, de Briſſac, le marquis de Vitri, de Foſſeuſe, de Silleri, &c.

M. de Beaufort ne manqua pas de ſe rendre auſſi à Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations du peuple, qui dans la ſuite n'eut de véritable confiance qu'en lui & au coadjuteur, avec lequel le duc s'unit très-étroitement. Juſques-là le coadjuteur n'avoit pas eu de voix délibérative dans le parlement; mais on la lui donna le vingt-un janvier 1649, en l'abſence de Monſeigneur l'archevêque de Paris ſon oncle, il y prit ſa

place après avoir fait le serment accoutumé.

Pendant tout ce temps-là il y eut peu d'exploits de guerre de part & d'autre. Les bourgeois de Paris s'emparerent seulement de la Bastille, dont le sieur de Broussel fut fait gouverneur, & le sieur de Louviers son fils, qui étoit lieutenant aux gardes, son lieutenant. D'un autre côté M. le prince, qui commandoit l'armée du roi, se rendit maître des postes importants de S. Cloud, de S. Denis & de Charenton; mais il ne garda pas long-temps le dernier. Le parlement s'occupoit aussi à faire venir des vivres à Paris, & à trouver des fonds pour les gens de guerre. Il donna pour cet effet des arrêts pour prendre dans toutes les recettes les deniers qui s'y trouveroient, & pour se saisir de tous les effets & meubles appartenants au cardinal Mazarin ou à ses partisans, avec promesse du tiers aux dénonciateurs: mais cette recherche fut assez inutile & ne produisit pas grande chose. On ne laissa pas cependant de délivrer de l'argent aux officiers; & le coadjuteur leva un régiment de cavalerie à ses frais, dont il donna le commandement au chevalier de Serrigni, son parent, qui fut ap-

pellé le régiment des Corinthiens, parce que ce prélat étoit archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de bouclier ſous le nom d'un prêtre ne fut pas approuvée de tout le monde, & ne réuſſit pas avantageuſement pour ſon auteur : car le chevalier de Serrigni étant ſorti à la tête de ſon régiment, & ayant rencontré un parti des ennemis, il fut battu, & on n'en fit que rire : cet échec ayant été appellé par raillerie, *la premiere aux Corinthiens*. Les officiers ne furent pas long-temps à former leurs régiments, tout le monde s'empreſſant à prendre parti, & l'armée du parlement ſe trouva dans peu de jours compoſée de plus de douze mille hommes effectifs, mais mauvais ſoldats, particuliérement la cavalerie, qui n'étoit remplie que de cavaliers faits à la hâte par chacune des portes cocheres ſuivant l'ordre du parlement, & comme le marquis de la Boulaye en avoit le principal commandement, on l'appella par dériſion le *général des portes cocheres*.

L'armée du roi n'étoit pas ſi nombreuſe, & ne paſſoit pas neuf ou dix mille hommes : mais c'étoient de vieilles troupes & bien meilleures. Le duc de Bouillon avoit propoſé un expédient

qui ne fut pas ſuivi, mais qui auroit été bien plus avantageux pour Paris & de moindre dépenſe. C'étoit d'envoyer une ſomme de cinq cents mille livres à M. de Turenne ſon frere, pour diſtribuer dans l'armée d'Allemagne qu'il commandoit, & l'amener au ſervice du parlement. M. de Turenne & la plûpart des officiers généraux étoient diſpoſés à prendre ce parti, mais la cour ne leur laiſſa pas le temps d'exécuter leur deſſein; & le ſieur d'Herlac ayant été envoyé par le cardinal dans cette armée avec de l'argent, il trouva moyen de retenir au ſervice du roi pluſieurs officiers étrangers, particuliérement le colonel Roſen, ennemi déclaré de M. de Turenne, qui, par ce moyen, fut obligé de quitter l'armée avec ſes amis : ce qui ne ſeroit pas arrivé ſi on lui avoit envoyé de l'argent à propos.

Mais il y avoit dans la ville & dans le parlement, tant de gens gagés, qu'il ne faut pas s'étonner ſi ceux qui étoient bien intentionnés, ne purent rien faire de conſidérable pendant la guerre. On ne laiſſoit pourtant pas de ſe réjouir à Paris : il ne ſe paſſoit pas de jour qu'il ne ſe fît quelque chanſon nouvelle contre le cardinal Mazarin, la plûpart fort

ſpirituelles & de la façon de M. de Marigni. Le ſieur Scaron fit auſſi ſa Mazarinade *, & il paroiſſoit tant d'autres écrits ſi injurieux, même contre la reine, que le parlement fut obligé de faire défenſe d'en débiter de cette nature. Mais ces défenſes n'empêcherent pas le cours de ces libelles, & la reine étoit tombée dans un mépris ſi général, que le menu peuple ne la nommoit plus que *madame Anne*. Cette licence de parler étoit une des choſes qui contribuoit le plus à entretenir l'animoſité du peuple, & à diminuer le chagrin qu'on avoit de voir qu'il ne ſe faiſoit rien d'ailleurs.

M. de Beaufort entreprit pourtant d'ouvrir le paſſage de Corbeil, & il ſe mit en marche à grand bruit avec un gros détachement de bourgeois de la ville, qui devoient faire des merveilles; mais ils n'eurent pas le courage de paſſer Juviſi, ayant appris qu'il étoit ſorti des troupes de S. Germain pour les couper. Il fut plus heureux dans un autre rencontre, étant ſorti avec 300 chevaux au-devant d'un grand convoi que le marquis de Noirmoutier amenoit du côté d'Etampes, & qui arriva heureuſement,

* Cette Mazarinade ſe trouve dans les œuvres de Scaron.

quoiqu'il eût été attaqué par les troupes du roi, qui le poufferent jufques au village de Vitri, à l'entrée duquel M. de Beaufort fit face, & fe mêla de bonne forte avec les ennemis. On fit même courir le bruit qu'il avoit tué Nerlieu qui commandoit le régiment du cardinal Mazarin, quoique d'autres affuraffent qu'il avoit été bleffé à plus de cinquante pas de lui.

Cette journée fut très-glorieufe à ce prince, non-feulement par cette action, mais parce que le bruit s'étant répandu qu'il étoit aux mains avec les ennemis, les bourgeois prirent les armes d'eux-mêmes, & fortirent au nombre de plus de 30000 en moins d'une heure, y ayant eu même des femmes qui fuivirent avec des épées, des hallebardes & des broches, & autres inftruments de cette forte ; & quand M. de Beaufort rentra le foir dans la ville, on alluma des chandelles à toutes les fenêtres des rues où il paffa, le monde criant *vive Beaufort*.

Le marquis de Noirmoutier amena encore un autre convoi par la vallée de Grosbois avec affez de peine, parce que les troupes qu'il avoit poftées pour favorifer fon paffage, étoient forties du lieu où il les avoit mifes, pour charger

quelques escadrons du parti contraire. Le marquis de Silleri fut pris dans cette occasion, & le prince de Marsillac y fut blessé dangereusement avec le comte de Roian.

On fit encore une autre sortie presque générale du côté des portes de St. Denis & de S. Martin, pour faire entrer un convoi de bled & autres provisions, si nombreux que les charettes ne cesserent de défiler nuit & jour pendant deux fois ving-quatre heures; le marquis de Noirmoutier qui avoit la tête de tout s'étant avancé jusqu'à Dammartin, & le marquis de la Motte jusqu'à Gonesse. Mais tout cela fut fort mal distribué.

Le marquis de la Boulaye fit aussi entrer quelques petits convois; & quoiqu'il ne fût pas estimé des gens de guerre, il ne laissoit pas d'être fort agréable au peuple.

Enfin les généraux s'aviserent de faire un camp à Villejuif, où l'on mit la plûpart des troupes, le reste étant dans les villages voisins, & particuliérement au Port-à-l'anglois, pour la defense d'un pont de bateaux qu'on avoit construit sur la riviere de Seine.

Voilà les principales actions de guerre, qui se firent durant le siege de Pa-

ris par les troupes de la ville. Celles du roi ne furent pas beaucoup plus importantes. Après s'être rendu maître de Lagni & de Brie Comte-Robert, M. le prince attaqua Charenton où l'on avoit jetté un corps de troupes assez considérable pour conserver ce poste, qui étoit très-important pour la subsistance de la ville. Le marquis de Clanleu qui y commandoit y fut tué, n'ayant pas voulu de quartier avec plusieurs officiers distingués. Il n'y eut presque que le marquis de Coignac, petit-fils du maréchal de la Force, qui se sauva heureusement par la riviere sur un glaçon qui l'apporta auprès de Paris, après avoir rempli très-bien son devoir à la tête de son régiment. M. le prince y perdit aussi beaucoup de monde, entr'autres le duc de Châtillon qui fut emporté d'un coup de canon *, & qui fut fort regretté dans les deux partis.

Les généraux de Paris sortirent bien avec leurs troupes pour empêcher cette attaque; mais M. le prince s'é-

* D'un coup de mousquet dans les reins, dont il mourut le lendemain dans le château de Vincennes.

toit posté si avantageusement avec les sept à huit mille hommes qu'il avoit, qu'on ne jugea pas à propos de l'aller attaquer avec de nouvelles troupes, n'y ayant eu que le coadjuteur qui fut d'avis de donner bataille, & qui sortit en équipage de guerre avec des pistolets à l'arçon de la selle, voulant faire voir que la qualité de prêtre n'étoit pas incompatible avec celle de brave.

Cette prise de Charenton, quoiqu'abandonné deux jours après par M. le prince, ne laissa pas de mettre une grande consternation dans le parti, & contribua beaucoup à disposer le parlement à écouter des propositions de paix. Les partisans de la cour prirent de-là occasion de se réveiller, comme on le découvrit par une lettre interceptée de l'ancien évêque de Dole nommé Cochon, où il rendoit compte de toutes choses au cardinal Mazarin, disant que l'évêque de Glandeve, religieux Cordelier, connu auparavant sous le nom de pere Faure, confesseur de la reine, & le sieur Delaune, conseiller au châtelet, le servoient fort bien; que le parlement feroit bientôt la paix à telles conditions qu'on voudroit, & que les officiers généraux ne s'y opposeroient pas. Cela fut cause qu'on lui donna des

gardes : on en devoit auſſi donner à l'évêque de Glandeve, mais on ne le fit pas parce qu'il étoit logé aux Cordeliers. On envoya chez Delaune pour l'arrêter ; mais ayant été averti de bonne heure, il ſe retira à S. Germain. On ſurprit pluſieurs autres lettres ſans ſignature, qui diſoient encore davantage, & qui venoient de quelques officiers du parlement. On en fit beaucoup de bruit ; mais l'affaire fut étouffée. On ne pourſuivit pas auſſi, comme on auroit pu, l'affaire du chevalier de la Valette, bâtard de la maiſon d'Eſpernon, qui fut arrêté jettant la nuit des billets par la ville pour émouvoir le peuple.

Fondée ſur ces intelligences ſecrétes, la cour avoit envoyé quelques jours auparavant un héraut d'armes chargé de lettres pour le parlement, pour M. le prince de Conti, & pour les prévôt des marchands & échevins. Ce héraut s'étant préſenté à la porte S. Honoré y fit ſa chamade ; & le capitaine * qui

* C'étoit le préſident de Maiſons fils, qui étoit à la porte S. Honoré, quand le héraut ſe préſenta : il refuſa de le laiſſer entrer ; le héraut mit la lettre ſur la barriere. M. de Maiſons qui étoit alors conſeiller, vint rendre compte au palais de ce qu'il avoit fait. J'ai oui

y étoit de garde l'ayant arrêté à la barriere, en fut aussi-tôt donner avis au parlement, qui après de longues délibérations arrêta de ne point entendre le héraut, ni recevoir ses lettres, & d'envoyer les gens du roi à S. Germain, pour dire à la reine que le refus de la compagnie ne venoit que du respect qu'ils avoient pour elle, les hérauts n'étant envoyés qu'à des souverains ou des ennemis, & qu'ils supplioient S. M. de leur faire sçavoir sa volonté de sa propre bouche, l'assurant de la continuation de leur fidélité pour le service du roi.

C'étoit-là proprement ce que la cour souhaitoit pour avoir lieu d'entrer en négociation, à quoi elle n'avoit encore pu réussir, & il y a lieu de croire que cette mommerie de héraut avoit été concertée avec ceux du parlement qui étoient dans les intérêts de la cour, à dessein

---

dire au cardinal de Retz & à mon pere, que ce qui fut dit dans cette occasion, est ce qu'ils ont entendu de plus beau dans leur vie, où tout le monde des différents partis réunis tous au même avis, dirent par respect pour S. M. R., tout ce qu'on peut s'imaginer de plus éloquent, & qui faisoit bien connoître qu'on n'en vouloit qu'au cardinal Mazarin.

dessein d'engager la compagnie à faire cette démarche. Aussi la reine ne perdit pas cette occasion ; elle fit dire aux gens du roi que S. M. étoit satisfaite des assurances qu'ils lui donnoient ; mais qu'elle en desiroit des effets véritables, après quoi on se pouvoit promettre des témoignages sinceres de sa bienveillance envers toute sorte de personnes sans exception.

Cette réponse gracieuse donna lieu aux délibérations qui se firent depuis au contentement de la cour. A quoi la venue d'un autre héraut, ‡ envoyé dans le même temps par l'archiduc, gouverneur des Pays-Bas, & chargé de lettres pour le parlement, ne contribua pas peu, les émissaires de la cour s'étant adroitement servis de cette conjoncture, pour faire voir qu'il y avoit des gens qui entretenoient des correspondances avec les Espagnols, ce qui étoit odieux, & de dangereuse conséquence. Dans la vérité il y avoit plus de quinze jours que cet envoyé étoit à Paris, quel-

‡ Jamais l'archiduc n'a envoyé de trompettes : on fit faire un habit de ses livrées, & cette fable fut concertée à Paris par Laigües qui, par sa correspondance avec madame de Chevreuse, avoit imaginé de rendre le cardinal Mazarin odieux, en proposant la paix générale.

ques-uns de la compagnie ayant travaillé pendant ce temps à lui dresser une créance dont on accusoit particulierement le président de Bellievre & le sieur de Longueil.

Quoi qu'il en soit, cet homme s'étant présenté au parlement, on résolut, après plusieurs contestations, de l'entendre, & de lui donner séance dans la compagnie, quand il eut fait voir ses créances. Il s'appelloit Dom Joseph Illescas Arnolphini, homme de peu de considération, mais qui ne manquoit pas d'esprit. Il avoit été choisi par madame de Chevreuse qui étoit à Bruxelles, & il avoit ordre de négocier principalement avec le coadjuteur, & avec ceux qui étoient le plus dans la confidence de cette dame. Dans le discours qu'il fit au parlement, il dit qu'il ne pouvoit douter que sa présence ne fût agréable à la compagnie, puisqu'il apportoit des offres d'une paix générale tant desirée dans le monde chrétien; que le cardinal Mazarin n'avoit pas voulu la conclure à Munster, quoiqu'il le pût à des conditions avantageuses à la France; mais que depuis la sortie du roi hors de Paris, il en avoit proposé d'autres fort avantageuses à l'Espagne, pour se mettre en état de châtier les rebelles, & de réduire

Paris à la raison ; que S. M. C. n'avoit pas estimé qu'il fût sûr ni honnête d'accepter des offres de cette nature de la part d'un homme déclaré ennemi de l'état par arrêt du parlement, où les traités de paix doivent être vérifiés pour être authentiques ; qu'ainsi le roi son maître l'avoit envoyé à la compagnie, pour lui déclarer qu'il se soumettoit volontiers à son jugement, laissant à son choix de députer quelques-uns de leur corps en tel lieu qu'ils voudroient, même à Paris où il enverroit ses plénipotentiaires pour y conclure une paix entre les deux couronnes, & qu'il offroit cependant à la compagnie toutes les troupes du roi son maître pour en disposer, & les faire commander par des officiers François, déclarant au surplus qu'en cas que le parlement n'eût pas besoin de ces troupes, elles demeureroient sur la frontiere sans rien entreprendre pendant qu'on traiteroit de la paix.

Ce discours, & le rapport fait par les gens du roi, de ce qui s'étoit passé à S. Germain, fut suivi d'une délibération où il fut arrêté qu'on députeroit vers la reine, pour la remercier de la maniere dont elle avoit reçu les gens du roi, pour la prier de vouloir bien

faire lever le blocus de Paris, & pour lui porter copie de la lettre de l'archiduc, & l'informer de ce qui avoit été dit par son envoyé : sur quoi le parlement n'avoit pas voulu délibérer sans sçavoir la volonté de S. M. à laquelle ils étoient prêts d'obéir, & de lui témoigner qu'ils étoient fideles serviteurs du roi.

Ainsi le premier président avec le président de Mesmes & des députés de toutes les chambres, étant partis pour S. Germain, on y convint que de part & d'autre on enverroit des commissaires à Ruel, avec plein pouvoir de conclure un accommodement, & que dès que le parlement auroit donné les mains à cette conférence, les passages seroient ouverts pour laisser entrer des vivres à Paris.

Cet expédient fut accepté par le parlement où les partisans de la cour faisoient proposer tous les jours de nouvelles taxes pour la guerre, afin de dégoûter le peuple. De leur côté les frondeurs faisoient courir le bruit de la venue de Mr. de Longueville avec dix ou douze mille hommes; mais comme ces bruits n'étoient suivis d'aucun effet, les partisans de la cour s'en prévaloient pour décrier la foiblesse du parti, & décourager ses sectateurs.

Cependant le peuple ne laissoit pas de continuer dans sa fermeté, & de crier à toute occasion qu'il ne vouloit pas de paix : mais la conférence de Ruel ayant été arrêtée, les députés s'y rendirent de part & d'autre, & l'on y convint enfin de quelques articles qui furent rapportés à Paris, pour les faire ratifier, à quoi on trouva de grandes oppositions, fondées sur ce qu'il n'y avoit rien de précis pour les intérêts des officiers généraux ; que l'article du parlement de Rouen n'étoit pas comme on souhaitoit, & que les députés avoient permis que le cardinal Mazarin signât le traité : sur quoi il s'éleva un si grand bruit à leur retour, & quand on s'assembla au parlement pour délibérer, que le peuple pensa se jetter sur eux, demandant la signature du cardinal Mazarin, pour la faire brûler par la main du bourreau, & menaçant de tuer les députés quand ils sortiroient : ce qui obligea Mr. de Beaufort de sortir pour parler à eux, & pour les appaiser.

Il fallut donc en venir à une nouvelle délibération, malgré le premier président & le président de Mesmes, dans laquelle il fut résolu que les mêmes députés retourneroient à Ruel pour

traiter des prétentions des officiers généraux, qui, pour cet effet, envoyerent aussi leurs agents ; & on leur recommanda de faire en forte que le cardinal ne signât pas le traité.

Cette délibération dura depuis le matin jusqu'au soir, & à la sortie il fallut que le coadjuteur & le duc de Beaufort accompagnassent le premier président pour le garantir de la fureur du peuple. Une lettre de cachet, qui fut envoyée dans le même temps au sujet des généraux, ne servit qu'à faire crier davantage, & donna lieu à un second arrêt pour faire réformer encore d'autres articles pour le prêt, & pour plusieurs autres choses.

Cependant les officiers généraux ayant choisi le duc de Brissac, & le comte de Maure pour assister à la conférence, & ayant réduit en apparence tous leurs intérêts à l'éloignement du cardinal Mazarin, les députés du parlement eurent ordre d'insister aussi fortement sur cet article : & ils l'auroient obtenu, si les généraux eussent été aussi parfaitement unis qu'ils le paroissoient, d'autant plus que l'archiduc à qui on avoit envoyé le marquis de Noirmoutier & de Laigues, étoit enfin entré en France avec l'armée du roi d'Espagne, & avoit

écrit à M. le prince de Conti, que nonobstant sa marche, il seroit toujours prêt d'entendre aux propositions de la paix générale, & de s'arrêter au cas qu'on voulût nommer des députés. Cette lettre ayant été communiquée au parlement, il ordonna qu'on en donneroit avis à la reine, & l'affaire en demeura-là. Si les Espagnols eussent fait dès le commencement cette démarche, ils en auroient sans doute tiré de grands avantages; mais ils s'en aviserent trop tard, & leur entrée dans le royaume ne servit qu'à terminer plutôt l'accommodement, tout le monde étant déja las & rebuté de la guerre.

Enfin la cour ayant eu l'adresse de diviser le parlement, elle eut aussi celle de diviser les généraux, par les promesses qui furent faites sous main à M. le prince de Conti de lui donner entrée au conseil du roi & un gouvernement de place; à M. le duc de Longueville, le gouvernement du Pont-de-l'Arche; au duc d'Elbeuf, une somme d'argent & un domaine considérable en Normandie; au duc de Bouillon, satisfaction entiere sur ses prétentions; & au prince de Marsillac, des lettres de duc & pair; ce qui facilita la réconciliation de madame de Longue-

ville avec M. le prince : après quoi la paix ne reçut plus aucune difficulté, & le premier président à son retour avec les autres députés rapporta une déclaration du roi qui fut vérifiée le premier avril 1648, portant amnistie générale pour tous ceux qui avoient été dans le parti, spécialement pour le marquis de Noirmoutier, de Laigues, le comte de Fiesque, S. Ibal, la Sauvetat & la Boulaye, sans faire aucune mention du cardinal Mazarin, qui demeura, comme il étoit, le maître de toutes les affaires, & en état de se venger à sa discrétion du coadjuteur & du duc de Beaufort, qui avoient paru les plus affectionnés au parti, & sans aucun intérêt.

Comme la paix ne fit avoir à aucun des partis tous les avantages qu'on s'étoit promis, ce ne fut proprement qu'une suspension d'armes, & nullement d'intrigues & de cabales. Les frondeurs ne pouvoient souffrir le cardinal Mazarin en place; ils appréhendoient ses ressentiments, & pour s'en défendre ils tâchoient d'entretenir l'animosité dans les esprits. Le cardinal de son côté tâchoit de rétablir son crédit, espérant que le temps lui fourniroit les occasions de se venger : mais ce qui l'in-

quiétoit davantage étoit l'autorité que M. le prince avoit prise dans les conseils pendant la guerre, dont il appréhendoit les suites. Mr. le prince nullement disposé à en souffrir la diminution, prétendoit conserver l'avantage qu'il avoit, comme dû à sa naissance & à ses services; & quoiqu'il n'eût pas dessein de perdre le cardinal, il vouloit le retenir dans le respect & dans la dépendance. De plus, dans la pensée que les frondeurs pouvoient traverser une partie de ses desseins, il cherchoit sur toutes choses à les perdre, ou du moins à les abaisser, & à leur ôter la faveur du peuple, qui étoit entiere & sans partage pour les chefs du parti.

Avec tant de vues différentes il étoit difficile que tous ces partis s'accommodassent bien ensemble : aussi leur arrivoit-il souvent de se barrer & de s'entrechoquer, quelquefois même sans dessein. Une des premieres actions d'éclat qui réveilla la chaleur des esprits, fut l'arrivée du duc de Candale à Paris, où l'on crut que la cour l'avoit fait venir à dessein pour insulter le duc de Beaufort, afin de voir de quelle façon cela seroit reçu du peuple. Quelques-uns disoient pourtant qu'il y étoit venu de son mouvement & sans aucun

concert avec la cour. Quoi qu'il en soit, s'étant remontré un soir aux tuileries avec quelques-uns de ses amis, il se mit à plaisanter tout haut sur la liberté qu'il disoit être alors pour tout le monde sur le pavé de Paris, tournant en ridicule certaines choses de la guerre, qui dénotoient assez intelligiblement le duc de Beaufort, sans néanmoins nommer personne.

Ces discours ayant été faits publiquement, furent bientôt rapportés au duc de Beaufort & à ses amis, lesquels ayant sçu que le duc de Candale devoit souper peu de jours après dans le jardin de Renard au bout des tuileries *, ils

* Ce Renard avoit été laquais de l'évêque de Beauvais, & ensuite son valet de chambre. Comme il entroit au Louvre par le moyen de son maître, il étoit accoutumé de présenter tous les matins un bouquet à la reine, qui aimoit les fleurs. Ces petits présents étant bien reçus, Renard obtint de S. M. quelques récompenses, & entr'autres la jouissance d'une partie du jardin des tuileries. Il y bâtit une maison, & l'embellit si bien, que ce lieu devint un réduit pour les personnes de la plus haute qualité. On s'y divertissoit, on y jouoit, & souvent même on y tenoit des conférences sur les affaires du temps. Renard se fit peindre en jeune garçon qui présentoit des fleurs à la Fortune, pour tirer quelque présent

résolurent d'y aller, sous prétexte de la promenade, pour l'insulter à leur tour. Cela se fit comme il avoit été projetté. Le duc de Beaufort étant entré dans le lieu où le duc de Candale étoit à table, lui dit en riant qu'il venoit se réjouir avec lui familierement, & avec la liberté qui regnoit alors sur le pavé de Paris. La raillerie ne plut pas; on y répondit avec aigreur, & le duc de Beaufort qui n'attendoit que cela, prit un bout de la nappe, & renversa tout ce qui étoit sur la table. Le duc de Candale voulut mettre l'épée à la main; mais il en fut empêché par ses amis, qui virent bien que la partie n'étoit pas bien faite pour eux; on se sépara donc de part & d'autre, & le duc de Candale sortit de Paris le lendemain matin dans le dessein de faire appeller le duc de Beaufort; mais la cour empêcha que la chose allât plus loin. Cette brusquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours, & fut fort approuvée du peuple, qui marqua vouloir entrer dans la querelle envers & contre tous.

---

de la déesse. La Fortune tendoit la main pour recevoir le bouquet, & faisoit, en souriant, tomber une pluie d'or dans le sein du jeune garçon.

Il pensa encore arriver du bruit à l'occasion d'un bateau chargé de bombes & de grenades à l'arsenal, & qui descendant la riviere comme pour aller à S. Germain, fut arrêté vers le pont rouge, & pillé par le peuple, qui disoit tout haut qu'on avoit dessein d'assiéger Paris une seconde fois.

Le duc de Beaufort étant tombé malade dans le même temps, on ne manqua pas de dire qu'il étoit empoisonné. Le peuple alloit tout le long du jour en procession à l'hôtel de Vendôme pour sçavoir de ses nouvelles, & quoique sa maladie ne fut rien, les frondeurs la faisoient passer pour périlleuse. Cependant ses gens avoient ordre de faire entrer une partie de ceux qui se présentoient, dont plusieurs le voyant au lit se jettoient à genoux, pleurant à chaudes larmes, & priant Dieu pour lui comme pour leur pere & leur libérateur.

Tous ces incidents joints à l'animosité qui paroissoit encore dans les discours du peuple contre le cardinal Mazarin, lui firent juger qu'il ne faisoit pas encore bon à Paris pour lui : aussi ne put-il se résoudre d'y retourner, quoique la reine l'en pressât beaucoup, & que M. le Prince se chargeât de

l'y conduire en toute sûreté. On dit même que pour justifier sa crainte, & faire voir qu'elle n'étoit pas sans fondement, il envoya un chariot couvert de ses armes à Paris, qui fut pillé à l'entrée de la ville, par des gens apostés, de sorte que la cour, pour laisser refroidir cette chaleur, alla de S. Germain à Compiegne, à la réserve de de M. le prince, qui fut seul à Paris, où il fut complimenté par le parlement qui lui députa exprès, ce qui ne fut pas approuvé du peuple qui ne regardoit ce prince qu'avec aversion, comme le principal auteur de tous ses malheurs ; jusques-là, que s'il avoit séjourné plus long-temps à Paris, il n'y auroit peut-être pas trouvé toute la sûreté qu'il s'imaginoit : mais il s'en alla bientôt en Bourgogne, laissant ainsi le cardinal seul auprès de L. M., bien-aise de se voir délivré de sa présence qui l'incommodoit fort.

Le peuple de Paris eut aussi beaucoup de joie du départ de S. A. comme il le fit connoître dans une affaire qui arriva peu de temps après, & qui fit assez de bruit. Beautou, avocat au conseil, ayant été arrêté au sujet d'une piece offensante pour S. A. dont on l'accusoit d'être l'auteur, intitulée ; *Dis-*

cours sur la députation du parlement à M. le prince; la cour témoigna y prendre beaucoup de part, & s'intéresser fortement à la satisfaction de M. le prince, ne négligeant rien pour faire punir cet innocent.

La substance de cet écrit étoit, que le parlement n'avoit pas dû députer à M. le prince, parce que cette compagnie n'avoit jamais fait cette démarche que pour le roi & M. le duc d'Orleans, & que M. le prince ayant été l'auteur du siege de Paris, le protecteur du cardinal, & la cause de tout ce qu'ils avoient souffert, il n'étoit pas juste de se réjouir de son retour; & à la fin l'auteur * apostrophant M. le prince, lui pronostiquoit qu'il seroit la victime du ministre, qui le jetteroit dans une prison d'où il ne sortiroit que par la générosité de ceux qu'il avoit persécutés sans sujet: ce qui arriva effectivement depuis.

Si M. le prince eût fait alors une réflexion sérieuse sur cette prédiction, il ne se seroit peut-être pas si fort emporté dans cette rencontre, & il auroit

---

* C'étoit un nommé Portail, avocat au parlement.

dû juger que les sollicitations publiques de la cour n'étoient que pour l'engager davantage dans cette affaire, & pour rejetter sur lui toute la mauvaise humeur qui restoit dans l'esprit du peuple. En effet tous les mouvements qu'il se donna auprès des juges ne produisirent que de nouveaux écrits plus forts, qui furent publiés sous prétexte de la défense de Beautou, lequel fut enfin déchargé de l'accusation par le parlement, après avoir couru risque d'être condamné à mort par le châtelet : ce qui seroit certainement arrivé si le sieur Joli ‡, conseiller au châtelet, qui commença de se faire remarquer dans cette occasion, n'avoit engagé quelques-uns des juges à s'opposer avec lui aux opinions de ceux qui étoient dévoués à la cour. Ce conseiller, par un pur esprit de générosité, entreprit la défense de l'accusé avec tant de chaleur, qu'il alla plusieurs fois dans le cachot instruire le prisonnier de ce qu'il avoit à faire & à dire : mais ce malheureux étoit si troublé, qu'au lieu de profiter des conseils qui lui avoient été donnés, il pensa se perdre lui-même

‡ C'est lui qui est l'auteur de ces Mémoires.

par ses réponses. Le sieur Joli avoi été jusqu'alors infiniment uni avec l sieur d'Aubrai, lieutenant civil, don il rapportoit tous les procès; mais il rompirent dans cette occasion, & e vinrent même à des paroles assez forte

Il arriva dans ce temps une affair de la même nature à l'occasion d'u nommé Marlot qui avoit été condamn à être pendu, pour avoir imprimé u libelle très-sale & offensant contre l'hon neur de la reine, intitulé *la Custode*. Mais comme il sortoit de la concier gerie pour être mené en greve, plusieurs garçons libraires & imprimeurs se trou verent à la porte du palais, qui char gerent brusquement les archers à coups de pierres, & criant sur eux *aux Ma zarins*, ils furent secondés par les gens de boutiques du quartier, de sorte que Marlot fut sauvé, y ayant eu plusieurs archers de blessés, & même le sieur le Grani, lieutenant criminel, qui les com mandoit, & qui eut assez de peine à se sauver après avoir reçu plusieurs coups de bâtons.

Tous ces événements étonnoient la cour. Le cardinal vouloit s'en servir pour différer le retour du roi à Paris; mais on lui fit connoître qu'une plus longue absence pourroit faire naître

des affaires plus dangereuſes, & dont les ſuites pourroient empêcher la cour de revenir quand il en ſeroit abſolument néceſſaire. On lui diſoit auſſi qu'il falloit accoutumer le peuple à la préſence du roi ; que c'étoit le ſeul remede pour refroidir la chaleur des eſprits, & qu'enfin il étoit bon d'appuyer de plus près ceux qui étoient bien intentionnés, & qui étoient las de la continuation de ces déſordres.

Auſſi le cardinal Mazarin ſe réſolut enfin de venir à Paris, après avoir pris toutes les meſures poſſibles contre la mauvaiſe volonté du peuple. La premiere précaution qu'il prit fut de faire parler à madame la duchèſſe de Montbazon qui gouvernoit abſolument le duc de Beaufort, de laquelle on obtint à force de promeſſes, que ce duc ne traverſeroit point le deſſein du retour. On auroit bien voulu l'engager d'aller à la cour ; mais il fallut ſe contenter de la parole que madame de Montbazon donna pour lui. Le coadjuteur ne fut pas ſi difficile ; il alla ſans beaucoup de façon à Compiegne, ſur les inſtances qui lui en furent faites, quoique pluſieurs de ſes amis l'en détournaſſent, dans la penſée que ce voyage ne lui étoit propoſé que pour le décrier dans

l'esprit du peuple ; mais il n'écouta pas ces raisons, & il se figura qu'il suffisoit de publier à son retour, qu'il n'y avoit été que pour rendre ses devoirs au roi & à la reine, sans voir le cardinal. La vérité est pourtant qu'il le vit, & qu'il eut une conférence avec lui de trois ou quatre heures pendant la nuit.

Après cela on prit un grand soin de s'assurer des corps de métiers, par le moyen du lieutenant civil, du prévôt des marchands, & de plusieurs autres, jusqu'à se servir de la Ratiere, partisan, pour ménager les bateliers en les faisant boire & en leur distribuant de l'argent. On employa aussi M. de Longueil, conseiller de la grand-chambre, en lui promettant la surintendance des finances pour le président de Maisons son frere.

Le cardinal crut aussi qu'il seroit bon de faire une entreprise d'éclat, qui rétablît sa réputation. C'est pourquoi il fit assiéger Cambrai par le comte d'Harcourt, & il y alla lui-même pour faire des présents d'épées, de baudriers & de gands de senteur à la plûpart des officiers. Mais toute cette dépense mesquine ne servoit qu'à lui attirer la raillerie publique, d'autant plus que le

ſiége fût levé : de ſorte qu'il fallut en revenir aux premieres meſures pour préparer les bourgeois de Paris au retour de la cour, que tout le monde leur conſeilloit plus que jamais, ce à quoi le cardinal n'auroit jamais donné les mains, ſi M. le prince n'eût répondu du ſuccès de l'affaire.

La cour revint donc enfin à Paris au mois d'août 1649, le cardinal étant à la portiere du carroſſe du roi avec M. le prince, qui lui ſervoit comme de brave : & pour ſignaler ce retour, on fit une cavalcade du palais royal aux Jéſuites de la rue S. Antoine le jour de S. Louis, cette éminence étant encore dans le carroſſe du roi, & M. le prince à cheval avec toute la cour dans des habits magnifiques, dont l'éclat n'empêcha pas la continuation des murmures : le peuple étant toujours ſi animé, qu'il eût fallu peu de choſe pour faire repentir le cardinal de n'avoir pas ſuivi les conſeils de ſa prudente timidité.

M. le prince lui donna peu de jours après d'autres ſujets d'inquiétude, en menaçant de s'unir aux frondeurs pour le perdre, ſur le refus qu'il faiſoit de donner, ſuivant ſa promeſſe, le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville. Cette

raison n'étoit à le bien prendre qu'u
prétexte : car M. le prince avoit d'au
tres raisons personnelles & plus essen
tielles de se plaindre de ce ministre
qu'il ne pouvoit pas dire. Il n'étoit pa
content de l'alliance que M. le cardi
nal vouloit faire avec la maison d
Vendôme, en donnant une de ses nie
ces à M. de Mercœur : il étoit indi
gné avec justice de ce qu'après lui avoi
fait espérer que le roi traiteroit de l
principauté de Montbeilard pour la lu
donner, & ayant dépêché Hervart e
apparence pour négocier cette affaire
il lui avoit néanmoins donné des or
dres secrets de ne rien conclure. Enfi
il éprouvoit tous les jours que ce mi
nistre le traversoit sous main en toute
rencontres, quoiqu'il lui fît des dé
monstrations d'une considération tout
particuliere.

Le cardinal de son côté ne pouvoi
souffrir la maniere outrageante dont M
le prince parloit de ses nieces, ayan
dit au sujet du mariage qui se négo
cioit avec M. de Mercœur, que le
nieces du cardinal n'étoient pas tro
bonnes pour les gentilshommes, & qu
s'il le fâchoit, il obligeroit Champfleuri
capitaine des gardes de S. E. de lui ame
ner son maître par la barbe à l'hôtel d

Condé. Il crut aussi que la folle déclaration d'amour que Jersay eut l'audace de faire à la reine, venoit de M. le prince, qui dans la vérité donna sa protection à Jersay, quoique banni de la cour pour ce sujet. Les soupçons du cardinal allerent même plus loin : il s'imagina, comme bien d'autres, qui voyoient les choses de plus près, que M. le prince n'avoit fait parler Jersay, que pour se mettre, par ce moyen, tout-à-fait à la place du cardinal. Il y avoit plusieurs autres raisons de part & d'autre, qui ne venoient que de la concurrence d'autorité que le cardinal vouloit se conserver, & que M. le prince auroit été bien-aise de prendre pour lui. Cependant tout cela ne paroissoit pas, & dans le monde il n'étoit question que du Pont-de-l'Arche, sur quoi le cardinal ne se pressoit pas de satisfaire M. de Longueville : ses appréhensions étant presque entiérement dissipées, & les affaires commençant à se rétablir, pour vérifier le proverbe de son pays, *passato il pericolo, sè vien gabbato il Santo.*

Enfin cette mésintelligence fit beaucoup de bruit, & S. A. poussa les choses si loin, qu'il alla deux ou trois fois de suite chez le coadjuteur, comme

pour prendre des mesures avec lui avec les frondeurs, pour perdre le ca dinal. Le duc d'Orléans paroissoit m me être de concert avec M. le princ jusques-là que ces deux princes se p lotterent un jour à coups d'orange dans un soupé comme par débauche & on remarqua qu'en buvant à la sant du cardinal, M. le prince dit tou haut, à la reine, *à la Riviere*, & cel d'un ton qui donnoit à douter s'il l portoit à l'abbé de la Riviere qui étoi présent, ou s'il vouloit dire qu'il falloi noyer le cardinal; & le lendemain on prétend qu'ils lui envoyerent une let tre avec cette inscription, *à l'Illustris simo Signor Facquino.*

Les choses étant en cet état, le coad juteur, le duc de Beaufort, & les chef des frondeurs commencerent à s'assurer de leurs amis, les avertissant de se te nir prêts pour les occasions qui pou voient se présenter à tous momens. Mais il arriva que M. le Prince s'ac commoda tout d'un coup avec M. le cardinal, qui lui donna satisfaction sur le Pont-de-l'Arche, & lui promit de lui procurer & à ses amis, tous les avan tages qui dépendroient de lui. De son côté S. A. s'engagea à soutenir de tou tes ses forces les intérêts du cardinal,

& à abandonner entiérement les frondeurs, qu'il recommença de haïr plus que jamais, d'autant plus qu'il sentoit bien qu'il les avoit offensés.

Les frondeurs extrêmement irrités se plaignirent hautement de M. le prince, disant qu'il ne les avoit recherchés que pour les sacrifier à ses intérêts; & rappellant le souvenir de ses premieres infidélités, ils n'oublierent rien pour le rendre odieux au peuple, & pour lui faire regarder son accommodement avec le cardinal, comme une perfidie horrible, & qui étoit sans exemple. Effectivement on avoit vu M. le prince en public avec le coadjuteur, pendant que le démêlé dura, & jusques à son accommodement. Aussi n'eut-il rien à dire de bon pour se justifier, sinon que le coadjuteur ne lui ayant proposé que des enlevements & des barricades fort hasardeuses, il n'avoit pu se résoudre à ces extrémités, qui auroient été suivies d'un désordre général.

Il sembloit que cette résolution devoit entraîner la perte des frondeurs, & que la cour alloit entrer dans l'exercice de son autorité arbitraire dont elle étoit si jalouse : mais ceux qui connoissoient le fond des choses jugerent bien que cet accommodement forcé ne du-

reroit pas long-temps, & que le cardinal italien chercheroit à se venger des affronts qui lui avoient été faits, & de se tirer de la nécessité où il s'étoit mis d'accorder à M. le prince tout ce qu'il voudroit demander.

Cependant le cardinal Mazarin ne paroissoit occupé que du soin de détruire les frondeurs, amusant ainsi S. A. qui le souhaitoit plus que lui, & qui s'imaginoit que leur perte rendroit celle du cardinal plus facile. De leur côté les frondeurs chercherent les moyens de se soutenir, & de profiter des occasions qui pourroient entretenir la mauvaise humeur du peuple.

La cour leur en fournit elle-même un beau sujet en prenant sous sa protection les fermiers des gabelles qui avoient été condamnés par plusieurs arrêts du parlement à fournir les fonds pour payer les rentes de l'hôtel de-ville, de sorte que les rentiers voyant que le prévôt des marchands & les échevins gagnés par la cour négligeoient les intérêts du public, commencerent à s'assembler dans la maison de ville, où sur la proposition du sieur Joli, conseiller au châtelet, ils arrêterent qu'ils choisiroient parmi eux des syndics pour veiller à la conservation de leurs rentes:

rentes : ce qui fut arrêté, nonobſtant un arrêt de la chambre des vacations qui leur défendoit de s'aſſembler, & qui n'empêcha pas qu'ils ne le fiſſent toutes les ſemaines, quelquefois juſqu'au nombre de cinq cents perſonnes. On paſſa même outre à l'élection des ſyndics, & on nomma les ſieurs Charton, préſident aux requêtes, Joli, conſeiller au châtelet, Matharel, Labory & des Coutures, ſecrétaires du roi, du Portail, avocat en parlement, Maréchal, avocat au conſeil, Delote & quelques autres au nombre de douze. Après quoi on afficha des billets imprimés pour avertir les rentiers de ſe trouver à l'hôtel-de-ville, où les principaux n'oſerent pourtant pas aller de peur d'être remarqués, ſe contentant d'appuyer ſous main la conduite des autres.

Toute la conſéquence de cette affaire ne fut pas aſſez compriſe dans le commencement, ni par la cour, ni par les frondeurs. On ne la ſentit bien que quelques jours après, qu'on vit qu'il y avoit peu de perſonnes dans Paris & dans les provinces, qui n'y euſſent quelqu'intérêt direct, ou indirect. La cour s'aviſa trop tard d'en prévoir les ſuites ; & les frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvoient avoir de prétexte

plus favorable pour entretenir dans l'esprit du peuple la chaleur qu'ils desiroient. Ils commencerent donc à rechercher ceux des syndics qu'ils croyoient avoir le plus d'autorité dans les assemblées, particulierement Joli, qui étoit connu pour avoir des sentiments si fermes pour la justice & pour l'intérêt public, qu'ils ne doutoient point, en le gagnant, de faire du peuple ce qu'ils voudroient. Après avoir pris ensemble leurs mesures, ils convinrent que les rentiers iroient en corps demander protection au coadjuteur & au duc de Beaufort : ce qui fut exécuté fort solemnellement. Il y eut même un d'entr'eux qui harangua ces deux Mrs. qui répondirent fort honnêtement, & avec toutes sortes d'assurances de leur affection pour le bien public.

Afin de donner plus de poids à cette affaire, & d'assurer les personnes qui s'étoient chargées du syndicat, Joli proposa aux frondeurs, avec qui il commença d'avoir grande liaison, de présenter une requête au parlement pour demander la confirmation du syndicat, & de la faire signer de quelques conseillers intéressés dans les rentes, afin que si la grand'chambre, dont le premier président étoit le maître, vouloit

entreprendre quelque chose contre les rentiers, elle ne le pût sans une assemblée générale de toutes les chambres. Cette ouverture plut, parce qu'elle tendoit à faire assembler le parlement, ce que les frondeurs souhaitoient sur toutes choses, sçachant bien qu'après cela il leur seroit aisé de faire naître des incidents favorables, comme fut l'affaire du parlement de Bourdeaux, qui avoit envoyé des députés à celui de Paris pour demander qu'il se joignît à eux, afin d'obtenir du roi l'éloignement du duc d'Epernon, gouverneur de la province. Ainsi la requête fut signée de près de cinq cents rentiers, entr'autres du sieur de Loisel, conseiller au Parlement, qui n'avoit aucune relation avec les frondeurs, des sieurs de Croissi, Fouquet, Dorat, Quatre-sous, Caumartin, la Barre, Vialar, tous conseillers du parlement, qui signerent à la priere du coadjuteur & du duc de Beaufort; de sorte que cette affaire fit grand bruit, aussi-tôt après la S. Martin de 1649, la requête ayant été présentée à la grand'-chambre qui prétendit en connoître seule, quoique Mrs. des enquêtes eussent demandé l'assemblée des chambres à ce sujet, & eussent arrêté entr'eux de confirmer le syndicat.

La cour étoit engagée trop avant & trop intéressée dans cette affaire, pour reculer : c'est pourquoi au lieu de penser à satisfaire les rentiers, elle s'appliqua uniquement à rejetter la requête, jugeant bien que l'établissement du syndicat alloit déposséder les officiers ordinaires de la conduite de la ville, qui demeureroit par ce moyen entre les mains des frondeurs. Elle résolut donc d'employer toute son autorité pour traverser son établissement, & elle donna ordre au premier président d'empêcher l'assemblée des chambres à quelque prix que ce fût. Cependant le cardinal voulant être informé de ce qui se disoit dans la ville, s'avisa de faire expédier des brevets à plusieurs personnes, portant permission d'assister aux assemblées des rentes & par-tout ailleurs, d'y parler, & d'y agir de la maniere qu'ils jugeroient la plus propre pour s'y donner créance & découvrir les sentiments d'un chacun, à condition d'en faire leur rapport. Cette infamie n'avoit point encore eu d'exemple en France, où l'on n'avoit jamais vu d'espions de cette nature : aussi ce nouveau tour de politique fut si secret qu'on n'en découvrit rien, & que personne même ne s'en douta que long-temps après. On voyoit

seulement que le premier président s'opposoit avec fermeté à l'assemblée des chambres, quoiqu'il y eut d'autres affaires qui la méritoient, principalement l'audience qui étoit demandée par les députés du parlement de Bourdeaux.

Néanmoins les rentiers ne se relâcherent point de leurs poursuites; & se sentant fortement appuyés par la chambre des enquêtes, le premier président fut enfin obligé de proposer une conférence chez lui, où il y auroit des députés de toutes les chambres, & où les rentiers seroient reçus pour y soutenir leurs intérêts : ce qui fut exécuté le samedi 4 décembre chez le premier président, où quelques présidents à mortier se rendirent avec les députés, & un grand nombre de rentiers. Dans le commencement les choses furent assez paisibles, le premier président ayant fait entendre à l'assemblée, que l'affaire se pourroit accommoder en donnant satisfaction aux rentiers : mais MM. des enquêtes dirent qu'il falloit aussi donner ordre à la connivence du prévôt des marchands & des échevins: on dit qu'il falloit laisser entrer quelques-uns des rentiers pour sçavoir quelles étoient leurs prétentions; mais

en petit nombre : sur quoi les portes ayant été ouvertes, Joli & deux autres furent introduits pour représenter leurs raisons.

D'abord le premier président tâcha de les éblouir par des propositions spécieuses, & qui n'étoient rien dans le fond : à quoi Joli répondit que la premiere chose par où il falloit commencer, & sans laquelle on ne pouvoit rien faire, étoit la confirmation du syndicat, & qu'il supplioit l'assemblée de vouloir bien faire cette justice au public : ce qui ayant été entendu par quelqu'un des rentiers, ils crierent, *des syndics, des syndics*. Mais comme le premier président n'en vouloit pas, il rompit l'assemblée jusques au samedi suivant : à la sortie les rentiers crierent encore plusieurs fois en apostrophant ceux qu'ils sçavoient ne leur être pas favorables, & les traiterent de traîtres & de Mazarins ; & j'en vis même quelques-uns tiraillés sans aucun respect, & la plûpart furent obligés de se sauver par des escaliers dérobés. Pendant tout ce vacarme, le sieur de Champlatreux, fils aîné du premier président, s'étant approché de Joli, lui dit plusieurs paroles injurieuses, le traitant de séditieux, & le menaçant de lui faire son procès. Joli ré-

pondit aussi avec chaleur, se sentant appuyé de plusieurs rentiers, qui s'étoient approchés : après quoi chacun se retira, sans que les autres qu'on avoit fait venir, osassent approcher. Ce qui se passa dans cette occasion donna bien à penser aux deux partis.

Le cardinal crut qu'il falloit faire un coup d'autorité contre ceux des rentiers qui avoient paru les plus échauffés à la conférence, & il résolut d'en faire arrêter cinq ou six à la premiere assemblée, qui devoit se tenir le samedi suivant en ce même lieu, où il y auroit des gens armés tout prêts à se saisir de ceux à qui on en vouloit, & le régiment des gardes s'y rendroit en même temps, pour appuyer l'exécution qui devoit en être faite sur le champ par ordre de certains commissaires apostés, qui les feroient pendre aux grilles du palais.

On aura peut-être peine à croire que ce ministre eût voulu en venir à cet excès de violence ; mais il n'y a pourtant rien de plus véritable que c'étoit son dessein : & quoique les frondeurs n'en fussent pas avertis alors, comme ils le furent depuis d'une maniere à n'en pouvoir douter, ils sçurent cependant que la cour avoit un dessein con-

tre eux; que la garde se redoubloit tous les jours pour favoriser l'exécution; qu'on devoit commencer par les rentiers, & attaquer ensuite le coadjuteur, le duc de Beaufort & les autres chefs, par-tout où on les rencontreroit.

Cet avis général fut donné par une personne qui le sçavoit d'un de ceux qui avoient assisté à la délibération. C'en étoit assez pour engager les intéressés à se tenir sur leurs gardes: aussi n'y manquerent-ils pas. Pour cet effet, le comte de Montresor, le marquis de Noirmoutier, de Fosseuse & de Laigues s'assemblerent chez le coadjuteur, où ils firent venir aussi le sieur Joli, le tout à l'insçu du duc de Beaufort, du marquis de la Boulaye & de plusieurs autres, parce qu'on n'étoit pas assuré du secret, sur-tout à l'égard de madame de Montbazon à qui le duc de Beaufort ne céloit rien. Ceux qui étoient de cette conférence se trouverent assez embarrassés, jugeant bien que la cour pourroit rompre toutes leurs mesures par un coup de surprise, qui seroit irréparable; de sorte qu'ils résolurent, après bien des contestations, de prévenir la cour à quelque prix que ce fût, & sur-tout de tâcher de faire assembler les chambres avant la confé-

rence qui devoit se tenir chez le premier président, ne doutant pas que la cour ne prît ce jour pour exécuter son dessein.

La difficulté fut à trouver des prétextes suffisants & des raisons assez pressantes pour assembler le parlement. Le coadjuteur proposa plusieurs projets fondés sur le crédit qu'il avoit parmi le peuple, mais qui ne furent pas jugés assez solides. Le marquis de Noirmoutier renouvella une proposition qui avoit été faite quelque temps auparavant, sçavoir, de faire une entreprise feinte sur le duc de Beaufort ou sur le sieur de Broussel, en les faisant attaquer dans les rues par des gens inconnus ou masqués : ce qu'on supposoit devoir faire un soulevement général. Mais on trouva des difficultés dans le projet, attendu qu'il falloit être d'intelligence avec celui qu'on attaqueroit, ce qui ne se pourroit faire avec ledit sieur Broussel, ou avec le duc de Beaufort. On craignoit le défaut de secret. Le coadjuteur se proposa aussi; mais il n'appuya pas assez pour faire croire qu'il le souhaitât tout de bon.

Enfin Joli, qui avoit déja conféré sur ce sujet avec le comte de Montresor & le sieur d'Argenteuil, résolut de

se proposer lui-même, disant qu'à la vérité il pouvoit n'être pas assez connu, ni assez estimé dans le monde pour exciter les esprits du peuple, mais que sa qualité de syndic des rentiers, & la bonne opinion qu'ils avoient de lui, feroient sans doute son effet, & produiroient du moins l'assemblée des chambres, par le bruit que les rentiers, qui étoient tous les jours au palais, ne manqueroient pas d'y faire impétueusement au premier bruit de cet attentat.

La proposition fut approuvée de toute la compagnie, où il n'y avoit assurément personne qui eût voulu risquer d'en faire autant. Pour l'exécution, le marquis de Noirmoutier se chargea de donner un gentilhomme qui étoit à lui, très-brave & très-adroit, nommé d'Estainville, pour tirer un coup de pistolet au sieur Joli, lorsqu'il passeroit dans son carrosse, suivant les mesures qui seroient prises entr'eux; & le marquis de Fosseuse promit de fournir à d'Estainville un bon cheval pour se sauver

Pour concerter les moyens de l'exécution, Argenteuil & Joli furent le vendredi au soir chez le marquis de Noirmoutier qui demeuroit dans la rue S. Merri, dans la maison où l'amiral de Chatillon étoit logé quand il fut

tué à la journée de S. Barthelemi. Ils y trouverent d'Estainville qui les attendoit dans une chambre fort écartée, où on ajusta le pourpoint & le manteau de Joli sur un morceau de bois, dans une certaine attitude, une des manches du pourpoint étant pleine de foin, sur laquelle d'Estainville tira un coup de pistolet, avec tant de justesse, qu'il la perça précisément où elle devoit être percée, après quoi il fut arrêté entr'eux que le véritable coup seroit tiré le lendemain sur les sept heures & demie du matin, dans la rue des Bernardins, vis-à-vis la porte où logeoit Argenteuil, qui n'étoit pas bien éloignée de celle du président Charton, où Joli alloit presque tous les jours.

La chose fut faite comme on l'avoit projettée. D'Estainville s'approcha du carrosse; Joli se baissa, & le coup passa par-dessus sa tête & fut si bien ajusté qu'il se rapportoit parfaitement à la situation où Joli devoit être dans le carrosse, derriere lequel il n'y avoit pas de laquais, qui avoient été envoyés exprès en différents endroits, de peur qu'ils n'empêchassent le dessein. Après le coup, d'Estainville se sauva le plus vite qu'il put; mais ce ne fut pas sans danger, son cheval s'étant malheureu-

ſement abattu ſur le pavé. Il vint à bout cependant de trouver l'hôtel de Noirmoutier par des chemins détournés, & la nuit il renvoya le cheval du marquis de Foſſeuſe, qui le fit mener à la campagne & empoiſonner, pour en ôter tout-à-fait la connoiſſance.

Il arriva encore une autre choſe qui étoit capable de tout gâter. D'Eſtainville avoit mis dans ſon piſtolet, pour ſervir de bourre, un deſſus de lettre qui lui avoit été adreſſée; mais par bonheur ſon nom ſe trouva brûlé : le reſte du papier fut ramaſſé avec les balles encore toutes chaudes par le ſieur Brignon, avocat général, qui demeuroit dans le cloître des Bernardins : ce qui contribua beaucoup à perſuader le public.

Auſſi-tôt après l'action, Joli fut conduit chez un chirurgien au bout de la rue des Bernardins, vis-à-vis S. Nicolas du Chardonnet, où ayant été déshabillé, on lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les balles devoient avoir paſſé, une eſpece de plaie qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des pierres à fuſil, de ſorte que le chirurgien ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup, & il y mit un appareil dans les formes.

Pendant ce temps d'Argenteuil fit & dit tout ce qu'il put pour inſinuer que

cette entreprise ne pouvoit venir que de la part de la cour, qui vouloit se défaire de celui des syndics qui paroissoit le plus affectionné. Il alla ensuite chez le président Charton, qui s'imagina que c'étoit à lui qu'on en vouloit; & comme il étoit colonel du quartier, il fit battre du tambour. Cependant Joli se retira chez lui pour se mettre au lit.

Le bruit de cette action ayant été porté bientôt au palais, les rentiers suivis de plusieurs autres frondeurs, coururent en foule à la tournelle où l'on tenoit l'audience, & demanderent justice de l'assassinat de Joli, qu'ils disoient être mort : ce qui fit cesser l'audience & obligea MM. des enquêtes d'aller aussi-tôt bien échauffés prendre leurs places à la grand'chambre, où le président Charton se rendit aussi en équipage de guerre, l'épée au côté, disant que c'étoit à lui qu'on en vouloit; que l'entreprise s'étoit faite à sa porte, & cela avec un emportement si grand & si naturel, qu'il répéta plus de cinquante fois *je dis ça*, au lieu qu'il ne le disoit que sept ou huit fois aux requêtes du palais par une mauvaise habitude, étant d'ailleurs un fort honnête homme, plein d'affection & de fidélité

pour ses amis. Ce bon président poussa même la chose si loin, qu'il alla jusqu'à demander des gardes à la compagnie; mais personne n'étant persuadé comme lui, on éluda sa demande, & il eut le déplaisir d'entendre dire au sieur Violé Douzenceau, conseiller-clerc de la grand'chambre, qu'il étoit d'avis qu'on donnât des gardes au président Charton, mais qu'il falloit un charpentier qui les fît. On ne fit pas grand'chose ce jour-là au parlement; ayant été seulement arrêté qu'il seroit informé de l'assassinat commis en la personne du sieur Joli, par les sieurs Champion & Doujat, qui furent aussi chargés de s'informer de l'état où il étoit. Cependant le marquis de la Boulaye ayant vu l'émotion du parlement, crut que l'on pouvoit pousser la chose plus loin, & se jetta dans les rues avec environ deux cents hommes qui crioient aux armes, disant que la cour avoit fait assassiner un conseiller, syndic des rentiers, & qu'on en vouloit faire autant à M. de Beaufort. Ce marquis alla ainsi de côté & d'autre, particuliérement chez le coadjuteur & chez le sieur de Broussel, mais il ne fut pas trop écouté: il y eut seulement quelques boutiques fermées en différents endroits

de la ville; & le principal effet de cette levée de bouclier fut qu'en un instant le pain fut enlevé dans tous les marchés au double du prix ordinaire.

Il est à remarquer que le marquis de la Boulaye ne sçavoit rien de l'affaire de Joli, & qu'il n'avoit pris aucunes mesures avec ceux du parti, à la réserve du duc de Beaufort, lequel ayant sçu la blessure de Joli, jugea que la chose pourroit avoir des suites, & se tint tout le matin prêt à monter à cheval avec ses amis, pour appuyer le marquis, si le peuple s'étoit remué: mais les bourgeois étant demeurés tranquilles, chacun demeura chez soi.

Les conseillers-commissaires, qui étoient venus dès le matin chez Joli, y retournerent l'après-dînée, & trouverent fort mauvais qu'on eût levé l'appareil de son bras sans les attendre: mais enfin on leur donna contentement en le faisant relever en leur présence par les médecins & chirurgiens du parlement, dont l'un, sçavoir, le sieur Guenaud * eut ordre de la reine d'al-

* C'est à Guenaud qu'en veut Gui-Patin dans ses lettres. Guenaud étoit médecin de la reine & grand partisan de l'antimoine. Il marchoit toujours à cheval. C'est pour cela qu'on

ler le ſoir au palais royal, pour rendre compte à S. M. de ce qu'il avoit vu : ce qu'il fit en aſſurant qu'on ne pouvoit pas douter de la vérité de la choſe ; qu'il avoit trouvé beaucoup de fiévre à M. Joli, & que le plus grand comédien du monde ne pouvoit porter la diſſimulation ſi loin dans une affaire de cette nature.

Le ſoir du même jour le marquis de la Boulaye qui voyoit bien que ſon entrepriſe du matin l'expoſoit à d'étranges ſuites, voulut la couvrir par une autre encore plus téméraire, en attaquant M. le prince ſur le pont-neuf à ſon retour du Louvre à l'hôtel de Condé. Pour cet effet il aſſembla deux ou trois cents perſonnes dans l'iſle du palais & aux environs : mais le cardinal en ayant été averti, il le fit dire à M. le prince. Ainſi on réſolut de faire mettre dans le carroſſe de S. A. & dans celui de M. de Duras qui le ſuivoit ordinairement, quelques laquais dont il y en eut un fort bleſſé d'un coup de piſtolet ; & ſi M. le prince y eut été, il eſt certain qu'il auroit couru très-grand riſque.

---

diſoit en parlant de lui, *Guenaud & ſon cheval.* Il mourut en 1667.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le cardinal étoit l'auteur de cette entreprise, & que la Boulaye n'avoit rien fait que par son ordre, mais il n'y a guerre d'apparence; quoique depuis, la Boulaye ait avoué à quelques-uns de ses amis pendant sa retraite à l'hôtel de Vendôme, qu'il avoit imaginé cet attentat sur M. le prince, pour réparer la faute qu'il avoit faite le matin, sçachant bien que la perte de S. A. n'auroit pas déplu au cardinal, qui lui avoit fait proposer par madame de Montbazon dès le mois d'octobre, de le faire arrêter en plein jour sur le pont-neuf.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les autres chefs des frondeurs n'y avoient aucune part; que l'affaire de Joli ne venoit pas du même conseil, & n'avoit aucun rapport l'une à l'autre. Cependant M. le prince ne laissa pas de s'imaginer le contraire, & le cardinal n'eut pas de peine à lui persuader tout ce qu'il voulut sur ce sujet, & que c'étoit une belle occasion de perdre tous les chefs de cette cabale, que le peuple avoit abandonnée dans cette rencontre; & que le parlement ne pouvoit se dispenser de condamner sur les preuves d'une conjuration aussi évidente.

Effectivement pendant les premiers jours l'affaire parut tourner d'une maniere assez favorable pour la cour, & le roi ayant envoyé le lundi 13 décembre une lettre de cachet au parlement pour ordonner à cette compagnie d'informer de ce qui s'étoit passé le samedi, comme d'une conspiration dangereuse contre l'état ; on fit pendant toute la semaine différentes informations qui furent tenues fort sécrétes, dont les principaux témoins étoient les espions à brevet, dont il a été fait mention. Mais comme on n'avoit pas encore découvert cette belle intrigue, & que les conseillers bien intentionnés pour le parti, n'avoient osé rien dire contre la lettre de cachet, tout le monde étoit si consterné, que si la cour eût poussé la chose avec vigueur, elle auroit fait tout ce qu'elle auroit voulu, & dissipé tous les chefs. Il est même constant que le coadjuteur, le duc de Beaufort & les plus considérables de la faction étoient presque résolus de sortir de Paris, & de se retirer à Peronne, où ils espéroient d'être reçus par le maréchal d'Hoquincourt, ami intime des duchesses de Chevreuse & de Montbazon ; mais le comte de Montresor leur fit connoître que ce seroit

tout perdre; qu'il falloit aller tête levée au parlement, où il y avoit encore quantité de gens bien intentionnés pour eux, & qu'en faisant bonne mine, le peuple ne les abandonneroit pas dans le besoin.

Ayant donc été informés que le contenu aux informations ne contenoit que des bagatelles, & n'intéressoit proprement que la Boulaye qui s'étoit retiré à l'hôtel de Vendôme, ils résolurent d'aller tous ensemble au parlement à la suite du coadjuteur & des ducs de Beaufort & de Brissac, afin de contrecarrer M. le duc d'Orleans, M. le prince & plusieurs autres seigneurs qui se présentèrent du côté de la cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la séance s'étant passée à parler d'une requête présentée par Joli au sujet de son assassinat prétendu, sur laquelle le premier président ayant voulu empêcher qu'on ne délibérât, il s'éleva un grand bruit qui fit connoître qu'il y avoit encore dans les esprits plus de chaleur qu'on ne pensoit.

Elle éclata tout d'un coup le mercredi suivant, lorsque le premier président, après la lecture des informations & des conclusions des gens du roi, qui portoient que le coadjuteur, le duc de

Beaufort & le sieur de Broussel seroient assignés pour être ouis, voulut faire retirer ces trois Mrs. comme étant accusés : car le coadjuteur & le duc de Beaufort s'étant levés pour se retirer, le sieur Coulon, conseiller, s'y opposa, & le sieur Broussel dit tout haut qu'il ne sortiroit pas que le premier président ne sortît aussi, attendu qu'il étoit partie au procès, puisqu'il prétendoit qu'on avoit voulu l'assassiner, ajoutant qu'il étoit son ennemi particulier ; qu'il l'avoit voulu perdre en plusieurs occasions & qu'il en donneroit de bonnes preuves à la compagnie.

La déclaration résolue de ce bon vieillard changea en un moment la face des affaires, & il s'éleva un bruit si grand & si continuel contre le premier président, qu'il ne fut pas possible de délibérer pendant tout le jour, quoique l'assemblée eut commencé à sept heures du matin & ne finit qu'à quatre heures du soir; & comme on sçut peu après dans toutes les salles du palais, où il y avoit plus de dix milles hommes, ce qui se passoit dans l'assemblée, on donna par-tout de grands signes de joie ; & lorsque le duc de Beaufort sortit, ceux qui étoient au passage s'étant mis à crier, *chapeaux bas*, *c'est*

M. le duc de Beaufort, tout le monde mit auſſi-tôt le chapeau à la main, & ſe mit à crier, *vive Beaufort*, *vive Brouſſel*, & ces acclamations continuerent toujours quand on s'aſſembloit, au lieu que la plûpart murmuroient dès qu'ils voyoient paroître M. le duc d'Orleans ou M. le prince.

Depuis ce jour-là les frondeurs ayant reconnu leur avantage, n'oublierent rien de ce qui pouvoit augmenter la chaleur du peuple, & les diſpoſitions favorables du parlement. Pour cet effet ils s'aſſemblerent tous les ſoirs chez le ſieur de Longueil pour concerter les délibérations du lendemain, & ils réſolurent qu'on donneroit des requêtes de récuſations contre le premier préſident au nom du coadjuteur & du duc de Beaufort & des ſieurs Brouſſel & Joli, fondées ſur l'intérêt perſonnel que ce magiſtrat avoit dans l'affaire, pluſieurs témoins dépoſant qu'on avoit voulu l'aſſaſſiner. Ces requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Cependant comme le premier préſident avoit pluſieurs partiſans dans la compagnie, outre ceux de la cour, on délibéra pendant quelques jours pour ſçavoir ſi les requêtes ſeroient reçues ou non. Il y eut auſſi des récuſations pré-

sentées contre M. le prince, qui offrit de se retirer : mais la compagnie ne le voulut pas souffrir, & on n'insista pas à son égard comme à celui du premier président.

Enfin cette affaire faisant toujours un grand bruit, & les frondeurs ayant fait imprimer des moyens de récusations, qui souleverent par-tout les esprits du peuple; quelques amis communs proposerent de passer outre au jugement du fond du procès, sans délibérer sur les récusations, promettant au coadjuteur, au duc de Beaufort & au sieur de Broussel, de les tirer d'affaire sur le champ, n'y ayant aucune preuve considérable contr'eux, ce qui engagea ces Mrs. à retirer leurs requêtes, se laissant endormir par de fausses apparences. Mais comme ce désistement ne pouvoit se consommer sans le consentement de Joli, qui avoit aussi récusé le premier président; le coadjuteur qui avoit grande envie de sortir de cet embarras, alla chercher Joli dans la grande salle du palais pour l'obliger à retirer aussi sa requête. Mais il lui répondit qu'il n'en feroit rien, ajoutant que cette proposition d'accommodement étoit un piege pour les perdre tous. Ainsi Joli n'ayant pas voulu y

donner les mains, & ayant au contraire prié le sieur Lainé, qu'il avoit chargé de sa requête, de la rapporter sur le champ, elle fut lue, & on la trouva si forte & si précise contre le premier président, qu'il s'éleva tout d'un coup un murmure général, ensuite de quoi le coadjuteur & le duc de Beaufort ayant remis aussi-tôt leurs requêtes entre les mains des conseillers qui devoient les rapporter, il fut ordonné que le premier président passeroit le barreau, & qu'il répondroit au contenu des requêtes : ce qu'il fit assez bien, mais pourtant avec des marques de douleur trop sensibles, ayant la larme à l'œil.

Celui des conseillers qui se distingua le plus en cette occasion, & qui marqua le plus de fermeté pour soutenir la récusation, fut le sieur Daurat, conseiller en la troisieme des enquêtes, qui parloit toujours avec tant de justesse, d'éloquence & de bon sens, que dès qu'il ouvroit la bouche il se faisoit un silence général, qui ne finissoit pas qu'il n'eût cessé de parler.

Enfin après plusieurs contestations, les voix étant presque partagées, il passa de fort peu en faveur du premier président, qu'il demeureroit juge : ce

qui arriva par le caprice & la légereté de quelques-uns de ceux qui passoient pour être des plus zélés, entre autres les sieurs Labbé, Amelot & Bachaumont.

Mais les frondeurs eurent bientôt lieu de se consoler de ce petit désavantage, par les mesures qu'ils prirent avec le cardinal pour la prison de M. le prince, dont ils n'étoient pas plus contents que de lui. Jusque-là le cardinal n'avoit rien osé entreprendre contre S. A. dans la crainte que se réunissant avec les frondeurs, ils ne le perdissent entierement. Il avoit cru aussi qu'après avoir subjugué le parti avec Mr. le prince il seroit aisé de le réduire lui-même avec l'autorité du roi ; & c'est ce qui lui avoit fait prendre la résolution de commencer par eux. Mais il vit bien par les suites du procès criminel, qu'ils étoient encore trop puissants, & qu'il étoit dangereux de les pousser à bout, ayant sçu qu'ils avoient fait venir un grand nombre de leurs amis dans la ville, qui tenoient leurs armes toutes prêtes pour éclater à la premiere occasion.

C'est ce que madame de Chevreuse prit soin de faire sentir au cardinal, de concert avec eux, & de lui offrir en

même

même temps leur amitié contre Mr. le prince, qu'il accepta enfin après bien des difficultés, pour se délivrer tout d'un coup de l'embarras présent où ils l'avoient réduit, & des inquiétudes continuelles que lui donnoit la trop grande autorité de S. A.

Le mariage du duc de Richelieu, que Mr. le prince venoit de faire avec la fille du marquis de Vigean sans la participation de la cour, contribua beaucoup à déterminer le cardinal : ce prince ayant mené lui-même les nouveaux mariés à Trie, chez madame de Longueville, & fait partir dès la même nuit le duc de Richelieu pour se jetter dans le Havre. Ce qui fit appréhender de plus grands desseins.

Le cardinal s'expliqua donc enfin ouvertement avec madame de Chevreuse, qui en fit aussi-tôt confidence au marquis de Laigues son bon ami, & celui-ci au marquis de Noirmoutier. Ainsi ces deux Mrs. qui avoient été offensés par Mr. le prince, eurent la joie de se voir en quelque façon les arbitres de sa fortune, ayant été les premiers auteurs de sa prison.

Dans la suite le coadjuteur y eut la plus grande part, & ce fut lui proprement qui termina cette grande affaire

après plusieurs conférences secrétes qu'il eut avec le cardinal au palais royal, où il se rendoit la nuit en habit de cavalier, pour concerter ensemble les mesures nécessaires pour l'exécution de ce dessein. Madame de Chevreuse qui voyoit plus librement le cardinal, fut chargée du soin de négocier avec lui les conditions particulieres des chefs du parti, qui répondoient des autres. On promit au coadjuteur un chapeau de cardinal, l'amirauté à Mr. de Beaufort, quoiqu'il ne sçût rien de cette intrigue qui fut tenue fort secréte, le gouvernement de Charleville & du Mont-Olympe à Noirmoutier, & la charge de capitaine des gardes au marquis de Laigues.

Après cela il ne restoit plus que le consentement de M. le duc d'Orléans, sans lequel on ne pouvoit entreprendre cette affaire; mais il ne fut pas difficile à obtenir, & il se rendit aisément aux raisons de la reine & de madame de Chevreuse, qui lui firent sentir, sans beaucoup de peine, qu'il étoit de son intérêt de diminuer le trop grand crédit de Mr. le prince, dont il étoit naturellement assez jaloux. La seule inquiétude qui resta sur son chapitre fut la crainte que S. A. R. ne découvrît le

ſecret à l'abbé de la Riviere, ſon favori, qu'on ſçavoit être dans les intérêts de Mr. le prince; mais on tira des paroles ſi poſitives de Mr. le duc d'Orléans, qu'il ne lui en dit rien, ce prince étant déja un peu dégoûté de cet abbé.

Cependant les frondeurs ne laiſſoient pas dans le même temps d'entretenir une négociation ſecréte avec Mr. le prince, par le moyen du duc de Retz & du marquis de Noirmoutier, qui traitoient avec le ſieur de Chavigni, & le prince de Marſillac. Mais Son Alteſſe n'y voulut jamais entendre, quoique pluſieurs de ſes amis lui conſeillaſſent; & ce fut même une des choſes qui lui fit négliger les avis qu'on lui donna plus d'une fois de l'accommodement des frondeurs avec le cardinal, ne pouvant croire qu'ils l'euſſent fait preſſer comme ils faiſoient, s'ils avoient été aſſurés de la cour; ni que la reine & ce miniſtre puſſent jamais ſe réſoudre à rien entreprendre contre lui, non-ſeulement à cauſe de ſes ſervices paſſés, mais auſſi par rapport au beſoin préſent dans la ſituation où étoient les affaires du dedans & du dehors. D'ailleurs ils avoient grand ſoin de l'endormir l'un & l'autre par de bonnes paroles pour lui & pour les ſiens. Enfin il jugea

fort bien que la cour ne pouvoit rien entreprendre contre lui, sans parler à Mr. le duc d'Orléans; mais il ne supposa pas que S. A. R. pût s'empêcher d'en parler à l'abbé de la Riviere, & ce fut ce qui contribua le plus à le tromper.

Ainsi quoique M. le prince eût reçu plusieurs avis des conférences nocturnes du cardinal avec le coadjuteur en habit de cavalier, il n'en voulut rien croire, & il se contenta d'en rire avec le cardinal, qui lui répondit sur le même ton sans s'embarrasser, que sans doute ce seroit une chose fort plaisante de voir le coadjuteur avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge & l'épée au côté, & qu'il promettoit à S. A. de la réjouir de cette vue s'il prenoit envie à ce prélat de le visiter dans cet équipage. Il lui donna tout cela d'un air si libre & si dégagé, que M. le prince y fut trompé; mais il pensa découvrir toute l'affaire quelques jours après, ayant surpris brusquement le cardinal dans son cabinet, qui faisoit écrire par le sieur de Lionne les ordres pour l'arrêter avec le prince de Conti & le duc de Longueville. La résolution en étant donc prise, il ne restoit plus que l'exécution : mais comme le car-

dinal étoit naturellement incertain & timide, & qu'il différoit toujours, peut-être dans l'espérance que le temps feroit naître des incidents qui le dispenseroient d'en venir à cette fâcheuse extrémité; les frondeurs furent obligés d'en venir aux menaces pour le déterminer : ils prirent même des mesures secrétes contre lui du côté du parlement, bien résolus de s'en servir, si l'affaire eût traîné davantage. Ils eurent aussi le soin de lui représenter les sujets qu'ils avoient de craindre que Mr. le duc d'Orléans, naturellement peu discret, ne se lassât de garder le secret; que depuis quelques jours il n'alloit plus aux assemblées du parlement, sous prétexte d'une indisposition feinte; qu'il disoit hautement que le procès criminel n'étoit qu'une bagatelle, comme pour faire entendre à Mr. le prince qu'il ne devoit pas le poursuivre; qu'il pourroit en dire davantage par la suite, & donner lieu à S. A. de juger que la cour auroit changé de sentiment. Enfin ils en dirent tant, que le cardinal se résolut. Pour cet effet il fit entendre à Mr. le prince, qu'il avoit reçu avis que des Coutures, un des principaux sujets du procès criminel, étoit caché dans une maison dans la rue Montmartre, d'où il devoit

le faire enlever l'après-dînée, & que pour le faire plus sûrement il falloit donner ordre aux gendarmes & chevaux-légers de monter à cheval & de se tenir prêts à tout événement derriere le palais royal : ce que S. A. approuva. Le ministre lui dit aussi qu'il avoit reçu des dépêches d'Allemagne sur lesquelles il falloit assembler le conseil, & qu'il seroit bon que S. A. fît avertir Mr. le prince de Conti & Mr. le duc de Longueville de s'y trouver : ce qu'il fit aussi-tôt. Ainsi ces trois princes s'étant rendus à l'heure ordinaire du conseil au palais royal, furent arrêtés par le sieur Guitaut, capitaine des gardes de la reine, & par le sieur de Comminges ‡ son neveu, le 18 Janvier 1650. Et bientôt après être descendus par l'escalier qui conduit au jardin, on le leur fit traverser pour monter ensuite dans le même carrosse, où le sieur de Comminges monta seul avec eux. Ils furent menés au château de Vincennes avec une escorte de cinquante chevaux, tant gendarmes que gardes de la reine, commandés par les sieurs de Miossens, depuis maréchal d'Albret, & de Comminges. Ils arriverent fort tard à Vin-

‡ Reçu en survivance de cette charge.

cennes, le carrosse s'étant rompu en chemin : ce qui donna occasion à Mr. le prince de proposer à Miossens de le sauver. Mais il répondit à S. A. que la fidélité qu'il devoit au roi ne le lui permettoit pas ; & le sieur de Comminges ayant entendu la proposition, & remarqué que S. A. jettoit les yeux de toutes parts pour voir s'il ne lui venoit pas de secours, lui dit qu'il étoit son très-humble serviteur, mais que quand il étoit question du service du roi, il n'écoutoit que son devoir, & que s'il venoit du monde pour les sauver, il les poignarderoit plutôt que de les laisser sortir d'entre ses mains, & de ne pas rendre bon compte de leurs personnes à S. M. qui lui en avoit confié la garde. Ce discours, quoique dur, n'empêcha pas que Mr. le prince n'eût une entiere confiance au sieur de Comminges pendant les premiers jours de sa prison. Elle fut même si grande, que S. A. ne voulut pas permettre que les officiers du sieur Guitaut qui les servoient, fissent l'essai des viandes devant eux. Mais cela ne dura pas, le sieur de Bar ayant été nommé pour les garder ; & on leur donna en même-temps des officiers du roi pour les servir.

Quand on annonça cette nouvelle

à M. le duc d'Orléans, S. A. R. dit : *Voilà un beau coup de filet ; on vient de prendre un lion, un singe & un renard.* On arrêta aussi dans le même temps le président Perraut, intendant de M. le prince, & on alla chez d'autres personnes qui ne se trouverent pas. Il n'y eut que madame la princesse douairiere qui fut épargnée ; mais bientôt après elle fut reléguée dans une de ses maisons de campagne.

Pendant tout ce temps-là, le coadjuteur étoit à l'hôtel de Chevreuse avec le duc de Beaufort, qui y avoit dîné, la porte de la maison étant fermée, avec défense de laisser entrer qui que ce fût ; parce qu'alors ils écrivoient des billets à tous les curés de Paris, pour les avertir de la détention des princes. Ce qu'ils faisoient avec si peu de précaution, qu'il auroit été aisé à plusieurs de ceux qui étoient présents, s'ils avoient été plus curieux, de jetter les yeux sur ces billets, & d'en avertir S. A. encore à temps. Mais la destinée des princes ne le permit pas, & la nouvelle de leur prison fut apportée chez le coadjuteur par Brillet, écuyer du duc de Beaufort, qu'on avoit envoyé exprès au palais royal, pour venir donner avis de ce qui se

passeroit, dès qu'il en auroit l'ordre du marquis de Noirmoutier ou de Laigues, qui commencerent à paroître ce jour-là chez la reine un peu avant que les princes fussent arrêtés.

Ces MM. auroient peut être mieux fait de ne se point trouver à cette action, attendu que leurs personnes seules étoient capables de faire soupçonner & découvrir le dessein; mais la reine avoit souhaité que cela fût. Ils avoient eu même tant d'envie de se venger de M. le prince, & de paroître les auteurs de sa prison, qu'ils ne purent s'empêcher de se donner ce plaisir: outre que ceux du parti doutoient toujours de la fermeté du cardinal, & jugerent qu'il ne falloit pas l'abandonner à son incertitude dans le temps de l'éxécution.

Le bruit s'étant répandu dans Paris qu'on avoit arrêté quelqu'un au palais royal, sans dire qui, le peuple s'imagina que c'étoit M. de Beaufort, ce qui obligea plusieurs bourgeois à prendre les armes, particuliérement dans le quartier des Halles & vers la porte Dauphine. Tout le reste auroit bientôt suivi, si la reine n'eût envoyé en diligence chercher ce duc au palais d'Orléans, où lui & le coadjuteur étoient

allés dès que Brillet leur eut porté la nouvelle. Il fallut même que le duc de Beaufort montât à cheval avec quantité de flambeaux, pour se montrer au peuple, étant suivi de trois ou quatre cents chevaux, depuis neuf heures du soir jusqu'à deux heures après minuit, dont quelques-uns crierent qu'il falloit aller assommer la grande barbe, c'est-à-dire, le premier président, jusqu'à prendre la bride de son cheval pour le faire tourner de ce côté-là.

Pendant que tout cela se passoit, des amis de M. le prince, qui s'étoient assemblés à l'hôtel de Condé, proposerent de monter à cheval, & d'aller attaquer le duc de Beaufort, pour mettre la confusion dans le peuple qui auroit pu s'imaginer que c'étoit une entreprise du cardinal : & dans la vérité, si la chose avoit été bien conduite, elle auroit pu réussir. Mais l'avis ne fut pas suivi, & tous ses partisans ne penserent qu'à se retirer. Madame de Longueville étoit partie dès le commencement de la nuit, pour aller en Normandie, escortée de soixante chevaux conduits par le duc de la Rochefaucault. Le duc de Bouillon prit le chemin de Bourdeaux, le vicomte de Turenne, celui de Stenai, le sieur de Bou-

teville (depuis duc de Luxembourg & maréchal de France) & quelques autres, celui de Bourgogne : de sorte que dès le lendemain on convint que le parti des princes seroit assez considérable : ce qui n'empêcha pas que le peuple ne fît des feux de joie en plusieurs endroits de la ville, la plûpart des bourgeois disant que le cardinal n'étoit plus Mazarin après un coup de cette nature.

Ainsi le procès criminel fut bien aisé à juger, & tous les accusés furent déchargés des plaintes contr'eux, & renvoyés hors de cour & de procès, avec des termes plus ou moins avantageux. L'arrêt de Joli fut le plus favorable de tous, ayant été non-seulement déchargé de l'accusation, mais ayant obtenu aussi permission de continuer ses informations. Il est vrai que le sieur de Champlatreux y contribua un peu, dans l'appréhension qu'étant privé de la protection de M. le prince, on ne se servît de l'affaire de Joli pour le pousser : ce qui auroit été aisé, sur la déposition de deux témoins, dont il auroit pu se trouver assez embarrassé : c'est pourquoi il alla trouver le duc de Noirmoutier, pour accommoder l'affaire, offrant pour cela deux mille écus à

Joli, ce qui donna lieu à rire à ceux qui étoient du ſecret, & leur fit cependant juger qu'il y avoit eu quelque deſſein formé. Joli répondit que volontiers il prendroit de l'argent; mais qu'il vouloit qu'il y en eût un acte devant notaire. Ce qui n'étoit pas le compte de Champlatreux, auquel, par ce moyen, il n'en coûta rien, que la parole qu'il donna, que lui & tous ſes parents ſortiroient, lorſqu'on parleroit de l'affaire de Joli, & qu'aucun d'eux ne ſeroit de ſes juges; & Joli promit de ſon côté qu'il ne pourſuivroit pas ſon information. Il n'auroit pu le faire quand il auroit voulu, parce que la cour envoya peu de temps après une amniſtie en faveur du marquis de la Boulaye, & pour abolir ce qui s'étoit paſſé le 11 décembre 1649.

Cette amniſtie confirma le ſoupçon de ceux qui croyoient que le marquis de la Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le cardinal: ce qu'on a cru encore plus fortement après la mort de ce miniſtre, parce que la Boulaye a laiſſé entendre que cela étoit vrai, quoiqu'auparavant il ne parlât pas ſi ouvertement. Mais il y a bien de l'apparence qu'il a plutôt dit cela pour ſe diſculper, & pour diminuer le blâme

d'une action si étrange, que pour confesser la vérité.

Le commencement de la prison des princes fut fort rude, le cardinal les ayant mis à la garde de M. de Bar, homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit, avanceroit sa fortune, & lui feroit d'un grand mérite à la cour. Ainsi la seule consolation des prisonniers fut le commerce qu'ils eurent dès le trois ou le quatriéme jour de leur prison avec leurs amis.

Le sieur de Montreuil, secrétaire de M. le prince de Conti, étoit celui qui conduisoit le commerce si adroitement & par des inventions si subtiles, que le sieur de Bar étoit souvent lui-même l'instrument dont il se servoit pour faire tenir les lettres aux princes. Pour cela on avoit fait faire des écus creux, qui se fermoient à vis, qu'on mêloit avec ceux qu'on envoyoit de temps en temps aux prisonniers pour jouer, & que l'on confioit au sieur de Bar, pour les leur remettre lui-même entre les mains. On se servoit aussi quelquefois du ministere des officiers de la chambre, & même d'un valet du sieur de Bar, sans plusieurs autres finesses dont les prisonniers ne manquent jamais.

Mais toutes ces petites rufes ne pouvoient pas leur donner de grandes confolations, puifqu'on ne leur apprenoit que d'affez mauvaifes nouvelles : car quoique leurs amis fe donnaffent de grands mouvements au-dedans & au-dehors du royaume, le cardinal fut fi heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, fouvent par le moyen des frondeurs. C'eft pourquoi dans les commencements il les ménageoit avec de grandes attentions, difant par-tout qu'il étoit fort aife d'être devenu frondeur. Mais fes profpérités lui ayant enflé le cœur, il les négligea dans la fuite, & les força de prendre les mefures qui furent fuivies de la liberté des princes, & d'une ligue prefque générale contre lui.

La premiere démarche que le miniftre fit contre les princes, fut d'envoyer au parlement une déclaration affez mal digérée, concernant les raifons de leur emprifonnement, qui n'auroit pas produit un effet conforme à fes defirs, fi les réponfes qui furent faites par les partifans des princes, n'avoient été encore plus mauvaifes.

Enfuite il mena le roi & la reine à Rouen pour en chaffer madame de Longueville qui fut obligée de fe reti-

rer à Dieppe & delà en Flandre, d'où elle alla trouver le vicomte de Turenne à Stenai. Le duc de Richelieu abandonna aussi le Havre, & le roi demeura maître de toute la province, & des places que le duc de Longueville y avoit. La même chose arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenoit pour les princes fut bientôt soumis après la réduction de Bellegarde.

Cependant madame la princesse douairiere ayant présenté une requête au parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris, afin de solliciter l'élargissement de MM. ses enfants, on n'y eut aucun égard, quoiqu'il y eût une forte cabale pour elle, le premier président qui étoit des amis de M. le prince ayant fait sous main, & sans trop se déclarer, tout son possible pour en favoriser le succès. Mais M. le duc d'Orléans avec le coadjuteur & le duc de Beaufort, étant allés au parlement firent rejetter la requête; & toutes les sollicitations de cette princesse demeurerent inutiles, aussi bien que les soumissions indignes d'elle & de ses enfants, qu'elle fit au coadjuteur à l'entrée du palais, en s'abaissant jusqu'à embrasser ses genoux. Bassesse qu'il est bien difficile de pardonner à une mere

de ce rang, quelque désolée qu'elle puisse être.

Quelque temps après, le cardinal étant revenu à Paris, résolut tout d'un coup d'aller à Bourdeaux, où madame la princesse & M. le duc d'Enguien avoient été reçus avec le duc de Bouillon & de la Rochefoucault, & avoient engagé le parlement à donner un arrêt portant qu'il seroit fait remontrance au roi pour la liberté des princes. La plûpart des amis du cardinal ne lui conseilloient pas ce voyage, parce qu'il y falloit mener beaucoup de troupes & laisser les frontieres de Flandres ouvertes aux ennemis. Ils disoient encore que pendant l'absence de la cour, les amis des princes pourroient faire des pratiques dangereuses dans le parlement & dans la ville de Paris; qu'on pouvoit remédier aux désordres de Bourdeaux en y envoyant un habile général avec des troupes; qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires & le cœur de l'état, où il falloit nécessairement s'arrêter. Mais ce ministre passa pardessus toutes ces considérations; & comme les Espagnols venoient de lever le siege de Guise avec quelque perte, il crut qu'ils ne seroient pas si tôt en état de rien entreprendre, &

qu'il auroit le temps de s'assurer de Bourdeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de résistance qu'en Bourgogne & en Normandie. Il partit donc avec le roi & la reine, laissant à Paris M. le duc d'Orléans en qualité de lieutenant général de la couronne, avec le sieur le Tellier, secrétaire d'état, qui avoit le secret & la confidence du cardinal.

Les frondeurs lui promirent aussi de demeurer fidellement dans l'union qu'ils avoient faite avec lui, & de s'opposer aux cabales que les partisans des princes pourroient faire dans le parlement & dans la ville, & même auprès de M. le duc d'Orléans, dont le coadjuteur étoit devenu le confident, depuis la disgrace de l'abbé de la Riviere, qui fut chassé un peu après la prison des princes.

Le cardinal se reposa sur madame de Chevreuse du soin de ménager les frondeurs, & sur le garde des sceaux de Châteauneuf, par le moyen de madame de Rhodes son amie, qui alloit tous les soirs à l'hôtel de Chevreuse où ces MM. ne manquoient pas de se rencontrer. Mais comme le garde des sceaux étoit vieux, & que madame de Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaisance intéressée, elle étoit bien

plus disposée à servir les frondeurs, & elle découvroit beaucoup plus de choses en leur faveur par le moyen du garde des sceaux, qu'il n'en découvroit par elle en faveur du cardinal, auquel il n'étoit pas lui-même fort attaché.

Ces précautions n'empêcherent donc pas les inconvénients qui avoient été prédits au cardinal. Le siege de Bourdeaux, qui dura plus qu'il n'avoit cru, donna lieu aux Espagnols d'entrer en campagne, où ils se rendirent maîtres de la Capelle, de Rhetel & de Château-Porcien ; & les amis des princes trouverent le moyen de faire délibérer plusieurs fois le parlement sur ce qui se passoit à Bourdeaux, d'où il étoit venu deux députés avec des lettres.

Ces deux incidents commencerent à faire changer la face des affaires. Le voisinage des Espagnols, qui pouvoient aisément venir de Rhetel à Vincennes, obligea la cour à penser à en tirer les princes pour les transférer ailleurs : mais la difficulté fut de convenir du lieu. Le cardinal fit proposer le Havre ; mais les agents des princes s'y opposerent de toutes leurs forces, & les frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mît dans un lieu qui dépendît si abso-

lument du cardinal. Ils auroient mieux aimé la Bastille, dont ils étoient à peu près les maîtres : & ce fut le sentiment du coadjuteur & du duc de Beaufort. Mais le sieur le Tellier s'y opposa fortement, faisant agir tous les partisans de la cour auprès de S. A. R. pour l'en détourner, & l'engager à consentir au Havre. Le marquis de Laigues consulté par le duc d'Orléans ne lui conseilla pas de les mettre à la Bastille; mais il n'approuva pas aussi la citadelle du Havre, où S. A. R. n'avoit aucun pouvoir. Aussi M. le duc d'Orléans après plusieurs délibérations, se résolut de lui-même de les faire transférer à Marcoussi, dont personne n'avoit parlé.

Cette translation déplut fort à la cour, & le cardinal en ayant été informé commença de se plaindre du coadjuteur, comme s'il eut voulu se rendre maître des princes, sous le nom de S. A. R. Il trouva aussi fort mauvais que M. le duc d'Orléans eut envoyé le marquis de Verderonne, & le comte d'Avaux à l'archiduc sur de nouvelles propositions de paix faites par ce prince, disant que cela ne venoit que du coadjuteur qui avoit voulu faire la paix sans lui. Il est vrai que

cette négociation fût poussée un peu trop avant, l'archiduc ayant envoyé don Gabriel de Tolede à Paris: mais on découvrit bientôt que la conduite des Espagnols n'étoit qu'un pur artifice pour brouiller, par le refus que l'archiduc fit d'envoyer des passeports au nonce du pape & à l'ambassadeur de Venise, qui avoient été nommés pour médiateurs, & qui s'étoient avancés en cette qualité jusqu'à Nanteuil.

Le cardinal Mazarin se tint aussi-tôt offensé d'une députation du parlement à la cour, ménagée par S. A. R. sous prétexte d'informer le roi des propositions des députés de Bourdeaux; mais en effet, pour tâcher de terminer la chose par un accommodement, s'imaginant que le coadjuteur lui avoit suscité cette affaire pour lui ôter l'honneur de réduire Bourdeaux par la force.

Toutes ces plaintes que le cardinal faisoit publiquement refroidirent les esprits, & le coadjuteur irrité commença dès-lors d'écouter le sieur Arnaud, général des carabins, ami des princes & le sien, qui venoit le voir la nuit dans un grand secret. Il cacha cependant son ressentiment, quoiqu'il vît bien que ce ministre cherchoit à lui faire une querelle d'Allemand, & qu'il feroit

bientôt obligé de se détacher de ses intérêts, les amis des princes ayant mis leurs affaires sur un pied qui mettoit les frondeurs hors d'état de leur résister, sans perdre leur crédit dans le parlement & parmi le peuple.

En effet les délibérations du parlement alloient si avant sur les affaires de Bourdeaux, qu'on ne parloit pas seulement de faire des remontrances pour la liberté des princes, mais aussi de l'éloignement du cardinal : sur quoi le coadjuteur & les frondeurs, en parlant d'une maniere ambiguë, se faisoient un grand préjudice dans le monde, où le nom de Mazarin étoit toujours odieux.

Les amis des princes eurent aussi le soin de distribuer de l'argent à plusieurs aventuriers, qui, se mêlant dans la salle du palais & déclamant hautement contre le cardinal, engageoient une infinité de gens de crier à tous moments, *vive le roi*, *vivent les princes*, *point de Mazarin* : ce qui causoit un tel bruit, & une si grande confusion, que S. A. R. délibéra plus d'une fois de rentrer dans la grande salle, ses gardes ne pouvant lui ménager le passage, quoiqu'assisté du duc de Beaufort qui se mit à leur tête, & qui fut

repoussé aussi-bien qu'eux. Le coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut aussi attaqué un jour par un gentilhomme le poignard à la main, qu'il se vantoit de lui avoir arraché des mains : cependant il n'a jamais voulu le nommer à personne, quoiqu'il assurât l'avoir fort bien reconnu. Mais il n'y a guère d'apparence qu'une action de cette nature se fût passée dans la grande salle du palais, sans que personne le vît. D'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familiérement sçavent bien qu'il étoit incapable de garder un secret de cette espece, aussi-bien que de ses bonnes fortunes avec les dames.

Malgré tout cela les frondeurs demeurerent fermes, & empêcherent qu'il ne fût rien ordonné contre le cardinal, ou pour la liberté des princes ; & toutes les délibérations du parlement sur les affaires de Bourdeaux se terminerent à un second envoi de députés, par l'entremise desquels, le traité fut enfin signé, portant la révocation du duc d'Epernon, gouverneur de la province, une amnistie générale pour la ville, & pour tous ceux qui avoient pris les armes, particulierement pour les ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & permission à madame la princesse

de se retirer avec Mr. son fils à Montrond, ou en quelqu'une de ses maisons d'Anjou.

La paix de Bourdeaux étant faite, les délibérations du parlement cesserent aussi : mais les partisans des princes ne discontinuoient pas pour cela leurs intrigues pour se rendre les peuples favorables. Ils s'aviserent entr'autres choses, d'exposer un matin le portrait du cardinal à mi-corps en habit rouge attaché à un poteau, la corde qui passoit à l'endroit du col, comme s'il eut été pendu, avec un écriteau portant différents crimes pour lesquels il étoit déclaré digne de mort. Ce portrait fut exposé à la Croix-du-trahoir & au bout du Pont-neuf, vis-à-vis la rue Dauphine, & cette bagatelle ne laissa pas de plaire au peuple, & d'y causer de l'émotion, jusques-là qu'un exempt qui alla ôter un de ces tableaux, pensa être assommé.

Il y eut aussi du bruit au sujet du meurtre d'un des gentilshommes de M. de Beaufort, nommé Saint-Eglan, lequel allant quérir ce prince à l'hôtel de Montbazon, fut tué dans son carrosse dans la rue S. Honoré sur les onze heures de nuit. Cet assassinat fit faire bien des raisonnements : quelques-uns voulurent le faire passer pour un

ſimple vol, pluſieurs l'imputerent aux amis de Mr. le prince ; mais l'opinion la plus générale, appuyée par les émiſſaires des princes, fut que le cardinal avoit fait faire le coup, mais que ſes gens s'étoient mépris, ayant cru que c'étoit le duc de Beaufort. Quoi qu'il en ſoit, on n'en a jamais bien pu découvrir la vérité ; ceux des aſſaſſins qui furent exécutés ayant dit ſimplement qu'ils étoient conduits par un homme qui s'étoit ſauvé, & qui avoit ſervi dans un des régiments de Mr. le prince.

Le corps d'un de ces miſérables ayant été abandonné aux chirurgiens, on lui trouva toutes les parties tranſpoſées, le cœur & la rate au côté droit, & le foie au côté gauche. Cela fut remarqué comme une choſe fort extraordinaire, quoiqu'elle ne ſoit pas ſans exemple ; puiſque dans le même temps, ou à peu près, on trouva la même conformation dans le corps d'un chanoine de Nantes.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient, les confidents des princes ſollicitoient puiſſamment le coadjuteur, ſans lequel ils voyoient bien qu'ils ne pouvoient rien faire auprès du duc d'Orléans. Ils ſçavoient d'ailleurs qu'il étoit

étoit piqué des plaintes du cardinal, & il s'en étoit ouvert à madame de Chevreuse, en lui faisant connoître en même temps les offres qui lui étoient faites de la part du prince. Cette dame lui représenta qu'il ne devoit pas se séparer si légérement de la cour, ni rentrer avec tant de précipitation dans les intérêts de M. le prince, dont la fidélité devoit lui être suspecte, après les expériences du passé; qu'il ne devoit pas tant s'arrêter à des bruits qui pouvoient être répandus par les émissaires des princes; & qui, quand ils seroient vrais, n'étoient pas assez importants pour le porter aux extrêmités, & qu'enfin, avant de se déterminer, il falloit voir si la cour lui refusoit la nomination au cardinalat, qu'elle lui avoit fait espérer, & que c'étoit uniquement par cette pierre de touche qu'il devoit juger de ses bonnes ou mauvaises volontés à son égard.

Le coadjuteur se fit prier, disant qu'il ne vouloit rien demander au cardinal; mais madame de Chevreuse, qui sçavoit combien il desiroit la chose, ne laissa pas d'en parler au sieur le Tellier, le priant d'en écrire incessamment au cardinal, & de lui faire bien sentir qu'il lui étoit de la derniere conséquence

de retenir le coadjuteur dans ses intérêts, à quelque prix que ce fût. Le sieur le Tellier ayant refusé de se charger de cette proposition qu'il sçavoit bien ne devoir pas être agréable, elle en écrivit elle-même au cardinal, qui lui répondit en termes généraux, qui ne signifioient rien dans son langage; mais il ne laissoit pas de lui donner quelque lueur d'espérance.

Cette réponse retint le coadjuteur quelque temps jusqu'à ce qu'il eût avis de certaines paroles qui étoient échappées au cardinal contre lui & contre ses amis, dont madame de Chevreuse ayant été informée, elle commença aussi d'entrer en quelque défiance, d'autant plus que le sieur de Laigues son ami étoit mêlé dans ce discours, le cardinal ayant dit que ce marquis avoit encore trop de teinture du coadjuteur pour se pouvoir fier en lui. C'est pourquoi dès que la cour fut arrivée à Fontainebleau, cette dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce ministre sur l'affaire du chapeau: ce que n'ayant pu obtenir, elle lui dit, en prenant congé de lui, qu'elle ne pourroit pas s'empêcher de témoigner au coadjuteur quelque chose de sa froideur à son égard. Sur quoi le

cardinal ayant fait réflexion, il envoya chez elle le lendemain matin, & ayant sçu qu'elle étoit déja partie, il fit chercher avec empressement le marquis de Laigues, auquel il donna des paroles presque positives, dans la crainte qu'il avoit que le coadjuteur ne le traversât dans le dessein qu'il avoit de retourner à Paris, & de transférer les princes au Havre-de-Grace.

Ce fut la premiere chose dont la reine entretint M. le duc d'Orléans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien se charger de la prison des princes, ou de souffrir qu'on les menât au Havre: à quoi S. A. R. s'opposa pendant quelque temps avec assez de fermeté; mais enfin il se rendit aux instances de la reine: & le cardinal craignant qu'il ne rétractât son consentement, fit expédier les ordres sur le champ par le sieur le Tellier, auquel il dit en même-temps de s'absenter ou de se cacher si bien qu'on ne le pût trouver au cas que S. A. R. l'envoyât chercher pour lui défendre de passer outre à l'exécution des ordres. Cela ne manqua pas d'arriver; mais il n'étoit plus temps.

Cette translation fut fort sensible aux amis des princes, qui étoient sur le

point d'exécuter un dessein concerté depuis long-temps pour les sauver. Dans cette vue ils avoient gagné quatre gardes des sept qui étoient dans l'appartement des princes, qui devoient se rendre maîtres des autres trois, ou les poignarder en cas de résistance. Ils s'étoient aussi assurés de quelques-uns des officiers & soldats qui veilloient à la garde des dehors sur la terrasse du château de Marcoussi, au pied de laquelle un homme s'étoit chargé de faire trouver un bateau, dans lequel les princes devoient passer le fossé, pour aller joindre à vingt pas delà le duc de Nemours, qui les auroit conduits avec une bonne escorte en lieu de sûreté.

Ainsi le comte d'Harcourt, qui vouloit bien se charger de la conduite des princes, s'acquitta de cette commission sans beaucoup de peine; mais il s'attira le blâme de tous les honnêtes gens qui trouverent cette action indigne de lui & de la belle réputation qu'il s'étoit faite dans le monde. Cela donna lieu à cette chanson: *

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'histoire,

---

* M le prince fit cette chanson dans son carrosse pendant qu'on le transferoit.

Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal & qui reprit Turin,
Est maintenant, est maintenant
Recors de Jules Mazarin.

Peu de temps après, la cour étant revenue à Paris, madame de Chevreuse ne manqua pas de presser le cardinal sur le chapeau promis au coadjuteur. Mais ce ministre se voyant maître des princes, & dans Paris, où il croyoit n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, & refusa nettement de tenir les paroles qu'il avoit données au marquis de Laigues à Fontainebleau. Le coadjuteur avoit toujours bien prévu qu'il en useroit de la sorte, & madame de Chevreuse commençoit à s'en douter; mais comme elle avoit beaucoup de peine à quitter le parti de la cour, on auroit eu beaucoup de peine à l'en détacher, & on n'en seroit pas venu à bout, si l'on ne s'étoit pas avisé de lui proposer le mariage de mademoiselle de Chevreuse avec M. le prince de Conti.

Cette affaire avoit déja été ménagée par madame de Rhodes avec la princesse Palatine, qui avoit toute la confiance des princes. Le coadjuteur & mademoiselle de Chevreuse la desiroient

ſur toutes choſes. Il n'en étoit pas de même de madame de Chevreuſe, qui en reçut d'abord la propoſition avec aſſez d'indifférence, parce que le marquis de Laigues s'y oppoſoit directement, ne pouvant ſe réſoudre, non plus que le marquis de Noirmoutier, à trahir le cardinal dont ils avoient ſujet d'être contents, & qui leur avoit tenu parole ſur tout ce qu'il leur avoit promis. D'ailleurs ces deux MM. avoient des raiſons perſonnelles pour ne ſe pas raccommoder avec M. le prince, dont ils appréhendoient la vengeance & la légéreté. Ils diſoient que tout étoit à craindre du côté de S. A. & preſque rien du côté du cardinal, qui ne s'empreſſeroit peut-être pas de leur accorder toutes les graces qu'ils pourroient deſirer de lui, mais qui ſeroit toujours obligé de garder de certaines meſures avec eux, & qu'enfin le mariage de mademoiſelle de Chevreuſe n'étoit pas une aſſurance ſuffiſante pour eux, quand M. le prince leur tiendroit parole ſur ce chef : ce qu'il pourroit bien ne pas faire, s'il ſe voyoit une fois en liberté.

A la vérité ces raiſons étoient plauſibles & bien capables de faire impreſſion ſur l'eſprit des frondeurs. Mais la négociation du mariage fut ſi ſecréte,

qu'il n'y eut que le sieur Caumartin qui en sçut quelque chose en qualité d'ami de madame de Rhodes, & de confident du coadjuteur, & de madame de Chevreuse, dont il étoit fort considéré, parce que tout jeune qu'il étoit, il avoit un esprit prévenant, souple, & délicat, avec une grande connoissance des affaires du parlement : ce qui faisoit que lorsque le coadjuteur avoit à parler dans la compagnie, c'étoit Caumartin ou Joli, qui dressoient le projet de son discours, & souvent l'un & l'autre ensemble.

Enfin malgré les contradictions, mademoiselle de Chevreuse, madame de Rhodes, le coadjuteur & Caumartin firent si bien auprès de madame de Chevreuse & du marquis de Laigues, qu'ils obtinrent leur consentement pour le mariage & pour le traité avec les princes, dont le coadjuteur fut chargé, pendant que madame de Chevreuse tâcheroit de persuader Mr. le duc d'Orléans : cela ne fut pas aisé. Ce n'est pas que S. A. R. ne convînt aisément qu'il étoit bon de diminuer un peu la grande autorité du cardinal ; qu'il ne seroit plus temps d'y penser si l'on attendoit tranquillement la majorité du roi qui approchoit fort, & qu'enfin l'unique

moyen de le réduire étoit de se réunir avec les princes. Le comte de Bethune, en qui le duc d'Orléans avoit une grande confiance, aida bien à lui faire sentir cette néceffité ; mais il appréhendoit toujours les suites de cette réunion, & que M. le prince n'en tirât un trop grand avantage. Il y donna pourtant enfin les mains sur la propofition qui fut faite de mademoiselle d'Orléans avec Mr. le duc d'Enguien.

Il ne restoit donc plus qu'à écrire ; mais comme il y avoit eu des avis différents parmi les frondeurs, il y en eut auffi parmi les amis des princes, dont quelques-uns étant entrés en négociation avec le cardinal, qui leur faisoit espérer dans peu la liberté des princes, soutenoient qu'il falloit tout attendre de ce côté-là. Les autres disoient que toutes les paroles qu'il donnoit n'étoient que pour amuser leurs amis, & qu'il ne falloit rien se promettre de lui que par force, & en se rendant supérieurs : ce qui ne se pouvoit que par l'union avec les frondeurs. Mais ce qui les divisoit davantage étoit un article que ces Mrs. vouloient insérer dans le traité pour engager les princes à travailler de concert avec eux à l'éloignement du cardinal : à quoi plusieurs d'entr'eux ne

pouvoient consentir, parce qu'ils étoient anciens Mazarins & ennemis jurés des frondeurs.

Cependant comme M. le prince remit cette négociation entre les mains de madame la princesse Palatine, du président Viole, & de Croissi, qui n'avoient aucune raison de ménager le cardinal, ils ne s'arrêterent point à ces considérations, & ils entrerent en conférence avec le coadjuteur, qui alloit toutes les nuits *incognito* chez la Palatine, souvent avec Caumartin.

Tout cela ne pouvoit pas être si secret qu'il n'en revint quelque chose à la connoissance du cardinal; mais comme les avis qu'on lui donnoit n'étoient pas bien circonstanciés, & qu'il négocioit lui-même avec les principaux amis des princes, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, s'imaginant être au-dessus de toutes choses, parce qu'il étoit venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne & de Bourdeaux.

Comme il ne lui restoit rien à soumettre que la frontiere de Champagne, où les ennemis s'étoient établis, il résolut d'aller lui-même en ces quartiers-là, & il y fut si heureux, que non-seulement il reprit Rhetel, mais il eut la fortune que l'armée du roi, comman-

dée par le maréchal du Plessis, défi celle du vicomte de Turenne près de Saumepui : après quoi il revint à Paris triomphant, ne croyant pas que rien pût, ni osât lui résister après cela.

Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne pensoit : car le traité des princes ayant été signé peu de jours après, madame la princesse présenta une requête au parlement avec une lettre des princes, qui engagerent la compagnie dans des délibérations que le cardinal ne put éviter avec tous ses artifices, & il fut arrêté que très-humbles remontrances seroient faites au roi & à la reine, & que Mr. le duc d'Orléans seroit prié d'employer son autorité pour la liberté des princes.

S. A. R. n'étoit pas entré dans ces délibérations, quoique dès-lors il témoignât publiquement desirer la liberté des prisonniers, & qu'il eût déclaré hautement que leur translation au Havre s'étoit faite sans son agrément : mais comme son traité avec eux n'étoit pas encore conclu, il n'avoit pas jugé à propos de s'engager avant d'avoir pris ses sûretés.

Enfin le coadjuteur acheva le tout par deux traités qu'il fit avec madame la princesse Palatine, qui avoit reçu

pour cela un pouvoir de M. le prince sur un morceau d'ardoise, & une promesse de madame de Longueville d'agréer pour les princes, tout ce dont on seroit convenu avec leurs agents. Dans le premier traité, qui regardoit S. A. R. en particulier, on stipuloit le mariage d'une de mesdemoiselles ses filles avec Mr. le prince, & plusieurs autres conditions d'un attachement & d'une union très-étroite de part & d'autre. Par le second, qui regardoit le coadjuteur, le duc de Beaufort, & le reste du parti, dont la plûpart ne sçavoient pourtant rien, on convenoit du mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti, en s'engageant à une intelligence réciproque contre le cardinal Mazarin dans les termes les plus forts & les plus pressants. Il y avoit aussi un article pour assurer l'amirauté au duc de Beaufort, Mr. le prince renonçant pour cet effet à toutes les prétentions qu'il pourroit avoir sur cette charge. Ce dernier traité fut signé par le coadjuteur & le duc de Beaufort, qui n'étoit point entré dans le détail de la négociation, & auquel on prit soin de cacher l'article du mariage de mademoiselle de Chevreuse, dans l'appréhension que madame de Montbazon

ne rompît l'affaire à cause de la jalousie qu'elle portoit à madame & à mademoiselle de Chevreuse : le coadjuteur qui se chargea de la lecture de ce traité, ayant passé adroitement cette clause, sans que le duc s'en apperçut. On a prétendu aussi, que pour faciliter la signature, on avoit promis au nom des princes une somme considérable à madame de Montbazon. Tout le monde étant d'accord, il ne fut plus question que de la maniere dont on s'y prendroit pour faire élargir les princes. Quelques-uns proposerent de se rendre maîtres de la personne du cardinal, & de le faire mettre à la Bastille, le coadjuteur ayant offert le ministere du marquis de Chandenier, premier capitaine des gardes-du-corps, dont il répondoit; & la chose fut poussée si loin, que ce prélat avertit quelques-uns de ses amis de se tenir prêts, & que l'affaire seroit exécutée à un souper que le sieur Tubeuf, surintendant de la reine, devoit donner au cardinal.

Mais S. A. R. n'ayant pu s'y résoudre, on prit le parti de presser la réponse de la cour aux remontrances du parlement, qui avoit toujours été différée sous différents prétextes, & par les maneges du premier président, qui

ne pouvoit souffrir, quoiqu'ami des princes, que les frondeurs eussent la gloire de leur rendre la liberté. Mais enfin il ne fut plus possible ni à la cour, ni à lui de résister aux empressements & aux instances de la compagnie : il fallut céder & répondre, d'autant plus que plusieurs conseillers du parlement commençoient à mêler le cardinal dans les avis, & à prendre des conclusions contre lui. La reine déclara donc enfin, pour réponse aux remontrances, que S. M. consentoit à la liberté des princes, mais qu'il étoit juste auparavant que madame de Longueville & le Vicomte de Turenne, qui étoient en possession de la ville de Stenai, remissent cette place entre les mains du roi, & rentrassent dans l'obéissance : après quoi S. M. donneroit les ordres nécessaires pour l'élargissement des princes. Cette réponse fut regardée comme un artifice du cardinal, qui vouloit gagner du temps & éluder les fins de la requête par une proposition captieuse, dont l'éxécution auroit fait certainement languir l'affaire des princes, & l'eût peut-être entierement ruinée.

Aussi la lecture fut suivie aussi-tôt d'un cri des enquêtes, disant qu'il falloit délibérer : à quoi le premier pré-

fident ne put s'oppoſer après que le coadjuteur eut déclaré que S. A. R. jugeoit la liberté des princes néceſſaire au bien du royaume.

La délibération fut longue & les avis fort partagés, les frondeurs concluant toujours à l'éloignement du cardinal, & les amis des princes ne pouvant y conſentir. Sur quoi, quelques-uns ayant propoſé d'inviter M. le duc d'Orleans à venir prendre ſa place au parlement, tout le monde ſe rangea de cet avis, & on envoya prier S. A. R. de donner cette ſatisfaction à la compagnie. Ce prince s'en excuſa pendant quelques jours, mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le cardinal avoit tenus ſur ce ſujet dans le conſeil, où il avoit oſé dire que le parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, & comparer le coadjuteur & le duc de Beaufort, à Fairfax & à Cromwel. Ce que ce miniſtre dit pour rendre le parti odieux, produiſit un effet tout contraire, juſques-là que S. A. R. déclara hautement à la reine, qu'il n'entreroit plus dans le conſeil tant que le cardinal y ſeroit.

Dans ces ſentiments il réſolut d'aller au parlement, quoique la reine fit

tous ses efforts pour l'en détourner, & pour l'obliger de retourner au conseil, offrant même de mener le roi au Luxembourg avec un seul écuyer & sans gardes, pour lui marquer la confiance qu'elle avoit en lui, & pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux gens-d'armes & aux chevaux-légers de monter à cheval. Mais tout cela ne produisit rien. C'est pourquoi le cardinal, voyant qu'il n'y avoit rien à espérer du côté de S. A. R. dépêcha en diligence le maréchal de Grammont, ami de M. le prince, au Havre pour traiter avec lui des conditions de sa liberté, quoiqu'il n'eut pas les pouvoirs nécessaires pour conclure. Cependant M. le duc d'Orleans étant allé au parlement, & la cour voulant empêcher la délibération, envoya le marquis de Rhodes, grand-maître des cérémonies, avec une lettre de cachet, portant ordre à toute la compagnie de se trouver à neuf heures au palais royal pour y apprendre la volonté de S. M. à quoi le premier président répondit qu'il falloit obéir. Mais plusieurs conseillers des enquêtes s'y opposerent, disant qu'on avoit déja arrêté de n'avoir aucun égard à ces lettres de cachet qu'on

envoyoit à tous moments : & que puisque S. A. R. étoit présente il falloit délibérer. Cela alloit passer malgré le premier président, si M. le duc d'Orleans n'avoit proposé sur l'heure de députer au palais royal pour sçavoir la volonté de la reine, & que cependant la compagnie demeureroit assemblée pour délibérer incessamment après le retour des députés. Ce qui fut exécuté sur le champ par le premier président, qui fut nommé avec quelques autres, & qui ne revinrent qu'au bout de trois heures, pendant lesquelles S. A. R. demeura dans la grand'chambre. Au retour, le premier président avec une affectation assez grossiere, pour mieux faire sentir la majesté de la cour, dit que le grand nombre des carrosses, & la foule des courtisans leur avoit rendu l'accès du palais fort difficile, mais qu'enfin ayant été introduits en la présence du roi & de la reine, du duc d'Anjou, du cardinal & de plusieurs officiers de la couronne, le garde des sceaux leur avoit fait ce discours :

„ Messieurs, la reine vous a mandés „ pour vous dire que depuis deux jours „ M. le coadjuteur, pour émouvoir „ les esprits, va publiant par-tout que „ le cardinal Mazarin a tenu des dis-

„ cours desavantageux de votre corps.
„ Elle a voulu vous assurer que cela
„ est faux, & vous informer en même
„ temps de ce qui se passa mercredi
„ dans le conseil, où sur le sujet des
„ affaires, M. le cardinal dit qu'il
„ voyoit bien qu'on n'en vouloit pas
„ seulement à lui, mais à l'autorité
„ royale, & qu'après s'être défait de
„ lui on en viendroit à la personne de
„ Monsieur & ensuite à celle de la
„ reine, & que M. le coadjuteur étoit
„ auteur de tous ces désordres; à quoi
„ S. A. R. avoit répondu qu'on n'en
„ vouloit qu'au ministre & à sa mau-
„ vaise conduite : qu'après le conseil
„ il se plaignit à la reine du discours
„ du cardinal, & que le lendemain il
„ lui manda par le maréchal de Vil-
„ leroi & le sieur le Tellier, qu'il n'as-
„ sisteroit plus au conseil tant que le
„ cardinal s'y trouveroit : ce qui est
„ d'autant plus fâcheux à la reine,
„ qu'elle a toujours traité avec S. A. R.
„ en pleine confiance, sans lui rien cé-
„ ler des délibérations les plus secrétes,
„ & qu'elle ne peut attribuer son éloi-
„ gnement qu'aux mauvais conseils de
„ M. le coadjuteur; que quant à la
„ liberté des princes, elle la desire plus
„ que lui, qui doit l'appréhender, &

„ qu'enfin elle conjure S. A. R. de
„ vouloir bien rentrer dans le conseil,
„ l'assurant que toutes choses se rac-
„ commoderont par sa présence."

Après cela, le premier président dit que la reine avoit pris la parole, & les avoit chargés de dire à S. A. R. qu'elle ne pouvoit assez exprimer le déplaisir qu'elle ressentoit de son éloignement, & qu'elle le conjuroit de retourner au palais royal pour y ordonner de toutes choses comme S. M. même; qu'elle les avoit ensuite assurés que le roi ne sortiroit pas de Paris; que s'il en étoit dehors il reviendroit, & qu'enfin pour la liberté des princes elle la promettoit pure & simple sans aucune condition, & qu'au retour du maréchal de Grammont on verroit qui l'avoit plus desirée d'elle ou du coadjuteur, aux conseils duquel elle prioit S. A. R. de ne se pas laisser surprendre. Ensuite le comte de Brienne, secrétaire d'état, laissa au parlement un écrit conforme au récit du premier président, & dit à M. le duc d'Orléans de la part de la reine, qu'elle le prioit d'aller au palais royal, où elle souhaitoit de conférer avec lui sur l'état présent des affaires. S. A. R. répondit que le rapport de M. le premier président étant de la derniere conséquence, il

falloit auparavant voir ce qu'il y auroit à faire. Le premier président reprit aussi-tôt la parole pour dire à M. le duc d'Orléans, qu'il ne devoit pas refuser cette satisfaction à la reine; que son refus mettroit la confusion & le désordre dans l'état; qu'on pourroit tout raccommoder dans une conférence; sinon que le parlement feroit tout ce que S. A. R. pourroit desirer; qu'il l'en conjuroit pour le bien & pour le repos de la France. En cet endroit le premier président, qui avoit prononcé son discours avec force & véhémence, parut comme un homme saisi de douleur, les larmes aux yeux, & comme ayant peine à trouver ce qu'il vouloit dire, & finit par ces mots : *Monsieur, ne perdez pas le royaume, vous avez toujours aimé le roi.*

Ce discours émut tellement toute la compagnie, qu'il y eut un silence général, qui n'y avoit jamais été, personne n'osant prendre la parole dans une conjoncture si délicate. M. le duc d'Orléans répondit seulement en peu de mots, qu'il ne refusoit pas de rendre visite à la reine si la compagnie le lui conseilloit, malgré les sujets de crainte qu'il avoit. Mais il dit cela d'un air & d'un ton si peu assuré, qu'il ne fit

qu'augmenter l'embarras de toute l'assemblée. Ainsi le premier président reprenant la parole pour presser S. A. R. d'aller chez la reine, peut-être en seroit-il venu à bout, si le duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour demander où étoit la sûreté de Monsieur. Encore cela ne fit pas un grand effet, le premier président ayant répondu, *Ah! Monsieur, elle est toute entiere; le parlement s'y obligera.* Enfin le coadjuteur, qui jusques-là n'avoit rien dit, prit la parole d'un air décisif, & dit : M. S. A. R. vous a déja déclaré qu'elle s'en rapportoit à l'avis de la compagnie: l'avis de la compagnie n'est pas celui de deux ou trois, c'est pourquoi il faut délibérer.

A ces mots tout le monde reprit courage, & il s'éleva un si grand bruit & si continuel de voix qui disoient qu'il falloit délibérer, qu'à la fin le premier président fut obligé de céder. M. le duc d'Orléans reprit aussi ses esprits, & après avoir chargé le comte de Brienne de faire ses excuses à la reine, il fit le discours suivant:

„ Messieurs, par ce que vous venez „ d'entendre, il semble que la reine „ me veut charger d'un changement „ notable en ma conduite, qui me

„ pourroit être reproché, si je négli-
„ geois de la justifier à la compagnie.
„ Pour le faire, je suis obligé de re-
„ prendre la chose de plus haut & de
„ remonter au conseil qui se tint il y
„ a dix-huit mois à Compiegne sur les
„ troubles de Guyenne, où je dis que
„ pour les appaiser je ne voyois pas de
„ meilleure voie que de rappeller le
„ duc d'Epernon. Le cardinal Maza-
„ rin me témoigna n'être pas content
„ que j'eusse ouvert cet avis ; il m'en
„ fit parler par la reine ; & dans un au-
„ tre conseil qui se tint à Paris pour
„ la même affaire, ayant vu que je
„ persistois dans mon sentiment, il le
„ combattit & le fit passer pour fort
„ extraordinaire. Je me tus par respect
„ pour S. M. Depuis il fut question
„ de la prison des princes, qu'on me
„ représenta comme absolument néces-
„ saire, & sur laquelle on ne me donna
„ pas le peu de temps que j'avois de-
„ mandé pour me résoudre. Au retour
„ des voyages de Normandie & de
„ Bourgogne, on proposa celui de
„ Bourdeaux. Je m'y opposai autant que
„ je pus, rémontrant le péril où l'on
„ s'exposoit en abandonnant les fron-
„ tieres aux entreprises des ennemis.
„ Mes raisons ne firent qu'aigrir le

„ cardinal : sans s'y arrêter, il fit ré-
„ soudre le voyage qu'on pouvoit évi-
„ ter en retirant le duc d'Epernon de
„ cette province, & en y envoyant un
„ nouveau gouverneur. Quelque temps
„ après, j'appris la résistance de Bour-
„ deaux, l'irruption des Espagnols en
„ Champagne, & la prise du Catelet.
„ Pour remédier à tant de désordres,
„ je jugeai qu'il étoit à propos de dépu-
„ ter quelques-uns de votre corps pour
„ aller aider à pacifier les troubles de
„ Guienne : vous sçavez, MM. la ma-
„ niere dont ils furent reçus. La guerre
„ continua ; il fut résolu d'envoyer de
„ nouveaux députés. Le cardinal m'en
„ sçut mauvais gré ; il se plaignit que
„ j'avois empêché le succès des armes,
„ & m'en fit écrire en ces termes par
„ la Reine.

„ Quand madame la princesse sortit
„ de Bourdeaux, il eut avec elle une
„ longue conférence sans m'en donner
„ avis ; ensuite les ennemis pénétrant
„ plus avant dans le royaume, il vous
„ vint des nouvelles de plusieurs en-
„ droits, que dans vingt-quatre heu-
„ res ils se pouvoient rendre au bois
„ de Vincennes. Pour la sûreté de
„ MM. les princes, je les fis transférer
„ à Marcoussi ; on s'en plaignit à la cour.

„ Les Espagnols s'étant retirés, j'écrivis
„ trois fois à la reine pour sçavoir si elle
„ souhaitoit qu'on les ramenât au bois
„ de Vincennes; elle ne me fit point de
„ réponse. Le roi étant de retour à Fon-
„ tainebleau, je m'y rendis aussi-tôt. On
„ me proposa de souffrir qu'ils fussent
„ conduits au Havre: la reine m'en fit
„ les dernieres instances, & pour ne pas
„ l'irriter, je fus obligé d'y consentir.
„ Peu après je mandai Mr. le garde
„ des sceaux & le sieur le Tellier, pour
„ leur déclarer que je n'approuvois
„ point cette translation, & que dans
„ une affaire de cette importance, il
„ falloit me vaincre par des raisons,
„ & non par des prieres. M. le cardi-
„ nal m'en fit faire des reproches par
„ la reine, & m'en témoigna même
„ quelque chose. Depuis il a conservé
„ tant d'aigreur contre moi, que la
„ plus grande partie des conseils s'est
„ passée en dispute. Il m'a dérobé la
„ connoissance de plusieurs affaires; il
„ a proposé ses desseins violents contre
„ cette compagnie. Il m'a pressé d'aban-
„ donner mon neveu de Beaufort &
„ Mr. le coadjuteur. Il a inspiré au roi
„ des sentiments de défiance à l'égard
„ de ses sujets, & des maximes de dan-
„ gereuse conséquence. Enfin mercredi

„ dernier en parlant de vos assemblées, „ il osa dire qu'il voyoit bien qu'on en „ vouloit au roi ; qu'on prétendoit „ commencer par lui comme on avoit „ fait en Angleterre par le vice-roi d'Ir- „ lande, & qu'après on n'épargneroit „ ni moi, ni la reine, ni le roi lui-mê- „ me ; mais que si je voulois le laisser „ faire, il viendroit bien à bout des „ factieux. Je lui répondis que le par- „ lement de Paris n'étoit pas comme „ celui de Londres ; que vous étiez „ tous gens de bien, bons sujets du „ roi, & que vous n'en vouliez qu'à „ la personne du ministre, que vous „ regardiez comme l'unique cause des „ désordres. Enfin voyant qu'il conti- „ nuoit les mêmes discours, je dis à „ la reine que je ne les pouvois plus „ souffrir, ni me trouver avec un hom- „ me qui donnoit de si mauvaises im- „ pressions au roi. Le lendemain je „ mandai Mr. le garde des sceaux, le „ maréchal de Villeroi, & le sieur le „ Tellier, pour leur déclarer que je „ n'irois plus au conseil ni au palais „ royal, tant que le cardinal y seroit. „ Voilà, Mrs. un compte exact de ma „ conduite, dans laquelle je ne crois „ pas qu'on puisse remarquer aucun in- „ térêt particulier. Tout le monde sçait

„ comme j'en ai usé jusqu'ici, quel
„ respect j'ai toujours eu pour la reine:
„ je ne m'en éloignerai jamais, encore
„ moins du service du roi, qui tou-
„ jours m'a été plus cher que toute
„ chose * ".

Ce discours, quoique sans préparation, fut prononcé par S. A. R. avec tant de facilité, de majesté, & d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un applaudissement général, & d'une répétition continuelle qu'il falloit délibérer. Cependant le premier président, & le président le Coigneux ne laisserent pas d'insister encore sur une conférence de S. A. R. avec la Reine; mais leurs remontrances n'eurent point d'effet, non plus que les conclusions de l'avocat général, qui commença à dire fort gravement que les éclipses des corps célestes n'arrivoient que par l'interposition des corps étrangers: ce

* La fermeté de ce prince ne répondoit pas à son éloquence, qui manquoit à M. de Beaufort. Sur quoi l'on fit ce quatrain:

Beaufort brille par les combats:
Gaston par la harangue.
Ah! que Beaufort n'a-t-il sa langue!
Ah! que Gaston n'a-t-il son bras!

ce qui fit juger qu'il alloit conclure rigoureusement contre le cardinal, mais il tomba tout d'un coup en priant S. A. R. de conférer avec la reine. Il voulut aussi faire la grimace de pleurer, comme le premier président : mais ce jeu fut traité comme il le méritoit, de badin & de ridicule. Le premier président n'en demeura pas-là : il revint encore à la charge avec ses mêmes artifices, & dit à Mr. le duc d'Orléans : „ Ah ! Monsieur, toute la compagnie „ voit manifestement que votre cœur „ est ému : au nom de Dieu, Monsieur, „ au nom du roi & de l'état, ne préférez „ point les voies extrêmes, vous ferez „ plus par vos raisons sur la reine, que „ toutes ces assemblées ". Mais ayant malheureusement avancé qu'il osoit répondre de la liberté des princes ; qu'ils étoient peut-être déja libres ; que le maréchal de Grammont étoit parti exprès pour cela, & que la reine lui avoit commandé d'en assurer la compagnie : S. A. R. lui répondit : Mr. le premier président, vous en sçavez donc plus que moi ; car tout ce que je sçais là-dessus, c'est que le maréchal de Grammont est allé seulement pour négocier sans aucun pouvoir, pour la liberté des princes. Ainsi le premier président ayant

perdu toute espérance, commença à prendre les avis, qui furent suivant l'usage des grandes assemblées, entremêlés de bonnes choses, & de quantité de bagatelles. Tout le monde s'attendoit que le coadjuteur alloit faire une apologie dans les formes pour justifier sa conduite, mais il fut plus sage qu'on ne pensoit. Il se contenta de dire: Mrs. pour me défendre des calomnies qu'on m'impose, * *In difficillimis Reip. temporibus urbem non deserui, in prosperis nihil de publico delibavi, in desperatis nihil timui.* Ce n'est pas que je ne ressente un déplaisir extrême des mauvaises impressions qu'on a données au roi & à la reine contre moi: mais ce qui me console, est d'être calomnié par un homme dont les gens de bien méprisent jusqu'aux louanges. Après les témoignages dont Mr. le duc d'Orléans a bien voulu m'honorer, je ne dois point chercher de justification: c'est pourquoi mon sentiment est que la reine doit être suppliée d'envoyer une déclaration d'in-

* Le coadjuteur composa sur le champ ce latin, que la plûpart des assistants prirent pour un passage de Cicéron, ou de quelque fameux auteur de l'antiquité.

nocence pour Mrs. les princes; d'éloigner Mr. le cardinal Mazarin d'auprès la personne du roi, &. de ses conseils, & que non-seulement on doit se plaindre des paroles injurieuses qu'il a dites contre le parlement, mais en demander une réparation publique.

Enfin Mr. le duc d'Orléans opina en rejettant quelques avis qui avoient été proposés, d'informer, de décréter, & de faire le procès au cardinal: ce qu'il dit n'être pas à propos pour le présent; & il conclut que le roi & la reine seroient très-humblement suppliés d'envoyer incessamment les ordres nécessaires pour mettre les princes en liberté, & ensuite une déclaration de leur innocence, comme aussi d'éloigner le cardinal de la cour & du conseil, & de s'assembler le lundi suivant sur la réponse. Cet avis fut suivi, l'assemblée ayant duré jusqu'à quatre heures du soir en présence d'un peuple extraordinaire, qui témoigna beaucoup de joie par les cris redoublés qu'il fit en voyant passer S. A. R. de *vive le roi*, *point de Mazarin.*

Cet arrêt surprit la cour qui ne s'y attendoit pas; mais elle ne désespéra pas d'y remédier en changeant de batteries. Voyant donc que les paroles

dont elle avoit chargé le premier président pour la liberté des princes, n'avoient pas produit l'effet qu'on s'en étoit promis, elle résolut de les désavouer, dans l'espérance que les amis des princes, qui avoient opiné pour l'éloignement du cardinal, pourroient revenir à changer d'avis en leur faisant sentir qu'ils n'obtiendroient rien pour les princes tant qu'ils toucheroient cette corde. C'est pourquoi la reine envoya le garde des sceaux, le maréchal de Villeroi, le sieur le Tellier au Luxembourg, pour déclarer qu'elle désavouoit ce que le premier président avoit avancé touchant la liberté des princes : sur quoi le conseil n'avoit rien arrêté depuis la résolution qui avoit été prise en présence de S. A. R. le pressant toujours de retourner au palais royal. A quoi M. le duc d'Orléans répondit seulement qu'il falloit auparavant finir ce qui regardoit la liberté des princes.

Le lundi matin S. A. R. fit rapport à la compagnie du sujet de ce message : ce qui excita un étrange murmure contre le premier président, & même des termes injurieux, de sorte qu'il demeura dans une confusion extrême, qui augmenta encore par les questions qui lui furent faites sur les remontrances que la com-

pagnie avoit ordonnées par le dernier arrêt. Et comme on vit qu'il avoit reculé cette affaire, il s'éleva de nouveaux bruits contre lui, & tout le monde entra dans de grandes défiances du côté de la cour, d'autant plus que S. A. R. se plaignit en même temps des défenses que la reine avoit envoyé faire au pré-vôt des marchands & à tous les officiers, de lui obéir, quoiqu'il fût lieutenant général de la couronne. Ainsi le parlement ordonna derechef que très-humbles remontrances seroient faites à la reine, & que M. le duc d'Orléans seroit remercié de la protection qu'il donnoit à la compagnie.

Les choses étant dans cet état, le cardinal jugea bien qu'il falloit se résoudre à faire de lui-même ce que dans la suite il auroit été obligé de faire par force, en se retirant sagement pour éviter les insultes fâcheuses qui lui auroient pu arriver dans un tumulte. Ayant donc communiqué ce dessein à quelqu'un de ses confidents, il y en eut qui lui conseilloient d'emmener le roi & la reine, & de se moquer ensuite de toutes les délibérations du parlement, en se mettant à la tête d'une armée qui réduiroit les partisans des princes à la nécessité de venir à lui pour solliciter leur liberté,

dont il demeureroit toujours le maître. On lui avoit donné le même conseil après la bataille de Rhetel; & s'il l'eut suivi dans ce temps-là, il auroit certainement bien embarrassé ses ennemis, qui étoient désunis & mécontents les uns des autres. Mais ce ministre étant enyvré de la victoire & des avantages qu'il avoit remportés en Normandie, en Bourgogne & Guienne, il crut qu'il lui seroit aisé de réduire l'un des partis en s'attachant à l'autre, après quoi rien ne lui résisteroit : ce qui n'arriva pas comme il se l'étoit imaginé. Quoi qu'il en soit, les affaires ayant changé de face, il ne lui étoit plus ni sûr ni possible de prendre ce parti, ses ennemis ayant pris des mesures pour l'en empêcher, & ayant fait venir de tous côtés des gens de guerre qui montoient à cheval toutes les nuits, & faisoient des rondes continuelles autour du palais royal.

M. le duc d'Orléans autorisoit toutes ces précautions, & se tenoit lui-même prêt à monter à cheval, & à se mettre en campagne au premier avis, aussi-bien que les ducs de Beaufort, de Nemours, &c. avec un fort grand nombre de noblesse, qui avoient obtenu la permission de S. A. R. de s'assembler.

Le cardinal bien informé de toutes ces choses, résolut donc de se retirer seul dans l'espérance que son éloignement appaiseroit les esprits, & donneroit lieu aux négociations. Ainsi ce ministre sortit de Paris à pied le 6 février, 1651, sur les onze heures de nuit, en habit gris, accompagné seulement de son écuyer, & de trois autres personnes qui le menerent par la porte de Richelieu jusqu'au rendez-vous, où ils trouverent des chevaux tout prêts, lesquels ayant montés, ils allerent joindre un gros de cinq cents chevaux, qui le conduisirent à S. Germain. Cette retraire fut bientôt sçue dans la ville: & la reine en ayant fait informer M. le duc d'Orléans par le comte de Brienne, ce prince en apporta aussi-tôt la nouvelle au parlement, où il déclara que cette démarche ne suffisoit pas pour qu'il entrât en conférence avec la reine, ce qu'il ne feroit point pendant que le cardinal demeureroit aux environs de Paris, & jusqu'à ce que la cour eût mis les princes en liberté (a).

(a) *Dans une note de l'édition de Paris, on lit ce qui suit :* Avant que le duc d'Orléans eût signé le traité pour faire sortir les princes de prison, M. de C. l'avoit porté trois jours

Cette résolution de S. A. R. fut approuvée de tout le monde : & pour la confirmer, le parlement ordonna que la reine seroit très-humblement suppliée dès le même jour, de faire expédier incessamment les ordres nécessaires pour la liberté des princes ; que leurs majestés seroient remerciées de l'éloignement du cardinal, & priées de lui commander de sortir du royaume, & d'envoyer au parlement une déclaration pour exclure à l'avenir des conseils du roi, tous étrangers, même les naturalisés, & en général tous ceux qui auroient prêté serment à d'autres princes que le roi. Suivant cet arrêt, le premier président suivi des autres députés, étant allé au palais royal, la reine leur dit seulement qu'elle ne pouvoit leur donner de réponse sans l'avis de son conseil, dont M. le duc d'Orléans étoit chef, & que s'il n'y vouloit pas aller, elle seroit obligée d'assembler les grands du royaume, pour les consulter sur l'état présent des affaires. Conformément à cette réponse, la reine envoya les

dans sa poche, sans pouvoir l'y résoudre. Enfin entre deux portes au Luxembourg il le fit signer, son chapeau servant de table à Monsieur.

ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Epernon, les maréchaux d'Etrées, Schomberg, de l'Hôpital, de Villeroi, Duplessis, d'Hocquincourt, de Grancey avec l'archevêque d'Embrun (a) au Luxembourg, qui dirent à S. A. R. que la reine leur ayant témoigné qu'elle desiroit qu'ils s'assemblassent au palais royal, ils venoient prier S. A. R. de s'y trouver, l'assurant que cette conférence accommoderoit toutes choses, & qu'ils étoient prêts de se mettre tous entre les mains de ses gardes pour la sûreté de sa personne. A cela M. le duc d'Elbeuf ajouta assez indiscretement qu'il seroit sa caution : sur quoi M. le duc d'Orléans, qui depuis long-temps étoit piqué contre ce duc, à cause de son attachement au cardinal, contre les obligations qu'il avoit à S. A. R. & ce qu'il devoit à l'honneur de son alliance, lui répondit avec aigreur : c'est bien à vous, Mazarin fieffé, à vous faire ici de fête. Vous êtes un bel homme pour me servir de caution, vous qui devriez être tous les jours à mon lever. On sçait assez que ce qui vous a

(a) Cet archevêque d'Embrun s'appelloit George d'Aubusson.

fait changer de sentiment sont les domaines & l'argent que l'on vous a donnés. Sans la considération de ces MM. avec qui vous êtes, je vous apprendrois le respect que vous me devez. Je vous défends ma maison & de vous présenter devant moi. Ensuite S. A. R. répondit à ces Mrs. qu'elle les remercioit de leur honnêteté; qu'elle ne pouvoit aller au palais royal, jusqu'à ce que les princes fussent en liberté, & que ses amis ne lui pourroient conseiller autre chose pendant que le cardinal Mazarin demeureroit aux portes de Paris, d'où il gouvernoit toujours comme s'il étoit au Louvre. Cette fermeté de M. le duc d'Orléans étonna fort la reine, qui avoit espéré, comme bien d'autres, que la retraite du cardinal lui ôteroit les préjugés & les prétextes dont il s'étoit servi pour se dispenser d'assister au conseil. Il est même certain que ce fut le premier sentiment de S. A. R. qui fit assurer par deux fois la reine qu'il iroit au palais royal; mais les amis des princes lui firent bientôt changer d'avis, sous prétexte de sa sûreté particuliere, & pour ne pas se commettre, disoient-ils, dans une occasion où il ne pourroit pas conserver toute la fermeté qu'il devoit à ceux avec les-

quels il avoit traité, sans refuser la reine en face, ce qui seroit bien plus désobligeant qu'en faisant des excuses de loin.

La reine n'insista donc plus sur l'assemblée des grands ; & se voyant pressée de donner une réponse positive aux derniers arrêts, elle fit déclarer au parlement par les gens du roi, que si S. A. R. persistoit à refuser d'aller au palais royal, elle vouloit bien, pour marquer la sincérité de ses intentions, envoyer chez lui le maréchal de Villeroi, le garde des sceaux, & le sieur le Tellier, afin de concerter avec lui la maniere dont on s'y prendroit pour l'élargissement des princes, ajoutant que l'éloignement du cardinal Mazarin étoit sans retour. Ce rapport ayant été fait au parlement, n'appaisa pas la chaleur des esprits : & quoique M. le duc d'Orleans témoignât être satisfait de ce tempérament, on ne laissa pas de s'emporter autant que jamais contre le cardinal, & de donner un arrêt par lequel il fut ordonné qu'en conséquence de la déclaration de leurs majestés, le cardinal Mazarin, ses parents, & ses domestiques étrangers sortiroient dans quinze jours du royaume, sinon qu'il seroit procédé contre eux extraordinai-

rement, permis à tous les sujets du roi de leur courir-sus, sans qu'ils pussent revenir sous prétexte quelconque, faisant défenses à tous gouverneurs, maires & échevins de les souffrir dans aucune des villes du royaume, avec ordre de publier les arrêts à son de trompe.

Cependant la conférence ne laissa pas de se tenir chez M. le duc d'Orleans, où les ducs de Beaufort, de la Rochefoucault, le coadjuteur, le président Viole & le sieur Arnauld se trouverent avec les commissaires de la reine. Après quelques contestations, ils convinrent que le duc de la Rochefoucault, le sieur de la Vrilliere, le président Viole & le sieur Arnauld se transporteroient incessamment au Havre avec une lettre de cachet, signée de la reine & de S. A. R. portant ordre exprès au sieur de Bar de mettre les princes en liberté. Il sembloit ainsi que tout le monde devoit être content, lorsqu'il s'éleva un bruit que la reine vouloit emmener le roi hors de Paris : ce qui donna de nouvelles inquiétudes. On n'a jamais bien sçu d'où venoit ce bruit, ni quel en étoit le fondement ; mais M. le duc d'Orleans en parut fort persuadé, disant tout haut qu'il en avoit des avis

très-certains : ce qui fit juger que la reine ne s'étoit relâchée à consentir à la conférence, que pour ôter tout sujet de défiance, & prendre plus aisément ses mesures pour exécuter son dessein. Quoi qu'il en soit, S. A. R. donna de si bons ordres pour l'en empêcher, qu'il lui auroit été impossible d'en venir à bout quand elle l'auroit entrepris, d'autant plus que cinq à six compagnies de bourgeois du quartier S. Honoré se mirent sous les armes deux heures après minuit par les intrigues du coadjuteur. Ils se saisirent des portes de la ville les plus proches du palais royal. Cependant ce procédé ne fut pas approuvé d'une bonne partie du parlement, le premier président & plusieurs autres, après lui, ayant commencé à parler fortement au contraire. Mais tout le monde se tut, lorsque M. le duc d'Orleans eut déclaré que le tout s'étoit fait par son ordre & sur les avis qu'il avoit eus de nouveau de l'enlevement du roi : & il fut résolu de supplier la reine d'ôter au public toute sorte d'ombrages là-dessus, ce que S. M. fut obligée de faire en consentant que les bourgeois gardassent les portes de la ville : ce qui se fit si exactement, qu'ils visitoient tous les carrosses qui sortoient par la

porte Dauphine pour aller à la foire S. Germain, pour voir si le roi n'y étoit point caché. Les choses étant en cet état, les députés qui étoient chargés de la lettre pour le Havre partirent aussi-tôt. Mais le cardinal Mazarin qui étoit toujours aux environs de Paris ayant été informé de cette résolution, prit le devant en poste, voulant se faire honneur de la liberté des princes : ainsi il arriva au Havre le lundi matin 13 février, après avoir marché toute la nuit, & il alla aussitôt à la citadelle saluer MM. les princes, & les assurer de leur liberté. Il fit plus, car il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de M. le prince les larmes aux yeux, en lui demandant sa protection ; mais il ne put tirer de S. A. que des paroles assez froides & générales, pendant une heure de conférence qu'il eut avec lui. Dès qu'ils eurent dîné, les princes sortirent du Havre pour venir à Paris, où ils arriverent le jeudi 16 du mois, ayant été rencontrés sur le chemin par une infinité de personnes de qualité. M. le duc d'Orleans fut même au-devant d'eux sur le chemin de S. Denis, & les princes ayant mis pied à terre, S. A. R. descendit aussi de son carrosse,

& après les avoir embrassés il leur présenta le duc de Beaufort & le coadjuteur, auxquels ils firent beaucoup de caresses. Ensuite ils monterent tous dans le carrosse de S. A. R. qui les mena chez la reine, où ils furent très bien reçus de leurs majestés : ils trouverent sur toute leur route un fort grand nombre de carrosses, & une foule extraordinaire de peuple qui crioit, *vive le roi*, *vivent les princes* : il y eut la même nuit des feux de joie en plusieurs endroits de la ville.

Les jours suivants, les princes allerent au parlement pour remercier la compagnie de ses bons offices : ce qui se passa de part & d'autre avec beaucoup de satisfaction. Quelques jours après, la déclaration de leur innocence fut envoyée au parlement & fut enregistrée le 23 février. Ensuite, pour mettre fin à toutes les délibérations du parlement, le roi donna une nouvelle déclaration par laquelle S. M. excluoit de ses conseils tous étrangers, quoique naturalisés, & tous cardinaux, même ceux de la nation *. Cette derniere

* *Ce fut alors que M. Talon dit au Roi :* Quoique les cardinaux ayent toute l'obligation de leur promotion à V. M. & non au pape

clause avoit long temps occupé le parlement, & donna lieu à des discours assez étudiés. Ce fut proprement l'ouvrage des Mazarins, lesquels, enragés de l'éloignement de leur patron, la firent passer pour se venger du coadjuteur, qui soupiroit avec ardeur après cette dignité.

C'est ainsi que finit la prison de M. le prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis qui le servirent avec la derniere chaleur au dedans & au-dehors du royaume. Après tout il faut convenir que ce fut les frondeurs qui eurent le plus de part à sa liberté, quoique bien des gens crussent qu'ils ne le devoient pas faire. Mais outre les considérations qui les y engagerent, il est certain qu'à la réserve des marquis de Noirmoutier & de Laigues, tous les autres chefs du parti n'avoient contribué à la prison des princes que par force, contre leur inclination, &

---

qui les nomme; néanmoins aussi tôt qu'ils sont revêtus de ce titre, non-seulement ils croient être conseillers, sénateurs, assesseurs, coadjuteurs de la puissance pontificale; mais qui plus est, ils s'imaginent être une portion de sa substance, & posséder une partie de son autorité, &c.

pour éviter leur derniere ruine, ayant fait auparavant tous leurs efforts pour engager M. le prince à se raccommoder avec eux. La reine n'ayant consenti que par force à l'éloignement du cardinal, & à la liberté des princes, ce qui se passa dans la suite ne fut qu'une continuation des premieres intrigues. Ce n'est pas que l'éloignement & la liberté des princes fît tant de peine à S. M. elle n'étoit blessée que de l'absence du cardinal : & comme l'union des princes avec les frondeurs en étoit la cause, & un obstacle invincible à son retour, elle mit toute son application à la rompre, suivant les mémoires qu'elle recevoit tous les jours du cardinal. Les voyages fréquents des couriers qui alloient & revenoient de ce côté là étant venus à la connoissance du public, exciterent de grands murmures parmi le peuple, & donnerent beaucoup d'ombrage aux princes & au parlement.

M. le prince paroissoit toujours dans le même sentiment, & fort animé contre le cardinal. La vérité est pourtant qu'il avoit déja quelque pensée de se raccommoder avec lui, & que toutes ses démarches ne tendoient qu'à lui faire peur & à le réduire à la nécef-

sité de se soumettre entiérement à lui, pour se rendre, par ce moyen, suivant ses anciens projets, le maître absolu du cabinet & des affaires. Mais comme ses sentiments n'étoient connus que de peu de personnes, & qu'il ne faisoit rien qui pût les faire soupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer au cardinal toutes les avenues pour le retour. C'est pourquoi le parlement reprit avec chaleur les délibérations précédentes qui furent suivies de nouveaux arrêts contre lui, & on envoya des députés sur la frontiere pour informer du trop long séjour qu'il avoit fait dans quelques lieux de son passage, afin de l'obliger à sortir du royaume, & d'empêcher les gouverneurs des places frontieres à lui donner retraite.

Cependant madame de Longueville, & le duc de Beaufort qui avoient eu peu de part à l'élargissement des princes, & qui craignoient d'en avoir encore moins dans les affaires, s'ils souffroient la consommation du mariage de M. le prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, faisoient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance; & comme ils pénétroient mieux que personne dans les sentiments de M. le prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hasarder

que de laisser entrevoir à la reine, que S. A. n'étoit pas tellement unie avec les frondeurs, qu'il n'en pût être séparé, en lui accordant certaines graces pour lui & pour ses amis. Cette ouverture fut reçue fort agréablement de la reine, & M. le cardinal en ayant été informé, lui écrivit aussi-tôt d'offrir carte blanche à M. le prince. Néanmoins comme son dessein n'étoit que d'entrer en négociation, pour tâcher de tourner à son avantage le bénéfice du temps, S. M. sous prétexte de vouloir éprouver si elle pouvoit prendre confiance en ce qu'on lui disoit, fit proposer à S. A. de faire cesser l'assemblée de la noblesse, qui s'étoit augmentée si considérablement depuis sa liberté, qu'il se trouvoit aux Cordeliers deux ou trois fois la semaine sept à huit cents gentilshommes des meilleures maisons de France, dont quelques-uns étoient porteurs de procurations. De sorte que cette assemblée représentoit en quelque façon toute la noblesse du royaume.

Cette nouvelle confédération donnoit avec justice de grandes inquiétudes au cardinal, parce que ces MM. ne s'étant assemblés que pour demander son éloignement & la liberté des princes, il étoit naturel qu'ils prissent

des résolutions contraires aux mesures qu'il préparoit pour son retour. D'ailleurs tout ce qu'ils avoient fait depuis le premier jour avoit été conduit avec tant d'ordre & de jugement que l'autorité qu'ils avoient par eux-mêmes s'étoit fort augmentée par l'approbation de tous les honnêtes gens.

Ces MM. choisissoient tous les quinze jours deux nouveaux présidents, pour prendre les avis sur toutes les affaires, ce qui se passoit avec beaucoup moins de bruit & de tumulte qu'au parlement. Personne n'interrompoit jamais celui qui parloit. Ils avoient aussi élu deux secrétaires, qui ne changeoient pas comme les présidents. L'un étoit le marquis d'Auvery, de la maison d'Ailly, ami du coadjuteur, & l'autre le marquis de Chanlost, serviteur de M. le prince, qui rédigeoient par écrit toutes les délibérations de la compagnie. Au reste, ces MM. avoient poussé les choses si avant, sous prétexte de la conservation de leurs priviléges & du bien public, qu'ils demanderent à la fin la convocation des états généraux : ce qui fut si agréable à tout le monde, que les prélats, qui étoient alors à Paris, députerent M. de Comminges pour les assurer de la concurrence du cler-

gé. De sorte qu'il ne manquoit plus que le consentement du tiers-état, qu'ils étoient sur le point d'aller demander à l'hôtel-de-ville, & d'écrire pour le même sujet dans les provinces : après quoi il ne faut pas douter que les états ne se fussent assemblés, ce qui auroit rompu pour jamais le mesures du cardinal Mazarin. Aussi étoit-ce la chose du monde qu'il appréhendoit le plus, & contre laquelle tous ses partisans se déchaînoient dans le parlement, tâchant d'inspirer de la jalousie aux mieux intentionnés, qui se persuaderent trop légerement, que les états généraux ruineroient entiérement leur pouvoir & leur autorité.

Cependant comme l'affaire étoit déja fort avancée, & que tout le monde appuyoit les démarches de la noblesse, il falloit avoir recours à M. le duc d'Orléans & à M. le prince qui se laisserent aisément persuader par différentes raisons; particuliérement le dernier, auquel madame de Longueville & le duc de la Rochefoucault n'eurent pas beaucoup de peine à faire comprendre qu'une assemblée d'états auroit nécessairement plus de déférence pour M. le duc d'Orléans que pour lui; qu'elle mettroit les affaires dans une confu-

ſion générale, où les princes du ſang pourroient bien ne pas trouver leur compte, & que ſans courir aucun riſque il pourroit dans un quart-d'heure ſe procurer à lui & à ſes amis plus d'avantages réels & de grandeur par le cardinal, qu'il n'en pouvoit eſpérer ni des frondeurs ni des états généraux.

Ces deux princes gagnés allerent donc eux-mêmes à l'aſſemblée de la nobleſſe, après s'être aſſurés de leurs amis, pour les exhorter à ſe ſéparer, & à ſe contenter de la promeſſe que la reine leur faiſoit, & dont ils ſe rendoient cautions & garants; d'aſſembler les états généraux, auſſi-tôt après la majorité du roi, & d'envoyer cependant par proviſion des lettres de cachet dans les provinces, pour élire des députés. Malgré tout cela, il ne laiſſa pas d'y avoir pluſieurs avis contraires; & bien des gens de grande qualité repréſenterent fortement à leurs alteſſes, que rien ne leur pouvoit être plus déſavantageux que ce qu'ils demandoient, les priant bien de conſidérer le péril qu'il y avoit dans le retardement, & le peu de cas qu'on feroit, après la majorité du roi, des promeſſes dont on les flattoit: ce qui fut exprimé en termes ſi forts & ſi dignes du rang de ceux qui parloient,

qu'on peut dire qu'il ne s'étoit poin fait de discours qui approchassent d ceux-là dans toutes les assemblées d parlement.

Il fallut cependant céder à la plura lité des voix. L'assemblée fut rompue & pour la forme on envoya quelque lettres dans le bailliage du ressort d Paris, en conséquence de quoi il se fi une assemblée dans l'archevêché, pou nommer des députés aux prétendu états généraux. Mais il arriva bientô des affaires qui rompirent ces mesure apparentes, qu'on auroit bien trouv le moyen d'éluder sans cela de quelqu maniere que c'eût été. Cette premier démarche faite, la cour n'en demeur pas là, & le cardinal ayant pénétré l'é loignement extrême de madame d Longueville pour le mariage de made moiselle de Chevreuse, il entreprit d le faire rompre & d'engager M. le princ à faire cette seconde faute, qui dan la suite lui fut bien plus préjudiciabl que la premiere, en lui faisant entendr que pour établir entr'eux une parfait confiance, il falloit commencer par l rupture de ce mariage. Mademoisell de Chevreuse étoit une jeune princesse, belle, bien faite, d'une humeur enga geante, & capable de gagner le cœur de

de M. le prince de Conti, & de mériter l'estime de M. le prince. Madame de Longueville (a) avoit bien une partie de ces qualités ; mais elle ne s'y fioit plus tant n'étant pas si jeune. C'est pourquoi elle appuyoit de toutes ses forces les instances du cardinal, en décriant de tous côtés mademoiselle de Chevreuse, sans aucun ménagement, jusqu'à la traiter de maîtresse & de demoiselle du coadjuteur, en quoi elle étoit merveilleusement secondée, & par madame de Montbazon, & par le duc de Beaufort, qui étoient piqués du mystere qu'on leur en avoit fait, & de la supercherie du coadjuteur lors de la signature du traité. Le duc de la Rochefoucault, de concert avec toutes ces personnes, représentoit incessamment à M. le prince, qu'il n'obtiendroit jamais rien de la cour sans

(a) La duchesse de Longueville, dit M. de la Rochefoucault, avoit les avantages de l'esprit & de la beauté en si haut point..... qu'il sembloit que la nature avoit pris plaisir de former en sa personne un ouvrage parfait & achevé. Mais ces belles qualités étoient moins brillantes, à cause d'une tache...... qui est que bien loin de donner la loi à ceux qui avoient une particuliere adoration pour elle, elle se transformoit si fort dans leurs sentiments, qu'elle ne reconnoissoit plus les siens propres.

quelque complaiſance pour la reine ; que la continuation de ſon engagement avec le coadjuteur, & la conſommation de ce mariage l'éloigneroit peut-être ſans retour de toutes ſortes de graces, à moins de perdre abſolument la reine : ce qui étoit une entrepriſe très-difficile, & à laquelle M. le duc d'Orléans ne conſentiroit jamais ; que quand on en viendroit à bout, toute l'autorité retomberoit entre les mains de S. A. R.; qu'il étoit vrai que la reine avoit un grand attachement pour le cardinal ; mais, qu'après tout, il n'étoit pas indiſſoluble ; qu'il arrivoit tous les jours du dégoût entre les perſonnes les mieux engagées, & qu'au pis aller, en flattant & s'accommodant à la paſſion de la reine, S. A. pourroit introduire ſes amis & ſes créatures dans les conſeils, après quoi il falloit tout eſpérer des conjonctures & du temps.

Pluſieurs amis de M. le prince ſoutenoient au contraire qu'il n'y avoit rien à eſpérer de ce côté-là ; que la reine ne changeroit jamais ſur le chapitre du cardinal ; que ce miniſtre n'avoit rien plus à cœur que d'éloigner ce prince des affaires ; que les eſpérances vaines qu'il donnoit ne tendoient qu'à les ſéparer d'avec les frondeurs,

après quoi le cardinal ne manqueroit pas de se raccommoder avec eux pour le perdre ; ainsi, que le plus sûr étoit de le pousser sans quartier, & même la reine, s'il étoit besoin ; que la chose n'étoit pas si difficile qu'on se l'imaginoit, en s'unissant tous ensemble pour y faire consentir M. le duc d'Orléans ; qu'il ne falloit pas craindre pour cela que S. A. R. devînt si fort le maître des affaires, puisque le mariage en question attacheroit bien plus étroitement les frondeurs à M. le prince qu'à tout autre ; qu'enfin il feroit peu honnête de manquer si fort aux engagements d'un traité qui venoit de lui rendre la liberté ; que cette mauvaise foi dégoûteroit ses amis, & empêcheroit les honnêtes gens de s'attacher à lui. Toutes ces considérations différentes embarrasserent quelque temps M. le prince, & le firent balancer : mais enfin il ne lui fut pas possible de résister aux sollicitations de madame de Longueville, & aux cabales domestiques, qui presque toujours l'emportent dans ces occasions. D'ailleurs la reine ayant été avertie de ce qui se passoit, intervint fort à propos dans le temps de ses irrésolutions, par la proposition qu'elle lui fit faire de rap-

peller dans le conseil le sieur de Chavigni qui étoit de ses amis, d'en éloigner le garde des sceaux de Châteauneuf, qui étoit dans les intérêts des frondeurs, & de donner les sceaux au premier président, toujours prêt à servir S. A. quand elle seroit bien avec la cour. De plus S. M. promettoit de lui donner le gouvernement de la Guienne au lieu de celui de Bourgogne, & la lieutenance générale au duc de la Rochefoucault avec le gouvernement de Blaye; celui de Provence à M. le prince de Conti, & plusieurs graces & dignités à un nombre considérable de leurs créatures. Toutes ces propositions ne manquerent pas de produire leur effet d'autant plus que la reine commença par exécuter les plus considérables & les plus essentielles: M. le prince ayant bien voulu consentir à donner du temps pour les autres, parce qu'il en falloit pour retirer, par exemple, le gouvernement de Provence d'entre les mains de M. d'Angoulême, & que d'ailleurs il ne vouloit point que son traité vînt si-tôt à la connoissance du public, ni qu'on pût juger qu'il avoit donné les mains au retour du cardinal: ce qui n'auroit pas manqué d'arriver si l'on avoit vu tout

d'un coup le conſeil rempli de ſes créatures, & les graces de la cour pleuvoir ſur lui & ſur ſes amis.

Cependant M. le duc d'Orléans fut fort ſurpris du changement du conſeil, dont on ne lui avoit rien dit, & il jugea bien que cela n'avoit pu ſe faire qu'en conſéquence d'une liaiſon étroite avec M. le prince, qui n'en demeuroit pourtant pas d'accord, mais qui cependant la fit connoître avec trop d'affectation, étant allé le même jour en triomphe au Luxembourg, ſuivi du duc de la Rochefoucault & de la plûpart de ſes partiſans qui firent une eſpece d'inſulte au coadjuteur & aux autres frondeurs qui s'y trouverent. M. le duc d'Orléans fut fort embarraſſé de cette affaire ; mais il diſſimula ſon reſſentiment, n'ayant pu ſe déterminer ſur aucun des partis qui lui furent propoſés par ſes amis, qui lui conſeillerent de ne pas ſouffrir un mépris ſi marqué, & de ne pas accoutumer la reine à faire des changements de conſéquence ſans ſa participation. Le coadjuteur & le marquis de Noirmoutier étoient même d'avis d'aller enlever par force les ſceaux d'entre les mains du premier préſident, & de les apporter au Luxembourg, ſoutenant que S. A. R. étoit en droit

d'en user ainsi en qualité de lieutenant-général de la couronne. Mais M. le duc d'Orléans n'ayant pu se résoudre à cet éclat, ils jugerent bien dès-lors qu'il n'y avoit pas grand'chose à espérer de lui, & qu'il ne falloit plus s'attendre au mariage de mademoiselle de Chevreuse, ni à rien de ce qu'ils s'étoient promis de la part de M. le prince.

En effet, S. A. commença dés-lors à ne plus garder de mesures ni de bienséances sur l'effet du mariage; & quoiqu'il eût chargé au commencement le président Viole d'aller retirer sa parole & celle de M. le prince de Conti avec quelques complimens pour madame & mademoiselle de Chevreuse, la chose ne se fit point, & il aima mieux rompre cette affaire avec éclat: ce qu'il fit un soir chez M. le prince de Conti, auquel il dit en présence de tout le monde cent choses injurieuses contre l'honneur de mademoiselle de Chevreuse; après quoi ce prince qui en étoit amoureux, déclara qu'il ne penseroit plus à elle.

Cette conduite de M. le prince fut généralement désapprouvée de tous les honnêtes gens: mais ce qui offensa davantage le public, ce fut son raccom-

modement avec la cour, dont il ne se cachoit presque plus, & dont ses partisans tâchoient inutilement de le justifier. Il n'y eut que le coadjuteur qui dans la suite dit une chose qui pouvoit disculper S. A.; sçavoir, qu'un jour il avoit, en sa présence, dit à M. le duc d'Orleans, qu'il seroit à propos d'ôter la régence à la reine; que S. A. R. ne l'avoit pas écouté, & que lui coadjuteur n'avoit pu y consentir, à cause des obligations qu'il avoit à S. M. Cela étant vrai, M. le prince n'auroit pas eu grand tort, parce qu'à la vérité c'étoit le seul moyen de perdre le cardinal Mazarin. Mais outre que S. A. ni ses amis n'ont point parlé de cela, le coadjuteur n'en a rien dit lui-même que très-long temps après; & ceux à qui il en parla ne le crurent point, parce qu'ils le connoissoient, & qu'il ne cherchoit qu'à se faire une espece de mérite auprès de la reine, à laquelle il étoit vraiment redevable de sa coadjutorerie; & cela aux dépens de M. le prince. Quoi qu'il en soit, on ne parla plus du mariage de mademoiselle de Chevreuse. Il avoit même déja couru un bruit, quand les sceaux furent ôtés à M. de Châteauneuf, que la mere & la fille devoient être exilées,

& qu'elles l'avoient cru si bien qu'elles passerent une nuit sans se deshabiller, ayant leurs bijoux dans une cassette que mademoiselle de Chevreuse tenoit sous son bras. Le coadjuteur, & quelques-uns des frondeurs demeurerent aussi toute la nuit à l'hôtel de Chevreuse, prenant des mesures pour se venger dans les occasions : mais la lettre de cachet n'étant point venue, chacun se retira chez soi avec un peu moins de crainte.

Cependant comme on n'étoit pas content de la mollesse de S. A. R. on crut qu'il seroit bon de lui en faire sentir quelque chose, & que cela pourroit le faire revenir. C'est pourquoi quelques jours après, le coadjuteur étant allé au Luxembourg, lui dit qu'ayant cru jusqu'alors n'être pas entiérement inutile dans les affaires générales, il s'y étoit employé de son mieux; mais voyant qu'il n'étoit plus nécessaire, & que les affaires prenoient un autre train, il vouloit se mettre en repos, & ne plus s'exposer comme il avoit fait pour le public & pour des intérêts particuliers, dont on ne lui tenoit pas grand compte. Ce discours fit son effet sur M. le duc d'Orléans, qui en parut surpris, comme on l'avoit bien prévu : ce qu'il marqua par sa réponse, en di-

sant qu'on lui faisoit grand tort, si l'on craignoit qu'il pût se livrer à l'autre parti, & qu'il souhaitoit d'entretenir toujours une intelligence sincere avec lui & avec ses amis. Mais enfin le coadjuteur feignit de persister dans sa résolution, malgré les prieres & les instances assez vives de S. A. R.

Cette retraite simulée fut soutenue par tant de démonstrations extraordinaires du côté du coadjuteur, que plusieurs de ses amis la crurent sérieuse & sincere. Il s'avisa même, pour mieux couvrir son jeu, d'aller administrer la confirmation avec grand appareil dans plusieurs paroisses de la ville : ce qui n'empêchoit pas qu'il ne vaquât toujours aux affaires, & qu'il n'allât toujours les soirs secrétement à l'hôtel de Chevreuse, où les principaux de la cabale ne manquoient pas de se rendre.

Ainsi les choses demeurerent quelque temps dans une espece de calme, M. le prince s'imaginant être le maître de tout. On ne faisoit même plus rien au parlement que criailler contre le cardinal & contre ceux qui prenoient soin de lui porter les nouvelles à Bouillon où il s'étoit retiré : & comme M. le prince n'appuyoit plus ces murmures, ils cesserent peu-à-peu avec les as-

femblées du parlement. Cela ne fut pourtant pas de longue durée ; le ménagement que la cour avoit eu pour madame de Chevreufe ayant fait juger aux frondeurs, que leurs affaires n'étoient point défefpérées, ils firent agir fous main auprès de la reine & du cardinal Mazarin, qui ne fe trouverent pas difficiles à perfuader, parce qu'ils avoient obtenu de M.ʳ le prince tout ce qu'ils defiroient par la rupture du mariage de mademoifelle de Chevreufe.

Après avoir fait outrager fi fenfiblement les frondeurs par M. le prince, la cour chercha les moyens de faire rendre la pareille à M. le prince par les frondeurs, afin de les animer les uns contre les autres, de maniere qu'ils ne puffent plus fe raccommoder. Sans cela le cardinal voyoit une efpece d'impoffibilité à fon retour : ni l'un ni l'autre des partis n'étant pas affez fort pour l'affurer, il jugea qu'il falloit les brouiller enfemble pour les détruire l'un par l'autre : après quoi, il lui feroit aifé de rentrer dans les affaires & de gouverner comme auparavant. D'ailleurs il aimoit mieux avoir affaire aux frondeurs, parce que leur cabale étoit toujours la plus puiffante & la plus à craindre pour lui, outre que M. le prince

l'embarrassoit fort par des demandes continuelles qui lui faisoient craindre qu'à la fin il ne se rendît le maître de toutes choses, au lieu qu'il n'avoit rien de semblable à redouter du côté des frondeurs, qui ne cherchoient qu'à se venger de S. A. sans aucune autre condition.

Ce fut dans cette vue que le cardinal consentit en apparence aux propositions que madame de Chevreuse lui fit faire d'arrêter M. le prince une seconde fois. Il communiqua ce dessein à la princesse Palatine qui ne l'en détourna pas, étant alors mécontente de M. le prince, qui donnoit toute sa confiance à madame de Longueville & au duc de la Rochefoucault, & qui avoit mal répondu aux soins qu'elles avoient pris de ses affaires pendant sa prison. Le cardinal qui le sçavoit bien, & qui connoissoit son esprit, se servit d'elle pendant son exil pour faire la plûpart des siennes, l'employant dans les intrigues les plus secrétes & les plus délicates. Ce fut donc elle qui fit donner au coadjuteur par madame de Rhodes la premiere nouvelle du consentement du cardinal à un second emprisonnement de S. A. Mais comme elle vouloit encore garder quelques mesu-

res avec M. le prince, elle ne voulut point être nommée, jugeant peut-être bien aussi, que le cardinal n'auroit pas le dessein d'en venir à l'exécution, mais de feindre à son ordinaire pour commettre les deux partis. Le sieur de Lyonne, secrétaire des commandements de la reine, fut chargé d'entrer dans le détail de cette négociation avec le coadjuteur. Il se rendit pour cet effet secrétement chez le comte de Montresor où le coadjuteur alla dans le carrosse de Joli qui l'y accompagna. Ces MM. après une conférence de trois heures, ajusterent facilement toutes choses, & convinrent d'une union parfaite & de bonne foi, moyennant la prison de M. le prince. Après quoi le coadjuteur promit au nom du parti de travailler au retour du cardinal, se réservant de prendre dans les assemblées du parlement tels avis qu'il lui plairoit, même contraires en apparence, afin de conserver son crédit pour être toujours en état de servir utilement dans les occasions; & le sieur de Lyonne s'engagea au nom du cardinal de procurer toutes sortes de graces au coadjuteur & à ses amis.

En sortant de la conférence, le coadjuteur dit à Joli, qui l'avoit attendu

dans une salle, qu'assurément l'affaire qu'il sçavoit alloit être mise en exécution, & qu'il n'y avoit plus que quelques mesures à prendre pour ne pas manquer M. le prince, qui étoient d'autant plus nécessaires, qu'on avoit résolu, pour ne pas manquer le coup, de n'en pas parler à M. le duc d'Orléans. Mais les choses n'allerent pas si vîte qu'on l'avoit cru : M. de Lyonne qu'on pressoit assez, rejettant le retardement d'avoir des nouvelles du cardinal sur la difficulté qu'il y avoit, afin de recevoir les derniers ordres qu'il falloit donner. Ce qui paroissoit si vraisemblable, que ces longueurs ne donnerent aucun soupçon au coadjuteur ni à madame de Chevreuse, ni à ceux qui étoient du secret.

Cependant il est certain, comme on l'a sçu depuis, que le sieur de Lyonne, qui affectoit toujours le secret en parlant aux autres, l'avoit révélé lui même au maréchal de Grammont, lequel en ayant fait confidence au sieur de Chavigni, celui-ci en avertit aussi-tôt Mr. le prince, & comme S. A. reçut un billet en même-temps pour l'avertir que trois compagnies du régiment des gardes avoient ordre de marcher vers le fauxbourg S. Germain, il monta prom-

ptement à cheval ſur les deux heures du matin du 6 juillet 1651, avec quelques-uns de ſes amis, pour ſe retirer à S. Maur où il fut ſuivi peu de temps après par M. le prince de Conti, madame de Longueville, les ducs de Nemours & de la Rochefoucault, & par pluſieurs autres perſonnes de qualité. Cette retraire ſurprit extrêmement tout le monde, qui n'en pouvoit ſçavoir la raiſon : ſes partiſans faiſoient ce qu'ils pouvoient pour perſuader le peuple qu'on avoit voulu l'arrêter, parce qu'il s'oppoſoit au retour du cardinal ; mais le coadjuteur & ſes amis publioient partout que cette nouvelle eſcapade n'étoit fondée que ſur le refus qui lui avoit été fait de pluſieurs graces qu'il demandoit encore pour lui & pour ſes créatures ; que ce qu'on alléguoit du cardinal n'étoit qu'un prétexte pour animer le peuple ; qu'il n'étoit pas vrai qu'on eût voulu l'arrêter, & que l'ombrage qu'il avoit pris étoit ſans fondement, & ne pouvoit manquer que de mauvaiſes intentions.

Ces jugements dans la bouche de perſonnes non ſuſpectes firent juger qu'il y avoit de la terreur panique avec un nouveau deſſein de brouiller. Bien des gens le crurent d'autant plus que dès

le lendemain on vit paroître M. le prince de Conti au parlement, où il dit feulement, pour juftifier la retraite de Mr. fon frere, qu'il avoit eu des avis très-certains qu'on le vouloit arrêter, fans ajouter aucune particularité, fi ce n'eft qu'on dépêchoit tous les jours des couriers au cardinal; qu'il étoit plus puiffant que jamais dans le confeil par le moyen des fieurs Servien, le Tellier & de Lyonne, fes créatures; qu'ils ne faifoient rien que par fes ordres; que S. A. ne pouvoit prendre aucune confiance, ni être en fûreté à la cour, fi ces trois Mrs. n'en étoient éloignés; ce qu'il demandoit inftamment à la compagnie; après quoi il reviendroit auffi-tôt à Paris, & iroit rendre fes refpects au roi.

Ce difcours ne fit pas une grande impreffion, non plus qu'une lettre de M. le prince, qui fut préfentée au parlement par un de fes gentilshommes, & qui ne difoit que les mêmes chofes, hormis que Mr. le duc de Mercœur y étoit nommé entre ceux qui avoient été trouver le cardinal à Cologne, & cela dans le deffein d'époufer une de fes nieces *. Ainfi le premier préfident,

* Le duc de Mercœur ayant époufé made-

qui préféroit les intérêts de la cour à ceux de M. le prince, se contenta de répondre à M. le prince de Conti, que S. A. auroit mieux fait de venir lui-même faire ses plaintes à la compagnie, au lieu de se retirer pour jetter la frayeur dans les esprits de tout le monde, & qu'après tout M. le prince n'avoit pas plus à craindre, & ne devoit pas faire plus de difficulté de venir au parlement que lui. M. le duc d'Orléans prit aussi la parole, & dit qu'il se croyoit obligé de justifier la reine dans cette rencontre, qui n'en vouloit pas à la personne du prince, & il le disoit comme il le pensoit, parce qu'on avoit pris un grand soin de lui cacher ce secret : & comme il parla en homme bien persuadé, son discours fit beaucoup d'effet dans l'assemblée, qui se contenta d'ordonner que la lettre du prince seroit portée à la reine pour sçavoir sa volonté, & que M. le duc d'Orléans seroit prié de s'entremettre & de rassurer M. le prince.

C'est pourquoi la reine envoya, con-

---

moiselle de Mancini, niece du cardinal, fut cité au parlement, comme ayant fait ce mariage hors du royaume, & sans la permission du roi. Madame de Mercœur mourut en 1657, fort regrettée de toute la cour à cause de son rare mérite.

jointement avec S. A. R., le maréchal de Grammont, à S. Maur, pour dire à M. le prince qu'on n'avoit eu aucun mauvais deſſein contre lui, & qu'il pouvoit revenir en toute ſûreté ſur ſa parole. A quoi il répondit qu'il n'entreroit jamais pendant que la reine auroit auprès d'elle le valet du cardinal Mazarin. Ces paroles furent trouvées un peu fortes, & on n'approuva pas qu'il eût écrit dès le même jour à tous les parlements du royaume : ce qui ſembloit marquer un deſſein prémédité de porter les peuples à un ſoulevement général, d'autant plus qu'il parut ce jour-là dans la grande ſalle du palais un grand nombre d'officiers & de gens de guerre, comme pour donner plus de chaleur aux délibérations de la compagnie. Il y eut auſſi des gens apoſtés qui crierent en ſortant, *point de Mazarin*. Mais ces cris n'approchoient point de ceux du temps paſſé ; il n'étoit pas néceſſaire d'avoir alors des crieurs à gages : tout le monde d'un même eſprit ſe ſervoit de ſa voix pour exprimer les ſentiments de ſon cœur. Ce n'étoit plus la même choſe, les affections étant partagées entre les différentes cabales, ſans aucune conſidération pour les intérêts publics.

L'averſion qui regnoit toujours con-

tre le cardinal donnoit pourtant encore les suffrages à M. le prince par bien des gens qui croyoient qu'il agissoit tout de bon contre lui; mais les personnes éclairées alloient bride en main, sçachant qu'il venoit de manquer à un traité dont le principal article étoit la perte de ce ministre. Le duc de Beaufort fut un de ceux qui se déclarerent pour S. A. s'imaginant porter dans son parti toutes les affections du peuple : mais les choses étoient bien changées. Tout le monde étoit las des désordres de la guerre, & n'y vouloit plus retomber ; le cardinal étoit hors du royaume; d'ailleurs on avoit de la peine à se persuader que le duc de Beaufort entrât sincerement dans le parti de M. le prince, qui venoit d'accuser en plein parlement le duc de Mercœur son frere, d'avoir fait un voyage auprès du cardinal, à dessein d'épouser sa niece. Enfin on voyoit bien qu'il ne s'étoit précipité dans ce nouvel engagement que par des vues particulieres qui n'intéressoient personne, & qu'il n'y tenoit la place que d'un médiocre suivant, sans considération, sans mérite : au lieu qu'en prenant d'autres mesures, il auroit toujours paru le chef d'un parti très-considérable.

Cependant la lettre de M. le prince ayant été portée à la reine, S. M. y fit reponse par écrit, que les gens du roi apporterent au parlement, portant en substance, que M. le prince ne devoit pas conserver les soupçons qu'il avoit pris pour prétexte de sa retraite, après les assurances que S. M. & S. A. R. lui avoient fait donner du contraire par le maréchal de Grammont ; que S. M. avoit donné pouvoir à M. le duc d'Orleans d'accommoder cette affaire conformément au desir du parlement ; qu'à l'égard du cardinal Mazarin, S. M. déclaroit qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire revenir, & qu'elle vouloit observer religieusement la parole qu'elle avoit donnée au parlement ; qu'elle ne sçavoit rien du voyage du duc de Mercœur ; qu'il s'étoit fait sans sa participation ; que les sieurs Servien & le Tellier avoient toujours bien servi le roi défunt ; que le sieur de Lyonne étoit un de ses domestiques, qu'il lui étoit permis de choisir à sa discrétion ; qu'elle l'assuroit qu'aucun d'eux n'étoit entré en négociation pour le retour du cardinal ; que si, après ces assurances, M. le prince demeuroit éloigné de la cour, on auroit lieu de croire que d'autres desseins l'em-

pêchoient de se rendre à son devoir & qu'enfin si cela continuoit, S. M en auroit un extrême déplaisir, puis qu'elle ne desiroit rien tant que de voir une parfaite union dans la mai son royale, si nécessaire pour le bien & pour le repos de l'état.

Cette réponse, quoique peu sincere, ne laissa pas d'être assez bien reçue du parlement, qui cependant trouva à redire qu'elle ne fût pas signée d'un secrétaire d'état: mais on ne s'arrêta pas beaucoup à cette formalité. De sorte qu'on pria encore M. le duc d'Orleans de s'entremettre pour ramener l'esprit de Mr. le prince: ce que S. A. R. accepta.

Il y eut ce jour-là des paroles fâcheuses entre M. le prince de Conti & le premier président, lequel exagérant l'importance de l'affaire, dit que M. le prince ne devoit pas se retirer sur de simples soupçons, & que sa sortie précipitée pourroit causer une guerre civile. A ce mot M. le prince de Conti l'interrompant, repartit qu'il ne devoit pas parler de la sorte d'un prince du sang. Mais le premier président reprenant la parole, dit qu'il ne devoit pas être *brisé* dans son discours, & qu'en la place où il étoit, il n'y avoit que

le roi qui lui pût imposer silence : & se mettant à parler de la guerre civile, il s'échauffa jusqu'à dire qu'on avoit des exemples assez récents des ancêtres de M. le prince, qui avoient brouillé l'état. Cette répétition affectée mettant à bout la patience de M. le prince de Conti, il ne fut plus maître de lui, & repliqua tout en colere au premier président, que par-tout ailleurs il lui feroit connoître ce que c'étoit qu'un prince du sang. M. le duc d'Orleans ne dit rien durant cette contestation : mais quand ce fut à lui à parler, il marqua être fâché qu'on se fut servi du terme odieux de guerre civile ; qu'il espéroit qu'il n'y en auroit point, & qu'on y mettroit bon ordre, promettant de ne rien négliger pour pacifier toutes choses. En effet dans une conférence qu'il eut à Rambouillet avec M. le prince, il fit ce qu'il put pour dissiper ses soupçons, & pour l'obliger à se désister de ses demandes touchant l'éloignement des sieurs Servien, le Tellier & de Lyonne. Mais S. A. demeura ferme, & ne voulut consentir à rien sans cette condition, ni la reine s'y soumettre, S. M. persistant avec autant de fermeté dans ses sentiments, que S. A. dans les siens. S. A. R. ayant fait

rapport au parlement de ce qui s'étoit passé, sans découvrir ses sentiments, on fut obligé d'en venir à une délibération qui fut assez confuse, les esprits étant partagés par la chaleur des partis, & par l'attachement aux différentes cabales. Celui de tous les opinants qui fut écouté avec le plus d'attention, fut le coadjuteur, dont on ne sçavoit point les véritables sentiments, & qui paroissoit dans un pas assez délicat entre la cour & M. le prince. Mais comme il avoit pris des mesures avec le sieur de Lyonne, il ne lui fut pas mal aisé de former son avis de maniere que personne n'eût lieu de s'en offenser; l'ayant composé auparavant avec le sieur de Caumartin & Joli, qui connoissoient parfaitement les dispositions du parlement, & les biais qu'il falloit prendre pour plaire à la plus grande partie de la compagnie. Voici les termes dont il se servit.

„ Messieurs, j'ai toujours été persuadé qu'il eût été à souhaiter qu'il „ n'eût paru dans les esprits aucune „ inquiétude sur le retour du cardinal „ Mazarin, & que même on ne l'eût „ pas cru possible. Son éloignement „ ayant été jugé nécessaire par la voix „ commune de toute la France; il sem-

„ ble qu'on ne peut croire son retour, „ sans douter en même temps du salut „ de l'état, dans lequel il jetteroit „ assurément la confusion & le désor- „ dre. Si les scrupules qui paroissent „ sur ce sujet, sont solides, il est à „ craindre qu'ils ne produisent des „ effets fâcheux; & s'ils n'ont point „ de fondement, ils ne laissent pas de „ donner de justes sujets de craindre „ par les prétextes qu'ils fournissent à „ toutes les nouveautés. Pour les étouf- „ fer tout d'un coup, & pour ôter aux „ uns l'espérance & aux autres le pré- „ texte, j'estime qu'on ne sçauroit pren- „ dre d'avis trop décisif; & comme on „ parle de commerces fréquents, qui „ donnent de l'inquiétude, il paroît à „ propos de déclarer criminels & per- „ turbateurs du repos public ceux qui „ négocieront avec M. le Cardinal Ma- „ zarin, ou pour son retour, de quel- „ que maniere que ce puisse être. Si les „ sentiments de S. A. R. eussent été „ suivis il y a quelques mois, les af- „ faires auroient maintenant une autre „ face; on ne seroit pas tombé dans „ ces défiances; le repos de l'état se- „ roit assuré, & nous ne serions pas „ obligés de supplier M. le duc d'Or- „ léans, comme c'est mon avis, de

plusieurs conseillers ne purent s'empêcher de blâmer hautement la conduite de S. A.; entr'autres le sieur Laîné, conseiller de la grand'chambre, qui se déclaroit en toutes occasions contre la cour, & qui cependant dit assez librement, qu'avant de rien décider sur les demandes de Mr. le prince, il falloit le prier de venir lui-même faire ses plaintes, sur lesquelles on feroit droit, & l'obliger à ne plus rien demander après cela; parce qu'autrement il pourroit faire d'autres demandes nouvelles pour remplir le conseil & les premieres charges du royaume de gens à sa dévotion, & se rendre ainsi le maître. M. le duc d'Orléans parla d'une maniere peu décisive, en homme qui ne vouloit point se déclarer ni prendre de parti entre la cour & M. le prince; quoique le coadjuteur n'eût rien négligé pour réveiller sa jalousie naturelle & ses inquiétudes sur la trop grande élévation de M. le prince. De sorte que par son incertitude qui avoit paru pendant toute la délibération, l'arrêt qui intervint fut aussi ambigu que la plupart des avis: ayant été seulement ordonné que la reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne point rappeller le cardinal, & très-humblement suppliée d'en envoyer une déclaration

au parlement, pour y être insérée dans les regiftres, comme auffi de donner à M. le prince toutes les fûretés néceffaires pour fon retour, & qu'il feroit informé contre ceux qui avoient eu commerce avec le cardinal depuis la défenfe.

La reine auroit donc pu, fi elle avoit voulu, fe difpenfer de faire retirer les fieurs Servien, le Tellier & de Lyonne; puifque l'arrêt n'en difoit rien précifément. Mais comme on avoit réfolu d'ôter à S. A. jufqu'aux moindres prétextes, S. M. leur ordonna de s'éloigner: & lorfque les gens du roi allerent au palais royal, en conféquence de l'arrêt, elle leur déclara qu'elle feroit dreffer une déclaration conforme aux fouhaits de la compagnie fur le chapitre du cardinal, & qu'elle feroit retirer les trois perfonnes fufpectes à M. le prince. En effet ils ne fe trouverent plus au confeil: ils cefferent même de paroître dans le monde avec leurs livrées. En quoi leur conduite fut prudente & peut-être néceffaire, à caufe des placards que les partifans de Mr. le prince avoient fait afficher contr'eux, & pour éviter l'animofité du peuple contre ceux qui étoient accufés de correfpondance avec le cardinal Mazarin. On voyoit

bien que cette démarche n'étoit qu'un pur artifice ; mais comme elle ôtoit toute sorte de prétexte à M. le prince, il fut obligé aussi d'user de finesse, se faisant voir le jour à Paris, & retournant le soir à S. Maur ; & quand il alloit par la ville, il se faisoit suivre par un nombre extraordinaire de pages & de valets de pied, avec des livrées fort riches, quoiqu'il fût en deuil de madame sa mere. Il se faisoit aussi accompagner de plusieurs personnes de qualité, & d'officiers qui le suivoient en carrosse : & par-dessus tout cela, il avoit soin de faire distribuer de l'argent à de la canaille de la lie du peuple, qui le précédoit avec des acclamations continuelles de *vive le roi*, *vivent les princes*. Ce fut dans cet équipage, & avec une fierté trop dédaigneuse, qu'il alla prendre sa place au parlement, où, après avoir entendu le récit que fit le premier président des promesses de la reine pour l'éloignement des personnes qui lui étoient suspectes, il ajouta qu'il falloit qu'elles fussent éloignées sans espérance de retour : ce qui déplut beaucoup à toute l'assemblée, comme une marque trop sensible d'un dessein prémédité de former toujours des difficultés. On trouva aussi

fort mauvais que M. le prince fut reçu au parlement ſans avoir vu le roi : le premier préſident l'exhorta fort de le faire, & ſur cela ils eurent quelques paroles, S. A. ſoutenant qu'il n'y avoit point de ſûreté pour lui, & qu'avant ſa priſon on lui avoit donné beaucoup d'aſſurances ſemblables, qui n'avoient pas empêché qu'on ne l'arrêtât ; de ſorte qu'il retourna coucher à S. Maur, ſans avoir vu L. M. Quoique dans la ſuite la reine rendît le parlement dépoſitaire de la parole qu'elle donnoit pour la ſûreté de ſa perſonne, il ne voulut point s'y fier, ni aller rendre ſes reſpects au roi, bien qu'il rencontrât un jour S. M. au cours, où quelques-uns dirent qu'il étoit allé exprès. Il eſt vrai que M. le prince s'en eſt toujours fort défendu : cela ne laiſſa pas d'être bien relevé par M. le premier préſident, & la choſe alla ſi avant un jour, ſur la rencontre au cours, que ce magiſtrat lui dit qu'il ſembloit qu'il vouloit élever autel contre autel. M. le prince répondit, en l'interrompant, qu'il ne pouvoit laiſſer paſſer cette parole ; qu'il ſçavoit le reſpect qu'il devoit au roi ; qu'il n'y manqueroit jamais, quand il pourroit s'y rendre ſans riſque, & que ce n'étoit point élever autel contre au-

tel, que de demander des sûretés dans l'état où étoient les choses, les créatures du cardinal Mazarin ayant tous les jours des commerces publics avec lui, & les nommés Berthet, Brachet, Silhon * & Ondedei, faisant des voyages continuels à Cologne, où le cardinal s'étoit retiré. Outre qu'il étoit bien averti qu'on avoit fait depuis peu des assemblées où on avoit résolu de l'arrêter une seconde fois, dont il feroit sa plainte en temps & lieu à la compagnie, & nommeroit les personnes, qu'il désigna si bien, que tout le monde connut que cela tomboit sur le coadjuteur.

Ces contestations furent suivies d'une délibération où il fut arrêté que les paroles de la reine seroient enregistrées;

---

* Silhon Jean, dévoué au cardinal Mazarin, qu'il a défendu par quelques écrits, dont un des plus considérables est intitulé : *Eclaircissement sur quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin*, imprimé in-folio & in-12, en 1650 & 1651. Voyez *Bibliotheque du pere le Long*, & *l'Histoire de l'Académie Françoise de Pellisson*. On y indique quelques autres ouvrages de Silhon, mort en 1666.

Ondedei fut d'abord espion du cardinal Mazarin, & de quiconque le payoit bien, & ensuite évêque.

que M. le prince seroit prié d'aller voir L. M. ; que commission seroit délivrée au procureur général pour informer contre ceux qui avoient tenu des conférences secretes pour arrêter Mr. le prince ; que le duc de Mercœur seroit mandé pour rendre compte de son voyage vers le cardinal Mazarin, & de son mariage avec sa niece ; que le nommé Ondedei & les nommés Berthet, Brachet & Silhon seroient assignés pour répondre aux faits que le procureur général pourroit proposer contr'eux, & le premier des quatre seroit pris au corps.

Peu de jours après, M. le prince alla enfin rendre ses respects à L. M. où il fut conduit par M. le duc d'Orléans, & assez bien reçu du roi & de la reine : cependant il étoit bien aisé de voir que les esprits n'étoient pas bien remis, & qu'il restoit encore beaucoup de méfiance ; & cette visite n'empêcha pas que M. le prince ne continuât de marcher avec une grande suite pendant le jour, & la nuit avec une escorte de quatre-vingts chevaux. M. le prince de Conti en usoit de même, & le coadjuteur à leur exemple n'alloit jamais à l'hôtel de Chevreuse sans se faire bien accompagner.

Cependant M. le prince pressoit vi-

vement l'interrogatoire sur le mariage de M. le duc de Mercœur, en conséquence de l'arrêt qui lui ordonnoit de venir répondre sur ce sujet : ce qu'il fut enfin obligé de faire en avouant qu'il étoit marié; que le voyage qu'il avoit fait n'étoit que pour avoir sa femme; qu'après tout ce mariage s'étoit fait du consentement de S. M.; de S. A. R. & même de M. le prince. A cela M. le duc d'Orléans répondit qu'il étoit vrai que trois ans auparavant il y avoit consenti aussi-bien que la reine, à la sollicitation de l'Abbé de la Riviere & du maréchal d'Estrées; mais que depuis ayant reconnu la pernicieuse conduite du cardinal, il avoit fait son possible pour dissuader S. M. de ce mariage, & pour en détourner le duc de Mercœur, auquel il avoit déclaré qu'il n'y consentiroit jamais.

Quoique la déclaration de S. A. R. fût assez contre le duc de Mercœur, l'affaire ne fut pas poussée plus loin, parce qu'il auroit été bien difficile de rompre un mariage fait & consommé dans toutes les formes : d'ailleurs on étoit occupé d'un dessein plus important. La reine & son conseil mettoient tout en œuvre pour éloigner M. le prince, & faisoient presser sans relâche

le coadjuteur de continuer ses intrigues secrétes, & son manege dans le parlement, pour s'opposer à tous les desseins de S. A. Le coadjuteur & ses amis souhaitoient son éloignement avec autant & plus de passion que la reine : car quoiqu'ils connussent bien ce qu'ils hasardoient en se fiant aux promesses du cardinal, ils étoient si outrés des manquements de M. le prince à tant de promesses si solemnelles, qu'il ne leur étoit pas possible de résister au desir de vengeance qui les aveugloit. Ils espéroient d'ailleurs que le cardinal auroit long-temps besoin de leur assistance; que l'éloignement de M. le prince ne finiroit pas si-tôt les affaires, & qu'il naîtroit dans la suite des occasions de se rendre nécessaires : ce qui obligeroit le cardinal à leur accorder certaines graces, & peut-être la nomination du cardinalat au coadjuteur.

M. le prince au contraire tâchoit de se maintenir dans Paris dont il ne vouloit pas sortir; mais comme il voyoit approcher la majorité du roi, & que son crédit diminuoit beaucoup dans la ville, par sa mésintelligence avec les frondeurs, il commençoit à prendre des mesures au-dedans & au-dehors du royaume, pour former un parti qui pût

retenir le cardinal dans le respect, & l'obliger à lui accorder les graces qui lui avoient été refusées. Malheureusement pour lui ses négociations ne purent être si sécrétes, que la cour n'en fût avertie : ainsi la reine qui se voyoit pressée de répondre à l'arrêt du parlement qui lui demandoit une déclaration plus formelle contre le cardinal Mazarin, jugea qu'il étoit temps d'éclater : & comme M. le prince n'étoit pas retourné au Louvre, depuis que S. A. R. l'y avoit mené, S. M. résolut de faire des plaintes publiques de sa conduite dangereuse & peu respectueuse, afin de l'obliger à se retirer, & d'éluder en même-temps les instances du parlement contre la personne du cardinal.

Pour cet effet la reine ayant fait mander toutes les cours souveraines & le corps de ville le 17 août 1651, le parlement envoya des députés au Louvre, où, en présence de M. le duc d'Orléans & d'un grand nombre de seigneurs & d'officiers de la couronne, lecture leur fut faite d'un écrit sur la conduite de M. le prince, qui fut ensuite remis entre les mains du premier président pour en faire part à toute la compagnie. Cet écrit contenoit une nouvelle déclaration de L. M. pour

l'exclusion perpétuelle du cardinal, & un examen général de la conduite de S. A. auquel on reprochoit d'abord toutes les graces qu'il avoit obtenues de la cour, les complaisances que L. M. avoient eues pour lui, & la maniere dont il avoit répondu à toutes leurs bontés. Ensuite le roi & la reine déclaroient les avis qu'ils avoient reçus de bonne part, des intelligences que ce prince entretenoit avec les ennemis de l'état, avec l'archiduc & le comte de Fuensaldagne; que pour cette raison il n'avoit pas voulu faire sortir de Stenai les Espagnols qu'on y avoit introduits pendant sa prison, quoique ce fût la seule chose que le roi eût exigée de lui; qu'il avoit écrit à tous les parlements & aux principales villes du royaume, pour leur inspirer des pensées de révolte; qu'il faisoit fortifier toutes les places dont il étoit le maître, particuliérement Montrond où madame la princesse & madame de Longueville s'étoient déja retirées; qu'il avoit toujours refusé de joindre ses troupes à celles du roi, & qu'au lieu de les employer contre les ennemis, elles ne faisoient que désoler la Picardie & la Champagne; qu'enfin L. M. avoient trouvé à propos d'informer

le parlement de toutes ces chofes ; s'affurant qu'ils employeroient leurs foins pour appuyer les bonnes intentions du roi, & pour faire rentrer S. A. dans fon devoir.

La lecture de cet écrit furprit extrêmement toute la compagnie ; & ce fut fans doute la fource de tous les défordres qui fuivirent peu de temps après. M. le prince tâcha d'y répondre en rejettant les accufations dont il étoit chargé fur la malice de fes ennemis, particuliérement du coadjuteur, qu'il traita de calomniateur, comme auteur de l'écrit, & qu'il accufoit d'avoir tenu plufieurs confeils contre lui chez le comte de Montrefor, pour le faire arrêter une feconde fois. M. le prince n'avoit pas encore parlé fi pofitivement de ces conférences, pour ménager le fieur de Lyonne qui lui en avoit donné les premiers avis : ce que S. A. tâchoit encore de faire dans fa réponfe, où il ne nommoit que le coadjuteur & le comte de Montrefor. Mais ces ménagements n'eurent pas l'effet qu'il s'en étoit promis. Au contraire le coadjuteur & fes amis en eurent des foupçons plus violents contre le fieur de Lyonne ; mais plufieurs doutoient qu'il eût ofé révéler ce fecret de fon

chef, & sans ordre du cardinal Mazarin.

Quoi qu'il en soit, le coadjuteur se défendit en niant tout, & qu'il fût auteur de l'écrit, quoiqu'il l'eut conseillé & approuvé, & desavouant les conférences chez le comte de Montresor, dont il parla d'un si grand sang froid, qu'on ne sçavoit ce qu'on en devoit croire. Après cela M. le prince présenta deux écrits au parlement pour sa justification, dont l'un étoit de lui, contenant des réponses particulieres aux faits articulés dans celui du roi, & l'autre étoit une déclaration de M. le duc d'Orléans sur le même sujet. M. le prince auroit bien souhaité que S. A. R. eût été en personne au parlement, pour appuyer sa déclaration par sa présence; mais il ne put obtenir cela de lui, S. A. R. s'étant dès auparavant retiré des assemblées à cause du tumulte qui se faisoit toujours dans la Salle du palais, & parce qu'il ne vouloit pas s'engager dans un parti contre la cour, ni désobliger le coadjuteur qui avoit toujours beaucoup de part à ses résolutions. Il est même certain qu'il fit tout ce qu'il falloit pour ne pas donner cette déclaration à M. le prince; mais il fut si pressé qu'il ne put s'en défendre.

Cette déclaration portoit que S. A. R n'avoit sçu que bien tard la résolution prise par S. M. de mander les compagnies souveraines; que l'écrit en question ne lui avoit été communiqué qu'un quart d'heure avant l'arrivée des députés du parlement; qu'il y avoit trouvé plusieurs choses à redire, & qu'il avoit conseillé de les supprimer; qu'en sa présence M. le prince avoit proposé à la reine, & depuis au conseil, deux moyens pour faire sortir les Espagnols de Stenai: l'un par négociation, moyennant une suspension d'armes entre cette ville & les places du Luxembourg, & l'autre par la force en lui donnant deux mille hommes pour en faire le siege, ne le pouvant sans cela, parce qu'il n'y avoit que deux cents hommes pour lui dans la citadelle, & que les Espagnols en avoient cinq cents dans la ville; que S. A. n'avoit pas envoyé ses troupes à l'armée du roi, parce qu'elle étoit commandée par le maréchal de la Ferté, créature du cardinal, qui l'avoit escorté dans tous ses voyages, & l'avoit reçu dans ses places, malgré les arrêts du parlement; que M. le prince ayant prié S. A. R. d'envoyer un homme pour commander ses troupes, elle avoit nommé le sieur de Val-

lon, que la reine avoit empêché de partir; que les défiances de M. le prince n'étoient pas sans fondement; qu'il n'avoit pas été bien reçu au palais royal; que Son Altesse Royale ne lui avoit pas conseillé d'y retourner, & qu'il étoit bien informé des conférences qu'on avoit tenues à son préjudice; qu'enfin il ne croyoit pas que M. le prince fût capable de former de mauvais desseins contre l'état. L'écrit de M. le prince étoit assez conforme à cette déclaration. Sur le chapitre du cardinal, il protestoit qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'étoit fait contre lui, avant & pendant sa prison; que depuis à la vérité il s'étoit uni à tout le parlement & aux vœux des peuples, pour conserver la tranquillité publique qui auroit pu être altérée par le retour du cardinal; que si le conseil de S. M. avoit pris le soin qu'il devoit de lever les ombrages du public à l'occasion des voyages fréquents qui se faisoient à Cologne, le parlement n'auroit pas été obligé de demander une déclaration confirmative de ses arrêts, dont il sembloit qu'on vouloit éluder l'effet par l'écrit qu'on venoit de produire. Qu'à l'égard des graces qu'on

lui reprochoit, il prétendoit les avoir bien méritées par ses services; qu'après tout ni lui ni ses amis n'avoient pas tant de places à leur discrétion, que le cardinal & ses créatures, qui commandoient dans Pignerol, Perpignan, Roses, Brest, Dunkerque, Mardik, Bergues, Dourlans, la Bassée, Bapaume, Ypres, Courtrai, &c. qu'il falloit autre chose que des paroles pour éloigner un homme sans retour, qui avoit les clefs de tant de portes pour rentrer dans le royaume quand il voudroit. Que si l'on vouloit considérer la maniere dont il vivoit avec le premier président, on ne lui imputeroit pas le dernier changement arrivé dans le conseil, où il assuroit n'avoir eu aucune part, si ce n'étoit peut-être en s'opposant, comme il avoit fait avec S. A. R. aux avis violents du coadjuteur & du comte de Montresor, d'ôter les sceaux au premier président, de force, de faire prendre les armes aux bourgeois, & d'aller droit au palais royal; que l'éloignement des sieurs Servien, le Tellier & Lyonne, étoit nécessaire pour sa sûreté, & avoit été approuvé du parlement & du public, & que s'il s'étoit exécuté, il se seroit soumis aussi-tôt à toutes les volontés de la reine; mais qu'ayant vu

que dans le même temps on continuoit un commerce réglé avec le cardinal, il avoit cru devoir penser à sa sûreté. Que cette seule raison l'avoit empêché de retourner à la cour & au conseil, où rien ne se décidoit que par les ordres du cardinal, & où il sçavoit qu'on vouloit faire entrer de nouveaux sujets qui lui étoient entiérement dévoués.

Les personnes dont M. le prince entendoit parler, étoient M. de Châteauneuf *, ami intime de madame de Chevreuse, & de madame de Rhodes, auquel il avoit fait ôter les sceaux, & qui fut rappellé & fait chef du conseil, & le marquis de la Vieuville, auquel on donna la surintendance des finances.

Ensuite S. A. avouoit qu'il avoit écrit au parlement & aux bonnes villes du royaume, mais simplement pour se justifier & dissiper les bruits qu'on faisoit courir que son dessein étoit d'exciter une guerre civile : que si madame la princesse & madame de Longueville s'étoient retirées à Montrond, elles ne l'avoient fait que par une juste pré-

* M. le prince ne le pouvoit souffrir parce qu'il avoit présidé au jugement, & prononcé l'arrêt de M. de Montmorenci.

caution, afin de mettre leurs personnes à couvert des entreprises de ses ennemis; qu'il n'étoit pas vrai qu'il fit fortifier ses places, quoiqu'il eût permission & pouvoir de S. M. pour cela; qu'enfin il étoit faux qu'il eût eu jamais aucune intelligence avec les Espagnols; que c'étoit une pure calomnie dont il demandoit réparation, comme du plus grand outrage qui pût être fait à un prince du sang; qu'il supplioit la compagnie de la lui faire obtenir, & de prier L. M. d'en nommer les auteurs, se soumettant volontiers aux jugements de la compagnie, s'il se trouvoit qu'il eut rien fait contre le devoir de sa naissance.

Après la lecture de cette réponse de M. le prince, aussi-bien que de la déclaration de M. le duc d'Orléans, & l'écrit de S. M. on en vint à une délibération, dans laquelle il y eut deux avis principaux, dont le premier étoit de supplier S. A. R. de s'entremettre de cet accommodement, & l'autre de supprimer tous les écrits de part & d'autre, afin qu'il n'en fût plus parlé. Mais la délibération n'ayant pu finir ce jour-là, elle fut remise au 21 août 1651. A la sortie, plusieurs personnes se mirent à crier dans la salle, *point de Ma-*

zarin, point de coadjuteur, sans doute par ordre de M. le prince, qui étoit venu au palais, si bien accompagné d'officiers & de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le coadjuteur en fut quitte à si bon marché, n'ayant avec lui qu'un fort petit nombre de ses amis. C'est pourquoi étant obligé de se justifier le lundi suivant, il crut ne devoir plus tant se commettre, & fit si bien que dans ce peu de temps, il s'assura d'un bon nombre de gens de main pour l'accompagner, tous les frondeurs s'étant ralliés dans cette occasion, à la réserve du duc de Beaufort, qui s'étoit déclaré en faveur de M. le prince.

La reine, qui regardoit le coadjuteur comme le seul qui pût soutenir l'autorité du roi dans le parlement, donna ordre aux officiers des gardes-du-corps, des gendarmes & des chevaux-legers, & à quelques capitaines du régiment des gardes, d'envoyer secrétement le lundi matin dans la salle du palais un certain nombre de leurs gens, qui recevroient les ordres de ce qu'ils auroient à faire, du marquis de Laigues, auquel on donna pour les reconnoître le mot de *Notre-Dame*. De son côté M. le prince rassembla le plus de

monde qu'il put avec beaucoup plus de bruit que les jours précédents, auxquels il donna le mot de *S. Louis.*

Le coadjuteur arriva le premier au palais, bien accompagné de personnes de qualité qui se rangerent vers le parquet, les gens du roi occupant jusqu'à la porte de la grand'chambre, où se tiennent les huissiers; pendant que les gens de la maison du roi, sans faire paroître leur dessein, étoient dispersés par pelotons, & dispersés de maniere qu'ils auroient pu attaquer par devant & par derriere les gens de M. le prince. En un mot on s'attendoit si bien d'en venir aux mains, que plusieurs conseillers, & autres gens de robe des deux partis, avoient des épées, des poignards, & autres armes cachées sous leurs habits.

Le comte de Montresor, que M. le prince avoit accusé de paroles & par écrit, se crut obligé d'aller aussi au parlement pour se justifier. Mais comme il n'y avoit pas d'entrée, il demeura dans le parquet des huissiers avec le sieur d'Argenteuil, & quelques autres du parti, où il se trouva aussi un nombre considérable de partisans de M. le prince, qui s'en rendirent les maîtres; ce qui dans la suite pensa être la perte du coadjuteur.

S. A. R. ne se trouva pas à cette assemblée, non plus qu'aux autres précédentes : de sorte que les deux partis n'étant retenus par aucune considération, ni par aucun respect, M. le prince commença à dire qu'on avoit de mauvais desseins sur sa personne; qu'en entrant dans la salle, il avoit vu plusieurs amis du coadjuteur; qu'il sçavoit qu'on avoit détaché dix hommes de chaque compagnie des gardes, auxquels on avoit donné le mot de *Notre-Dame*. Le coadjuteur avoua cela, disant qu'il étoit vrai qu'il avoit prié ses amis de l'accompagner, pour n'être pas exposé au risque de la derniere assemblée; mais que si S. A. vouloit ordonner à ses gens de se retirer, il prieroit les siens d'en faire de même : sur quoi le parlement ayant ordonné que tous ceux qui étoient dans la salle en sortiroient, le sieur de Champlatreux fut commis avec quelques autres conseillers pour cela : & M. le prince ayant envoyé M. de la Rochefoucault avec eux pour faire retirer ses gens, le coadjuteur alla lui-même pour congédier les siens, sans penser qu'il alloit se commettre.

A peine eut-il passé la porte des huissiers avec le sieur d'Argenteuil, que cinq ou six valets de pied de Mr. le

prince mirent l'épée à la main, & cou
rurent à lui, criant *au Mazarin* : ce
qui fut cause que les deux partis tire
rent aussi l'épée, se jettant en foule
pour le couvrir, en criant *vive le roi*
& les autres, *vive le roi & les princes*
de sorte qu'il parut dans un moment
trois ou quatre mille épées nues dans
le palais. Il y a bien de l'apparence qu'il
y auroit eu bien du sang répandu, si
quelqu'un eût commencé, & que le
parti de S. A. n'auroit pas été le plus
fort, puisqu'ils furent d'abord obligés
de reculer jusqu'à la porte qui mene
aux enquêtes, & que les gens de la
maison du roi, leurs officiers à leur tête,
commençoient à s'avancer pour envelopper
ceux de M. le prince. Mais il
arriva heureusement que le marquis de
Crenan, capitaine des gardes du prince
de Conti, s'étant trouvé en présence
du marquis de Fosseuse, aîné de la
maison de Montmorenci, l'un des principaux
amis du coadjuteur, lui dit qu'il
étoit bien fâcheux que les plus braves
gens & les plus grands seigneurs s'égorgeassent
pour un coquin comme le cardinal
Mazarin. A cela le marquis de
Fosseuse ayant répondu qu'il n'étoit
point question du cardinal, mais qu'il
falloit crier *vive le roi* tout seul ; le

marquis de Crenan repliqua, *Nous ſommes tous bons ſerviteurs du roi*, remettant en même temps ſon épée dans le fourreau : ce que tout le monde fit à ſon exemple, criant unanimement *vive le roi*, ſans rien ajouter. Il arriva cependant que le coadjuteur ayant voulu rentrer dans la grand'chambre par le parquet des huiſſiers, d'où il ne faiſoit que de ſortir, il trouva en tête le duc de la Rochefoucault qui étoit demeuré au-dedans du parquet, & avoit fait mettre la barre de fer, de maniere qu'elle leur tenoit la porte entr'ouverte, ſans pourtant laiſſer aſſez d'eſpace pour paſſer un homme. Ce duc voyant le coadjuteur, dit au ſieur de Chavagnac, ami de M. le prince, qu'il falloit tuer ce B..... là, & qu'il le poignardât. Ce gentilhomme dit qu'il n'en feroit rien, & qu'il étoit là pour le ſervice de Son Alteſſe ; mais non pour aſſaſſiner perſonne, & qu'il le poignardât lui-même s'il le vouloit.

Le coadjuteur échappa encore un autre danger plus preſſant, pendant qu'il étoit arrêté au paſſage, par le ſecours du ſieur d'Argenteuil qui lui ſauva certainement la vie. Car un homme de la lie du peuple, nommé Pech, le plus grand clabaudeur de M.

le prince, s'étant avancé vers lui avec sa femme, le poignard à la main, disant & criant *Où est ce B... de coadjuteur, que je le tue?* Le sieur d'Argenteuil prit habilement le manteau d'un prêtre qui se trouva là, dont il couvrit le coadjuteur, afin qu'il ne fût pas reconnu à son rochet & à son camail : & se mettant entrèdeux il demanda froidement à ce malheureux s'il auroit bien le cœur de tuer son archevêque. Cela le retint dans le respect; & dans ce temps-là MM. de la grand'chambre ayant été informés de l'embarras où se trouvoit le coadjuteur, le sieur de Champlatreux qui ne l'aimoit pas, & qui étoit serviteur de M. le prince, ne laissa pas d'aller brusquement à la porte du parquet pour la faire ouvrir : ce qu'il ne fit qu'avec beaucoup de peine, assisté du sieur Noblet d'Auvilliers, qui, sans connoître le coadjuteur que de vue, ne laissa pas de lui rendre un service signalé dans cette rencontre, en lui facilitant le passage, & en arrêtant, à ce qu'il dit, le bras d'un homme qui lui vouloit enfoncer un poignard dans le corps. En reconnoissance de cela le prélat reçut le sieur Noblet dans sa maison, où il est resté jusqu'à sa mort.

Ainsi

Ainsi le coadjuteur rentra dans la grand'chambre, au moment que chacun remettoit l'épée dans le fourreau, & le sieur de Champlatreux ayant paru dans la grand'salle & parlé aux chefs des deux partis, tout le monde défila par différentes portes dans la cour du palais, ainsi qu'il fut réglé sur le champ par les commissaires, pour éviter les désordres & les contestations, les partisans de M. le prince prétendant que ceux du coadjuteur devoient sortir les premiers.

Tout ce grabuge empêcha qu'il ne se fît rien au parlement ce jour-là, les esprits étant trop échauffés. Au sortir de l'assemblée, S. A. & le coadjuteur furent reçus par leurs amis dans la cour du palais, & conduits chez eux. Il ne faut pas oublier qu'il y eut des paroles assez vives entre le coadjuteur & le duc de la Rochefoucault, quand ils furent rentrés dans la grand'chambre : mais cette contestation se termina cavalierement par le coadjuteur, qui, si on le veut croire, apostropha le duc, en lui disant en pleine assemblée, *ami la Franchise* (c'étoit le nom ordinaire du duc,) *je suis prêtre, & tu n'es qu'un poltron : c'est pourquoi nous ne nous battrons point pour cette affaire*. Cepen-

dant le duc de Briſſac, parent du coadjuteur, & qui alloit toujours au parlement avec lui, à ſon retour de l'aſſemblée, envoya le marquis de Saint-Auban, gentilhomme du Dauphiné, faire un appel au duc de la Rochefoucault; mais la choſe ayant été découverte, on y mit ordre, & le tout n'alla pas plus loin.

L'après-dînée, M. le duc d'Orléans fit prier le coadjuteur de n'aller pas au parlement le lendemain; ce qu'il eut bien de la peine à obtenir de lui, quoique ce prélat eût déja ſçu que la reine étoit parfaitement contente de lui, & qu'elle n'attendoit rien davantage de ſa part. Mais comme il lui ſembloit que c'étoit en quelque façon quitter la partie, il n'y auroit pas conſenti aiſément, ſi dans le moment le ſieur Joli ne lui eût propoſé un prétexte honnête pour s'en diſpenſer, en aſſiſtant à la proceſſion ſolemnelle de la grande confrairie qui devoit ſe faire ce jour-là & où l'archevêque a coutume de ſe trouver avec tous les curés de la ville. Cette proceſſion part de la Magdeleine pour aller aux Cordeliers, où ſe dit la meſſe: & comme M. l'archevêque n'étoit pas en état d'aſſiſter à cette cérémonie, la bienſéance vouloit que le coadjuteur

remplît sa place; & il ne fut peut-être pas fâché de cette ouverture, qui mettoit à couvert son honneur & sa personne.

Cependant peu s'en fallut qu'il n'y courût autant de danger que le jour précédent, quoiqu'à la fin le tout se tournât d'une maniere avantageuse pour lui. Le hasard voulut donc que S. A. sortît ce jour-là du palais, pour retourner à l'hôtel de Condé, dans le même temps que la procession sortit des Cordeliers pour retourner à la Magdeleine, & que les uns & les autres s'étant rencontrés dans la rue du Paon, la canaille qui marchoit devant le carrosse de S. A. cria sur le coadjuteur, *au Mazarin*, sans respect pour la cérémonie. Mais Mr. le prince les fit taire: & comme son carrosse fut vis-à-vis le coadjuteur, il le fit arrêter & baisser la portiere; & ceux qui étoient avec lui en sortirent tous pour se mettre à genoux, sans exception du sieur Gaucourt qui fit comme les autres, quoiqu'il fût de la R. P. R. Son Altesse s'agenouilla dans la portiere, & reçut en passant la bénédiction du coadjuteur, qui fit ensuite une profonde révérence à M. le prince, à laquelle il répondit aussi gracieusement que s'ils eussent été les

meilleurs amis du monde. Enſuite chacun pourſuivit ſon chemin.

Après cela le coadjuteur ne retourna plus au parlement, n'en étant plus ſollicité par la reine, qui paroiſſoit toujours fort contente. On demanda une déclaration d'innocence: c'eſt pourquoi il fut ordonné que tous les écrits ſeroient portés à L. M. & que très-humbles remontrances ſeroient faites à la reine, pour la porter à vouloir bien étouffer cette affaire, & à S. A. R. de s'entremettre pour l'accommoder.

Les partiſans de M. le prince avoient tâché de porter les choſes plus loin, & de faire ajouter que la reine ſeroit ſuppliée de nommer les auteurs de l'écrit contre S. A. & de fournir les preuves des faits. Mais les amis du coadjuteur s'étant joints au parti de la cour, ils empêcherent ce deſſein de réuſſir.

Enfin la reine ayant mandé le parlement, elle lui fit dire par le chancelier, que les avis qui lui avoient été donnés de l'intelligence de M. le prince avec les Eſpagnols n'ayant pas été confirmés, S. M. vouloit bien croire qu'ils n'étoient pas vrais; que cependant elle entendoit que S. A. fît ſortir la garniſon de Stenai; que ces troupes allaſſent in-

cessamment joindre celles du roi; qu'il fît cesser les fortifications de Montrond, & sortir de ces places les soldats qui excéderoient le nombre des états expédiés; pour cet effet qu'il vînt rendre ses respects au roi, & prendre sa place au conseil.

Cette réponse avoit été dictée par M. de Châteauneuf qui étoit rentré en grace, & avoit été fait chef du conseil, sans lui rendre pourtant les sceaux, qui demeurerent entre les mains du premier président.

Il est bon de dire ici les prétextes dont on se servit pour ôter les sceaux à M. de Chateauneuf: ce qui a été omis dans son lieu.

Le parlement demandoit avec empressement la déclaration pour exclure les étrangers & tous cardinaux du conseil. Le garde des sceaux la refusa, & soutenoit que la reine, tutrice de son fils, ne pouvoit faire de pareilles loix. Le motif étoit beau; mais la raison secréte étoit l'espérance qu'il avoit d'être cardinal, si le mariage de M. le prince de Conti, qui avoit la nomination, se concluoit.

Le coadjuteur fut averti que la reine, qui avoit toujours ordonné au garde des sceaux de résister, avoit résolu d'ac-

continuoit d'insister sur sa justification, & que M. le duc d'Orléans fut pour le même sujet au parlement, S. M. se résolut d'envoyer enfin en même-temps une déclaration d'innocence pour S. A. & celle qu'on demandoit depuis si long temps contre le cardinal Mazarin : après quoi tout le monde crut les affaires finies, & que M. le prince ne feroit plus aucune difficulté de retourner au palais royal.

Mais ceux qui voyoient les choses de plus près, & qui sçavoient lés intrigues du prince pour gagner le parlement & le peuple, jugerent bien qu'il ne feroit pas cette démarche. En effet, quand il vit qu'il n'avoit plus de bonnes raisons à dire, & que le terme de la majorité du roi approchoit, il prit le parti de se retirer à Bourdeaux, après avoir écrit une lettre au roi pour s'excuser.

Il est certain que le prince eut assez de peine à prendre cette résolution, dont il voyoit bien que les suites pourroient être fâcheuses pour lui. D'ailleurs il avoit de la répugnance à quitter sa belle maison de Chantilly, & à s'éloigner de madame de Châtillon dont il étoit fort amoureux. Mais madame de Longueville, M. le duc de

la Rochefoucault, & une infinité d'officiers & de gens de guerre, dont il étoit continuellement obſédé, qui ne demandoient que les occaſions d'une meilleure fortune, le déterminerent enfin à prendre le métier de la guerre. Madame de Longueville & le duc de la Rochefoucault qui avoient commencé les négociations de M. le prince avec le cardinal, & qui voyoient que le dernier s'étoit moqué d'eux, cherchoient les moyens de ſe venger.

Ils s'étoient figuré que la ſeule apparence de guerre étourdiroit le cardinal, & ils diſoient ſans ceſſe à S. A. qu'il n'iroit pas juſqu'à Bourges, ſans qu'on lui envoyât offrir la carte blanche. Madame de Longueville avoit de plus un intérêt particulier & ſecret de ſouhaiter une rupture, parce qu'alors il lui importoit beaucoup d'être éloignée de M. ſon mari, qui la preſſoit fort de retourner avec lui. Pour s'en diſpenſer avec quelque bienſéance, elle avoit beſoin d'une raiſon auſſi ſpécieuſe que celle de ſuivre M. ſon frere dans une querelle où tout le monde ſçavoit qu'elle avoit autant & plus de part que perſonne.

Ainſi M. le prince ſe laiſſa emporter preſque malgré lui aux ſollicitations

& aux passions de ceux qui l'environnoient, dont les vues intéressées ne lui étoient pas inconnues, & l'obligerent de leur déclarer que si une fois ils lui faisoient mettre l'épée hors du fourreau, il ne la remettroit pas peut-être si-tôt qu'ils voudroient, ni selon leurs caprices.

Le duc de Nemours eut beaucoup de part à la résolution de M. le prince, & demeura jusqu'à la fin attaché à ses intérêts. Il n'en fut pas de même du duc de Longueville, qui se tint en repos dans son gouvernement de Normandie, fort mécontent de sa femme & peu satisfait de S. A. Le duc de Bouillon & le vicomte de Turenne ne voulurent pas non plus entrer dans le parti, quelques offres qu'on leur pût faire, quoique le duc dans le commencement l'eût fait espérer à M. le prince, ayant eu pour cet effet plusieurs conférences avec M. le duc de la Rochefoucault. Enfin S. A. prit avant son départ quelques mesures avec M. le duc d'Orléans, qui demeura cependant à Paris pour être spectateur de la tragédie qui alloit commencer.

Le roi étant entré dans sa quatorzieme année, le 7 septembre 1651, S. M. fut au parlement le même jour pour s'y faire déclarer majeur selon les

loix du royaume. Pour cêt effet, ce jeune prince partit du palais royal monté sur un fort beau cheval, accompagné des officiers de la couronne & d'un grand nombre de seigneurs avec des habits magnifiques & des chevaux richement harnachés.

Cependant au travers de cette pompe superbe, & malgré la foule extraordinaire de monde dont les rues étoient remplies; on ne laissoit pas d'entrévoir des signes de la malheureuse disposition des esprits, par un silence triste qui regnoit presque par-tout, au lieu des cris ordinaires de *vive le roi*, qui auroient dû être redoublés à tous moments dans cette occasion, & qui ne se faisoient entendre qu'assez rarement & foiblement. La marche de cette cavalcade fut par les rues S. Honoré, des Lombards, des Arcis, & ensuite par le Pont Notre-Dame, où le roi étant proche de S. Denis de la Chartre, & quelques-uns lui ayant fait remarquer le coadjuteur à une fenêtre, S. M. lui fit l'honneur de le saluer. Le reste de la marche continua jusqu'au palais avec beaucoup d'ordre, où la déclaration de majorité se fit dans les formes: & le roi étant assis sur son lit de Justice, remercia la reine des soins qu'elle avoit

pris de sa personne & de son éducation, compliment que la reine ne méritoit point. Elle & le cardinal s'étoient mis peu en peine d'instruire le roi, & de cultiver les heureuses dispositions qui se trouvoient dès-lors dans S. M., afin de le retenir plus long-temps dans leur dépendance, & de demeurer maîtres des affaires. Ensuite on publia un édit contre les duels, & un contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, avec une déclaration d'innocence en faveur de M. le prince. Cela se faisoit pour lui ôter toutes sortes de prétextes, & pour mieux colorer ce qu'on avoit dessein d'exécuter contre lui.

Cette déclaration n'empêcha pourtant pas M. le prince de continuer son voyage; à quoi ne contribuoit pas peu l'équivoque d'un courier que lui envoya le maréchal de Grammont, pour l'avertir de ne se pas éloigner davantage, & il lui expliquoit par une lettre, qu'il y avoit encore espérance d'accommodement. M. le prince étoit allé à Augerville, maison de plaisance du président Perrault. Le courier confondant Augerville avec Angerville, prit le chemin de ce dernier lieu. Ce détour fut cause que S. A. M. le prince ne reçut la depêche qu'au moment qu'il

alloit partir d'Augerville. M. le prince, après l'avoir lue, dit à ceux qui étoient auprès de lui, que si elle étoit arrivée un peu plutôt, elle l'auroit arrêté, mais que puisqu'il avoit le cul sur la selle, il n'en descendroit pas pour des espérances incertaines. De sorte que sans autre délibération il marcha vers Bourdeaux, avec le peu de personnes dont il étoit accompagné; mais il fut bientôt suivi de M. le prince de Conti, qui avoit voulu assister à la cérémonie de la majorité, des ducs de Nemours & de la Rochefoucault, & de la plûpart des gens de qualité qui s'étoient déclarés pour lui pendant sa prison, à la réserve du duc de Bouillon & du vicomte de Turenne. Le comte d'Ognon, gouverneur de Brouage, augmenta le nombre de ses partisans, après avoir été conférer avec lui à Bourdeaux, où ce prince avoit été reçu avec de grandes acclamations du peuple, & du consentement du parlement, qui donna aussi-tôt plusieurs arrêts pour saisir les deniers du roi, & pour faire tout ce que S. A. voudroit & pourroit desirer.

Après cela M. le prince donna ses ordres pour lever des gens de guerre de tous côtés, & délivra des commissions aux officiers qui l'avoient suivi;

de ſorte qu'il ſe vit bientôt avec un corps de dix à douze mille hommes de troupes réglées, & en état d'entrer en action. Mais comme il étoit important de faire connoître au public, qu'il n'en venoit à cette extrêmité que pour ſa défenſe, & par pure néceſſité ; un des premiers ſoins de S. A. fut d'écrire à M. le duc d'Orléans une lettre en forme de maniſeſte, qui contenoit le récit de tout ce qui s'étoit paſſé à la cour depuis ſa liberté, & ſur toutes choſes l'établiſſement dans le conſeil des ſieurs de Châteauneuf & de la Vieuville, créatures du cardinal Mazarin, & beaucoup plus attachés à lui que les ſieurs Servien, le Tellier & de Lyonne, qui n'avoient été congédiés que pour le ſurprendre, & pour mettre en leurs places ſes ennemis déclarés. Il tâchoit auſſi d'inſinuer qu'il n'avoit rien fait que de concert avec S. A. R. qui n'avoit pas approuvé ce changement plus que lui, finiſſant par des proteſtations générales de contribuer, autant qu'il pourroit, à tout ce que S. A. R. & le parlement jugeroient le plus à propos pour remédier aux déſordres de l'état.

La cour informée de ce qui ſe paſſoit à Bourdeaux, réſolut de partir pour Fontainebleau le 26 Septembre, & delà

pour Poitiers, afin d'être à portée de s'oppofer aux deffeins & aux progrès de M. le prince, laiffant à Paris le fieur de Châteauneuf, le marquis de la Vieuville, & fur-tout le coadjuteur, qui devoient avec M. le premier préfident prendre foin des affaires : & le dernier devoit s'attacher & agir auprès de M. le duc d'Orléans dans le parlement & dans la ville, pour ménager les efprits & traverfer les cabales des amis de M. le prince. Ce n'eft pas que la reine & le cardinal fe confiaffent entiérement au coadjuteur ; mais ils avoient fi bien reconnu fon crédit dans tout ce qui s'étoit paffé, qu'ils comprirent que c'étoit pour eux une efpece de néceffité de fe fervir de lui pour empêcher une révolution générale, qui feroit infailliblement arrivée, fi ce prélat avoit changé de parti. Ses confidents fçurent fi bien faire valoir cela à la cour, qu'ils obtinrent enfin pour lui la nomination au cardinalat, qui lui avoit été promife depuis long-temps. Madame de Chevreufe aida beaucoup à y déterminer la reine & le cardinal, en leur repréfentant que la méfintelligence paffée ne venoit que de ce qu'on ne lui avoit pas tenu parole, & que dans cette conjoncture, fi on négligeoit de récom-

penser ses services, dont la cour avoit marqué tant de contentement, il y avoit lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de sentiment & de conduite.

Ces mêmes considérations étoient aussi fortement représentées par la princesse Palatine, dont le crédit étoit plus grand que celui de madame de Chevreuse. Il est certain que ce fut elle qui porta le dernier coup dans l'affaire du chapeau, & qui en eut tout l'honneur, le cardinal Mazarin ayant trouvé par plusieurs expériences que cette princesse avoit beaucoup plus de pouvoir sur l'esprit du coadjuteur, qu'elle sçavoit mieux ménager que madame de Chevreuse.

Quoi qu'il en soit, il est certain que madame & mademoiselle de Chevreuse, & le marquis de Laigues, étoient dans ce temps-là les dupes du coadjuteur ; qu'il alloit presque toutes les nuits chez la princesse Palatine avec madame de Rhodes dans le carrosse de Joli, qui delà le menoit à l'hôtel de Chevreuse, où il entroit comme s'il fût venu de chez lui, sans rien dire de son commerce : & pour le mieux entretenir pendant l'absence de la cour, il donna un chiffre à cette princesse qui

en fit uſage très-reguliérement & de fort bonne foi, donnant au coadjuteur les avis les plus ſinceres, juſqu'à lui mander ſouvent des choſes qui ſembloient être aſſez contre les intérêts de la cour. De ſon côté le coadjuteur n'oublioit rien dans le détail de ſes lettres de tout ce qui pouvoit augmenter la conſidération où elle étoit auprès de la reine, & faire connoître à S. M. que la plûpart des ſervices eſſentiels qu'il rendoit alors dans toutes les occaſions, étoient une ſuite des conſeils de la princeſſe Palatine : car on ne peut pas nier que ce prélat ne s'employât alors de bonne foi, & très-utilement pour la cour, pour appuyer ſes deſſeins & ſes intérêts, ſoit dans le parlement, ſoit auprès de M. le duc d'Orléans, dont ſouvent il étoit fort mal-aiſé de venir à bout, à cauſe des grands égards qu'il affectoit d'avoir pour les amis de M. le prince, dont il étoit continuellement obſédé. Cette conduite de S. A. R. qui éloignoit toujours avec ſoin ce qu'on pouvoit faire contre M. le prince, ſous prétexte d'un accommodement auquel il diſoit qu'il vouloit travailler, n'empêcha pas que le 7 octobre 1651, le parlement ne donnât un arrêt ſur la requête du procureur général, portant

défenses à toutes personnes de faire aucune levée de gens de guerre dans le royaume, sinon en vertu de lettres-patentes du roi, signées d'un secrétaire d'état, & scellées du grand sceau, à peine d'être déclarés criminels de leze-majesté, avec ordre aux gouverneurs des provinces & des places, de se saisir des contrevenants. Cet arrêt étoit assurément contre M. le prince, quoiqu'il n'y fût pas nommé; & il ne fut rendu que sur les avis qu'on reçut des levées qui se faisoient en son nom de tous côtés : la cour n'ayant sollicité cet arrêt que pour retenir les peuples & les officiers dans leur devoir & dans le respect, & les empêcher de prendre les armes en faveur de S. A. Ce fut encore dans la même vue, & pour mettre M. le prince tout-à-fait dans son tort, que le roi écrivit à Bourges une lettre en forme de réponse à celle de S. A R. pour déclarer que S. M. étoit prête d'écouter toutes les propositions qui lui pourroient être faites pour rétablir la tranquillité publique, donnant pour cet effet tous les pouvoirs nécessaires à M. le duc d'Orléans, assisté du maréchal de l'Hôpital, des sieurs d'Aligre & de la Marguerie, conseillers d'état, & des sieurs de Mesme, Me-

nardeau, Champosé, & de Cumont, conseillers au parlement, pour traiter avec M. le prince, en tel lieu qu'ils jugeroient à propos. Mais cette proposition ayant été refusée par S. A. sous des prétextes assez frivoles, S. M. envoya une déclaration au parlement, qui déclaroit criminels de leze-majesté, MM. les princes de Condé & de Conti, madame la princesse & madame la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours, de la Rochefoucault, & tous ceux qui les assisteroient, si dans un mois ils ne reconnoissoient leurs fautes, & ne rentroient dans leur devoir. M. le duc d'Orléans empêcha pendant quinze jours que cette déclaration ne fût vérifiée, sous différents prétextes, où il fut secondé vivement par les amis de M. le prince, qui formoient tous les jours de nouveaux incidents. Mais à la fin le parti de la cour & les amis du coadjuteur s'étant joints, il en fallut venir à la délibération, où S. A. R. ne voulut pas se trouver; & suivant laquelle il fut ordonné le 4 décembre 1651, que la déclaration seroit lue, publiée, & enregistrée pour être exécutée selon sa forme & teneur; que cependant M. le duc d'Orléans seroit prié de continuer ses soins pour

l'accommodement, & qu'après le mois expiré, on ne pourroit faire aucune procédure contre MM. les princes & autres privilégiés, qu'au parlement, & toutes les chambres assemblées, suivant les loix de l'état. Cet arrêt donna autant de joie à la cour, que de déplaisir aux partisans des princes, qui n'avoient pas cru que la chose dût aller si vîte, & qui soupçonnerent M. le duc d'Orléans de n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pu faire pour l'empêcher. La vérité est que le coadjuteur avoit refroidi S. A. R. qui commença peu après à ne plus agir que par bienséance pour les intérêts de M. le prince. Après tout, quand il se seroit donné plus de mouvement, & qu'il auroit assisté à la délibération, il n'auroit pas empêché la vérification, M. le prince ayant commencé une guerre ouverte, ayant fait entrer la flotte Espagnole dans la Garonne, & assiégé des places, entr'autres Coignac, dont il fut obligé de lever le siége, un de ses quartiers ayant été forcé par le comte d'Harcourt.

Cependant on ne laissoit pas de négocier en faveur de S. A. à Poitiers, & auprès du cardinal Mazarin, à qui le sieur de Gourville fut envoyé plusieurs fois. Ces différents voyages ser-

virent à M. le prince, pour donner de ses nouvelles à ses correspondants & pour en recevoir, outre qu'ils donnerent lieu à Gourville de former une entreprise sur la personne du coadjuteur, dont il n'étoit pas assurément le premier auteur.

Quoi qu'il en soit, Gourville étant venu à Paris vers la fin du mois d'octobre, il y assembla 40 ou 50 personnes de la dépendance de M. le prince, avec quelques officiers & cavaliers de la garnison de Damvilliers, que le major, nommé Rochecorbon, avoit amenés avec lui. Une partie de ces gens furent postés un soir dans la petite rue où est S. Thomas du Louvre, & l'autre sous l'arcade d'un petit pont qui est sur le bord de la riviere au bout de la rue des Poulies, proche le petit Bourbon, à dessein d'attaquer le coadjuteur dans son carrosse au retour de l'hôtel de Chevreuse, d'où il revenoit ordinairement tous les soirs par le quai des galeries du Louvre. L'entreprise étoit fort bien imaginée, & il étoit difficile qu'elle manquât, le carrosse devant être attaqué par devant & par derriere, sur le bord de l'eau, & dans un lieu éloigné de secours. Mais il arriva que ce soir il survint une grosse pluie, qui

ayant empêché les gens de madame de Rhodes, de la venir prendre avec son carrosse qui étoit drapé, elle pria le coadjuteur de la ramener chez elle: ce qu'il fit, prenant ainsi contre son ordinaire, le chemin de la rue S. Honoré, pour remettre cette dame à l'hôtel de Brissac où elle demeuroit, au coin de la rue d'Orléans. Ce fut certainement un coup de grand bonheur pour le coadjuteur; mais le lendemain il en arriva encore un autre plus surprenant. Un des cavaliers ayant oui dire à quelques-uns de la troupe qu'on en vouloit au coadjuteur, & s'étant imaginé que ce prélat pouvoit être des amis de M. Talon, intendant des places frontieres, avec lequel il avoit quelque habitude; il alla le trouver pour lui déclarer tout le dessein avec les noms de ceux qui conduisoient l'entreprise, qu'il dit s'être retirés le soir précédent avec bien du chagrin d'avoir manqué leur coup. Le sieur Talon, qui croyoit le coadjuteur fort bien à la cour, à cause de sa nomination toute récente au cardinalat, alla aussitôt lui donner cet avis, marquant le lieu où la Rochecorbon étoit logé, & celui où se retiroient les cavaliers, avec offre de lui représenter son auteur: de

ſorte que le coadjuteur, qui par un autre hasard avoit pris médecine ce jour-là, & ne ſortit point du logis, eut le temps de s'informer ſous main des circonſtances qui lui avoient été rapportées par le ſieur Talon. Cependant cela ne l'empêcha pas le lendemain d'aller chez madame la préſidente Pommereuil, ſon ancienne amie, & pour laquelle il avoit une plus forte inclination que pour aucune autre, pour lui rendre viſite. Il eſt vrai qu'avant de ſortir, il promit à Joli qu'il avoit employé pour approfondir cette intrigue, de revenir avant la nuit : mais ſon plaiſir l'ayant fait reſter plus qu'il ne penſoit, peu s'en fallut qu'il ne lui coutât cher, & qu'il ne fût rencontré ce ſoir-là par les gens de Gourville & de la Rochecorbon. Le cavalier qui avoit donné le premier avis, dit qu'on les avoit fait monter encore à cheval ce même jour, pour aller dans la vieille rue du Temple, où ils n'avoient manqué leur coup que d'un petit quart-d'heure.

Cette nouvelle circonſtance frappa un peu plus le coadjuteur, & le ſoin qu'il vit qu'on avoit d'obſerver toutes ſes démarches, l'obligea de penſer un peu plus à ſa conſervation : c'eſt pourquoi il ſe fit bien accompagner toutes

les nuits en allant à l'hôtel de Chevreuse, d'où il ne retournoit chez lui que par la rue S. Honoré. Ce changement fit juger à Gourville qu'ils étoient découverts. Le cavalier donna encore avis de tout ce détail, & dit qu'ils avoient ordre de retourner à leur garnison, Gourville ayant déja pris le chemin de Bourdeaux, & la Rochecorbon étant résolu de partir incessamment. Cela fut cause que le coadjuteur demanda un ordre au premier président pour faire arrêter Gourville & la Rochecorbon, comme gens de M. le prince, qui étoient à Paris pour lever des troupes contre la défense du parlement, sans cependant lui en déclarer le véritable sujet, ne voulant pas faire éclater une affaire de cette nature que bien à propos. Il écrivit aussi à M. de Châteauneuf, pour le prier de faire arrêter Gourville à Poitiers, par où il devoit passer en retournant à Bourdeaux, suivant les avis du cavalier. On mit aussi des espions autour du logis de la Rochecorbon, par le moyen desquels on apprit qu'il étoit parti à la pointe du jour, & qu'il avoit pris le chemin du Bourg-la-Reine. Sur cet avis, la Forêt, lieutenant du prévôt de l'Isle, monta aussi-tôt à cheval, &

l'attrappa à Chartres où il avoit couché, d'où il fut ramené à la Bastille avec deux de ses gens. Il fut aussi-tôt interrogé par le lieutenant criminel; auquel il nia d'abord toutes choses; mais un de ses valets ayant parlé autrement, & lui ayant été confronté, il avoua le tout, & que Gourville l'avoit engagé dans le dessein d'enlever le coadjuteur, pour tenir lieu de représailles, & assurer la personne de l'abbé de Sillery, que la cour avoit fait arrêter à Lyon. Peu de jours après, Gourville fut aussi arrêté à Poitiers par les soins de M. de Châteauneuf, qui en avertit aussi-tôt le coadjuteur; mais il lui fit sçavoir en même-temps que la reine l'avoit fait élargir sur le champ. Il arriva encore dans la suite que le même Gourville fut découvert à Paris au retour d'un autre voyage qu'il avoit fait auprès du cardinal Mazarin; & comme il étoit sur le point d'être arrêté par la Forêt & par l'écuyer du coadjuteur, qui le suivoient de près à la campagne, ils en furent empêchés par un ordre de M. le premier président.

Cette conduite de la cour donna bien à penser au coadjuteur & à ses amis; & quoiqu'ils ne crussent pas

tout-à-fait que le cardinal eût part à l'entreprise, ils ne purent s'empêcher de concevoir des soupçons violents contre la cour, voyant la protection qu'elle donnoit à Gourville, & de présumer une intelligence secréte entre M. le prince & le cardinal. Cependant ils jugerent à propos de dissimuler, & de traiter la chose de bagatelle : ainsi les poursuites furent insensiblement négligées & entierement abandonnées. A l'égard de la Rochecorbon, quoiqu'il y eût des preuves suffisantes contre lui, il en fut quitte pour 5 ou 6 mois de prison, d'où il trouva le moyen de se sauver par la muraille, où il fit un trou, en quoi il fut apparemment autorisé par la connivence du sieur de Louviers, fils du sieur de Broussel, gouverneur de la Bastille, qui étoit dans ce temps-là plus attaché aux intérêts de M. le prince, qu'à ceux du coadjuteur. Gourville continua donc ses voyages & ses négociations, sans qu'on se mît en peine de le traverser, & il alloit librement à Paris & au lieu de la résidence du cardinal, sans que cependant il parut être envoyé par M. le prince, dont il n'avoit point en effet de pouvoir ; mais il en avoit un précis de madame de Longueville & de M.

le duc de la Rochefoucault, qui faisoient à peu près la même chose; détour que M. le prince avoit imaginé pour ne paroître pas ouvertement dans les négociations, & pour se réserver le droit de désavouer les propositions que faisoit Gourville par son consentement, au retour du cardinal Mazarin. Ce n'est pas que dans le fond il n'y donnât volontiers les mains, & qu'il ne souhaitât fort d'engager le cardinal dans cette démarche, dans l'espérance qu'il se tireroit d'affaire par un accommodement avantageux, & que du moins son parti prendroit de nouvelles forces par le retour de ce ministre, dont la seule présence rendroit sa cause plus favorable, & feroit que sa querelle deviendroit celle du public. Dans la vérité les affaires de S. A. commençoient à devenir si mauvaises de tous côtés, qu'il auroit été bientôt contraint de se soumettre, si le retour trop précipité du cardinal n'avoit changé la face de toutes choses. Les troupes du roi avoient presque battu par-tout les siennes en Guienne, & ce prince, quoique très-brave & très-grand capitaine, avoit été obligé & forcé de céder en plusieurs rencontres à l'étoile du comte d'Harcourt, qui n'en sçavoit pas assurément

tant que lui. Outre la levée du siege de Coignac, il avoit été obligé encore d'abandonner celui de Miradoux, mauvaise bicoque où étoit enfermé le régiment de Champagne, lequel, quoique manquant de toutes choses, ne voulut jamais lui rendre ce poste, & donna le temps au comté d'Harcourt de venir à leur secours. Après cela M. le prince fut encore contraint de sortir honteusement d'Agen, où il s'étoit retiré, les bourgeois de cette ville s'étant soulevés & barricadés contre lui, à l'approche des troupes du roi. Ainsi M. le prince étoit comme renfermé dans les murailles de Bourdeaux, sans argent & sans secours. A Paris ses affaires n'étoient pas en meilleur état : tous les bons bourgeois étoient las de la guerre, & le prétexte du cardinal Mazarin ne faisoit plus d'impression que sur le menu peuple. Les émissaires de S. A. avoient beau jetter des billets dans les maisons, afficher des placards, faire crier la canaille dans les rues ; tout cela ne produisoit rien. Le parlement donnoit des arrêts contre lui qui étoient exécutés, non-seulement par les officiers de justice ; mais encore par les bourgeois qui souvent même les prévenoient. Il est donc certain que le parti de M. le

prince étoit dans le dernier abattement, & qu'il auroit été bientôt ruiné sans ressource; si le cardinal ne se fût entêté de revenir par un contre temps qui rendit ses affaires bien plus mauvaises. Aussi la plûpart de ses amis ne le lui conseilloient pas, & le coadjuteur écrivoit souvent ce qu'il en pensoit à la princesse Palatine, quoiqu'il fût bien assuré que ses conseils seroient mal reçus & mal interprétés par le cardinal Mazarin, & qu'ils pourroient même nuire à la poursuite qu'il faisoit à Rome du chapeau qu'il lui avoit accordé. Mais ces considérations ne l'empêcherent point de déclarer librement sa pensée, ni le cardinal d'exécuter sa résolution, fortement persuadé que les conseils qu'on lui donnoit pour l'en détourner, étoient tous intéressés: en quoi pour dire les choses comme elles sont, il pouvoit bien ne se pas tromper: car la vérité est qu'il se formoit à la cour une intelligence depuis quelque temps plus étroite entre ceux du conseil pour se passer du cardinal, que la reine ne paroissoit plus si touchée de son absence, & qu'elle commençoit à s'accoutumer à ceux qui étoient auprès d'elle, jusques-là que la nouvelle étant venue de la maladie du pape, S. M. fit écrire

au cardinal par M. le comte de Brienne, fecrétaire d'état; qu'il ne pouvoit mieux employer le temps de fon absence, qu'en allant à Rome fervir le roi dans un conclave, si le pape venoit à mourir, & que cela pourroit fervir à faciliter fon retour. Mais il étoit trop rufé pour donner dans ce panneau, & pour ne pas voir les conféquences de ce voyage. Ce fut même ce qui lui fit précipiter fon retour, dans l'appréhenfion que la reine, fous ce prétexte, ne confentît à des chofes auxquelles il n'y auroit plus de remède, & que, par un changement assez naturel aux perfonnes de fon fexe, elle ne s'attachât à quelqu'un des objets préfents, en oubliant les abfents.

C'eft pourquoi il fe réfolut tout d'un coup de revenir à la tête d'un corps de fept à huit mille hommes, qu'il avoit levés à fes dépens, s'imaginant qu'il lui feroit aifé d'accabler le parti de M. le prince en les joignant aux troupes du roi. Ayant difpofé toutes chofes pour cela, il donna le commandement de fes troupes au maréchal d'Hoquincourt, qui en avoit levé la plus grande partie, & leur avoit donné des écharpes vertes.

Ce retour imprévu caufa un bruit,

lequel ne fut pas plutôt répandu dans le monde, qu'il produisit tous les effets qu'on avoit appréhendés, & beaucoup d'autres auxquels on ne s'étoit pas attendu, qui rejetterent toutes choses dans la confusion & dans le désordre. Le premier & le principal de ces effets fut le changement de M. le duc d'Orléans, qui avoit commencé à se dégager des intérêts de M. le prince, & n'assistoit plus aux assemblées du parlement, comme il faisoit auparavant, pour adoucir les choses. Ce prince ne pouvant souffrir qu'on eût consenti & osé penser au retour du cardinal Mazarin, sans lui en parler, après tant de déclarations solemnelles du contraire, crut ne pouvoir honnêtement se dispenser de se joindre à ceux qui vouloient s'y opposer, & il agit dans la suite avec une fermeté dont on ne l'avoit pas cru capable, faisant même quelquefois des choses à l'avantage de M. le prince, que ses partisans les plus échauffés n'avoient pas osé se promettre de lui. Cela parut principalement lors de l'entrée des troupes Espagnoles que le duc de Nemours amena en France, S. A. R. ayant empêché que le parlement ne s'y opposât, & n'obéît aux ordres réitérés de S. M. sur ce sujet, soutenant toujours

qu'elles n'étoient pas Espagnoles, quoiqu'elles vinssent des Pays-Bas, par les ordres de l'archiduc, & que ce n'étoient que des Allemands, des Liégeois & autres étrangers, dont M. le prince avoit plus de droit de se servir pour sa defense, que le cardinal de celles qu'il avoit amenées au préjudice de tant de déclarations du roi & des arrêts du parlement. Ainsi quoi que la cour pût faire, il lui fut impossible de rien obtenir de ce qu'elle souhaitoit.

M. le duc d'Orléans n'en demeura pas-là; il assembla un autre corps de troupes sous son nom, & sous celui de M. de Valois son fils, dont il donna le commandement au duc de Beaufort, à l'occasion d'un arrêt du parlement, par lequel il étoit prié de s'opposer au retour du cardinal, auquel arrêt le coadjuteur & ses amis auroient inutilement entrepris de s'opposer, vu le déchaînement & l'animosité des esprits, qui étoient plus échauffés que jamais contre le cardinal Mazarin. Le parlement recommença donc de donner des arrêts pour empêcher son retour; un du 13 & l'autre du 21 décembre 1651, portant que le roi seroit averti par un président & quelques conseillers, qui seroient députés à cet effet, de ce qui

ſe paſſoit ſur la frontiere, & qu'il ſeroit très-humblement ſupplié de vouloir donner ſa parole royale pour l'exécution de ſa déclaration vérifiée le 6 ſeptembre dernier, avec defenſes à toutes ſortes de perſonnes de donner paſſage au cardinal, ou de faire aucune levée pour faciliter ſon retour, ſur les peines portées par les arrêts, & d'être déchus de toutes ſortes de dignités. Ces arrêts n'empêcherent pas le cardinal d'entrer dans le royaume. Il étoit accompagné de MM. les maréchaux de la Ferté, d'Hoquincourt & de pluſieurs perſonnes de qualité, qui le ſuivirent juſqu'à Poitiers, ſçachant bien que c'étoit la meilleure maniere de faire leur cour à la reine, qui n'oſa ou ne voulut plus écouter d'autres conſeils que les ſiens, depuis qu'il fut auprès d'elle. Cela obligea M. de Châteauneuf de ſe retirer, jugeant bien que ſa préſence ne plairoit pas au cardinal, & qu'il ne pourroit plus faire qu'une mauvaiſe figure à la cour.

Cependant le parlement ayant été informé de ſa marche, donna un autre arrêt pour faire partir inceſſamment le préſident de Believre & les autres députés, déclarant le cardinal Mazarin & tous ceux qui avoient favoriſé

ſon paſſage, criminels de lèze-majeſté, perturbateurs du repos public, & déchus de toutes leurs charges & des priviléges de nobleſſe, avec ordre aux communes de courir ſus au cardinal & à ſes adhérants; que ſes meubles & ſa bibliotheque ſeroient vendus, & ſes bénéfices ſaiſis, ſur quoi il ſeroit pris une ſomme de quinze mille livres pour ceux qui le repréſenteroient en juſtice mort ou vif, & que M. le duc d'Orléans ſeroit prié d'employer toute ſon autorité pour l'exécution de l'arrêt.

Cet arrêt fit un grand bruit dans le monde & ſur-tout parmi le clergé, qui ſe ſcandaliſa fort de voir mettre à prix d'argent la tête d'un cardinal. Le cardinal de Châtillon, frere de l'amiral de Coligny, qui avoit apoſtaſié, donna auſſi beaucoup d'inquiétude au cardinal Mazarin, qui ſçavoit que dans ſon pays un arrêt de cette nature n'auroit pas été long-temps ſans être exécuté. Mais ce qui lui en donna davantage, fut un petit ouvrage de Marigny, qui contenoit un tarif ou répartition de cette ſomme de quinze mille livres, en faveur de ceux qui trouveroient le moyen de ſe défaire de lui ou de le mutiler; l'auteur ayant plaiſamment imaginé plus de cent manieres différentes

d'attenter sur la personne du cardinal, qui pouvoient tenter ses domestiques & ceux qui approchoient de lui, sans qu'il lui fût possible de se précautionner contre ceux qui auroient voulu l'entreprendre, & cela étoit assaisonné d'une espece de plaisanterie, qui fait souvent plus d'impression que les choses les plus sérieuses. Ce Marigny étoit d'un talent merveilleux pour ces sortes d'ouvrages, & il avoit déja régalé le public de plusieurs chansons, vaudevilles, ballades & autres gentillesses de cette nature, pendant la prison de M. le prince, qui n'avoient pas peu contribué à se rendre le parti des frondeurs favorable. En conséquence du dernier arrêt, le parlement envoya les sieurs Bitaud & du Coudray-de-Giviers pour faire rompre les ponts sur la route du cardinal : & ces deux conseillers étant arrivés à Pont-sur-Yonne, à peu près dans le même temps que le maréchal d'Hoquincourt, le sieur Bitaud fut fait prisonnier, & le sieur de Giviers se sauva après avoir été poursuivi long-temps par les coureurs du maréchal. Cette nouvelle donna lieu à une longue délibération du parlement, auquel on rapporta que le dernier avoit été tué ; mais ce bruit s'étant trouvé

faux, les conclusions furent modérées, & on se contenta de donner des arrêts pour la liberté du sieur Bitaud, à laquelle on prioit même les autres parlements de s'intéresser, comme si c'eût été une affaire importante. On n'en jugea pas de même à la cour, qui donna ordre que le sieur Bitaud fût élargi presque aussi-tôt après sa détention.

Enfin le cardinal Mazarin ayant surmonté tous les obstacles arriva à Poitiers, & la reine bien informée de sa marche, engagea le roi d'aller au-devant de lui jusqu'à une grande lieue, où l'ayant rencontré, S. M. le conduisit à cheval chez la reine, que l'impatience retint plus d'une heure à une fenêtre pour voir arriver son cher favori. Les députés du parlement, qui arriverent presqu'en même temps, ne furent pas reçus si favorablement. On ne laissa pas pourtant de répondre à leurs remontrances d'une maniere assez honnête, disant qu'on étoit persuadé des bonnes intentions de la compagnie, & qu'elle n'auroit pas fait cette démarche, si elle avoit sçu que le cardinal n'étoit entré en France que par ordre de S. M. qui lui avoit commandé de lever des troupes, & de les lui amener, afin de soumettre plus prompte-

ment les rebelles; que l'arrêt qu'ils avoient donné contre lui étoit extraordinaire & ſans exemple; que le cardinal vouloit ſe juſtifier, & que Sa Majeſté ne pouvoit le lui refuſer. Cependant M. le prince dépêcha le ſieur de la Sale au parlement avec une lettre, & fit préſenter une requête par laquelle il demandoit une ſurſéance de la déclaration qui avoit été donnée contre lui jusqu'à l'entiere exécution des arrêts contre le cardinal: ce qui lui fut accordé par un arrêt du 12 janvier 1652. Mais on n'en demeura pas là; car en délibérant ſur la réponſe faite aux députés, il fut arrêté le 25 du même mois, que très-humbles remontrances ſeroient faites au roi pour l'éloignement du cardinal,. & cependant que les arrêts donnés contre lui ſeroient exécutés, & les autres parlements priés d'en donner de ſemblables: ce que quelques-uns firent dans la ſuite.

Pendant que tout cela ſe paſſoit à Paris, les troupes Eſpagnoles s'avancerent ſous le commandement du duc de Nemours juſques ſur la Loire, ſans aucun obſtacle, & le duc de Rohan-Chabot ſe ſaiſit de la ville d'Angers, ce qui obligea le roi d'aller à Saumur pour aſſiéger cette place, que ce duc

ne défendit pas long-temps, s'étan rendu à la veille du secours qui lu avoit été envoyé sous les ordres d(duc de Beaufort. Cela n'empêcha pa que S. A. R. ne le prît sous sa protec tion; sans laquelle il n'auroit pas cer tainement obtenu la vérification de se: lettres de duc & pair; tout le mond(étant persuadé que ce seigneur, qu de tout temps avoit été attaché au: intérêts du cardinal, n'avoit excité ce désordre que pour se rendre le parle ment favorable. Quoi qu'il en soit, il fut blâmé des deux partis, celui de la cour l'accusant d'ingratitude & d'inf délité, & M. le prince de lâcheté, pour avoir rendu une place dont le secours étoit assuré.

Il arriva dans le même temps une affaire qui auroit pu avoir de grandes suites, si elle eût été bien ménagée. Ce fut la diversion des rentes de l'hôtel-de-ville, que S. M. fit arrêter dans toutes les recettes, pour s'en servir aux nécessités de la guerre. Le parlement prit feu d'abord là-dessus, & la chose fut poussée jusqu'à une assemblée de toutes les compagnies souveraines dans la chambre de S. Louis, où il y eut plusieurs conférences, dans lesquelles les partisans de M. le prince firent

plusieurs tentatives pour engager, sous prétexte de l'intérêt public, les compagnies souveraines & le corps de ville dans une union semblable à celle de 1648. Mais ils n'y purent réussir, la plûpart des députés ayant déclaré qu'ils n'avoient ordre de conférer que sur l'affaire des rentes, & qu'on leur parloit d'autres choses. Ainsi l'affaire tirant en longueur, fut dissipée peu à peu par quelques arrêts du conseil, qui sembloient mettre à couvert les intérêts des particuliers *.

Le parlement ayant beaucoup ralenti de sa premiere chaleur sur cette affaire, se radoucit aussi peu-à-peu sur les autres, de maniere qu'il ne fut pas possible de parvenir à l'union tant desirée, quoique le maréchal d'Estampes eût proposé pour cela un nouvel expédient, qui d'abord fut approuvé par plusieurs

* On fit en cette occasion bien des chansons & de petits vers. Nous nous contenterons de rapporter le Vaudeville suivant :

Si des rentes pour nos péchés
Les quartiers nous sont retranchés,
Pourquoi nous échauffer la bile ?
Nous ne changerons que de lieu.
Nous allions à l'hôtel-de-ville,
Et nous irons à l'hotel-Dieu.

personnes, mais combattu ensuite pa
le plus grand nombre. Les amis de M
le prince ne se rebuterent point, & le:
troupes du roi s'étant approchées de
Paris après la réduction d'Angers, il
se servit de ce prétexte pour animer le
parlement, sous ombre qu'il avoit autrefois donné des arrêts qui défendoient
les approches de Paris aux troupes, dix
lieues à la ronde. Mais le maréchal de
l'Hôpital, gouverneur de Paris, éluda
cet artifice par l'offre qu'il fit au nom
de S. M. de les faire éloigner, pourvu
que celles de S. A. R. & du duc de
Nemours fissent la même chose. Ainsi
cette proposition, quoique spécieuse,
n'eut point de suite. Le maréchal de
l'Hôpital étoit un homme ferme, qui
avoit été choisi comme tel pour gouverner cette grande ville dans ces temps
difficiles, & aussi en considération de
la princesse Palatine, qui lui avoit ménagé ce poste, à la priere de madame
de Rhodes, sa bonne amie, belle-fille
du maréchal. Ce furent aussi ces deux
dames qui formerent une étroite liaison
entre le coadjuteur & ce maréchal,
lesquels agissant de concert contre les
desseins de Mr. le prince, trouvoient
aisément les moyens de rompre ses mesures dans la ville & dans le parlement

Car quoique le coadjuteur eût reçu dans ce temps-là le chapeau de cardinal, & que par cette raison il fut exclus du parlement, ses amis ne laissoient pas de s'y employer mieux que jamais, encouragés par sa nouvelle dignité, sur laquelle ils fondoient des espérances chimériques pour lui d'une fortune & d'une autorité plus considérables qu'il n'en avoit eu jusques-là. Ces pensées entrerent si bien dans la tête de quelques-uns de ces Mrs. que, quoiqu'il n'eût aucun bien, ils ne laisserent pas d'aller lui offrir leurs bourses, entr'autres les sieurs Dorat, le Fevre, de la Barre, & Pinon du Martrai; de sorte que le coadjuteur se trouva pendant un peu de temps avec cinquante mille écus d'argent comptant & autant de billets sur sa seule réputation. Cependant il n'eut pas besoin d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, si ce n'est pour quelques voyages de l'abbé Charier, qu'il avoit envoyé pour solliciter le chapeau, & pour quelques présents de bijoux à la princesse de Rossane, qui avoit épousé le neveu du pape Innocent X. Car le pontife se trouva dans des dispositions si favorables pour lui, tellement prévenu de ses grandes qualités, & si peu persuadé de celles du cardinal

Mazarin, que la négociation du chapeau ne reçut presqu'aucune difficulté auprès de S. S. qui s'imagina que le coadjuteur alloit aussi-tôt remplir la place du cardinal ; qu'il auroit peut-être plus d'égards pour lui & pour le S. Siége, que son prédécesseur. La seule chose qui retarda un peu sa promotion fut qu'elle ne devoit pas être seule, & qu'il en falloit faire pour les autres couronnes ; & de plus les oppositions secrétes du bailli de Valencey, ambassadeur à Rome, qui fut depuis grand prieur de France, qui le traversoit sourdement par les ordres du cardinal Mazarin, n'osant le faire ouvertement, parce que ses instructions n'étoient pas précises, mais ambiguës, à cause des mesures que ce ministre étoit alors obligé de garder avec le coadjuteur, dont les services lui étoient utiles & nécessaires. Ainsi on se contenta d'insinuer adroitement à la cour de Rome que ce prélat étoit jansénifte : & il s'en fallut peu que cet artifice ne leur réussît, attendu que dans ce temps-là le seul nom de jansénifte étoit du moins aussi odieux à Rome que celui de Mazarin en France ; & monsignor Chigi, secrétaire des brefs, prit une si forte alarme sur ce soupçon, qu'il obligea le pape à de-

mander au coadjuteur un écrit, par lequel il renonçoit au jansénisme. En son particulier le pape ne s'en mettoit pas fort en peine; mais monsignor Chigi, qui se gouvernoit par les Jésuites, n'entendoit point raison là-dessus, de sorte que l'abbé Charier fut obligé de dépêcher un courier exprès au coadjuteur pour lui demander une abjuration formelle du jansénisme; mais il n'en voulut rien faire, quoique dans le fond il ne fût ni janséniste, ni moliniste, & qu'il s'embarrassât fort peu des disputes du temps. Peu s'en fallut même qu'il ne fît le contraire, ayant commencé une lettre latine qu'il n'a jamais achévée, pour s'excuser & prouver par plusieurs raisons, qu'on ne devoit pas exiger cela de lui, & qu'il n'étoit point obligé de donner l'écrit qu'on lui demandoit. Il fit voir ce commencement de lettre à tous ses amis un peu familiers, mais la chose en demeura-là, & il arriva heureusement pour lui que les affaires ayant changé de face, par les bruits qui se répandirent du retour du cardinal Mazarin, l'abbé Charier sçut bien profiter de cette conjoncture, & représenter au pape que ses bonnes intentions pour le coadjuteur alloient devenir inutiles, si le cardinal rentroit

une fois à la cour, où il feroit le maître plus que jamais, & en état de le perdre, à moins que S. S. ne prévînt fon retour, & ne le mît en état de fe foutenir par lui-même, ajoutant qu'il avoit avis certain que la révocation de fa nomination étoit en chemin, ce qui étoit vrai. De forte que le pape fe réfolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de l'abbé Charier, par lequel il s'engageoit d'en tirer un du coadjuteur, tel qu'il le defiroit. Cette réfolution, quoique fort fecréte, ne laiffa pas de pénétrer aux oreilles du bailli de Valencey, qui ayant ordre de révoquer la nomination en cas de befoin, envoya auffi-tôt demander audience le dimanche au foir pour le lundi matin. L'audience lui ayant été accordée fans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avoit encore rien à craindre. Cependant le pape qui fe doutoit bien de fon deffein, envoya intimer le confiftoire à petit bruit le lundi matin 18 février 1652, de fort bonne heure, & l'ayant commencé par la promotion, il attendit tranquillement la vifite de l'ambaffadeur, qui envoya s'excufer voyant que le coup étoit manqué. Cela dut le toucher d'autant plus fenfiblement, que le diman-

che au soir il avoit reçu par un courier exprès, non-seulement la révocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur. Du moins le bruit en courut à Rome. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le courier du grand duc qui devança celui de l'abbé Charier, le coadjuteur, qui prit aussi-tôt le titre de cardinal de Retz, l'envoya annoncer à tous ses amis, qui en témoignerent une joie extrême, à la réserve de madame & de mademoiselle de Chevreuse, qui en parurent peu touchées, attendu qu'elles avoient découvert les intrigues de ce prélat avec la princesse Palatine. Ce n'est pas qu'il n'eût toujours continué de vivre bien avec elles, & d'y être fort assidu. Aussi s'acquitterent-elles fort exactement à son égard de toutes les démonstrations extérieures usitées dans des occasions de cette nature. Mais on voyoit bien que leur joie n'étoit pas naturelle ni sincere, sur-tout celle de mademoiselle de Chevreuse, qui ne jouoit pas si bien son jeu que madame sa mere, & qui pouvoit avoir d'autres sujets de mécontentement que celui de la jalousie des affaires, & le commerce avec la princesse Palatine. Le cardinal de Retz

de ſon côté avoit trouvé mauvais qu
madame de Chevreuſe eût fait l'abb
Fouquet ſon principal agent à la cour
de ſorte que de part & d'autre il
avoit des ſujets de refroidiſſement
qui cependant ne furent connus qu
de peu de perſonnes : les marques ex
térieures de bonne intelligence ayan
duré juſqu'à la mort de mademoiſell
de Chevreuſe, qui arriva peu de moi
après.

Cette mort ſurprit tout le monde,
mademoiſelle de Chevreuſe n'ayant été
malade que trois ou quatre jours ſans
aucun mauvais accident que celui qui
l'étouffa tout d'un coup. On remarqua
que ſon viſage & ſon corps devinrent
tout noirs, auſſi-bien que l'argenterie
qui étoit dans ſa chambre; de ſorte que
le bruit courut que c'étoit un effet du
poiſon qu'elle avoit pris elle-même,
ou que madame ſa mere lui avoit donné
pour des raiſons ſecrétes. Quoi qu'il en
ſoit, le cardinal de Retz reçut cette
nouvelle avec tant d'indifférence, que
cela fit de la peine à ceux qui ſçavoient
la maniere dont il avoit vécu avec elle.

Si la promotion du cardinal de Retz
fit plaiſir à ſes partiſans, elle déplut
beaucoup à ceux de M. le prince, &
même aux perſonnes neutres, qui de-

meurerent convaincues que dans les affaires passées, il n'avoit eu en vue que ses intérêts particuliers, & que dans la suite il suivroit aveuglément le parti de la cour, ce qui étoit de dangereuse conséquence pour lui, d'autant plus qu'on tâcha d'inspirer ce sentiment à S. A. R. mais ce fut inutilement, & ce prince fut un de ceux qui lui marquerent la plus véritable joie de sa nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de l'aller voir chez lui; & quoiqu'il favorisât le parti de M. le prince, il ne laissa pas d'écouter toujours & de suivre souvent les avis du nouveau cardinal.

Aussi se donnoit-il de garde d'épouser en sa présence les intérêts du cardinal Mazarin; mais en récompense il ne manquoit pas de lui représenter dans les occasions, qu'il n'étoit pas de son intérêt de contribuer à l'augmentation du crédit de M. le prince. C'étoit-là l'endroit sensible de M. le duc d'Orléans & par où il étoit susceptible de toutes sortes d'impressions. Ce que le cardinal de Retz sçavoit mieux que personne, & il sçut bien se prévaloir en plusieurs rencontres de cette jalousie, pour l'empêcher de faire bien des choses pour S. A. R. Ce fut par-là qu'il

le détourna du voyage d'Orléans, où les amis de M. le prince firent tout ce qu'ils purent pour le faire aller, afin de prévenir l'armée du roi qui s'avançoit de ce côté-là, ce qui lui auroit été aisé, cette ville étant la capitale de son domaine. Mais ce qu'ils ne purent obtenir de lui, ils l'obtinrent de mademoiselle sa fille, qui se laissa persuader de s'aller jetter dans cette place, où elle fut introduite par une brêche qui fut faite par des bateliers: après quoi la cour ne pensa plus à la vérité au dessein qu'elle avoit formé de s'établir à Orléans. Mais si S. A. R. y eut été elle-même, sa présence auroit produit tout un autre effet, & auroit sans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainsi, quoique les amis de M. le prince eussent fait ce qu'ils desiroient de ce côté-là, ils jugerent que ce n'étoit pas assez, & qu'il falloit trouver les moyens de s'assurer de l'esprit de S. A. R. qui leur échappoit en bien des occasions. C'est pourquoi ils écrivirent à M. le prince, qui étoit encore à Bourdeaux, qu'il falloit absolument venir à Paris, attendu que le cardinal de Retz devenoit de jour en jour plus puissant auprès de M. le duc d'Orléans, & que son

son parti appuyé de celui de la cour se fortifioit dans la ville, de maniere qu'ils n'y pourroient pas résister, si l'armée du roi s'en approchoit. Sur ces avis M. le prince se résolut de venir à Paris, d'autant plus que ses affaires n'alloient pas bien en Guyenne, & que les troupes Espagnoles avoient besoin d'un autre chef, que M. le duc de Nemours. Il espéroit aussi que les négociations du duc de la Rochefoucault & de Gourville avec le cardinal Mazarin, deviendroient plus vives par sa présence, & qu'il lui seroit plus aisé de prendre son parti suivant les conjonctures.

Cependant dès que le bruit de son retour fut répandu dans la ville, le maréchal de l'Hôpital, le prévôt des marchands & les échevins assistés de plusieurs bons bourgeois, allerent chez S. A. R. pour lui représenter qu'on ne devoit pas le recevoir, qu'il ne se fût auparavant justifié des faits contenus en la déclaration donnée contre lui : à quoi M. le duc d'Orléans se contenta de répondre, que le prince ne venoit point pour causer aucun trouble, mais seulement pour conférer avec lui, & qu'il ne séjourneroit à Paris que vingt-quatre heures. Cela n'empêcha pas que ses partisans n'affichassent des placards

pour faire soulever le peuple, & n'envoyassent leurs émissaires pour crier dans les rues, *vive le roi*, *vivent les princes*, *point de Mazarin:* en quoi ils réussissoient si bien, que S. A. R. fut obligée d'envoyer ses gardes, & de faire armer les bourgeois pour dissiper une troupe de canaille qui vouloit piller l'hôtel de Nevers, appartenant au sieur Guénégaud, secrétaire d'état, & dont on fut obligé de faire pendre quelques-uns au bout du pont-neuf. Dans cette disposition Mr. le prince auroit peut-être eu de la peine à entrer dans Paris, s'il n'avoit eu le bonheur d'enlever quelques quartiers de l'armée du roi, sous la conduite du maréchal d'Hoquincourt, sur la Loire: mais cette nouvelle étant venue, retint tout le monde dans le respect, & personne n'osa branler.

Mr. le prince arriva à Paris le 11 avril 1652, suivi du duc de la Rochefoucault & de quelques autres seigneurs en petit nombre, ayant été obligé de se servir du passeport du marquis de Levy, pour faire son voyage avec moins de risque, & de se mettre à sa suite en qualité de cornette, sous la conduite d'un gentilhomme nommé Saint-Hypolite, qui connoissoit parfaitement les

chemins. Un soir qu'ils étoient à souper chez un vieux gentilhomme, il arriva qu'en buvant, le maître qui ne connoissoit pas les principaux de ses hôtes, se mit à dire plusieurs vérités assez drôles de la maison de S. A., qui les ignoroit sans doute, & qui l'embarrasserent assez, aussi-bien que le duc de la Rochefoucault qui y avoit bonne part. Le marquis de Levy eut beau faire pour empêcher ce gentilhomme de continuer, il ne lui fut pas possible de retenir sa langue, ni de l'empêcher de dire tout ce qu'il sçavoit. Cependant ces histoires, quoique vraies & très-offensantes, ne troublerent point la fête. Mr. le prince fit bonne contenance, & fit semblant d'en rire comme les autres: & le lendemain, comme si de rien n'eut été, ils continuerent leur voyage, S. A. raillant les uns & les autres sur leurs aventures. On remarqua entr'autres choses, qu'étant près de joindre son armée, il dit à Chavagnac, qu'il avoit déja changé de maître, & qu'il pourroit bien encore en changer: à quoi ce gentilhomme repartit brusquement, qu'il étoit vrai, & qu'il en changeroit jusqu'à ce qu'il en eût trouvé un bon: ce qui arriva effectivement peu de temps après. Mr. le

duc d'Orléans fût au-devant de Mr. le prince une lieue hors de la ville, & le mena le lendemain au parlement, où ils protesterent tous deux que ce qu'ils avoient fait étoit pour le service du roi, le bien public, & le repos du royaume : après quoi M. le prince prenant la parole dit qu'il venoit remercier le parlement, de la surséance qu'il avoit accordée de la déclaration publiée au nom du roi contre lui; qu'il prioit la compagnie d'être persuadée que son intention n'étoit point de troubler l'état; qu'il n'en auroit jamais d'autre que d'employer sa vie au service du roi, comme il avoit déja fait, & qu'il étoit prêt de mettre les armes bas, dès que le cardinal Mazarin seroit hors du royaume, & que les arrêts donnés contre lui auroient été exécutés; priant que sa déclaration fût enregistrée & qu'on lui en donnât acte. Ce discours spécieux fut fort applaudi & fit des impressions avantageuses dans la plûpart des esprits pour lui, d'autant plus que dans le même-temps, la cour soutenoit ouvertement le cardinal Mazarin, & que S. M. n'avoit jamais voulu souffrir la lecture des remontrances du parlement malgré les instances des députés, s'étant contenté d'y répondre par une lettre

de cachet, avec une déclaration qui portoit que toutes les procédures, informations & arrêts contre le cardinal Mazarin seroient envoyés au garde des sceaux, pour y être pourvu ainsi que le roi aviseroit bon, & que cependant l'exécution des arrêts & de la déclaration donnée contre lui le 6 septembre seroit sursise. Le parlement s'étant assemblé pour délibérer, les avis se trouverent partagés pendant plusieurs jours: mais enfin il fut arrêté que les mêmes députés retourneroient à la cour & feroient toutes les instances possibles pour obtenir la lecture des remontrances en présence de S. M. & que pour en avoir réponse, la déclaration de Mr. le duc d'Orléans & de Mr. le prince seroit aussi portée à S. M. & envoyée aux autres parlements & compagnies souveraines, qui seroient priés d'envoyer aussi leurs députés à la cour; qu'enfin il seroit fait une assemblée générale en la maison de ville, où S. A. R. & Mr. le prince seroient priés de faire une déclaration semblable à celle qu'ils avoient faite au parlement, & l'assemblée de ville conviée d'envoyer aussi des députés, pour demander tous ensemble l'éloignement du cardinal Mazarin. Tout cela fut exécuté. Mr. le duc d'Orléans

& Mr. le prince ayant été réitérer leur déclaration à la chambre des comptes, à la cour des aides & à la maison de ville; on y prit des résolutions conformes à l'arrêt du parlement, mais d'une maniere qui fit juger qu'ils ne prenoient ce parti qu'avec peine, & par pure complaisance pour les princes. Le sieur de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, dit même que leurs remontrances seroient inutiles, & qu'ils feroient mieux de s'entremettre pour un bon accommodement: à quoi quelques maîtres des comptes ajouterent que le mieux seroit de défendre toute levée de gens de guerre sans permission du roi. Le sieur Amelot, premier président de la cour des aides, prit même la liberté de dire en face à M. le prince, qu'il s'étonnoit fort qu'après avoir triomphé si glorieusement des ennemis de l'état, il eût voulu se liguer avec eux contre S. M. & que non-content de cela il vînt encore en triompher devant la compagnie.

La députation générale qui se différoit de jour en jour, découvroit encore mieux la véritable disposition des esprits, chaque corps cherchant des prétextes pour reculer, particulierement celui de la ville, qui porta ses plaintes au

parlement, de ce que les ponts de Charenton, de S. Cloud & de Neuilly avoient été rompus par ordre des princes: ce qui empêchoit de faire venir des vivres à Paris. Cette plainte fit du bruit, qui cependant fut appaisé, quand on sçut que les troupes du roi étoient à Melun & à Corbeil.

Cependant Mrs. les princes voyant que les députés ne partoient pas, envoyerent à la cour Mrs. de Rohan, de Chavigny & de Goulas, pour y faire les mêmes déclarations & pour conférer des moyens de parvenir à la paix, mais avec ordre de ne point voir le cardinal Mazarin. La reine d'Angleterre contribua beaucoup à leur faire prendre cette résolution dans une visite qu'elle rendit à S. A. à qui elle dit, que le roi de la Grande Bretagne, son fils *, étant allé saluer le roi à Corbeil, avoit de lui-même proposé une conférence que S. M. accepta, pourvu que les princes en fussent d'accord, ce qui les obligea de faire cette démarche, pour faire connoître qu'il ne tenoit pas à eux que la paix ne se fît, quoiqu'ils

* Charles II, refugié en France, rétabli dans ses états après la mort de l'usurpateur Cromwel.

jugeassent bien que cette proposition étoit un artifice de la cour, afin d'arrêter le cours des affaires présentes. En effet ces Mrs. s'étant rendus à S. Germain, où la cour étoit arrivée, y firent leurs déclarations : mais on n'y eut aucun égard, & ils revinrent sans rien faire, quoiqu'ils eussent vu le cardinal: ce qui devoit rendre les affaires plus faciles. Mais ce ministre ne cherchoit qu'à engager des négociations inutiles & sans fin, pendant lesquelles il espéroit de fatiguer ses ennemis & de venir à bout de ses desseins. Ainsi les princes ne penserent plus qu'à presser l'exécution du dernier arrêt. Le procureur général fut envoyé à S. Germain demander un jour pour l'audience des députés, ce qui lui fut enfin accordé après plusieurs remises. Toutes les compagnies allerent donc à S. Germain l'une après l'autre. La chambre des comptes ni la cour des aides n'y furent pas bien reçues, malgré ce que leurs premiers présidents avoient dit aux princes. Le corps-de-ville fut le mieux traité, la cour sçachant que la plûpart de ceux qui le composoient étoient entiérement dans ses intérêts. A l'égard du parlement, S. M. consentit après quelques difficultés à entendre la lecture

de leurs remontrances contre le cardinal Mazarin, feignant d'accorder cette grace aux prieres de la reine : après quoi on dit aux députés, que le roi y feroit réponſe dans quelques jours, quand il en auroit communiqué avec ſon conſeil ; & à l'égard de l'éloignement des troupes, on dit que le roi avoit mandé le maréchal de l'Hôpital ; & envoyé un paſſeport à S. A. R. pour telle perſonne qu'il lui plairoit d'envoyer, afin de conférer des moyens les plus propres pour cela.

Ce procédé n'étoit qu'une véritable fuite, & une affectation aſſez marquée de tirer les choſes en longueur, afin de profiter du bénéfice du temps, ſur le quel le cardinal faiſoit toujours un grand fond (a). Mais ce temps ne fût pas ſi long qu'il l'auroit ſouhaité, à cauſe des inſtances des princes qui ne

(a) Le cardinal Mazarin ſe moquoit quelquefois avec ſes confidents de la crédulité de ceux qui attribuoient à ſon eſprit & à ſon adreſſe quantité d'événements favorables, qu'il ne devoit qu'au temps & au haſard. Il diſoit qu'il lui étoit ſouvent arrivé qu'après avoir tourné ſon eſprit en tout ſens pour trouver quelque expédient déciſif, ſans pouvoir en venir à bout, il avoit tout abandonné au caprice de la fortune, qui diſpoſoit admirablement toutes choſes à une fin heureuſe.

lui donnoient point de relâche. Car dès que les députés furent de retour, on délibéra aussi-tôt sur ce qui s'étoit passé à S. Germain, & il fut arrêté que les mêmes députés retourneroient pour presser une réponse plus positive, qui fut que S. M. nommeroit des commissaires pour conférer avec eux, ou avec ceux que le parlement voudroit nommer, des moyens de rétablir la tranquillité publique, & l'autorité du roi. C'étoit sur l'avis qu'on eut de l'entrée du duc de Lorraine en France avec sept ou huit mille hommes, sans quoi la cour ne se seroit peut être pas relâchée jusques-là. Ce n'est pas qu'il ne se fût passé bien des choses pendant le séjour de S. Germain, qui pouvoient donner de l'inquiétude au cardinal; mais il en étoit arrivé aussi beaucoup qui entretenoient ses espérances. Il ne se passoit guère de jours que le même peuple ne donnât des marques de son zéle pour les princes, & de sa fureur contre le cardinal Mazarin. Le prévôt des marchands & tout le corps-de-ville en fut attaqué en plusieurs rencontres, particuliérement une fois en sortant du Luxembourg, avec tant de violence, qu'ils furent obligés de se refugier dans quelques maisons au bout de la rue de

Tournon, & d'abandonner leurs carrosses qui furent mis en piéces par cette canaille. Cela seroit aussi arrivé à leurs personnes, s'ils ne s'étoient heureusement mis à couvert de leurs insultes. Le cardinal de Retz n'étoit pas plus épargné que les autres, quand il étoit obligé d'aller dans ce quartier; & comme les partisans de M. le prince l'avoient principalement en butte, il auroit couru plus de risque que personne, & il n'en auroit pas été quitte pour des injures qu'il essuyoit souvent, s'il n'avoit eu à sa suite des gens en état de le défendre. Cependant la plûpart des bourgeois sçavoient fort bien qu'il n'avoit pas dans le cœur pour le cardinal Mazarin tous les sentiments dont il étoit accusé. Ces emportements du peuple donnoient au cardinal Mazarin de violentes inquiétudes & des appréhensions, dont il étoit naturellement assez susceptible. De plus on affichoit tous les jours de nouveaux placards, & on imprimoit de nouveaux libelles contre lui & contre la cour. Et bien que le cardinal de Retz y fît répondre, & y répondît souvent lui-même d'une maniere beaucoup meilleure que celle des attaquants, il restoit toujours tant de chaleur & d'animosité dans le même

peuple, qu'il y avoit lieu de craindre qu'on n'en vînt enfin aux dernieres extrêmités.

Il est vrai que les partisans de la cour appuyés des bons bourgeois & de la plus grande partie des honnêtes gens, faisoient ce qu'ils pouvoient pour rabattre les coups, & pour disposer les esprits à un accommodement: ce qui parut assez sensiblement, lorsque M. le duc d'Orléans proposa de faire garder les portes de la ville par les bourgeois, sous prétexte d'empêcher les désordres. Car le gouverneur, le prévôt des marchands & les échevins s'y opposerent d'abord très-fortement: mais enfin ils y consentirent sur un ordre du roi qui fut donné de concert avec les principaux chefs de la ville, qui promirent de si bien prendre leurs mesures, que la cour, bien loin d'en souffrir, en pourroit tirer de grands avantages. M. le duc d'Orléans fit une autre tentative pour se rendre maître de la ville, qui ne fut pas mieux reçue, sous prétexte de veiller à la sûreté du parlement, qui se trouvoit exposé comme les autres, aux insultes de la canaille, en proposant de se reposer de ce soin sur S. A. R. Mais on jugea que ce nouveau pouvoir étoit d'une trop

grande conséquence, & qu'il alloit à déposséder les magistrats & à changer le cours ordinaire du gouvernement. M. le prince tâcha aussi, mais inutilement, de faire prendre les armes aux bourgeois, à l'occasion de l'attaque de S. Cloud par M. de Turenne. Il monta aussi-tôt à cheval & courut par les rues, pour exciter le peuple à le suivre, pour aller au secours de cette place; mais il ne put débaucher que quelques volontaires de la ville, avec lesquels, au lieu de tourner du côté de S. Cloud, il tourna du côté de S. Denis dont il se rendit maître sans beaucoup de peine. Entreprise qui fut aussi-tòt désavouée par la ville, laquelle écrivit au roi, que cette sortie s'étoit faite sans ordre. D'ailleurs cette ville fut reprise dès le lendemain par les troupes de S. M. qui l'abandonnerent ensuite, témoignant se mettre peu en peine de ce poste.

Après ce désaveu de la ville, qui faisoit assez connoître la disposition des esprits, le parlement fit une autre démarche qui n'étoit pas moins considérable, en s'opposant avec beaucoup de fermeté au dessein que S. A. R. avoit formé de conduire solemnellement M. le duc de Lorraine au palais & de le faire entrer au parlement, ce que la

compagnie ne voulut jamais souffrir : de sorte qu'il fut obligé de s'en désister. Ces divers incidents tenoient les esprits en suspens de part & d'autre ; & pendant que MM. les princes faisoient tous leurs efforts pour se rendre maîtres du parlement, & de la ville, les partisans de la cour tâchoient de disposer les choses à la paix, & au retour du roi. Ce fut dans cette vue que le prévôt des marchands & les échevins proposerent au parlement de faire une procession générale pour la paix avec la chasse de sainte Genevieve, patrone de Paris ; attendu que ces actions extérieures de religion font souvent de grands effets sur les esprits des peuples dans des conjonctures douteuses & embarrassantes. Cette cérémonie se fit avec toute la pompe & toutes les cérémonies imaginables, le parlement, toutes les cours souveraines, le corps-de-ville, & généralement tous les corps ecclésiastiques & séculiers y ayant assisté : ce qui ne servit pas peu à inspirer des desirs de paix à tout le monde. Le parlement commença à tourner ses délibérations de ce côté-là, & de disposer les esprits à la conférence que la cour desiroit, & que les princes éloignoient toujours autant qu'il leur étoit

possible, dans l'espérance que l'armée du duc de Lorraine qui étoit vers Brie-Comte-Robert, les mettroit bientôt en état de donner la loi. Mais ils furent bien surpris, lorsqu'ils apprirent que ce duc s'étoit retiré à la premiere nouvelle de l'approche du vicomte de Turenne, qui ayant fait passer en diligence l'armée du roi sur le pont de Corbeil, après avoir levé le siege d'Etampes, s'étoit mis en état de l'attaquer, avant que l'armée des princes pût le joindre. De maniere que le duc de Lorraine se trouvant pressé donna les mains à un accommodement avec la cour, dont le roi d'Angleterre fut médiateur, sans autres conditions que de le laisser retourner d'où il étoit venu, sans le poursuivre, quoique le bruit courût qu'il s'étoit laissé gagner par une somme d'argent assez médiocre. Mais la vérité est que la nécessité le réduisit à prendre ce parti, se sentant beaucoup plus foible que M. de Turenne, & sçachant bien que le dessein des espagnols n'étoit pas de donner des batailles en faveur de M. le prince. Ainsi S. A. qui s'étoit avancé à son secours fut obligé de retourner sur ses pas promptement, & de mener ses troupes à S. Cloud. Cependant les députés

du parlement ayant suivi la cour à Melun, en rapporterent une nouvelle réponse du roi, par laquelle S. M. commença de déclarer que son intention étoit de consentir à l'éloignement du cardinal, quoiqu'elle fût persuadée que les princes ne se servoient de son nom que pour colorer leurs mauvais desseins. C'est pourquoi S. M. demandoit, si en congédiant le cardinal, les princes renonceroient à toutes sortes d'intrigues, sçachant bien que le traité avec les Espagnols étoit général, & ne les assujettissoit point à mettre les armes bas. En cas de l'éloignement du cardinal, le roi demandoit aussi si les princes n'exigeroient point autre chose de lui, s'ils rentreroient dans leur devoir aussi tôt après, eux & leurs partisans, & s'ils s'engageroient de congédier incessamment toutes leurs troupes soit Françoises soit étrangeres, & de soumettre à son obéissance toutes les places dont ils étoient les maîtres, & les villes rebelles, comme Bourdeaux, &c. Les princes firent ce qu'ils purent pour se dispenser de répondre précisément à toutes ces questions, insinuant que c'étoient des artifices du cardinal Mazarin. Mais enfin après plusieurs délibérations ils furent obligés de se confor-

mer aux desirs du peuple, & de promettre qu'ils exécuteroient de bonne foi ces articles, dès que S. M. auroit éloigné le cardinal, sçachant bien que s'ils ne l'avoient pas fait, on auroit passé outre, & que la maison de ville auroit pris des mesures avec le gouverneur pour arrêter la populace insolente, & pourvoir à la sûreté du parlement & de la ville.

M. le prince remarquoit aussi que S. A. R. commençoit à se rebuter de ces désordres continuels, & jugeoit que si la cour prenoit la résolution de lui accorder quelque satisfaction apparente sur le fait du cardinal Mazarin, il ne lui seroit pas possible de le tenir davantage, non plus que la plûpart de ses partisans, qui ne cherchoient que des prétextes pour se tirer d'intrigue, sans se mettre en peine d'être trompés. Aussi la déclaration des princes ayant été dressée, le parlement ordonna qu'elle seroit incessamment portée au roi par des députés qui feroient entendre à S. M. que la compagnie étoit entiérement disposée à faire de leur part tout ce qui seroit nécessaire pour acheminer les choses à un bon accommodement. Cet arrêt contribua beaucoup à ruiner les affaires de M. le prince, & fit extraordinairement crier ses émissaires, qui firent ce

jour-là, & les suivants, beaucoup plus de bruit à la sortie du palais, qu'ils n'avoient encore fait. Cependant il n'arriva point de désordre, parce que le prévôt des marchands & les échevins faisoient tous les jours monter des compagnies bourgeoises à la garde de toutes les avenues du palais pour la sûreté du parlement. Précaution à laquelle on eut assez de peine, dans les commencements, à s'accoutumer, & qui coûta la vie à près de quarante personnes sur le quai des orfévres, par l'insolence de quelques bourgeois du quartier, qui se mirent à crier *au Mazarin* sur une compagnie de la colonelle du sieur Menardeau-Champré, conseiller de la grand' chambre, qui marchoit du côté de la petite porte du palais, vis-à-vis le logis du premier président. Il est vrai que tout le monde connoissoit ce colonel pour être fort attaché aux intérêts du cardinal & dans des sentiments tout-à-fait opposés à ceux du peuple. Cependant les cris redoublés de Mazarin ayant été suivis d'une décharge que fit sur eux la compagnie qui gardoit la chaîne devant le cheval de bronze, ils y répondirent de maniere que les auteurs de l'insulte eurent lieu de s'en repentir. Cette garde bourgeoise ayant été bien

rétablie rassura les partisans de la cour & ceux qui desiroient la paix, qui commencerent à se déclarer si ouvertement & en si grand nombre, que ceux de M. le prince avec tous leurs mouvements ne purent parvenir à lui faire ouvrir aucune des portes de Paris, lorsque M. de Turenne l'obligea de chercher une retraite sous les murs de cette grande ville, quoiqu'il se présentât successivement à celle de la Conférence, de S. Honoré, de S. Denis, de S. Martin, jusqu'à celle de S. Antoine. Celle ci lui fut enfin ouverte par les sollicitations de mademoiselle, & de son autorité; après qu'elle eut obligé les troupes du roi à se retirer, en faisant tirer le canon de la Bastille sur elles : ce qui fut le salut de M. le prince, & de toute son armée. Sans cela elle auroit été entiérement défaite sous les yeux de la plûpart des bourgeois de Paris, qui ne faisoient que s'en rire, plusieurs ayant même tiré sur ses troupes, & quelques-uns ayant été assez hardis pour se vanter d'avoir tiré sur sa personne. M. le duc d'Orleans ne s'en émut pas beaucoup davantage, & ceux qui l'environnoient ne purent jamais obtenir de lui de sortir dans les rues pendant la bataille, pour marquer

qu'il y prenoit intérêt. Après cette ac-
tion, le prévôt des marchands & le
échevins encouragés par le succès de
armes du roi, prirent cette occasion
pour convoquer l'assemblée générale
qui avoit été ordonnée par le parle-
ment, où ils inviterent ceux de tou
les corps qu'ils sçavoient les mieux in-
tentionnés pour la paix, dans la résolu-
tion de leur proposer le retour du roi
pur & simple, sans aucune condition
ce qui auroit été certainement arrêté, s
MM. les princes, avertis de leur des-
sein, ne s'étoient rendus à cette assem-
blée pour s'y opposer. L'entreprise étoi
difficile: c'est pourquoi M. le prince qui
connoissoit la disposition des esprits,
ayant jugé qu'il tenteroit inutilement
de les faire entrer dans ses sentiments
par les voies ordinaires, résolut d'em-
porter leurs suffrages par force, en les
intimidant.

Dans cette vue il fit entrer dans la
ville un grand nombre d'officiers & de
soldats, lesquels s'étant répandus aux
environs de l'hôtel de-ville, se mêle-
rent avec le même peuple & les émis-
saires ordinaires de S. A. mettant en-
suite de la paille à leurs chapeaux, com-
me ils avoient fait le jour de la ba-
taille de S. Antoine. Ils forcerent peu

à peu tous ceux qui passoient, de prendre la même marque, ce qui devint si commun & si nécessaire, que personne n'osoit paroître sans en avoir, sans en excepter les femmes ni les religieux. Ce prélude assez manifeste de sédition n'empêcha pas que le maréchal de l'Hôpital, le prévôt des marchands, les échevins & la plûpart de ceux qui avoient été invités, ne se trouvassent à l'hôtel-de-ville à deux heures après-midi : mais ce ne fut que pour remettre la partie, en vertu d'une lettre de cachet de S. M. dont le maréchal étoit porteur : ce qui ayant été approuvé de la plus grande partie des députés, MM. les princes furent obligés de se retirer, après avoir remercié la ville du passage qu'on avoit accordé à leurs troupes, & leur avoir fait des offres de service. M. le prince ayant dit tout haut en sortant qu'il n'y avoit dans l'assemblée que des Mazarins qui ne cherchoient qu'à prolonger les affaires, ses partisans qui n'attendoient que le moindre signal de sa part, se mirent à crier qu'il falloit les assommer tous ; & en même temps ils coururent en foule à la porte de l'hôtel-de-ville pour y entrer de force, mais ils en furent heureusement empêchés par les archers qui trouverent le moyen de la fermer.

Cet obſtacle, bien loin d'arrêter la fureur des ſéditieux, ne fit que les animer davantage, & pendant qu'une partie d'entr'eux tiroient dans les fenêtres de la maiſon de ville, les autres apporterent du bois pour brûler la porte, de ſorte que les archers & les gardes du maréchal ayant été obligés de ſe retirer, ceux de l'aſſemblée ſe cacherent ou tâcherent de ſe ſauver comme ils purent au travers de la foule, déguiſés en différentes manieres : ce qui n'empêcha pas qu'il n'y en eût pluſieurs de maſſacrés, entr'autres les ſieurs le Gras, maître des requêtes, Ferrand, de Savari & le Févre, conſeillers au parlement, & Miron, maître des comptes, tous ennemis déclarés du cardinal Mazarin. Enfin l'animoſité du peuple étoit devenue ſi grande, que le curé de S. Jean s'étant aviſé de porter le S. Sacrement dans la Greve, pour tâcher de les retenir dans le reſpect, ils le menacerent de le tuer lui-même, s'il ne ſe retiroit promptement.

Après tout, cette rage ne fut pas ſi univerſelle, que pluſieurs des mutins qui paroiſſoient les plus échauffés ne s'employaſſent eux-mêmes à ſauver ceux des députés qui étoient de leur connoiſ-

ſance. Le prévôt des marchands & le ſieur de la Barre ſon fils furent ſauvés de cette ſorte par des bateliers qui rendirent ſervice à pluſieurs autres pour de l'argent. Le maréchal de l'Hôpital, que le danger menaçoit plus que perſonne, fut obligé de ſe déguiſer pour ſe dérober à la fureur du peuple. Mais il ne put faire ſi bien qu'il ne fût reconnu par le ſieur Dauvilliers, le même qui avoit garanti le coadjuteur à la journée du palais contre une main armée d'un poignard, & ce Dauvilliers fut peut-être la cauſe de ſon ſalut. Car ce gentilhomme avec l'aide d'un valet de chambre d'un de ſes amis, qu'il remarqua entre les ſéditieux l'épée à la main, l'ayant tiré heureuſement de l'hôtel-de-ville, le mena chez un bourgeois de ſa connoiſſance, d'où ils le conduiſirent chez lui pendant la nuit, avec un nouveau riſque, auquel ils ne s'étoient pas attendus : le maréchal, quoique déguiſé, ayant été reconnu par un cabaretier de la cabale de M. le prince proche la croix du Trahoir, qui ſe mit auſſi-tôt à crier pour donner l'alarme au quartier. Dauvilliers qui le connoiſſoit s'étant approché de lui, lui fit croire qu'il ſe méprenoit, & paſſant vîte leur chemin, ils arriverent

heureuſement à l'hôtel de l'Hôpital §.

Pendant tout ce tumulte, le duc de Beaufort & le marquis de la Boulaye étoient dans une maiſon à la Greve, d'où ils regardoient froidement ce qui ſe paſſoit, ſans ſecourir perſonne, juſqu'à dix heures du ſoir, que S. A. R. envoya mademoiſelle pour ſauver quelques-uns de ſes amis. Ils ſuivirent cette princeſſe à la maiſon de ville & firent retirer les ſéditieux aſſez à propos pour eux, attendu que pluſieurs compagnies bourgeoiſes qui avoient eu le temps de ſe reconnoître, commençoient à marcher de ce côté-là pour délivrer ceux qui étoient enfermés, dans le deſſein de faire main-baſſe ſur les rebelles: en quoi ils auroient apparemment été ſecondés de la plus grande partie des habitants, à qui cette action avoit donné de l'horreur.

Quelques jours après, S. A. R. fut au parlement pour tâcher d'excuſer cette

§. Bien des politiques crurent que parmi les mutins il y avoit des gens dévoués à la cour, qui les animoient exprès, pour dégoûter les bourgeois du parti des princes, qui paſſoient pour être les auteurs de cette violence; parce que l'on avoit entendu des gens crier, *à moi, Bourgogne, à moi, Condé.*

cette violence, mais inutilement. La plûpart des conſeillers demeurerent clos & couverts dans leurs maiſons, auſſi-bien que les gens du roi, qui déſerterent le parquet. Le maréchal de l'Hôpital & le prévôt de leur côté firent déclarer à la ville qu'ils n'y retourneroient plus, tant que les choſes demeureroient dans l'état où elles étoient. De ſorte que ce tumulte ſuſcité par M. le prince nuiſit beaucoup à ſes affaires, & aliéna généralement tous les cœurs des habitants. Cependant dès ce temps-là bien des gens crurent que le cardinal Mazarin avoit eu beaucoup de part à ce déſordre, & que par une perſonne gagnée il l'avoit propoſé à S. A. comme une action capable d'intimider la cour, & de lui faire connoître ce qu'il pouvoit dans Paris, ayant envoyé en même temps des ordres ſecrets à ſes amis, pour augmenter le déſordre & porter la confuſion juſqu'au dernier point, afin d'en faire tomber toute la haine ſur M. le prince & de le ruiner entiérement dans l'eſprit des Pariſiens: en quoi il réuſſit parfaitement bien. On a ſçu depuis, que ces ordres avoient été expédiés par le ſieur Ariſte, commis du comte de Brienne, ſecrétaire d'état.

D'un autre côté, le cardinal de Retz & ses amis, sans rien sçavoir de ces ordres secrets, ne négligerent rien pour exciter la haine publique contre M. le prince, par les bruits qu'ils faisoient courir de ses négociations avec la cour, avec plusieurs particularités qui furent toutes rassemblées dans un écrit intitulé : *les Intrigues de la paix*, dont il fut débité plus de cinq mille exemplaires en fort peu de jours.

M. le prince en auroit bien pu dire autant du cardinal de Retz & de ses amis, qui avoient tout leur commerce à la cour. Madame de Chevreuse avoit des relations avec l'abbé Fouquet, l'abbé Charier avec le grand prévôt & l'abbé de Sourches son frere. Madame de Rhodes qui mourut dans ce temps-là, faisoit elle-même ses voyages à la cour en habits déguisés *, aussi-bien que Berthet & le baron de Pennecors, parent du cardinal de Retz, qui tâchoient tous les deux de se rendre nécessaires & de

* On trouva dans sa garderobe cinq ou six frocs de différents moines. On prétend qu'elle mourut de chagrin de ce qu'étant allée, déguisée en cordelier, pour donner quelques avis au cardinal Mazarin, ce dernier les reçut froidement & avec mépris.

s'intriguer dans les négociations. Mais comme M. le prince n'étoit pas si bien informé des menées du cardinal de Retz qu'il l'étoit des siennes, il ne lui étoit pas si aisé de lui dire ses vérités, ni d'en tirer les avantages qu'on prenoit plus facilement contre S. A. R.

La seule ressource de M. le prince étoit donc dans la violence dont il auroit encore bien voulu se servir contre le cardinal de Retz : ce que la plûpart de ses amis appréhendant, ils convinrent qu'il devoit prendre le parti de la retraite, aussi-bien que le maréchal de l'Hôpital, & le prévot des marchands, & qu'il allât à Mezieres ou à Charleville, dont le marquis de Noirmoutiers & le vicomte de Bussi-Lamet, parents du cardinal, étoient gouverneurs. C'étoit le sentiment de l'évêque de Châlons, du duc de Brissac, du comte de Montresor, du marquis de Laigues, de l'abbé Charier & du sieur d'Argenteuil. Mais aussi-tôt que Joli, qui n'approuvoit pas cette conclusion, eut vu le sieur de Caumartin, ils résolurent d'exhorter le cardinal à tenir ferme, persuadés qu'il perdroit toute sa considération & son crédit auprès de la cour & du peuple, dès qu'il seroit hors de Paris, & qu'il suffisoit de le mettre en état

de résister à une insulte, en cas qu'on le voulût attaquer. C'est pourquoi le sieur de Caumartin lui offrit aussi-tôt une somme de dix mille livres pour s'assurer d'une bonne garde, qu'il composa de cent ou cent vingt Anglois de la suite du roi d'Angleterre, que ce prince voulut bien lui prêter: sans parler de plus de cent gentilshommes, dont une partie couchoit dans le petit archevêché, & les autres dans le cloître.

On s'assura aussi de la plûpart des bourgeois des environs, dont les capitaines promirent de se mettre sous les armes au premier bruit. Il y en eut même des quartiers éloignés, qui donnerent leur parole, entr'autres le sieur Houx, capitaine des bouchers, au bout du pont Notre-Dame. On donna ordre aussi aux curés de faire sonner le tocsin en cas d'alarme, & d'exciter le peuple au secours de leur archevêque. Outre ces précautions, on prit aussi celle d'ouvrir secrétement des vitres de l'église Notre-Dame, qui répondoient au petit archevêché; afin qu'en cas de besoin le cardinal de Retz pût se sauver dans les tours de l'église, où l'on fit provision de mousquets, de bombes, de grenades, avec des vivres pour quelques jours: tout cela dans un grand

ſecret & par le ſoin d'un bon prêtre qui avoit ſoin des cloches, nommé Carré: mais le reſte étoit public. Les ſoldats faiſoient la garde réguliérement dans l'archevêché ſous les ordres du vicomte Lamet & du marquis de Châteaurenault.

Tous ces préparatifs retinrent les factieux dans le reſpect, & les empêcherent de s'approcher, comme ils faiſoient auparavant, du quartier Notre-Dame, & d'y continuer leurs inſolences. Il y a bien de l'apparence qu'ils produiſirent le même effet à l'égard de Mr. le prince, & que quelqu'envie qu'il eût de le chaſſer de la ville, il rompoit toutes ſes meſures, voyant qu'il ne pouvoit entreprendre de le forcer ſans s'expoſer à de grands riſques. Il jugea plus à propos de n'en rien faire, d'autant plus qu'il appréhendoit d'offenſer S. A. R. qui continuoit de l'aimer & de le protéger.

Cependant on amuſoit à la cour les députés du parlement, ſans leur rendre réponſe, dans l'eſpérance que les bourgeois irrités des violences de Mr. le prince ſe déclareroient contre lui. Mais voyant qu'au contraire il s'étoit rendu maître de l'hôtel-de-ville par l'abſence du maréchal de l'Hôpital & du prévôt

des marchands, auxquels ils avoient substitué le duc de Beaufort, & le sieur de Broussel, il fallut enfin leur répondre : ce que S. M. fit en leur déclarant qu'elle vouloit bien consentir à l'éloignement du cardinal Mazarin, quoiqu'elle vît bien que ce n'étoit qu'un prétexte, à condition que les princes enverroient des députés pour traiter d'une bonne paix. Mais Mr. le duc d'Orléans ayant représenté que cette réponse étoit captieuse, & que c'étoit un artifice du cardinal, pour les engager à une conférence qui n'étoit point nécessaire, puisqu'ils persistoient dans la résolution de mettre les armes bas sans aucune condition, dès qu'il seroit retiré, le parlement ordonna que S. M. seroit remerciée très-humblement ; que les députés insisteroient toujours à l'exécution de cette promesse, & que Mrs. les princes seroient priés de leur écrire pour les assurer qu'ils s'en tenoient à leur derniere déclaration, & pour les prier de recevoir pour eux les ordres du roi, de ce qu'ils avoient à faire, après que le cardinal Mazarin se seroit retiré.

Les termes de ces arrêts ne satisfirent aucun des deux partis. Ainsi de part & d'autre on continua les voies de fait,

& la cour ayant fait casser par un arrêt du conseil, la nomination du sieur de Broussel à la charge de prévôt des marchands, les princes n'oublierent rien pour soutenir ce qu'ils avoient fait, & pour porter les choses encore plus avant: ce qui ne leur fut pas difficile, la plûpart des conseillers du parlement se tenant enfermés dans leurs maisons, & ne voulant plus se trouver aux assemblées. De sorte que les députés étant revenus de S. Denis, malgré les ordres de la cour de la suivre à Pontoise, & ayant fait leur rapport, le parlement après plusieurs délibérations, donna un arrêt par lequel il fut déclaré que S. M. n'étant pas en liberté, S. A. R. emploieroit toute son autorité pour le tirer d'entre les mains du cardinal Mazarin, & permission pour cela de prendre la qualité de lieutenant général du royaume, avec ordre à tous les sujets de S. M. de le reconnoître pour tel, tant que le cardinal demeureroit en France; que M. le prince seroit aussi prié d'accepter le commandement des armées sous l'autorité de S. A. R. que tous les officiers du roi, capitaines de ses gardes, &c. en demeureroient responsables avec leur postérité; qu'il seroit écrit au roi pour excuser le retour

des députés, & pour le supplier de vouloir bien éloigner le cardinal Mazarin, ajoutant que l'arrêt seroit envoyé aux autres parlements, qui seroient invités d'en donner de semblables.

La cour cassa cet arrêt; mais cela n'empêcha pas le parlement d'en donner deux autres, dont le premier ordonnoit l'exécution de celui qui mettoit la tête du cardinal à prix; que sa bibliotheque seroit vendue, & ses meubles; que les fermiers de ses bénéfices seroient contraints de payer entre les mains de certains banquiers, pour assurer le payement de ceux qui trouveroient moyen de se défaire du cardinal: & le second imposoit une nouvelle taxe sur les bourgeois pour le payement des troupes, qui fut fixé à la somme de huit cents mille livres par la maison de ville, & repartie sur toutes les maisons, à raison de soixante-quinze livres par porte cochere, & les autres à proportion. Mais cette taxe ne fut payée que par quelques-uns des partisans des princes, & ne servit qu'à indisposer davantage contr'eux l'esprit des bourgeois, qui se dispenserent de payer, en disant que l'arrêt avoit été cassé par le conseil.

Cependant S. A. R. & M. le prince accepterent les qualités qui leur avoient

été données par le parlement ; ils dépêcherent des lettres circulaires à tous les gouverneurs de provinces ; & Mr le duc d'Orléans établit un conseil au Luxembourg, où il appella deux officiers du parlement, le président de Nesmond & le sieur de Longueil *, & même M. le chancelier, qui auroit bien pu & dû se dispenser d'y assister. La cour voyant que le parlement n'osoit plus s'opposer aux volontés des princes, prit le parti de le transférer à Pontoise où elle s'étoit rendue, & ayant ramassé vingt ou trente maîtres des requêtes, présidents & conseillers, elle en composa une espece de parlement, pour opposer à celui de Paris. Ces officiers, quoiqu'en petit nombre, ne laisserent pas de faire leurs fonctions avec assez de vigueur, & pour s'attirer plus de considération, ils firent, de concert avec la cour, des remontrances pour l'éloignement du cardinal, qui leur fut aussi-tôt accordé & exécuté, après quoi le roi fut à Compiegne, laissant le maréchal de la Ferté à Pontoise avec une partie de ses troupes, pendant que le

* Longueil, frere du président de Maisons, & conseiller de grand'chambre, aimoit l'état ; mais il aimoit encore plus l'argent. Cinquante mille écus Mazarins le détacherent de la fronde.

vicomte de Turenne étoit allé se poster à Villeneuve-Saint-George, pour tenir tête au duc de Lorraine qui étoit rentré en France, & s'étoit avancé vers Brie-Comte-Robert.

Ce mouvement ayant obligé M. le prince à décamper de la plaine d'Ivri pour passer à Charenton sur un pont de bateaux qu'il fit dresser sur la Seine au Port-à-l'Anglois, M. de Turenne se trouva comme enfermé entre l'armée du duc de Lorraine, & celle de M. le prince (embarras qui dura pendant quelques jours, mais dont il se tira heureusement pendant une nuit que ces deux princes étoient à Paris, & que M. le prince étoit indisposé, pour s'être trop approché d'une comédienne) ayant pris si bien son temps, que ses ennemis ne s'apperçurent de son éloignement, que quand il fut en état de ne les plus appréhender. Cette retraite imprévue les déconcerta d'autant plus, qu'ils remarquerent dans le parlement un fort grand changement à leur égard, depuis le départ du cardinal Mazarin : ce qui obligea les princes à penser sérieusement à la paix, & à déclarer qu'ils étoient prêts de se soumettre sans autre condition que celle d'une amnistie générale pour eux & pour tous leurs partisans. En conséquence de cela, le parlement

donna un arrêt par lequel il fut ordonné que S. M. feroit très-humblement remerciée de l'éloignement du cardinal, & suppliée de vouloir bien revenir à Paris pour recevoir toutes les marques qu'il pouvoit desirer de leur obéissance & de leur respect; que MM. les princes seroient aussi remerciés, & priés de continuer leurs bons offices pour la paix, & que cependant leur déclaration seroit enregistrée. Cet arrêt ne satisfit pas la cour, qui prétendoit que les princes, conformément à leur déclaration, devoient mettre bas les armes, sans aucune capitulation: de sorte que S. A. R. ayant écrit au duc d'Anville, qui étoit à la cour, d'obtenir des passeports pour quelques personnes qu'il vouloit envoyer, le duc lui fit réponse qu'il n'avoit pu obtenir les passeports, parce que S. M. vouloit qu'avant toutes choses M. le prince mît bas les armes, suivant ses promesses. Pour satisfaire en quelque façon à la demande des princes, la cour envoya une amnistie au parlement de Pontoise, dont la publication ne servit de rien, à cause de la maniere dont elle étoit dressée, qui condamnoit trop ouvertement la conduite des princes, & parce que le canal du parlement de

Pontoise ne plaisoit pas à celui de Paris : ce qui donna lieu à de nouvelles délibérations dont le résultat fut, que le roi seroit très-humblement remercié & supplié de revenir à Paris, d'accorder des passeports aux envoyés des princes, & une amnistie générale en bonne forme, pour être publiée dans tous les parlements du royaume, & que toutes les compagnies souveraines seroient invitées de députer vers S. M. pour le même sujet. Cet arrêt faisoit voir la disposition où l'on étoit de se rendre à la premiere démarche que la cour voudroit faire, sans se mettre fort en peine des intérêts particuliers des princes ; & comme tous les corps étoient invités de députer au roi pour le prier de revenir à Paris, tout le monde s'empressa d'exécuter cet article de l'arrêt, sans s'embarrasser du reste. Les ecclésiastiques, comme de raison, commencerent à donner l'exemple : & le doyen de Notre-Dame ayant proposé au chapitre d'envoyer des députés sans en parler au cardinal de Retz, Joli, après en avoir été informé, lui fit entendre qu'il lui étoit avantageux de se mettre à la tête de cette députation, & que ce seroit une occasion fort naturelle de recevoir de la main de

S. M. le bonnet que le pape lui avoit envoyé par un courier : ce que le cardinal souhaitoit avec le dernier empressement, ayant employé toutes sortes de moyens pour que le roi donnât cette commission à S. A. R. ou à quelqu'autre. C'est pour cela qu'après s'être assuré de l'agrément de la cour, par le moyen de la princesse Palatine; il prit ses mesures avec le chapitre & avec le reste du clergé, dont les différents corps joignirent leurs députés à ceux du chapitre, & il partit à leur tête dans un appareil assez solemnel & tranquille pour le temps, n'y ayant eu que quelques menues canailles qui crierent à l'ordinaire après eux, *aux Mazarins*, sans trouver aucun embarras ni obstacle sur toute la route (quoique les troupes de M. le prince fussent répandues dans toutes les compagnes) à cause de la protection de S. A. R. qui avoit donné un détachement de ses gardes au cardinal de Retz, pour l'assister jusqu'à Compiegne. Leur voyage fut de huit jours, dont le cardinal en passa trois à la cour, où il fut fort bien reçu. Sa harangue fut approuvée de tout le monde, étant conçue en des termes parfaitement accommodés à la disposition des esprits. Il y eut plusieurs

conférences pour concerter les moyens du retour du roi, & d'une réunion sincere entre les deux cardinaux, qui ne put être terminée, parce qu'il fut obligé de retourner à Paris : mais on convint de se donner des nouvelles de part & d'autre.

Cependant les partisans de M. le prince ayant fait imprimer une fausse harangue du cardinal de Retz au roi, pour le décrier parmi le peuple, on fut obligé de publier la véritable, qui fut tellement goûtée du public, que quand il rentra dans Paris, tout le monde sortoit des maisons pour le voir, avec des acclamations redoublées de *vive le roi & la paix.*

Cet exemple du clergé fut bientôt suivi par toutes les compagnies souveraines, par le corps de-ville, par le corps des marchands, par les colonels, & les capitaines de la bourgeoisie, dont les derniers furent ménagés, principalement par le cardinal de Retz, qui avoit toutes les nuits des conférences avec quelques-uns d'entr'eux, & particuliérement avec le sieur de Seve, maître des requêtes & colonel du fauxbourg S. Germain. L'abbé Fouquet qui s'étoit érigé en agent du cardinal Mazarin, voulut aussi se faire de la fête,

& se donner le mérite du retour du roi. Pour cet effet sur des ordres qu'il s'étoit fait adresser de la cour, il assembla dans le palais royal un grand nombre de bourgeois bien intentionnés, sous la direction du sieur le Prévôt, conseiller de la grand'chambre. Celui-ci, après un discours étudié pour leur faire sentir les douceurs de la paix, & les avantages qu'ils devoient se promettre du retour du roi, qui étoit desiré de tous les gens de bien, & traversé par un petit nombre de factieux, conclut en les exhortant à se saisir des principaux quartiers de la ville, à mettre tous du papier à leurs chapeaux, suivant l'usage des armées du roi, & à crier en sortant, *vive le roi*, avec assurance qu'ils seroient suivis de tous les bons bourgeois. Mais peu s'en fallut que cette belle équipée n'eût un effet tout contraire. Ceux qui voulurent se signaler en sortant de cette assemblée furent aussi-tôt chargés & dissipés par les bourgeois; de sorte que cette tentative mal concertée pensa tout gâter, & ne fit que retarder les desseins qui avoient été le mieux digérés par le cardinal de Retz.

Cependant comme dans le fond les esprits étoient favorablement disposés,

ce prélat, pour satisfaire à sa promesse, envoya secrétement à la cour le sieur Joli, afin de prendre des mesures pour le retour du roi avec la princesse Palatine. Mais il arriva qu'en revenant, il fut arrêté par quelques cavaliers de l'armée de M. le prince, qui le menerent à Charenton, où ils le garderent bien caché pendant deux jours, en attendant quatre cents écus qu'il leur avoit promis pour sa rançon, & qu'il envoya chercher à Paris : après quoi ces cavaliers le mirent en liberté de si bonne foi, qu'ils ne voulurent pas fouiller dans ses poches, où ils auroient trouvé les dépêches de la princesse Palatine. Ce fut un grand bonheur que M. le prince n'eut aucune connoissance de sa capture : S. A. sçachant quelle part il avoit dans les secrets du cardinal de Retz, Joli auroit sans doute couru risque, s'il eût été à la discrétion de ce prince. Mais où son bonheur parut davantage, ce fut sur le chemin de Charenton à Paris, un moment après avoir été relâché. Car il rencontra M. le prince presque tête-à-tête, de maniere que pour l'éviter, il fut obligé de pousser son cheval à travers des champs, ce qui auroit dû naturellement le rendre suspect, & le faire

arrêter. Cependant il ſortit heureuſement de tous ces dangers, & il alla rendre compte de ſes aventures & de ſes négociations au cardinal de Retz, qu'il trouva fort inquiet de ſa détention & qui fut ravi de le voir & d'apprendre de lui, que dès que L. M. eurent appris de ſes nouvelles, elles réſolurent auſſi-tôt de ſe rendre à S. Germain, où les députés furent entendus. Il y eut quelques difficultés ſur ceux de la ville, parce que le duc de Beaufort & le ſieur de Brouſſel s'étoient trouvés à leur nomination : mais elle fut levée quand on ſçut qu'ils s'étoient démis l'un & l'autre de leurs emplois, & le roi leur accorda une audience très-favorable, auſſi-bien qu'aux autres. Mais ceux qui furent reçus le plus agréablement, furent les officiers de la bourgeoiſie, dont la cour avoit plus de beſoin pour aſſurer le retour du roi, & une réception honorable dans Paris. M. le prince voyant que tout ſe diſpoſoit de ce côté-là, ſe retira vers la Flandre avec ſes troupes, à l'exemple du duc de Lorraine, après avoir tenté inutilement pluſieurs moyens de s'accommoder avec la cour, par le miniſtere de Gourville, du duc de Bouillon, de l'abbé Fouquet, de madame de Châtillon, & en

dernier lieu du duc de la Rochefoucault : soit que le cardinal n'eût pas envie de traiter avec lui, ou que les prétentions de S. A. fussent excessives & exorbitantes. 1. Il demandoit que le cardinal Mazarin sortît du royaume, & que le roi donnât à S. A. R. & à lui le pouvoir de faire la paix générale. 2. Qu'on fît un conseil composé de personnes non-suspectes, & qu'on ôtat le surintendant. 3. Que tous ceux qui avoient suivi les princes fussent rétablis dans leurs biens, charges & gouvernements. 4. Que M. le duc d'Orléans auroit une pleine satisfaction pour lui & pour ses amis. 5. Que l'on accorderoit à la ville de Bourdeaux les immunités & privileges qu'elle demandoit. 6. Que M. le prince de Conti auroit permission de traiter du gouvernement de Provence avec le duc d'Angoulême ; que le duc de Nemours auroit celui d'Auvergne, & le duc de la Rochefoucault celui d'Angoumois & de Saintonges, ou une somme de trois cents cinquante mille livres pour traiter de tel autre qu'il voudroit : que le prince de Turenne seroit dédommagé du rasement de Taillebourg ; que les comtes du Dognon & de Marsin seroient faits maréchaux de France, &

le sieur Viole, secrétaire d'état ou président à mortier : qu'on donneroit des lettres de duc au marquis de Montespan ; qu'on rendroit le gouvernement d'Anjou au duc de Rohan, avec celui du Pont de-Sez & de Saumur ; que le marquis de la Force auroit le gouvernement de Bergerac & de Sainte-Foi, & qu'on donneroit cent cinquante mille livres à M. de Silleri pour acheter un gouvernement, avec promesse de le faire chevalier de l'ordre à la premiere promotion. A ces conditions M. le prince promettoit de mettre bas les armes, & de consentir au retour du cardinal dans trois mois, ou après la conclusion de la paix générale. Ces prétentions outrées rendirent toutes les négociations inutiles, quoiqu'elles fussent devenues moins difficiles par la mort du duc de Nemours, qui fut tué en duel par le duc de Beaufort son beau-frere, d'un coup de pistolet derriere les Jacobins de la rue S. Honoré, pour des démêlés secrets qui duroient depuis long-temps entr'eux, & qui se réveillerent au sujet du gouvernement de Paris, qui avoit été donné au duc de Beaufort. Cet accident n'ayant pas levé toutes les difficultés, on ne conclut rien. Il n'y eut que madame

de Châtillon, qui profita de ces négociations par le don que lui fit M. le prince de la terre de Merlou, où il pouvoit cependant entrer d'autres considérations : ainsi toutes les conférences ne produisirent rien, & il s'engagea tout-à-fait avec les Espagnols, résolu à la continuation de la guerre, entraîné par madame de Longueville, qui étoit jalouse de madame de Châtillon, & qui craignoit toujours d'être obligée de retourner vers son mari. D'ailleurs il faisoit un fort grand fond sur la haine publique contre le cardinal Mazarin, d'où il espéroit tirer de grands avantages : mais faute d'un chef de confidence, cette haine s'étouffa peu à peu, & chacun ne songea qu'à se soumettre, dans la crainte de se perdre.

La cour ne laissa pas de profiter de cette consternation, & d'en tirer avantage. Le roi revint à Paris sans amnistie générale, & sans avoir rien accordé à M. le duc d'Orléans. Au contraire S. M. lui ayant dépêché un exprès du bois de Boulogne, avec ordre de l'aller trouver ou de se retirer, il eut peur d'être arrêté, & il partit le lendemain matin pour aller à Blois.

Le roi continuant d'agir avec autorité, envoya une lettre de cachet au

parlement, pour lui ordonner de se rendre au Louvre : ce qui étonna un peu la compagnie. Mais comme il n'étoit plus temps de faire des difficultés, elle obéit sans raisonner & alla au Louvre, où le roi tint son lit de justice, & après une amnistie qui paroissoit générale, S. M. fit publier une déclaration pour en excepter les ducs de Beaufort & de la Rochefoucault, les sieurs de Broussel, Viole, de Thou, Portail, Betaul, de Croissy, Coulon, Machault, Fleury, Martineau, Genoux, le marquis de la Boulaye, Fontrailles, & Denis, trésorier de France, avec défense au parlement, de prendre à l'avenir connoissance des affaires d'état & de la direction des finances.

Cette hauteur surprit tout le monde, sans en excepter ceux qui s'étoient employés avec le plus de chaleur pour le retour de S. M. Cependant les disgraciés furent obligés de disparoître, & de se cacher en différents endroits, où quelques-uns sont morts exilés, entr'autres le sieur de Broussel.

Cette subite révolution donna une grande réputation au cardinal Mazarin dans les pays étrangers, où d'ordinaire on ne juge des choses que par l'événement. La vérité est qu'il n'y avoit pas

toute la part qu'on pourroit s'imaginer, la plûpart de ces changements s'étant faits par hasard & sans son consentement. Mais quand même tous ces heureux succès auroient été un effet de son génie, il n'en mériteroit pas plus de gloire; puisqu'il est toujours aisé à celui qui a l'autorité du prince de s'en prévaloir & même d'en abuser en donnant de belles espérances & manquant impunément à sa parole. Certainement cela ne justifie pas S. A. R. ni M. le prince, ni le coadjuteur qui devoient le mieux connoître. Une meilleure intelligence auroit pu prévenir ce malheur, & tous les autres qui leur sont arrivés dans la suite, qu'ils ne devoient attribuer qu'à leurs passions, & au desir qu'ils avoient chacun en particulier de se venger de leurs ennemis, c'est-à-dire de ceux dont ils croyoient avoir été offensés.

La maniere dont le roi rentra dans Paris devoit surprendre le cardinal de Retz plus que personne, parce qu'ayant contribué autant qu'il avoit fait au retour du roi, il semble qu'on ne devoit pas oublier de si bonne heure les paroles qu'on lui avoit données, de ne rien faire que de concert avec lui. Cependant il ne fit presqu'aucune réflexion

sur cette conduite, non plus que sur le secret du message à M. le duc d'Orléans, qu'il n'apprit qu'au Louvre, où il se rendit d'assez bonne heure pour attendre L. M. & cela par un hasard ; le prévôt de l'Isle l'ayant dit à Joli comme une nouvelle publique.

Il lui arriva dans le même lieu une autre chose qui devoit encore l'étonner davantage : c'est qu'il reçut un moment après un billet de la princesse Palatine, pour l'avertir de ne la point aller voir dans l'appartement qu'on lui avoit préparé au Louvre, & de lui envoyer seulement Joli, qu'elle instruiroit de toutes choses. Cela fut exécuté comme elle le desiroit, & cette princesse en abordant Joli, commença par lui demander si le cardinal de Retz avoit perdu l'esprit, pourquoi il avoit fait revenir le roi si-tôt à Paris, ajoutant qu'elle ne croyoit pas que cela fût de son intérêt, ni qu'il en dût espérer une grande satisfaction. Ce discours rapporté au cardinal ne fit pas grande impression sur son esprit si entousiasmé des caresses de la reine, qu'il n'écoutoit presque rien de tout ce qu'on lui représentoit. S. M. lui dit entr'autres choses que le retour du roi étoit son ouvrage, & qu'il venoit de lui rendre un service, dont

elle vouloit le faire souvenir toute sa vie.

Cependant quoiqu'il fût pénétré des flatteries de la reine, il ne laissa pas au sortir du Louvre de faire encore une démarche qui sentoit bien l'esprit de la fronde. Il alla chez Mr. le duc d'Orléans pour lui conseiller de demeurer à Paris, & de ne point obéir à l'ordre qui lui avoit été envoyé. Mais à dire le vrai, ce conseil n'étoit plus qu'une espece de bienséance dont S. A. R. ne fit pas grand cas : ce prince étant parti le lendemain matin peu satisfait du cardinal de Retz qui ne lui offrit point de le suivre. Il découvrit même qu'il avoit négocié beaucoup de choses avec la cour sans sa participation, quoiqu'il lui eût protesté cent & cent fois qu'il ne vouloit dépendre que de lui. La reine fut aussi peu contente du conseil qu'il avoit donné à S. A. R. mais elle ne lui en témoigna rien, & ne laissa pas de le caresser à son ordinaire, quand il alloit au Louvre, ce qu'il continua de faire pendant quelque temps, si prévenu de l'importance de ses services, qu'on ne lui pouvoit faire écouter les avis qui lui venoient tous les jours du péril dont il étoit menacé. Il s'imaginoit vainement que la pourpre Romaine

se mettoit à couvert de toute entreprise, & que le peuple ne manqueroit pas dans le besoin d'accourir à son secours, en quoi il se trompoit fort. La plûpart du monde, & particulierement les personnes de qualité qui avoient le plus de part aux intrigues, avoient changé en haine l'affection qu'ils avoient eue pour lui, parce qu'on voyoit manifestement qu'il étoit l'unique auteur de la révolution derniere, à quoi il n'y avoit plus de reméde.

Cependant la princesse Palatine ne cessoit de faire avertir le cardinal de Retz, de prendre garde à lui *. Et comme il voulut enfin s'éclaircir par lui-même, & sçavoir d'elle ce qu'il avoit à craindre, ce qu'il jugeoit plus facile, parce qu'elle avoit quitté son appartement du Louvre, & qu'elle étoit logée chez elle à l'hôtel de Luynes; il chargea Joli, son entremetteur ordinaire, de lui

* Le cardinal Mazarin écrivoit sans cesse à la reine, qu'il falloit arrêter le cardinal de Retz, sans quoi il ne retourneroit jamais à Paris, où il ne se croyoit pas en sûreté pendant qu'il y resteroit un homme capable de lui tenir tête. D'ailleurs il ne vouloit retourner qu'après la prison du cardinal de Retz, afin de mander à Rome qu'on l'avoit résolue sans sa participation.

demander une heure de la nuit pour s'entretenir avec elle sûrement & secrétement. Mais cette princesse répondit qu'elle ne vouloit en façon du monde que le cardinal mît les pieds chez elle dans son logis, parce que ce seroit trop l'exposer, & que tout ce qu'elle pouvoit faire pour lui étoit de se rendre le lendemain à neuf heures du soir chez Joli, où ce prélat n'ayant pas manqué de se trouver, elle lui répéta fort au long tous les avis qu'elle lui avoit fait donner: & le cardinal lui ayant enfin demandé où pouvoit donc aller ce qu'il avoit à craindre; elle lui répondit brusquement en se levant, *à tout*, *jusqu'à la mort*.

Cette déclaration l'étourdit tellement, que passant d'une extrémité à l'autre, il cessa tout d'un coup d'aller au Louvre, & il affecta de se faire suivre partout où il alloit de huit ou dix personnes armées: rodomontades fort inutiles qui l'exposoient plutôt que de l'assurer. S'il eut été capable d'écouter de bons conseils, le seul parti qu'il avoit à prendre étoit de se retirer dans un lieu sûr, d'où il pût entretenir les inquiétudes du cardinal Mazarin. Mais il se piqua de suivre une conduite toute contraire, en déclarant fiérement, qu'il ne quit-

teroit pas le pavé de Paris. Sotte vanité, qui pouvoit toute seule être la cause de sa perte, puisque c'étoit donner à entendre à la cour qu'il lui restoit encore des moyens de renouveller les désordres passés. La vérité est pourtant, qu'il ne cherchoit qu'à s'accommoder avec le cardinal Mazarin, & qu'il s'imaginoit que le meilleur moyen étoit de lui faire peur, en affectant une fierté qui certainement n'étoit plus de saison, & qui n'étoit plus soutenue des moyens réels ni d'aucune ressource essentielle. C'est ce que le cardinal Mazarin sçavoit fort bien, quoiqu'il feignît de l'ignorer, traitant toujours avec le cardinal de Retz, comme s'il eût été en état de lui nuire, & lui faisant témoigner beaucoup de disposition à le satisfaire. Mais il sçavoit bien faire naître des difficultés pour se dispenser de conclure, se plaignant entr'autres choses, de ce que le cardinal de Retz se servoit de trop de gens pour négocier avec lui. Cette diversité de personnes, & même souvent de propositions, ne lui permettoit pas de se déterminer à rien. Et en cela il faut convenir que le cardinal Mazarin avoit raison. Car la facilité du cardinal de Retz étoit si grande, qu'il ne refusoit aucun de ceux qui lui offroient leur médiation, quoi-

que ses meilleurs amis lui représentassent souvent les dangereuses conséquences de cette conduite. Mais il étoit environné de gens qui trouvoient leur compte à cette confusion, & qui plus occupés de leurs intérêts que des siens, tâchoient de s'intriguer dans ses négociations pour faire leurs affaires à ses dépens.

La princesse Palatine avoit toujours eu plus de part que personne à sa confiance, & malgré les traverses des autres, elle avoit eu l'adresse de réduire la négociation en des propositions moins vagues & plus précises de part & d'autre, le cardinal Mazarin s'étant engagé de faire donner la direction des affaires au cardinal de Retz, s'il vouloit aller à Rome, & de lui procurer des abbayes, des pensions, & tout ce qui seroit nécessaire pour soutenir la dignité de son caractere dans cette cour. Mais il ne se contentoit pas de cela, & comme il avoit plusieurs personnes considérables qui s'étoient attachées à lui, il demandoit trois gouvernements de places importantes, pour le duc de Brissac, pour le marquis de Fosseuse, & pour le sieur d'Argenteuil, une abbaye de vingt mille livres de rente pour l'abbé Charrier, une charge de

secrétaire d'état pour le sieur de Caumartin, & une somme d'argent pour le sieur Joli, ou l'emploi de secrétaire des commandements de Mr. le duc d'Anjou. Dans le commencement la princesse Palatine s'étoit chargée de faire accepter toutes ces conditions: mais quand elle vit le roi de retour à Paris, & que les craintes du cardinal Mazarin n'étoient plus si pressantes, elle changea bientôt de sentiment, & dit nettement au cardinal de Retz, que puisqu'il avoit fait la faute de laisser revenir le roi, il n'étoit plus question de marchander, & qu'il falloit absolument se contenter de ce qu'on lui offroit, sans penser à ses amis, dont on se souviendroit en temps & lieu.

De tous les amis du cardinal de Retz, il n'y eut que Joli qui appuyât ce sentiment. Il lui représentoit sans cesse le péril où il s'exposoit, s'il en usoit autrement, & que ne pouvant espérer d'obtenir les graces qu'il souhaitoit pour un petit nombre de ses partisans, il ne devoit pas trop s'y opiniâtrer, quand ce ne seroit que pour ne pas décourager les autres, qui auroient lieu de se plaindre de cette préférence. Le cardinal de Retz étoit as-

fez disposé à suivre ce conseil, & si le sieur de Caumartin eût été à Paris, il y a bien de l'apparence que lui & Joli l'auroient déterminé, se mettant peu en peine l'un & l'autre de leurs intérêts particuliers. Mais Caumartin ayant été obligé d'aller à Poitiers pour se marier, Joli ne se trouva pas assez fort pour tenir tête au duc de Brissac, à l'abbé Charrier, & à d'autres gens intéressés, dont il étoit continuellement obsédé. Au commencement le duc de Brissac n'avoit eu que très-peu de part aux affaires du cardinal de Retz : mais il s'étoit depuis quelque temps si bien mis avec lui par des voies si agréables, en lui ménageant des parties de plaisir, qu'il étoit fort difficile de faire prendre d'autres résolutions au cardinal, que celles qui lui étoient inspirées par le duc. La principale de ces parties de divertissement vint du commerce que le duc de Brissac avoit avec mademoiselle de la Vergne, belle-fille du chancelier de Chiverni, parent du cardinal. Cette demoiselle qui étoit fort bien faite, avoit pour voisines mesdemoiselles de la Loupe, dont l'aînée étoit une des plus belles personnes de France : & comme il y avoit une porte de communication d'une maison à l'autre, mademoiselle de la

Loupe étoit à tous moments chez mademoiselle de la Vergne, où le cardinal & ce duc alloient souvent la nuit entretenir ces deux demoiselles. Le cardinal de Retz s'étoit fait faire, pour ces visites nocturnes, des habits fort riches & fort galants, suivant son humeur vaine, qui le portoit à se tenir ordinairement le jour aussi-bien que la nuit paré d'habits extraordinairement magnifiques, dont on se moquoit dans le monde. Outre ces rendez-vous de galanterie, le duc engageoit souvent le cardinal dans des parties de promenade, ou de chasse, dans lesquelles ce prélat s'ouvroit à lui de ses affaires les plus secrétes, jusqu'à lui découvrir son commerce avec la princesse Palatine, que le duc trouva bientôt le moyen de lui rendre suspecte, en lui représentant que ses frayeurs étoient purement politiques & affectées, pour le faire venir au but du cardinal Mazarin, & lui faire sa cour à ses dépens. Le duc ajoutoit que cette princesse n'avoit plus de crédit, & qu'il feroit bien mieux de traiter directement avec la reine, qui ne se rendroit pas si difficile sur les conditions, ou avec Servien qui avoit été rappellé depuis peu, & qui avoit alors toute la confiance de

S. M. Cette pensée de traiter avec Servien venoit de madame la duchesse de Lesdiguieres, amie du duc de Brissac, qui cherchoit depuis long-temps un prétexte pour entrer dans les affaires du cardinal de Retz son cousin, & qui crut en avoir trouvé un admirable. Servien alla remercier le cardinal de la maniere obligeante dont il avoit été reçu dans sa maison de Beaupreau pendant son exil : mais en effet pour insinuer par ce moyen à ce cardinal l'envie de retourner au Louvre, en lui faisant entendre qu'un léger compliment à la reine mettroit les choses en état d'être terminées dans un moment. La duchesse de Lesdiguieres donna dans ce panneau, & y fit tomber aisément le duc de Brissac, parce que les discours de Servien s'accommodoient à leurs desseins & à leurs intérêts. Ils ne sçavoient pas l'un & l'autre que Servien & l'abbé Fouquet ne s'étoient raccommodés, que dans le dessein de perdre le cardinal de Retz, & d'empêcher sa réconciliation avec le cardinal Mazarin, prévoyant bien que si elle se faisoit une fois, ils ne seroient plus que des serviteurs inutiles, & sans considération. Dans ce dessein ces deux MM. avoient prévenu

l'esprit de la reine, en lui faisant entendre qu'elle ne parviendroit jamais à faire revenir le cardinal Mazarin, si elle ne s'assuroit auparavant du cardinal de Retz, dont ils empoisonnoient la conduite, en faisant remarquer à S. M. qu'il n'alloit plus au Louvre, & qu'il affectoit de se promener tous les jours dans les rues de Paris, & de se vanter publiquement qu'il n'en quitteroit pas le pavé. Ces discours ne manquerent pas de produire leur effet dans l'esprit de la reine, qui dans le fond haïssoit toujours le cardinal de Retz, quoiqu'elle n'ignoroit pas les services qu'il lui avoit rendus, & les choses furent poussées si avant, qu'elle donna son consentement pour l'arrêter, au sieur de Pradelle, capitaine aux gardes, soit mort ou vif, & de l'attaquer dans les rues, s'il refusoit d'aller rendre ses respects à L. M. L'abbé Fouquet se chargea du soin de disposer toutes choses pour cette exécution violente, pendant que Servien tâcheroit d'engager le cardinal d'aller au Louvre par le moyen de madame de Lesdiguieres, & du duc de Brissac, qui lui donnerent tant d'ombrage contre la princesse Palatine, qu'elle lui devint suspecte, & qu'il entra lui-même en commerce avec

Servien. Cependant Joli qui voyoit toutes choses, ne cessoit de représenter au cardinal les inconvénients qui pouvoient en arriver, suivant les avis de la princesse Palatine : mais comme le comte de Montresor & Argenteuil appuyoient les visions du duc de Brissac, le premier dit hautement qu'il tenoit en toutes rencontres pour des *Schelmes*, ceux qui conseilloient au cardinal de négliger les intérêts de ses amis. Joli ne fut point écouté, la princesse Palatine devint suspecte, & le cardinal de Retz n'eut pas la force de résister au comte de Montresor, ni à ses autres amis de la même cabale, dans la crainte de les perdre.

L'abbé Charrier n'étoit pas moins vif que le duc de Brissac, étant fortifié dans les mêmes sentiments par les raisonnements du maréchal de Villeroi, du grand prévôt de l'hôtel, & de l'abbé de Sourches son frere, avec lesquels il avoit toujours entretenu un commerce particulier, de maniere qu'il concouroit presque avec eux sans sçavoir ce qu'il faisoit : l'envie qu'il avoit de sortir promptement d'affaire à son avantage, lui faisant écouter trop aisément ce qui pouvoit flatter ses desirs. Ainsi le duc de Brissac & lui s'étant trouvés

de même humeur & de même opinion, ils gouvernoient entiérement le cardinal de Retz avec d'autant plus d'empire, qu'ils entroient l'un & l'autre dans ses plaintes sécrétes, où l'abbé s'étoit intrigué de tout temps, ne le perdant presque point de vue, & l'engageant presque tous les jours dans de nouvelles parties aux environs de Paris, où il n'étoit ordinairement suivi que de deux domestiques.

L'abbé Fouquet s'étant chargé de faire prendre le cardinal de Retz mort ou vif, & ayant été informé de ses parties de promenade, commença de concerter des mesures pour l'exécution de son dessein, qui auroit assurément été fort aisée, en l'attaquant dans une de ces occasions. Ce dessein alloit à le faire périr en secret par assassinat & en trahison; mais il en fut détourné par deux raisons. La premiere fut un reste de répugnance & de honte dans l'esprit de la reine pour une action si étrange. S. M. questionnant cet abbé pour sçavoir comment il s'y prendroit pour en dérober la connoissance au public, il lui répondit qu'elle s'en reposât sur lui, & qu'il le feroit expédier en lieu & de sorte que rien ne seroit découvert : après quoi il le feroit saler.

Ces paroles, comme l'on voit, dénotent une méchanceté si noire, qu'on aura sans doute peine à les croire ; mais elles sont pourtant très-vraies. L'autre raison qui empêcha la reine de presser l'exécution de cette entreprise vint des négociations de Servien, qui donnerent lieu d'espérer que le cardinal se laisseroit persuader d'aller au Louvre où il seroit plus aisé de s'assurer de sa personne, sans en venir à ces fâcheuses extrêmités. D'ailleurs le cardinal Mazarin ayant été consulté sur ce projet, ne l'avoit pas approuvé, dans la crainte sans doute de s'attirer de nouveaux embarras, & des obstacles insurmontables à son retour, par le moyen des parents & des amis du cardinal de Retz, qui n'auroient appa-remment pas manqué de se joindre au parti de M. le prince pour le traverser.

La cour de Rome donnoit aussi de l'inquiétude au cardinal Mazarin qui sçavoit bien que le pape n'étoit pas de ses amis, & que le sacré college n'approuveroit pas une action de cette nature sur un de leurs confreres. Ces considérations garantirent pour un temps le cardinal de Retz de l'abbé Fouquet, qui ne laissa pourtant pas d'entrêtenir ses pratiques pour observer ses démar-

ches, faisant suivre son carrosse tout le long du jour, & tâchant de corrompre ses domestiques, pour découvrir l'heure où il sortoit, & les lieux où il alloit pendant la nuit. Mais il arriva heureusement qu'un de ceux auxquels il s'adressa étoit fils d'un bourgeois de Paris, qui ayant obligation au cardinal de Retz, découvrit ses menées, ajoutant qu'un nommé du Fai, homme d'affaires, demeurant près de S. Paul, tâchoit de corrompre l'argentier de ce cardinal, nommé Pean. Sur cet avis, Joli ayant été chez Pean pour l'interroger, il répondit sans se troubler, qu'il étoit vrai qu'il avoit vu plusieurs fois ce Fai chez son frere l'orfévre, & qu'il lui avoit demandé des nouvelles de son éminence, à quoi il n'avoit pas fait d'attention, mais qu'il ne lui avoit jamais rien donné ni offert pour le séduire. Sur cela Joli l'ayant assuré qu'on ne doutoit point de sa fidélité, lui ordonna de feindre d'écouter cet homme, pour tâcher de tirer de lui le secret de ce complot. Cela fut commencé, mais mal suivi de la part du cardinal de Retz qui se contenta d'informer le duc de Brissac, le comte de Montresor & l'abbé Charrier, des avis qu'il avoit reçus, comme aussi d'une

lettre du P. Thomas, que celui-ci avoit écrite au P. de Gondy, pour l'avertir du danger dont son fils étoit menacé. Mais il plut à ces MM. de traiter tous ces avis de terreur panique, & de dire que c'étoient des artifices de la princesse Palatine, pour empêcher le cardinal d'aller au Louvre, dans la crainte qu'il ne s'accommodât avec la reine sans sa participation, & afin de prolonger les négociations, qui lui attireroient de la considération & du mérite. Dans le fond le cardinal de Retz n'étoit pas du même avis, mais il n'osoit pas les contredire. Joli remarqua cela & lui proposa d'aller à Mezieres ou à Charleville chez le duc de Noirmoutier, ou chez le vicomte de Bussy-Lamet, d'où il pourroit lui-même traiter avec le cardinal Mazazin sans la médiation de la princesse Palatine, ni de personne. Il lui représenta que c'étoit le moyen le plus sûr pour sortir promptement d'affaire, & pour obtenir plus facilement les conditions qu'il demandoit, par la crainte que le cardinal Mazarin auroit de le voir dans un lieu qu'il pourroit livrer à M. le prince en s'accommodant avec lui. Cette ouverture plut fort au cardinal de Retz, qui l'auroit sans doute

ſuivie, s'il avoit été encore le maître de lui-même. Mais les nouveaux confidents n'avoient garde d'y conſentir. Ils vouloient abſolument demeurer les maîtres de ſon accommodement, dont ils eſpéroient tirer de grands avantages. C'eſt pourquoi ils faiſoient parler Servien en des termes qui repréſentoient les choſes ſi prêtes à exécuter, qu'il ſembloit que tout devoit être conclu dans un quart-d'heure d'entretien avec la reine.

La propoſition de Joli ayant donc été éludée par leurs artifices, le cardinal de Retz réſolut enfin d'aller au Louvre. Cependant il écouta encore un nouvel expédient imaginé par le même Joli, pour rompre, ou du moins différer cette viſite. Ce fut d'écrire à M. l'évêque de Châlons ſon ami, pour le prier de faire ſçavoir au cardinal Mazarin les diſpoſitions où il étoit de l'aller trouver en tel lieu qu'il voudroit pour traiter lui même avec lui & convenir enſemble de leurs faits.

Cette lettre fut écrite du conſentement de tout le monde, & M. de Châlons l'ayant reçue s'acquitta auſſi-tôt de ſa commiſſion auprès du cardinal Mazarin. Mais le duc de Briſſac & ſes aſſociés n'eurent pas le temps d'en at-

tendre la réponse ; & comme Servien les pressoit extraordinairement, ils firent tant par leurs importunités, qu'ils l'engagerent enfin à leur donner sa parole pour le jeudi 18 décembre 1652. Dans l'incertitude de ce qui pouvoit arriver, le cardinal eut la précaution de brûler lui-même tous ses papiers & de remettre sa cassette entre les mains de Joli, où il ne restoit que ses chiffres. Il ne garda dans ses poches qu'une lettre du roi d'Angleterre & la moitié d'un sermon qu'il devoit prêcher à Notre-Dame le dernier dimanche de l'avent, comme il avoit déja fait le premier. Il arriva cependant un petit incident qui pensa rompre encore une fois cette résolution. Ce fut le retour du sieur de Caumartin, qui revint enfin sur les instances réitérées de Joli, la veille de cette fatale visite. Il descendit chez Joli. Après une conférence sommaire sur l'état des choses, ils allerent ensemble chez le cardinal, auquel Caumartin ayant dit d'abord qu'il le croyoit perdu sur ce qu'il venoit d'entendre, le prélat n'en voulut pas demeurer d'accord : & après avoir exposé ses raisons, il conclut que la cour pouvoit bien prendre la résolution de le faire assassiner, dont il ne la croyoit

pas capable, mais qu'elle n'oseroit le faire arrêter, la chose étant sans exemple, & d'une périlleuse conséquence dans la conjoncture des affaires présentes. Dans toute cette conversation il prit un grand soin de cacher à Caumartin sa grande liaison avec le duc de Brissac & ses nouveaux confidents, qui avoient tous une grande jalousie contre lui. Tout ce que put dire Caumartin pour détruire ses raisons ne servit de rien, & dans la vérité il ne s'y opposa pas avec la vigueur & la fermeté que Joli s'en étoit promise : soit qu'il ne fut pas suffisamment instruit de l'air du bureau, & peut-être par déférence aux volontés du cardinal qui avoit pris sa résolution, & qu'il n'osa pas combattre ouvertement. Il demeura donc ferme, quoique la princesse Palatine, trois heures avant qu'il sortît, lui envoyât dire encore une fois par le baron de Pennacors, qu'elle le conjuroit de ne rien précipiter, & de demeurer chez lui pendant quelques jours en attendant la réponse du cardinal Mazarin, qui leveroit toutes les difficultés. Joli eut beau insister là-dessus, & y joindre les remontrances, cela fut inutile & ne servit qu'à augmenter les emportements de l'abbé Charrier, qui

s'étoit rendu au petit archevêché dès sept heures du matin, & qui persécutoit à tout moment le cardinal de monter en carrosse. C'est ce qu'il fit enfin sur les neuf heures, avec quelques autres personnes qui l'accompagnerent jusqu'au Louvre. Etant arrivés ils monterent d'abord à l'appartement du maréchal de Villeroi, d'où l'on envoya sçavoir ce que le roi faisoit : & comme on rapporta que S. M. sortoit de sa chambre pour aller chez la reine, le cardinal partit, & au bas de l'escalier il rencontra le roi, qui lui dit en partant : *Ah ! vous voilà donc, Mr. le cardinal, je vous souhaite le bon jour.* Le roi entra ensuite dans la chambre de la reine, qui voyant paroître le cardinal de Retz, lui dit assez brusquement : *M. le cardinal, on m'a dit que vous avez été malade ; on le voit bien à votre visage. Mais il paroît pourtant assez bon pour juger que le mal n'a pas été grand.* La conversation finit-là, sans que S. M. lui dit un seul mot pendant le reste du temps qu'il fut en sa présence. Cette espece d'indifférence l'obligea de sortir un peu plutôt qu'il n'avoit dessein de faire. Mais à peine fut-il hors de la porte, qu'il fut joint par M. de Villequier, qui l'ayant tiré

vers une fenêtre de l'autre chambre, lui dit qu'il l'arrêtoit de la part du roi; & marchant à son côté, il lui fit prendre le chemin de sa chambre. Etant près d'y entrer le cardinal se tourna vers ceux qui l'avoient suivi, & leur dit qu'ils n'avoient qu'à se retirer, & qu'il étoit arrêté. Cela se passa sur les onze heures du matin, après quoi il fut conduit au bois de Vincennes sur les trois heures après midi. Cette nouvelle s'étant répandue aussi-tôt dans le Louvre, la reine dit qu'elle louoit Dieu de ce qu'il n'y avoit point eu de sang répandu : ce qui fait bien voir que les ordres étoient donnés de la maniere qu'il a été dit. S. M. demanda aussi au sieur le Tellier si Joli étoit arrêté : à quoi il répondit que non, parce qu'il n'étoit pas venu au Louvre. La reine repliqua qu'il falloit donc aller chez lui pour le prendre : mais le sieur le Tellier lui représenta que cela pourroit être dangereux, attendu qu'il demeuroit dans le cloître, proche l'archevêché, où il pourroit arriver du désordre *.

* Le cardinal de Retz se précipita par la même présomption qui perdit le duc de Guise à Blois. Ils s'imaginoient l'un & l'autre qu'on n'oseroit attenter à leur personne, sans réfléchir

Joli eut donc le temps de se mettre en lieu de sûreté, après avoir hasardé d'aller chez le sieur Caumartin. Tous deux allerent, par différents chemins, chez le comte de Montresor, qui leur conseilla de se retirer, disant que sa maison seroit plus observée qu'aucune autre. Après cela Joli retourna au cloître, où il demeura deux ou trois heures, tâchant d'exciter le chapitre à entreprendre quelque chose de vigoureux en faveur du cardinal. Cela étoit fort imprudent, puisque s'il eût été pris, & qu'on lui eût fait son procès, comme on n'y auroit pas manqué, le cardinal de Retz étoit perdu sans ressource; Joli étant dépositaire des secrets les plus délicats & les plus importants. Enfin s'étant laissé persuader par les remontrances du marquis de Château-renaud, de l'abbé d'Hacqueville, & du sieur Daurat, conseiller au parlement, il monta dans le carrosse du dernier, qui le mena dans une maison particuliere, où il passa la nuit à écrire aux amis du cardinal de Retz.

La providence toute seule conserva Joli dans cette occasion, le cardinal

---

que le plus dangereux étoit pour un sujet, c'est de se rendre redoutable à son souverain.

de Retz l'ayant pressé autant qu'il le put d'aller avec lui au Louvre, jusqu'à lui reprocher qu'il avoit peur, pour le piquer d'honneur. Cela pensa déterminer Joli à le suivre : mais enfin ayant fait réflexion au risque qu'il y avoit pour le cardinal lui-même, il prit congé de lui, & lui dit en le quittant, que puisqu'il vouloit se perdre, il falloit qu'il se perdît tout seul, & que peut-être il seroit assez heureux pour aider à le tirer un jour de l'abyme où il alloit se précipiter : ce qui est effectivement arrivé, comme on le verra dans la suite de ces Mémoires.

Il est étonnant combien peu de gens s'intéresserent à la prison du cardinal de Retz, & combien il y en eut qui s'en réjouirent, même entre les frondeurs. On disoit hautement, il n'a que ce qu'il mérite pour avoir abandonné M. le prince, & s'être employé comme il a fait au retour du roi : il n'y eut que le chapitre de Notre-Dame & les curés de Paris, qui en témoignerent du ressentiment. Aux premieres nouvelles que les chanoines en eurent, ils s'assemblerent extraordinairement, & résolurent de prier M. l'archevêque de Paris de se joindre à eux, pour aller demander sa liberté. Plusieurs curés qui

se trouverent dans le même temps à l'archevêché firent les mêmes instances; & le nonce du pape qui s'y rencontra pour le même sujet, les exhorta tous à faire leur devoir, les assurant qu'ils seroient soutenus avec vigueur du côté de Rome, & par lui-même en tout ce qui dépendroit de son pouvoir. Mais M. l'archevêque s'excusa, sous prétexte d'indisposition, & remit la partie au lendemain, quoiqu'il fût fortement sollicité d'y aller sur le champ, par le P. Gondy son frere & pere du cardinal de Retz, & par la duchesse de Lesdiguieres sa niece, qui s'avisoit un peu trop tard de chercher du remede au mal dont elle étoit la cause.

Cette nonchalance de l'archevêque rallentit un peu les bonnes intentions du clergé : mais le chapitre alla son chemin, & ordonna des prieres de quarante heures pour la liberté du cardinal, avec l'exposition du S. Sacrement, qui dura trois jours entiers, quoique le sieur le Tellier leur eût porté un ordre du roi pour faire cesser cette dévotion où il se trouvoit beaucoup de monde. Les chanoines refuserent d'obéir, & quelques-uns même parlerent en des termes si forts, que la cour vit bien qu'il ne falloit pas presser cette

affaire; de sorte que si l'archevêque avoit marqué un peu plus de résolution, & menacé des censures écclesiastiques, il y a bien de l'apparence que la cour auroit été obligée de le relâcher. Car le chapitre & les curés étoient résolus de fermer Notre-Dame & toutes les églises, si l'archevêque les eut voulu appuyer, ce qui auroit causé un étrange désordre, d'autant plus que le parti de M. le prince étoit devenu beaucoup plus considérable.

Mais l'archevêque étoit bien éloigné de prendre parti dans cette affaire, tant par sa foiblesse naturelle qui étoit connue de tout le monde, que par une jalousie ridicule qu'il avoit conçue de son neveu, depuis sa promotion au cardinalat. Ainsi quoiqu'à la fin il fût obligé d'aller faire au roi les remontrances dont il avoit été chargé par tout le clergé, il s'en acquitta si mal, que la reine lui ayant reproché les prieres de quarante heures, il répondit qu'elles ne s'étoient pas faites par son ordre, mais par celui du chapitre. Après cela S. M. l'ayant tiré à part, & lui ayant dit quelques petits mots de douceur avec des assurances que son neveu n'auroit aucun mal, il s'en contenta, & crut avoir beaucoup fait

pour lui, laissant tous les ecclésiastiques peu satisfaits de sa conduite, qui leur lioit en quelque façon les mains, & ne leur permettoit pas de rien entreprendre davantage. Cependant le chapitre ne laissa pas de nommer des députés pour examiner les moyens de secourir le cardinal de Retz, & ordonna que l'on diroit tous les jours à la fin de l'office un pseaume en chant lugubre avec une oraison pour sa liberté. Mais on en demeura là par la lâcheté de l'archevêque & de la plûpart des parents ou amis du prisonnier qui le négligerent tellement, qu'on n'auroit pas seulement eu de ses nouvelles, sans la présidente de Pommereuil qui pratiqua dès les premiers jours deux commerces différents, par le moyen desquels le cardinal écrivoit & recevoit des lettres assez souvent.

Cette dame étoit depuis long-temps amie du cardinal de Retz, & il est certain qu'il avoit plus d'inclination & d'estime pour elle que pour toutes celles auprès desquelles il s'étoit attaché. Aussi peut-on dire qu'elle méritoit cette distinction, l'ayant toujours obligé sans intérêt, & sans avoir voulu prendre la moindre part dans les affaires, pour en profiter comme les autres. Elle

en

en usa même si généreusement dans cette rencontre, qu'elle engagea ses bijoux & ses pierreries pour le service du cardinal, pendant que ses parents refusoient de faire la moindre dépense ou démarche pour le soulager.

La duchesse de Lesdiguieres fit aussi une chose à bonne intention, & qui pouvoit lui être utile, mais qui pensa le perdre : car s'étant imaginée qu'il pourroit avoir besoin de contre-poison, elle en donna deux petites boîtes au marquis de Villequier qui l'avoit arrêté, pour les lui faire tenir. Mais le marquis les ayant aussi-tôt remises entre les mains de la reine, S. M. proposa la chose au conseil, où Servien fut d'avis d'en ôter le contre-poison, & d'y mettre du poison véritable pour être ensuite rendu au prisonnier. Lâche conseil ! mais le sieur le Tellier opina au contraire, & dit qu'il n'y avoit qu'à jetter les boîtes & n'en plus parler. La reine suivit cet avis, fort irritée contre la duchesse, de ce qu'elle l'avoit prise pour une empoisonneuse. Dans la suite cependant sa colere s'appaisa, madame de Lesdiguieres s'étant chargée de porter le cardinal de Retz à faire tout ce que la cour souhaiteroit de lui.

Le sieur de Caumartin servit aussi le cardinal en véritable ami : & comme la cour l'avoit laissé libre, pendant que Joli étoit obligé de se tenir caché, ils se virent plusieurs fois la nuit, pour concerter ensemble la maniere dont il falloit conduire ses affaires. Mais comme ils ne pouvoient rien faire seuls, & qu'il falloit engager le plus de monde qu'il se pourroit, ils jugerent à propos de faire bonne mine au duc de Brissac & à la duchesse de Lesdiguieres, au comte de Montresor, à l'abbé Charrier & au sieur d'Argenteuil, laissant là les éclaircissements pour une autre saison. Ainsi ayant proposé à la duchesse de Lesdiguieres, chez qui le duc de Brissac se tenoit caché, de recevoir chez elle les amis du cardinal, pour prendre des mesures ensemble, ils se trouverent deux ou trois fois avec Argenteuil, qui faisoit aussi pour le comte de Montresor. Ce dernier ne put paroître, ni se commettre, à cause de quelques mauvaises affaires.

Ces conférences auroient pu produire quelque chose de bon, si l'on avoit exécuté ce qui y fut résolu : sçavoir que l'abbé Charrier iroit incessamment à Rome, pour agir auprès du pape, (à quoi il ne se résolut qu'avec bien

de la peine, après qu'on lui eut assuré un fonds pour sa subsistance;) que Joli iroit en Bretagne trouver le duc de Retz, pour l'exhorter de se joindre au prince de Conti & au comte du Doignon, qui tenoient encore dans Bourdeaux & dans Brouage pour M. le prince. Le duc de Brissac promit de se rendre dans ces quartiers-là, pour appuyer les propositions de Joli. On résolut aussi que l'abbé de Lamet seroit prié d'aller à Meziere & à Charleville, pour engager le vicomte de Bussi & le marquis de Noirmoutier, gouverneurs de ces deux places, à se déclarer en faveur du cardinal de Retz en traitant avec M. le prince, & dans un besoin, avec les Espagnols. Si tous ces projets avoient réussi, le cardinal Mazarin se seroit trouvé embarrassé plus que jamais. Cependant il arriva de tous côtés le contraire de ce qu'on avoit espéré. Il n'y eut que le duc de Noirmoutier qui fit bonne contenance, & qui parut être dans la résolution de se déclarer : ce qu'il auroit fait apparemment, s'il avoit été mieux ménagé, & si Joli avoit pu aller de ce côté-là, comme il en avoit grande envie, pour le faire souvenir de la parole qu'il lui avoit plusieurs fois donnée, de tirer le canon en faveur

du cardinal de Retz, s'il lui arrivoit jamais de tomber dans la disgrace de la cour, quoiqu'il n'eût pas grand sujet d'être content de lui. Cela est d'autant plus vraisemblable, que madame de Noirmoutier, deux heures après que le cardinal fut arrêté, avoit envoyé chez Joli, pour le prier de se retirer chez elle, & pour lui offrir de le faire passer à Charleville, où étoit alors M. de Noirmoutier, qui lui avoit donné un ordre exprès de faire ce qu'elle faisoit. Joli représenta tout cela au duc de Brissac & à la duchesse de Lesdiguieres; mais le duc ne voulut jamais consentir au voyage, disant qu'il étoit bien plus important d'agir auprès du duc de Retz, qui devoit commencer, & qui étoit bien plus en état de former un parti que personne, étant maître de Belle-Isle, & à portée de se joindre à M. le prince de Conti, & au comte du Doignon, après quoi le duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de faire ce qu'on souhaiteroit de lui. Cette raison étoit plausible, & Caumartin s'y rendit : mais dans le fond le duc de Brissac avoit ses vues particulieres, & craignoit que le duc de Noirmoutier venant à se déclarer chef du parti, il ne lui fît perdre toute la considéra-

tion qu'il pouvoit y prétendre. Ainſi Joli fut obligé de partir pour le pays de Retz, où le duc de Briſſac avoit promis de le ſuivre inceſſamment. Cependant il ne lui tint pas parole. Il laiſſa paſſer ſix ſemaines entieres ſous différents prétextes, mais dans la vérité pour conſoler un peu plus long-temps la ducheſſe de Leſdiguieres ; & peut-être auſſi madame de la Vergne. Enfin pourtant ce duc étant arrivé à Machecoul, où étoient le duc & la ducheſſe de Retz avec le vieux duc ſon pere, il commença dans ſon ſtyle ordinaire, à parler en homme qui ſouhaitoit de faire quelque choſe, & qui avoit les meilleures intentions du monde. Mais Joli s'apperçut bien qu'il n'y avoit pas grand fond à faire ſur lui, ayant découvert que lorſqu'il étoit ſeul avec le duc & la ducheſſe de Retz, il leur parloit d'une maniere toute différente. La différence qu'il y avoit entre ces MM., étoit que le vieux duc diſoit franchement qu'il n'y avoit rien à faire, & qu'il falloit ſe tenir en repos : au lieu que les ducs de Briſſac & de Retz avec la ducheſſe affectoient de dire à tous propos, qu'ils étoient dans la réſolution de ſe réunir & d'agir tout de bon. Mais tous leurs beaux diſcours ſe termine-

rent dans une partie de chasse, où il se trouva près de cent gentilshommes du Poitou qui buvoient fort bien, & qui le verre à la main disoient devoir faire des régiments, dont on ne parla plus le lendemain qu'ils retournerent chez eux.

Les ducs de Retz & de Brissac crurent aussi faire beaucoup, en écrivant une lettre au roi sur la détention du cardinal de Retz, s'imaginant que cette épître produiroit un grand effet. Cependant ils avoient si grande peur qu'elle ne leur fît des affaires à la cour, qu'ils passerent trois ou quatre jours à en examiner les syllabes, les points & les virgules. Joli eut bien de la peine à trouver des termes & des expressions assez foibles pour s'accommoder à leur goût. Voilà tout ce qui se fit au voyage de Machecoul, hors que le duc de Brissac prit quelques mesures avec la duchesse pour se donner de leurs nouvelles, ne cherchant tous deux que les moyens de paroître vouloir faire ce que dans le fond ils ne vouloient point. Après cela, le duc de Brissac s'en retourna chez lui; & toutes les belles espérances qu'ils avoient données s'évanouirent. Il excusa sa foiblesse par celle des autres, & tâcha de rejetter toute

la faute sur les ducs de Retz, principalement sur son beau-pere, dont il disoit n'oser combattre les sentiments: conduite qu'il tint toujours pendant la prison du cardinal de Retz, & dans des occasions même fort pressantes, où le duc de Retz affecta de le consulter, pour avoir sa revanche & pouvoir s'excuser à son tour sur lui. La premiere occasion fut l'arrivée d'un gentilhomme de M. le prince de Conti, nommé Mazerolle, dépêché par son maître pour offrir au duc de Retz des troupes, de l'argent, & tout ce qui dépendoit de lui pour se déclarer. La seconde fut un message de la même nature, de la part de Mr. le prince, qui offrit encore des choses plus positives par le canal d'un gentilhomme nommé Saint-Marc, qui fut présenté au duc de Retz par le marquis de Châteaurenaut, son parent, fort brave homme, qui mouroit d'envie de faire quelque chose d'important pour le cardinal de Retz. Mais le duc de Retz répondit aux deux envoyés d'une maniere si ambiguë, & le duc de Brissac ayant été consulté fut si long-temps à former son avis, & le donna ensuite d'une maniere si froide & si peu décisive, qu'il étoit aisé de voir qu'ils n'avoient

ni l'un ni l'autre envie de rien faire. Ce fut aussi ce que le marquis de Châteaurenaut dit en parlant à Joli, qui ne l'avoit déja que trop remarqué, en lui conseillant de ne perdre pas davantage de temps avec lui, & d'aller plutôt trouver le duc de Noirmoutier. Joli en avoit toujours grande envie, & il pensa partir brusquement; mais il en fut empéché encore une fois par Caumartin, qui lui écrivit si fortement là-dessus, qu'il fut obligé de demeurer à Machecoul, quoiqu'il sçût fort bien qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côte-là : il ne laissoit pourtant pas de presser ces Mrs; mais ils éluderent toujours ses poursuites, sous différents prétextes. L'accommodement de Mr. le prince de Conti & de Bourdeaux leur en fournit un, dont ils étoient ravis dans l'ame, sans se soucier de ce qu'on pouvoit dire du peu de soin qu'ils avoient eu de faire ce qui dépendoit d'eux pour l'empêcher, après les offres des deux princes. Le duc de Noirmoutier en fournit un autre, l'abbé de Lamet ayant écrit qu'il ne l'avoit pas trouvé disposé à faire ce qu'on souhaitoit de lui, ce que les ducs de Retz & de Brissac ne laisserent pas tomber à terre, disant par-tout qu'il ne tenoit

pas à eux & qu'ils auroient été prêts à tout faire, si le duc de Noirmoutier avoir voulu se déclarer, pendant que lui de son côté, avec un peu plus de fondement, prétendoit & soutenoit que c'étoit au duc de Retz à donner l'exemple & le mouvement à tous les amis de son frere le cardinal.

C'est ainsi que ces Mrs. s'excusant les uns sur les autres éluderent tour à tour les propositions qui leur furent faites; tout le temps se perdant en voyages inutiles de Machecoul à Mezieres & à Charleville, la duchesse de Retz traversant sous main tout ce que Joli pouvoit faire, quoique d'ailleurs elle lui fît fort bonne mine, & qu'en parlant à lui elle affectât de blâmer son mari & le duc de Brissac de leur peu de vigueur. Elle faisoit même bien pis; car elle écrivoit à un nommé Vincent, créature du sieur Servien, la plûpart des choses qui se passoient à Machecoul: ce qui alla si loin, que Malclerc ayant fait un voyage auprès du duc de Retz, dont il sembloit qu'il remportât quelque chose de plus positif qu'à l'ordinaire, & qui pouvoit engager le duc de Noirmoutier à se déclarer, la duchesse fit partir en même temps en poste un nommé Dolot, dont la fem-

me, sœur de celle de Vincent, étoit sa confidente depuis long-temps, pour informer Vincent de tout ce qui se passoit. Cela pensa être cause que Malclerc fût arrêté à Paris; mais il se conduisit si bien & il étoit tellement sur ses gardes, qu'il évita le piége.

Ce Vincent, sa femme, & la Dolot étoient des gens de rien, vraie canaille, qui s'étoient introduits auprès de la duchesse de Retz en qualité de musiciens, & qui étoient ensuite entrés peu à peu dans sa confidence, en ménageant ses intrigues avec Servien pendant son exil, dont elle lui avoit fait passer une bonne partie du temps dans Beaupreau & dans les autres terres du duc de Retz. Cela donna lieu à Servien d'envoyer la Dolot à Machecoul, pour avoir des nouvelles de ce qui s'y passeroit pendant la prison du cardinal de Retz, & pour faire en sorte que la duchesse, qui gouvernoit absolument son pere & son mari, les empêchât de rien faire. Mais il n'étoit pas besoin de tant de précautions contre des gens qui ne pensoient à rien moins qu'à secourir leur frere, particulierement auprès de la duchesse, qui craignoit extrêmement de troubler son repos & les plaisirs dont elle jouissoit alors dans son domestique.

D'un autre côté la duchesse de Chevreuse & le marquis de Laigues qui pouvoient tout sur l'esprit du duc de Noirmoutier, agissoient à peu près de la même façon, faisant bonne mine à Caumartin & aux autres amis du cardinal de Retz, pendant qu'ils écrivoient sous main au duc de Noirmoutier de ne point se déclarer, parce que s'il l'eût fait, le marquis de Laigues n'auroit pu avec honneur se dispenser de se retirer à Charleville, & de quitter madame de Chevreuse, ce qui lui auroit fait perdre sa charge de capitaine des gardes du duc d'Anjou, & les occasions d'augmenter considérablement sa fortune. La duchesse de Chevreuse craignoit aussi pour elle-même, si Laigues se fût déclaré, parce que le cardinal Mazarin, qui étoit revenu six semaines après la prison du cardinal de Retz, l'avoit chargée d'agir auprès du duc de Noirmoutier, dont elle s'étoit en quelque façon rendue responsable. Ainsi il étoit comme impossible que le prisonnier reçût aucun secours de ses parents ou amis.

Cependant le duc de Noirmoutier, qui n'avoit peut-être pas meilleure intention que les autres, continua à faire bonne mine, & à témoigner qu'il ne

tenoit pas à lui qu'il ne se déclarât, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, si le cardinal Mazarin eût continué de faire approcher l'armée du roi de sa place : le duc ayant dans ce même temps fait avancer à son secours celle des Espagnols, dans le dessein de les recevoir, s'il eût été pressé un peu davantage. Il avoit aussi déja donné plusieurs ombrages au cardinal de son raccommodement avec M. le prince, & il lui avoit écrit plusieurs fois, & envoyé des gentilshommes conjointement avec le vicomte de Bussi-Lamet, au sujet de la prison du cardinal de Retz. D'ailleurs il disoit toujours à l'abbé de Lamet, qu'il ne pouvoit se déclarer, à moins que le cardinal de Retz n'exigeât cela de lui expressément, parce qu'il sçavoit que la plûpart de ses amis disoient que si l'on faisoit quelque chose, pour lors cela pourroit porter le cardinal Mazazin aux dernieres extrêmités, peut-être jusqu'à le faire empoisonner. A cela l'abbé de Lamet repliquoit qu'il n'étoit pas si aisé d'avoir des lettres du cardinal de Retz, & que quand on pourroit en avoir, il n'étoit pas juste de l'exposer à se perdre lui-même sans ressource si elles étoient surprises. Le duc

de Noirmoutier répondit qu'il sçavoit bien qu'on recevoit tous les jours de ses lettres, & que s'il avoit de la peine à lui écrire si précisément, il se contentoit qu'il écrivit à lui abbé de Lamet une simple lettre de créance, pour l'autoriser à lui dire positivement de sa part, qu'il le prioit de se déclarer, après quoi il promettoit de le faire. L'affaire paroissoit de cette sorte en assez bon état, & le duc de Noirmoutier auroit eu de la peine à s'en dispenser, si le cardinal de Retz eût voulu parler un peu plus clairement. Mais n'ayant pu s'y résoudre, il donna un beau champ au duc pour se disculper devant le monde : outre que dans la vérité plusieurs de ses amis doutoient si l'on devoit hasarder la chose dans la crainte du poison. Tous ceux qui appréhendoient de s'exposer, se servoient de ce prétexte, particuliérement la duchesse qui nuisoit autant au cardinal par ses frayeurs hors de saison, qu'elle lui avoit porté préjudice par ses folles espérances. Le P. de Gondy, quoique retiré du monde, avoit d'autres sentiments, & il faut dire à sa louange, qu'on ne lui proposoit jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au-devant : quoique les duchesses de Les-

diguieres & de Retz tâchassent de l'adoucir autant qu'elles pouvoient. Mais ce bon homme étoit si persuadé du préjudice que la prison de son fils portoit à l'église, qu'il ne pouvoit goûter les raisons contraires, disant sans cesse qu'il vouloit hasarder toutes les fortunes de sa famille dans une occasion si juste & si sainte.

Le plus grand obstacle à tout celà fut l'irrésolution du cardinal de Retz, dans laquelle on le voyoit toujours. Il ne répondoit jamais précisément, par la crainte de s'exposer aux résolutions violentes de la cour, dont les intentions ne lui étoient pas inconnues, après les ordres qu'il sçavoit qu'on avoit donnés à Pradelle en le chargeant de l'arrêter. Cette appréhension avoit dans la vérité tellement saisi son esprit, qu'elle paroissoit, quelque soin qu'il prît de la cacher, dans toutes ses actions. Une des premieres fautes fut celle qu'il fit de négliger de se sauver dans une occasion que le président de Pommereuil & Caumartin avoient ménagée pour sa liberté, en corrompant du Croisat, exempt des gardes qui commandoit dans le donjon de Vincennes, & qui avoit promis de le mettre en liberté, moyennant

une somme de cent cinquante mille livres qui devoit être entre les mains d'une personne sûre. Cette affaire fut poussée fort loin, & le succès en paroissoit infaillible; mais le cardinal de Retz la rompit, en écrivant qu'il ne falloit pas se fier à du Croisat, dont il se plaignoit beaucoup, & qu'il disoit être de concert avec la cour pour le faire périr dans l'exécution du dessein. Mais ce soupçon n'étoit fondé que sur la timidité du cardinal, & la suite fit connoître clairement que du Croisat agissoit de bonne foi. Cette intrigue se ménageoit avec une femme que du Croisat entretenoit depuis long-temps, & qui offroit de se mettre en ôtage en tel lieu qu'on voudroit, en attendant l'exécution; mais il arriva, lorsqu'on y pensoit le moins, que du Croisat fut mis hors de Vincennes, sur l'avis qu'il alla donner à Servien des offres qu'on lui faisoit. Il fit cela par une grande précaution, pour assurer la cour de sa fidélité, si par hasard l'avis lui en étoit donné d'ailleurs : ce qui n'eut pas l'effet qu'il s'étoit promis, la cour n'ayant pas jugé à propos de laisser un homme sans biens, comme lui, plus long-temps exposé à une tentation de cette nature. De-là

il eſt aiſé de juger qu'elle n'avoit pas aſſez de confiance en lui, pour avoir concerté avec lui la perte du cardinal par une intrigue auſſi délicate que celle-là.

Quoi qu'il en ſoit, ce ne fut pas dans cette ſeule occaſion que le cardinal de Retz donna des marques de ſa foibleſſe & de ſon chagrin, qui ne paroiſſoient que trop dans toutes les lettres qu'il écrivoit à ſes amis, ſans parler de ce qu'il prenoit ſoin de leur cacher, comme la propoſition qui lui fut faite par Pradelle de concert avec la cour, de ſe démettre de ſon archevêché, ce qu'il écouta long-temps fort ſérieuſement ſans leur en rien dire.

Pradelle étoit la créature de Servien, qui lui fit donner exprès la commiſſion de garder le cardinal de Retz à Vincennes, pour ſe ſervir de lui afin de ménager l'eſprit du priſonnier, & lui inſpirer les ſentiments qu'il ſouhaiteroit ſur l'article de la démiſſion : à quoi la ducheſſe de Leſdiguieres aidoit autant qu'il lui étoit poſſible, ayant pour cet effet & ſous prétexte de le ſoulager dans la priſon, fait entrer le ſieur de Bragelonne (*a*) ſon ancien

(*a*) On attribue la phrénéſie de Bragelonne à une autre cauſe. Il n'étoit pas entré en pri-

domestique, & chanoine de Notre-Dame, homme fort timide & fort foible. Cet homme avoit ordre de le porter à se démettre; de lui dire que c'étoient les sentiments du P. de Gondy, & c'est ce qui n'étoit pas vrai, & de l'assurer que par ce moyen il seroit bientôt mis en liberté, avec des conditions avantageuses. Mais Caumartin & madame de Pommereuil ayant été informés de cette intrigue sourde, avertirent si bien le cardinal de Retz de prendre garde à ce que lui diroit Bragelonne, qu'au lieu d'écouter ses conseils, il s'en éloigna si ouvertement, que ce pauvre chanoine tomba dans une fievre chaude, & se coupa lui-même la gorge avec un rasoir.

Cependant le cardinal de Retz ne laissa pas d'écouter toujours les propositions de Pradelle, quoiqu'il ne se fiât pas à lui, & qu'il fût bien résolu à ne rien conclure par son moyen. Mais dans le fond il avoit formé déja le dessein d'exécuter la chose, comme il fit peu de temps après, n'attendant

---

son pour porter le cardinal à se démettre, (car c'étoit l'homme du monde le moins propre à une négociation) mais pour lui tenir compagnie. La solitude le fit tomber dans une noire mélancolie qui lui renversa la tête.

pour cela que des ouvertures plus favorables du côté de la cour, & le consentement de ses amis qui y étoient entiérement opposés, particuliérement Caumartin & plusieurs autres. Les choses étant en cet état, le cardinal Mazarin crut qu'il étoit temps de faire publiquement proposer au cardinal de Retz de se démettre de son archevêché afin de se disculper auprès du pape & de quantité de personnes, qui ne s'étonnerent pas que le roi souhaitât de le voir hors de ce poste, après tout ce qui s'étoit passé.

Ce prétexte étoit assurément le plus spécieux qu'on pût donner, pour faire entendre raison à Sa Sainteté, qui avoit fait faire plusieurs instances, & qui avoit envoyé un nonce exprès, pour solliciter la liberté du cardinal §. Et comme on n'avoit pas jugé à propos de recevoir ce nouveau nonce, il étoit en quelque façon nécessaire de se justifier, dans la crainte que la cour de rome ne portât les choses plus loin, & ne prît des résolutions fâcheuses contre le cardinal Mazarin.

§ Le nonce eut ordre de s'arrêter à Lyon, & le pape ne poussa pas plus loin cette affaire, dans la crainte de commettre son autorité.

Car suivant les bruits qui couroient, le pape vouloit le citer à Rome, & lui faire ôter son chapeau. Dans la vérité, si les amis du cardinal de Retz eussent fait quelque chose, il y a bien de l'apparence que le pape les auroit appuyés; Sa Sainteté ayant dit plusieurs fois à l'abbé Charrier, que si l'on pouvoit mettre seulement deux mille hommes en armes en sa faveur, il enverroit aussi-tôt un légat pour se mettre à leur tête, & agir de concert avec ses amis.

Il est vrai que la cour n'avoit presque plus lieu de rien craindre du côté des partisans du cardinal de Retz, ni de ses parents; mais elle devoit toujours appréhender leur jonction à ceux de M. le prince: aussi avoit-elle des espions de tous côtés pour prévenir cet inconvénient, & afin d'observer les démarches des uns & des autres. Ayant été informée par l'un d'eux, que le nommé Breteval, marchand de dentelles, dans la rue des Bourdonnois, entretenoit commerce avec M. le prince, elle donna ordre au lieutenant civil de l'arrêter, & de le conduire au bois de Vincennes, après avoir fait une perquisition exacte de tout ce qui étoit dans sa maison. Si cet officier s'é-

toit bien acquitté de sa commission, il auroit fait une capture importante en arrêtant le sieur de Marigny, agent de M. le prince, qui y étoit logé & qui étoit encore au lit quand Breteval fut arrêté. Mais ayant entendu le bruit qui se faisoit dans la maison, il se leva tout nud en chemise & gagna le haut de la maison, sans que personne s'en apperçut. Delà grimpant sur les tuiles, il se coula par une lucarne chez le sieur Fardouel, secrétaire du roi & avocat au conseil : & ne se croyant pas en sûreté dans le grenier, il descendit jusques dans la cave. La fraîcheur du lieu & de la saison ne lui auroient pas permis d'y faire un long séjour sans s'incommoder, si, heureusement pour lui, une servante n'y fût descendue peu de temps après, pour tirer du vin. Cette fille surprise, comme on le peut penser, de voir là un homme en cet état, fit un cri qui fit plus de peur à Marigni, qu'elle n'en avoit elle-même. Dans la crainte que ce cri ne le fît découvrir, après l'avoir priée de ne point faire de bruit, il lui dit pour la rassurer, qu'il étoit un pauvre marchand de Rouen, ami de Breteval, poursuivi par ses créanciers qui le ruineroient, s'il étoit découvert. Après

cela, il la pria d'avertir le sieur Dalancé, maître chirurgien, qui demeuroit à deux maisons delà, que son ami de chez Breteval s'étoit refugié chez M. Fardouel pendant le désordre du matin, & qu'il souhaitoit de lui parler. Dalancé qui étoit en peine de lui, reçut ce message avec joie, & ayant bien recommandé le secret à cette fille & d'avoir bien soin de son hôte, il la chargea de lui dire de prendre patience jusqu'au soir, & qu'il iroit lui-même le tirer de son cachot. La servante trouvant Marigni tremblant de froid, lui porta la couverture de son lit, dans laquelle il s'enveloppa en attendant la nuit, qui étant venue, Dalencé lui fit porter des habits, & le conduisit chez un de ses amis : le tout à l'insçu du sieur Fardouel, qui n'apprit les soins de sa servante que long-temps après.

Cependant le nonce du pape qui résidoit à Paris, ayant souhaité de voir le cardinal de Retz pour sçavoir de ses nouvelles, & du traitement qu'on lui faisoit, le cardinal Mazarin le lui permit, & le fit accompagner par le sieur de Lionne, neveu de Servien, pour obsërvèr ce qui se passeroit, & s'il parleroit de sa démission, conformément aux discours qu'il tenoit à Pradelle.

Mais il tint tout un autre langage, ayant récité d'un ton ferme & d'un air assuré en leur présence un discours qui lui avoit été donné & envoyé quelques jours auparavant par Caumartin, dont la conclusion étoit qu'il refusoit sa liberté, si elle ne se pouvoit obtenir que par sa démission. Ce refus donna beaucoup de réputation au cardinal de Retz qui fut fort loué de sa fermeté apparente; mais cette belle résolution ne venant pas de lui, elle ne dura pas long-temps, & il ne put s'empêcher quelque temps après, de s'ouvrir plus naturellement à Duflos Davanton, jeune officier des gardes-du-corps, à qui la cour avoit depuis peu confié la garde de sa personne, & de lui laisser connoître la disposition où il étoit de donner sa démission, pourvu qu'on lui laissât les moyens de sauver son honneur dans le monde, & la liberté d'en conférer avec Caumartin, ou avec le premier président de Bellievre, auquel il vouloit avant toutes choses faire approuver sa résolution. Ces propos furent même dans la suite répétés si souvent, & d'une maniere si forte, que Davanton vit fort bien qu'il seroit aisé de pousser plus avant, & d'obtenir sa démission, même sans sauver les apparences. Mais ce nou-

veau confident en usa en honnête homme, & sans abuser de la confiance que le cardinal de Retz avoit en lui. Il se contenta de faire entendre au comte de Noailles, capitaine des gardes, la disposition où étoit son prisonnier de traiter sérieusement de sa démission avec la cour : ce que Davanton fit peut-être autant par prudence que par honnêteté pour ne se pas exposer à être désavoué du cardinal qui l'en menaçoit tous les jours, s'il passoit les bornes de sa commission, & pour s'assurer par sa discrétion la négociation de cette importante affaire. Il craignoit que le cardinal ne se remît entre les mains de Pradelle, avec lequel il gardoit toujours quelques mesures, quoiqu'il ne le fît que pour l'amuser. Ce qui attira à Davanton la confiance du cardinal de Retz, fut sa complaisance & la maniere honnête dont il en usoit avec lui dans tout ce qui ne regardoit point le service essentiel de sa charge, & que d'ailleurs cet officier, avec un peu d'étude, & un esprit plus orné que ne l'ont ordinairement les gens de sa profession, lui aidoit à passer avec quelque douceur des heures qui semblent toujours bien longues & bien ennuyantes à un prisonnier.

Cependant il y avoit encore des jours, où le cardinal de Retz paroissoit fort irrésolu, & avoit oublié toutes les paroles qu'il avoit données. Cette maniere bizarre embarrassa fort l'entremetteur dans les commencements; mais quand il eut mieux connu son esprit extrêmement léger, & qu'il eut pénétré le desir extrême qu'il avoit de se voir en liberté, il se fit bientôt à ce manege de variations continuelles, qui durerent depuis le 15 janvier 1652, jusqu'à la mort de l'archevêque de Paris, qui arriva le 21 mars de la même année.

Cet événement changea un peu la face des affaires, Caumartin ayant eu l'adresse, dès que ce prélat eut les yeux fermés, de faire prendre possession de l'archevêché de Paris au nom du cardinal de Retz, sur une procuration signée de lui dans le château de Vincennes, quoiqu'elle parût avoir été passée avant la détention. Cette procuration portoit en substance, que le cardinal ayant le dessein d'aller à Rouen, donnoit charge au sieur de Labour, son aumônier, de prendre pour lui possession de l'archevêché en cas de la mort de M son oncle. Elle avoit été dressée par les sieurs Roger, notaire apostolique,

que, & de Paris, docteur de Sorbonne. Le chapitre ayant été averti s'assembla dès sept heures du matin (*a*), trois heures après la mort de l'archevêque, & les mesures furent si bien prises, que le doyen qui avoit été jusques-là toujours assez contraire au cardinal de Retz, lui fut tout-à-fait favorable en cette occasion, disant qu'il ne falloit pas douter que le cardinal de Retz ne fût leur véritable archevêque, quoiqu'il n'eût pas prêté le serment de fidélité; formalité séculiere à laquelle l'Eglise ne s'arrêtoit pas. Ainsi la chose ayant été mise en délibération, le chapitre arrêta tout d'une voix, que sur le champ le sieur de Labour, son procureur, qui étoit à la porte, seroit introduit & mis en possession avec toutes les cérémonies & solemnités requises: ce qui fut exécuté. Après cela le chapitre envoya des députés à M. le chancelier, pour le prier de leur ménager une audience du roi, afin de supplier S. M. de vouloir mettre en liberté le cardinal de Retz, leur archevêque, pour faire les

(*a*) On prétend que le chapitre s'assembla dès cinq heures, une heure après la mort de l'archevêque.

fonctions de sa charge dans la semaine sainte qui approchoit. Tout cela se fit sans qu'il parût personne du côté de la cour pour s'y opposer, jusques vers les dix heures du matin, que le sieur le Tellier alla de la part du roi chez le doyen, pour faire assembler le chapitre & l'obliger de prendre le gouvernement spirituel de l'archevêché, comme vacant en régale; parce que le cardinal de Retz n'avoit pas fait le serment de fidélité; mais l'affaire étoit déja consommée, il fut obligé de s'en retourner sans rien faire. Le soir du même jour le chapitre alla au *Louvre*, pour faire leurs remontrances & supplications à S. M.; mais le chancelier, sans leur donner le temps de parler, leur dit d'abord qu'ils avoient été bien vîte; qu'ils avoient fait tort aux droits du roi; que S. M. ne reconnoissoit point le cardinal de Retz pour archevêque de Paris, qu'elle leur enjoignoit de nommer un grand vicaire pour le gouvernement spirituel de l'archevêché, laissant au roi le soin de nommer des économes pour le temporel: après quoi le chancelier mit entre les mains du doyen un arrêt du conseil qui portoit tout ce qui vient d'être dit. Le doyen ayant voulu pren-

dre la parole, la reine fit signé au roi de s'en tenir là, & le chapitre fut obligé de se retirer.

Ce procédé surprit tout le monde. On l'imputa à l'aigreur & à la fierté de la reine. Plusieurs murmuroient hautement, disant que c'étoit mettre la main à l'encensoir, & que cette maniere d'agir ressembloit fort à celle de Henri VIII, roi d'Agleterre. L'arrêt du conseil ayant été rapporté trois jours après au chapitre, on n'y eut point d'égard, & il fut résolu de s'en tenir à ce qui avoit été arrêté, & de reconnoître les sieurs Chevalier & Lavocat pour grands vicaires, sur les lettres qu'ils présenterent signées du Cardinal de Retz, qui avoient été fabriquées par les auteurs de la procuration (*a*). De sorte que ces deux ecclésiastiques commencerent à gouverner le diocese, en ordonnant des prieres publiques avec l'exposition du saint Sacrement par toutes les églises.

(*a*) La procuration n'avoit point été signée par le cardinal de Retz. Le principal d'un college, nommé le Houx, demanda à voir son écriture, & la contrefit si bien, que tout ce que l'on a cru écrit par le cardinal, étoit de la main de ce principal.

de Paris, quatre à la fois, pour demander à Dieu la liberté de leur archevêque. Ces prieres furent commencées par le chapitre de Notre-Dame: les curés de la ville entrerent dans le même esprit, se soumirent aux grands vicaires, & laisserent entendre qu'ils obéiroient en toutes choses jusqu'à fermer les églises *(a)*, en cas qu'on en vînt à l'interdit. Cela seroit certainement arrivé, toutes les mesures ayant été prises pour cela, si le cardinal de Retz eût tenu bon. Le peuple qui ne s'étoit point d'abord ému de sa prison commençoit à murmurer, & à prendre feu sur la religion: & les amis de M. le prince faisoient ce qu'ils pouvoient pour l'animer. Le nonce avoit aussi promis d'appuyer fortement le chapitre, les grands vicaires & les curés: & le premier président de Bellievre avoit donné lieu de croire que le parlement ne leur seroit pas contraire. Ainsi Caumatin qui avoit ménagé toute cette intrigue, ne doutoit point qu'elle ne réussît, & que le cardinal de Retz ne fût incessamment élargi, se reposant

(a) Les curés auroient fermé leurs églises; mais on sçut que les moines n'imiteroient pas les curés.

ſur les lettres qu'il reçevoit de lui tous les jours, remplies de proteſtations très-expreſſes de ne donner jamais ſa démiſſion ſur quoi-que ce pût être. Cependant les choſes qui ſe paſſoient dans ſon eſprit, étoient bien différentes de celles qui paroiſſoient dans ſes lettres: l'impatience, l'ennui, le chagrin, & par deſſus tout la crainte des entrepriſes violentes qu'on pouvoit faire ſur ſa perſonne, l'engagerent à détruire tout ce que ſes amis avoient fait en ſa faveur, lorſqu'on y penſoit le moins.

A bien examiner les choſes, il eſt difficile de le condamner entiérement, quoiqu'il ne fût queſtion que d'attendre peut-être ſept à huit jours davantage: car il y a bien de la différence du raiſonnement d'un homme qui ſe voit à la diſcrétion de ſon ennemi, & qui ſouffre depuis long-temps dans une priſon, à celui des gens en liberté, qui s'imaginent que rien n'eſt plus aiſé que d'attendre tranquillement les effets de leurs ſollicitations, ou des révolutions favorables. Quoi qu'il en ſoit, le cardinal Mazarin, qui avoit auſſi ſes inquiétudes & ſes raiſons pour faire finir cette affaire, envoya promptement à Vincennes le comte de Noailles, capitaine des gardes, pour conclure la

négociation du sieur Davanton, sur les avis qu'il avoit donnés, que le cardinal de Retz y étoit entiérement déterminé.

Ce comte s'y rendit de grand matin & fut introduit dans la chambre du cardinal qui étoit encore au lit. Il commença par lui faire un grand sermon sur l'autorité du roi, sur l'obéissance absolue qui lui étoit due, & sur les disgraces auxquelles s'exposeroient ceux qui prétendroient s'en dispenser. Ce discours ne fut pas bien reçu du cardinal; & quoiqu'il fût effectivement résolu à se soumettre aux volontés de la cour, il rejetta cependant fort loin les premieres propositions du comte, & se tint fortement sur la négative. Ainsi cette premiere conférence se passa toute entiere en contestations extrêmement vives de part & d'autre, quoiqu'elle eût duré bien deux heures. Davanton s'étant ensuite approché du comte de Noailles, pendant qu'il mangeoit un morceau, & qu'il se chauffoit auprès du feu, l'avertit qu'il n'obtiendroit rien du cardinal par hauteur & en le contrariant, mais que s'il vouloit se radoucir un peu, & lui accorder la liberté qu'il avoit toujours demandée de conférer avec un de ses amis, il en

obtiendroit tout ce qu'il voudroit. Alors le comte changea de ton, & ayant donné les mains à cette conférence, ils rentrerent en matiere, & se trouverent bientôt d'accord, le cardinal de Retz ayant promis positivement de donner sa démission sous certaines conditions. Il y eut pourtant une petite difficulté sur ce que le comte de Noailles demandoit une réponse par écrit, qui exprimât ce dont ils étoient demeurés d'accord; mais le cardinal ne voulut rien faire, disant qu'ils devoient se contenter de sa parole jusqu'à l'exécution; que s'il vouloit absolument une réponse par écrit, il lui en donneroit une semblable à celle qu'il avoit donnée au nonce, c'est-à-dire un refus absolu: parce qu'autrement il se ruineroit d'honneur auprès de ses amis, & que d'ailleurs il ne vouloit point s'exposer au hasard des avantages que le cardinal Mazarin pourroit en tirer contre lui, sans être assuré de la récompense qu'on lui promettoit pour son archevéché. Enfin le comte de Noailles fut obligé de se contenter de la parole du cardinal, & d'une réponse par écrit, pour l'exposer au public, dans laquelle le cardinal de Retz, après des protestations de son obéissance, remercioit le

roi de la bonté qu'il avoit de penser à sa liberté ; mais il déclaroit ne pouvoir l'accepter aux conditions qui lui étoient proposées de renoncer à l'archevêché de Paris, en prenant plusieurs bénéfices d'un revenu équivalent ; persuadé qu'elles étoient contraires à sa conscience, à son honneur, & à ce qu'il devoit à l'église.

Ainsi le comte de Noailles sortit de Vincennes fort satisfait de sa négociation, après avoir fait bien des amitiés & des caresses à Davanton, & l'avoir assuré de bonne sorte de la reconnoissance du cardinal Mazarin, qui *étoit* intéressé plus que personne dans cette affaire. Il avoit ses raisons pour lui parler de la sorte : car étant créature du cardinal Mazarin, & des plus dévoués, il étoit de son intérêt de ne rien négliger pour terminer cette affaire à son avantage & suivant ses desirs. La fortune du comte dépendoit absolument de celle du cardinal. Aussi n'oublia-t-il rien pour tâcher de découvrir à fond les véritables dispositions du cardinal de Retz, & il emmena exprès Davanton hors de Vincennes, pour le questionner sur ce sujet plus librement. Mais cet officier, soit par honneur, soit par discrétion, & pour mieux assurer le suc-

cès de l'affaire, ne jugea pas à propos d'en éclaircir davantage le comte de Noailles, lequel ayant fort bien remarqué la confiance que le cardinal de Retz avoit en lui, ne put s'empêcher de lui reprocher obligeamment, & en redoublant ses caresses, qu'il voyoit bien qu'il ne lui disoit pas tout ce qu'il sçavoit. Cela étoit plus vrai qu'il ne pensoit : car si Davanton avoit voulu trahir le secret & la fidélité qu'il avoit promise au cardinal de Retz, il est certain que la cour auroit obtenu sa démission beaucoup plus aisément, & peut être sans aucune condition.

Caumartin, & autres amis du cardinal de Retz ne sçurent rien du secret de cette conférence, & ils s'en tinrent comme les autres à la réponse par écrit, qui fut rendue publique le jour même : le prisonnier s'étant contenté de leur faire sçavoir qu'il avoit demandé encore une fois la liberté de parler à un de ses amis, pour délibérer avec lui de l'état de ses affaires, & qu'il espéroit qu'enfin on la lui accorderoit. On a déja dit que la raison qui l'obligeoit d'insister sur cette entrevue étoit pour couvrir son honneur, & pour faire croire au monde, qu'on lui avoit conseillé de donner sa démission ; jugeant

que s'il ne pouvoit pas faire entrer son ami dans son sentiment, il n'oseroit au moins s'y opposer directement, ni laisser entendre à la cour qu'il l'en auroit détourné.

Quoi qu'il en soit, Caumartin, qui jugeoit de sa résolution par ses lettres, continua de presser les mesures qu'il avoit prises avec le clergé, pour la liberté du cardinal de Retz; & ayant sçu que le premier président de Bellievre avoit été nommé par la cour pour cette conférence, il l'alla voir pour le prier de fortifier le cardinal de Retz dans la résolution où il le croyoit de ne point donner sa démission. Mais il fut bien étonné d'apprendre de lui tout le mystere, & le succès de la négociation de Davanton, dont le cardinal Mazarin avoit informé le premier président, pour bien faire connoître les dispositions où il trouveroit le cardinal de Retz, avec ordre de lui dire qu'aussitôt qu'il auroit donné sa démission, il pouvoit être assuré qu'on le mettroit entre les mains du maréchal de la Meilleraye, qui le meneroit au château de Nantes, où il le garderoit comme son ami, jusqu'à ce que sa démission eût été acceptée en cour de Rome. Cependant cela ne désabusa

point Caumartin. Prévenu par les protestations continuelles du cardinal de Retz, de refuser toute sorte de conditions, il tâcha de persuader au premier président, que le cardinal n'avoit feint d'écouter Davanton que pour amuser la cour, & se faciliter le moyen de conférer avec un de ses amis, pour l'instruire de ses véritables intentions, & convenir ensemble des mesures qu'il falloit prendre.

Le premier président persuadé par les raisons de Caumartin, & par la lecture de plusieurs lettres toutes récentes du cardinal de Retz, alla donc à Vincennes, dans l'espérance de le fortifier, & dans le dessein de le confirmer dans son refus. Cependant, suivant les ordres de la cour, il mena deux Notaires avec lui, pour recevoir la démission du cardinal en cas de besoin. Mais avant que de voir le cardinal, il voulut entretenir Davanton : il lui représenta les trois dernieres lettres qu'il avoit écrites à la cour, par lesquelles il pressoit extrêmement sur l'envoi d'un des amis du cardinal de Retz, pour consommer l'affaire qu'il assuroit comme indubitable. Il le questionna de vingt manieres différentes sur le fondement qu'il pouvoit avoir de donner des affirmations

si positives. Il lui déclara nettement qu'il n'en pouvoit rien croire, & qu'il y avoit bien plus d'apparence qu'un jeune homme comme lui s'étoit laissé joüer par le cardinal de Retz accoutumé aux intrigues & aux déguisements. Mais cet officier ayant persisté à soutenir qu'il n'avoit rien écrit dont il ne fût bien assuré, & qu'il en alloit éprouver la vérité, ils passerent dans l'appartement du cardinal: le président raillant toujours Davanton, & lui marquant par ses gestes & ses paroles qu'il n'en croyoit rien. Cependant à peine furent-ils entrés en matiere, qu'il vit que Davanton avoit raison, ayant trouvé le cardinal encore plus déterminé à la démission, que Davanton ne lui avoit dit, & que si la cour avoit voulu exiger de lui d'autres conditions, il s'y seroit soumis sans beaucoup de peine. Ainsi leurs conventions particulieres & secretes ne furent pas longues, & il ne fut plus question que de réduire en forme les articles dont ils étoient convenus; sçavoir 1. Qu'on dresseroit deux expéditions de la démission du cardinal de Retz, dont l'une demeureroit entre les mains du premier président, & l'autre seroit envoyée en cour pour être agréée du pape, moyennant la récompense

dont ils étoient convenus. 2. Que cependant le cardinal de Retz seroit remis entre les mains de M. de la Meilleraye son allié, qui le conduiroit au château de Nantes, où il demeureroit, en attendant des nouvelles de Rome, avec la liberré d'y recevoir des visites de ses amis. 3. Que le maréchal de la Meilleraye s'obligeroit en parole d'honneur & par écrit, de ne point souffrir, & sous aucun prétexte, qu'il fût transféré ailleurs, & de le mettre en pleine liberté, aussi-tôt que la démission seroit admise en cour de Rome, sans attendre de nouveaux ordres du roi.

Après cela le premier président envoya chercher les deux notaires qui étoient demeurés cachés dans un carrosse à la porte du château : mais Pradelle enragé de voir finir cette affaire à sa barbe & sans lui, fit d'abord grande difficulté de laisser entrer le premier président avec tous ceux qu'il voudroit. L'ordre, disoit-il, ne portoit point qu'on laisseroit entrer personne après lui. Mais enfin le premier président lui ayant fait comprendre l'importance de l'affaire, & à quoi il s'engageoit, s'il en empêchoit la conclusion par son chagrin, il laissa entrer le carrosse avec

les deux notaires, qui furent conduits par Davanton dans la chambre du cardinal de Retz, où ils dresserent deux minutes de sa démission qu'il signa, & qui furent remises entre les mains du premier président, comme dépositaire & garant des promesses respectives de part & d'autre.

L'affaire finie, le premier président alla en diligence porter cette nouvelle à la cour, où elle fut reçue avec une grande joie, même par plusieurs des amis du cardinal de Retz. Mais il y en eut d'autres qui en furent fort fâchés, particuliérement Caumartin à qui le premier président dit pour le consoler, qu'il étoit la dupe du cardinal de Retz; qu'il lui avoit jetté de lui-même sa démission à la tête, sans attendre qu'il lui en parlât, bien loin d'être dans les dispositions qu'il lui avoit marquées.

Le chapitre & les curés qui s'étoient donné bien des mouvements inutiles en faveur du cardinal, furent aussi extrêmement étonnés de sa démission, & cela leur fit rabattre beaucoup de la bonne opinion qu'ils avoient eue jusques-là de sa constance & de sa fermeté. Enfin cette action lui fit un très-grand tort dans la suite des affaires. Le P. de Gondy fut celui de tous qui en

fut le plus touché, ayant répondu à ceux qui lui annoncerent cette nouvelle, comme devant lui être agréable, à cause de la liberté du cardinal son fils, qu'il auroit bien mieux aimé l'embrasser mort dans sa prison, que vivant en liberté à ces conditions ; sans pouvoir rien ajouter autre chose à cause des larmes qu'il répandoit en abondance.

La duchesse de Lesdiguieres elle-même, qui avoit fait son possible pour mettre les choses au point où elles étoient, n'en fut pourtant pas contente, parce qu'elles ne s'étoient pas faites par son moyen, ni par celui de Servien & de Pradelle, qui étoient la même chose: tous ces gens là s'étant imaginés devoir tirer de grands avantages de la cour par cette négociation, qui se termina pourtant sans eux, & dont ils n'apprirent la nouvelle que par le bruit général.

Il n'y eut donc, à dire le vrai, que le duc & la duchesse de Retz, les ducs de Brissac & de Noirmoutier, le marquis de Laigues & la duchesse de Chevreuse, qui furent bien-aises de voir la fin de cette affaire dont ils ne cherchoient qu'à se débarrasser, afin de couvrir la honte de n'avoir rien voulu

faire pour leur frere, leur parent & leur ami. Mais celui de tous qui fut le plus content fut le cardinal de Retz lui-même, qui, sans s'embarrasser de ce qu'on pourroit dire des autres, n'avoit cherché qu'à se mettre en liberté, & à se délivrer des appréhensions continuelles où il avoit été dans sa prison. Véritablement il est assez difficile d'en porter un jugement certain, & de dire s'il fit bien ou mal, vu les fâcheuses dispositions de la reine & du cardinal Mazarin à son égard, & les desseins qu'il sçavoit qu'on avoit formés contre sa personne. Mais de quelque maniere qu'on en juge, il faut convenir qu'il n'étoit ni nécessaire, ni même honnête, ayant le dessein qu'il avoit, d'amuser, comme il fit jusqu'à la fin, Caumartin & ses amis.

Quoi qu'il en soit, le cardinal Mazarin étant parvenu à ses fins ne laissa pas traîner cette affaire. Il fit aussi-tôt expédier les ordres pour la translation du cardinal de Retz au château de Nantes, le maréchal de la Meilleraye l'étant allé prendre à Vincennes conjointement avec le marquis de Villequier qui l'avoit arrêté: suivant l'usage qui veut que le prisonnier reçoive sa liberté de celui qui la lui a ôtée. Après

cela ils lui donnerent de parole & par écrit toutes les assurances spécifiées ci-dessus. Il le fit sortir du château d'entre les mains de Davanton, qui le conduisit à Nantes avec une escorte de trois cents chevaux de différentes brigades des gardes de la reine, des gens-d'armes & chevaux légers, & des gardes du cardinal Mazarin, & un détachement de cent cinquante mousquetaires tirés de deux compagnies du régiment des gardes, que Pradelle commandoit à Vincennes. Cette sortie du cardinal de Retz se fit le 30 mars 1654. On peut dire qu'une escorte si nombreuse n'avoit pas trop l'air de liberté, & ressembloit assez à un changement de prison. Aussi quand le cardinal de Retz en fut averti par Davanton la veille de son départ, il en fut si effrayé, qu'il ne put retenir ses larmes, disant qu'on lui avoit manqué de parole; qu'on lui avoit promis de le mettre entre les mains de Mr. de la Meilleraye, comme entre les mains de son ami, qui avoit bien voulu répondre de sa personne; que s'il avoit cru devoir être traité de cette maniere, il n'auroit jamais donné sa démission, avec plusieurs autres propos de cette nature, qui marquoient assez le trouble

de ſon eſprit, dont le ſieur Davanton eut bien de la peine à le remettre, en lui faiſant entendre que la cour étoit obligée de prendre ces précautions dans la crainte que les ducs de Retz & de Briſſac n'entrepriſſent de l'enlever ſur ſa route. Mais ce n'étoit là qu'un prétexte : car il eſt bien certain que ces Mrs. n'en avoient pas la moindre *penſée*, & qu'on leur faiſoit beaucoup plus d'honneur qu'ils ne méritoient, d'avoir ſi bonne opinion d'eux.

Le changement d'état du cardinal de Retz avoit été annoncé & prévu quelque temps auparavant par Goiſet, avocat, qui avoit comme prédit auſſi l'évaſion du duc de Beaufort. Ecrivant à un des amis du cardinal, lui diſoit de ſe conſoler & de prendre patience; que la priſon du cardinal ne feroit pas longue; qu'il y auroit pluſieurs négociations pour ſa liberté, dont il reſſentiroit les premiers effets au mois de mars 1654, mais qu'elle ne feroit pleine que vers le 15 octobre de la même année : ce qui fut confirmé par l'événement. L'état où il ſe trouva dans le château de Nantes n'étoit en effet qu'une ombre de liberté. Car quoique M. de la Meilleraye le traitât avec toute la douceur & toute l'honnêteté poſſibles, il ne laiſſoit pas de le faire

garder aussi soigneusement qu'il l'avoit été dans le château de Vincennes.

Le cardinal de Retz étoit logé au second étage dans une chambre où il couchoit avec quatre soldats qui passoient toutes les nuits à la porte de sa chambre, & une sentinelle dans la cour sous ses fenêtres. Il est vrai que pendant le jour il avoit la liberté de se promener dans le château, & dans une allée en terrasse qui avoit vue sur la riviere, sur la motte S. Pierre, & sur le fauxbourg. Mais il n'y alloit jamais qu'il n'y fût suivi de deux gardes qui avoient ordre de l'observer; sans parler de deux sentinelles qui étoient toujours au bout de cette allée, éloignés l'un de l'autre environ de soixante pas. Ainsi le maréchal ne négligeoit rien pour s'assurer de sa personne, dont il avoit répondu à la cour: mais il faut avouer aussi qu'à cela près il lui faisoit tout le bon traitement qu'il pouvoit desirer. Outre la bonne chere qui étoit parfaite, il avoit soin de faire venir au château toutes les meilleures compagnies d'hommes & de femmes de la ville & de la province. Il lui donnoit souvent la comédie; il donnoit à jouer tous les jours, & jouoit lui-même un fort gros jeu. Il laissoit une entiere liberté au cardinal de Retz

de voir tous ses amis & tous ses domestiques, jusqu'à ce qu'il se retirât dans sa chambre vers les onze heures du soir. Enfin il n'y a rien dont on puisse s'aviser pour divertir un ami dans un état de cette nature, que le maréchal ne fît en honnête homme & en grand seigneur, avec une galanterie & une complaisance parfaites. Cette maniere d'agir consoloit fort le cardinal de Retz. Dès le lendemain de son arrivée, il fut visité par les ducs de Retz & de Brissac, qui firent à Davanton toutes les caresses & toutes les amitiés possibles en présence de Pradelle qu'ils avoient dessein de mortifier, parce que le cardinal n'étoit pas content de lui. Caumartin s'y rendit aussi peu de temps après : mais Joli qui étoit à Machecoul n'eut pas la liberté d'y aller si-tôt, le cardinal de Retz lui ayant fait dire de ne se point presser, & qu'il falloit prendre sur son chapitre des mesures plus particulieres avec le maréchal de la Meilleraye, à cause des affaires passées, dans lesquelles on sçavoit qu'il avoit eu plus de part que personne. La vérité est que le cardinal dans le commencement eut de la peine à se résoudre à voir Joli, se souvenant bien de ce qu'il lui

avoit dit avant sa prison, pour lui faire éviter cette disgrace. Il appréhendoit qu'il ne lui reprochât cela aussi-bien que l'acte de sa démission. D'ailleurs les ducs de Retz & de Brissac ne pressoient pas cette entrevue, sçachant bien que Joli ne manqueroit point d'informer le cardinal de tout ce qui s'étoit passé pendant sa prison. C'est pourquoi il y a bien de l'apparence que Joli ne l'auroit pas vu si-tôt, sans les instances de Caumartin qui le sollicitoit à tout moment de l'appeller auprès de lui. Joli n'alla donc à Nantes que trois semaines après l'arrivée du cardinal de Retz. Il fut fort bien reçu de M. de la Meilleraye, qui lui fit assez connoître qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'y fût allé plutôt. Après cela le cardinal de Retz reprit bientôt en lui la même confiance qu'il avoit eue auparavant, & lui remit entre les mains tous les chiffres & toutes les affaires qu'il avoit à Rome, à Paris & ailleurs, avec de nouvelles marques de considération & d'amitié plus fortes que jamais. Aussi Joli se donna-t-il bien garde de lui rien dire de ce qu'il jugeoit lui pouvoir faire de la peine. S'il arrivoit qu'on vînt à parler de sa prison, il se contentoit de dire

que l'intérêt de ses amis en avoit été cause, & que cependant ils n'avoient voulu rien faire pour lui, quoiqu'il se fût sacrifié pour eux. Sur l'article de la démission, il disoit que le cardinal n'avoit peut-être pas mal fait de la donner pour se tirer du lieu & du péril où il étoit; mais qu'après cela il se persuadoit, ajouta-t-il, que ce que *la* cour avoit fait en cette occasion, n'étoit que par nécessité, pour éviter la premiere chaleur du chapitre & du clergé, & qu'enfin le cardinal Mazarin ne manqueroit pas de le tirer un jour des mains du maréchal de la *Meilleraye*, pour le mettre dans une prison plus observée que la premiere. Caumartin se conduisit à peu près de la même maniere, sans lui rien reprocher qu'assez foiblement, s'attachant particuliérement à lui faire appréhender ce que la cour pouvoit encore entreprendre contre lui. Cela fit tant d'impression sur l'esprit du cardinal de Retz, qu'il convint avec eux des moyens de se sauver du chateau de Nantes, quand ils jugeroient qu'il en seroit temps, & si la cour entreprenoit de le transférer ailleurs. Dès que cette résolution fut prise entr'eux fort secretement, Joli se chargea de l'exécution, & des mesu-

res qu'il falloit prendre pour ce dessein. Caumartin prit le parti de retourner à Paris, pour y tenir en haleine les partisans du cardinal de Retz. Joli se chargea aussi de ménager l'esprit du cardinal & de le confirmer dans ce dessein. C'est pourquoi il s'attacha particuliérement à cultiver les bonnes graces de M. de la Meilleraye, qui lui étoient absolument nécessaires pour demeurer toujours à Nantes, afin d'y être à portée de disposer & de concerter la maniere dont on s'y prendroit. De son côté le cardinal de Retz affectoit de marquer au maréchal une confiance sans réserve, en lui communiquant toutes les lettres qu'il recevoit de Rome, dont Joli lui portoit les originaux après les avoir déchiffrés, & mis en interligne le véritable sens : ce qu'il continua pendant un assez long-temps, & jusqu'à ce qu'il arrivât des choses qui ne se pouvoient pas montrer.

Le maréchal fut si satisfait & si pénétré de cette maniere d'agir, que par un retour peut être trop généreux, il montroit aussi assez souvent au cardinal de Retz les dépêches de la cour, pour lesquelles il lui arrivoit plus d'une fois de s'emporter contre le cardinal Mazarin dans les termes les plus injurieux

& les plus outrageants, en présence du cardinal de Retz & de Joli, disant qu'il étoit plus grand frondeur qu'ils n'avoient jamais été, & qu'il haïssoit le cardinal Mazarin cent fois plus qu'eux. Mais ils ne croyoient de cela que ce qu'il en falloit croire, sans s'amuser à des discours qui pouvoient bien partir du fond du cœur, mais qui ne disoient rien pour l'essentiel de sa conduite, à cause de sa dépendance de la cour, par des raisons d'intérêt & de fortune.

Cependant la cour & le cardinal de Retz agissoient de concert pour faire agréer la démission à la cour de Rome. Le sieur de Gaumont fut nommé par le roi pour aller solliciter cette affaire. Gaumont ne s'étant pas pressé, le paquet arriva beaucoup plutôt à Rome que lui, sous l'enveloppe de l'abbé Charier, qui sçachant ce qu'il contenoit trouva le moyen de l'ouvrir adroitement & d'en tirer la démission: après quoi il le rendit bien fermé à Gaumont, dès qu'il fut arrivé, sans qu'il parût avoir été ouvert. Gaumont n'y trouvant point la piece en question, en écrivit au premier président: mais comme ce magistrat, qui dans le fond étoit ami du cardinal de Retz, ne s'en mit pas fort en peine, cela

ne

ne fut point relevé. D'ailleurs le pape s'étant déclaré hautement contre cet acte involontaire qui s'étoit fait en prison, il auroit été inutile de produire la démission : ce qui fit que l'on ne s'embarrassa pas de ce qu'elle étoit devenue. Le petit tour d'adresse de l'abbé Charrier ne l'empêcha pourtant pas d'agir tout de bon ; & si S. S. eût été aussi aisée à persuader que le cardinal de Retz le souhaitoit, l'affaire auroit été bientôt conclue, & la démission se seroit bientôt retrouvée, ce qu'avoit fait l'abbé Charrier n'ayant été que pour se rendre maître de la chose, & pour se faire rechercher selon les différentes conjonctures qui pouvoient arriver. Cependant quoique le cardinal de Retz n'eût aucune part ni directement ni indirectement au refus du pape ; ses ennemis, & sur-tout l'abbé Fouquet ne laisserent pas d'en prendre occasion de faire entendre au cardinal Mazarin, qu'il faisoit agir sous main l'abbé Charrier pour empêcher l'expédition de l'affaire, & qu'il n'avoit pas intention d'exécuter ce qu'il avoit promis, ajoutant qu'il avoit des avis certains que le cardinal cherchoit les moyens de se sauver, & qu'il le feroit si on n'y prenoit garde. Les deux avis étoient pour-

tant très-faux dans ce temps-là, puisque l'abbé Charrièr sollicitoit sérieusement à Rome, & que le dessein de faire sortir le cardinal de Retz du château n'étoit encore qu'en idée, & ne devoit s'exécuter qu'en cas que la cour changeât de conduite à son égard. S'ils devinrent vrais dans la suite, ce fut l'abbé Fouquet qui en fut la cause, en inspirant à la cour & au cardinal Mazarin des soupçons qui l'obligerent d'envoyer de nouveaux ordres pour observer le cardinal avec plus d'exactitude. La vérité est pourtant qu'il travailloit incessamment à se sauver selon les sentiments de ses amis, sans s'arrêter à aucune considération. C'étoit aussi celui de S. S. qui pressoit tous les jours l'abbé Charrier d'en écrire au cardinal de Retz, & de l'exhorter à venir à Rome, avec promesse de faire pour lui, & contre le cardinal Mazarin, tout ce qu'il pouvoit desirer. Mais comme l'abbé représentoit à S. S. les différentes difficultés & risques d'une entreprise de cette nature, & que cependant le retardement pouvoit obliger la cour à transférer le cardinal dans une prison plus sûre & plus étroite, le pape répondit qu'il n'y pouvoit que faire; que s'il étoit entre les mains

des Turcs, il faudroit bien qu'il prît patience, & qu'il ne pouvoit en conscience accepter la démission, qui étoit trop contraire aux loix de l'église.

C'étoit aussi le sentiment du premier président de Beliévre, que Caumartin étoit chargé de pressentir, & quoiqu'il ne s'expliquât pas d'abord assez ouvertement, parce que Caumartin de son côté biaisoit un peu, il se faisoit cependant assez entendre, en disant que le cardinal de Retz étoit trop habile homme pour se laisser prévenir, & que puisque Joli étoit à Nantes, il ne doutoit point qu'il ne prît son parti quand il en seroit temps : mais il alla plus avant dans la suite, car il dit nettement que le meilleur parti pour le cardinal de Retz étoit de venir droit à Paris au sortir de Nantes ; de révoquer sa démission, de prendre possession en personne, & de faire le serment de fidélité au parlement : à quoi il promettoit d'aider de tout son pouvoir, répondant presque de l'événement. Caumartin s'étoit aussi assuré du premier président de la chambre des comptes pour le serment de fidélité.

Enfin il n'y avoit plus aucun des amis du cardinal de Retz qui ne lui conseillât de se sauver, même le duc

de Briſſac, l'abbé Charrier, & les autres qui avoient le plus été pour ſa démiſſion, & cela parce qu'ils n'étoient pas contents de la maniere dont elle avoit été donnée, & qu'ils jugeoient bien que ſi elle étoit admiſe, le cardinal de Retz demeureroit ſans aucune conſidération & ne pourroit plus rien faire pour eux : au lieu que s'il ſe ſauvoit du château de Nantes, on pourroit renouer de nouvelles négociations avec la cour, où les entremetteurs pourroient mieux trouver leur compte.

Cependant le cardinal de Retz réſiſta juſqu'à l'extrêmité aux ſentiments de ſes amis les plus intimes; & quoiqu'il reçût tous les jours de nouveaux avis des mauvaiſes intentions du cardinal Mazarin, & des ſollicitations continuelles de l'abbé Fouquet pour le faire transférer à Breſt; il eut bien de la peine à ſe réſoudre, s'imaginant que les chagrins de la cour à ſon égard, ne venoient que du refus de Rome, & de l'opinion qu'on y avoit qu'il ne faiſoit pas tout ce qu'il pouvoit pour faire admettre ſa-démiſſion. Il étoit d'ailleurs entretenu dans cette penſée par le maréchal de la Meilleraye, qui lui conſeilla, pour effacer tous les ſoupçons, d'écrire une nouvelle lettre au

pape en termes très pressants, pour le prier d'accepter sa démission, & de l'envoyer au premier président par Malclerc son écuyer, qui pouvoit aller jusqu'à Rome, si la cour le jugeoit à propos, avec des ordres très positifs pour l'abbé Charrier : ce qui fut exécuté.

Néanmoins le cardinal de Retz ne laissa pas dès ce temps-là d'entrer dans quelque sorte de défiance un peu plus vive, qui l'obligea de changer de conduite avec le maréchal. On ne lui laissoit plus voir les dépêches de Rome qu'avec un déchiffrement supposé, que Joli prenoit soin de composer de maniere à ne lui laisser aucun ombrage, & à l'entretenir dans l'opinion où il étoit, qu'on travailloit sérieusement pour faire agréer la démission ; le cardinal n'ayant pas jugé à propos de lui laisser connoître que le pape l'exhortoit à chercher les moyens de se sauver.

Cependant la nouvelle démarche du cardinal de Retz du côté de Rome n'empêcha pas l'abbé Fouquet de continuer les avis qu'il donnoit incessamment à la cour du dessein que le cardinal avoit de se sauver; & voyant que ses lettres ne faisoient pas assez d'impression sur l'esprit du roi & du

cardinal Mazarin, qui étoient alors en campagne occupés d'autres ſoins, il réſolut de les aller trouver exprès, pour ſolliciter lui-même & faire expédier les ordres néceſſaires pour le faire transférer à Breſt. Le premier préſident ayant ſçu cela en avertit Caumartin, & celui ci le cardinal de Retz, lequel ayant ſçu que le maréchal de la Meilleraye *avoit* reçu dans le même temps des ordres plus preſſants de le reſſerrer plus étroitement, commença d'écouter tout de bon ceux qui lui conſeilloient de penſer à ſe tirer de la captivité. Mais comme il n'en vouloit venir là que dans la derniere extrémité, il réſolut avant toutes choſes de faire ſonder le maréchal pour ſçavoir ce qu'il feroit s'il arrivoit que la cour envoyât des ordres pour le transférer à Breſt, ou que le roi vînt exprès à Nantes, comme on en faiſoit courir le bruit.

Il jetta pour cela les yeux ſur le duc de Briſſac, beau-frere du maréchal, auquel il jugea qu'il étoit à propos & temps de communiquer ſon deſſein, attendu qu'il avoit beſoin de ſon ſecours pour l'exécuter. Il lui écrivit à Beaupreau, pour le prier de le venir trouver. Le duc vint le trouver quelques jours après, & ſe chargea non-

ſeulement de ſçavoir ce qu'on pouvoit ſe promettre du maréchal, mais auſſi de lui fournir tous les ſecours qui ſeroient en ſa diſpoſition pour lui aider à ſe ſauver, & pour le conduire enſuite à Paris, ou par-tout ailleurs où il voudroit ſe retirer. Ces offres réjouirent infiniment le cardinal qui aimoit le duc, & qui ne douta point de la ſincérité de ſes promeſſes; de ſorte que rempli de belles eſpérances, il fit auſſi tôt appeller Joli, pour lui dire qu'il n'avoit qu'à prendre des meſures avec le duc de Briſſac, qui étoit réſolu de tout entreprendre pour lui. Joli ne fut pas ſi crédule & ne put s'empêcher de lui en témoigner quelque choſe, ajoutant cependant qu'il falloit ſe ſervir de lui & en tirer ce qu'on pourroit. Pour cet effet, il lui propoſa différents moyens de le ſauver, dont le principal dépendoit abſolument du duc, parce qu'étant logé dans la chambre ſous la garde-robe du cardinal de Retz, on avoit propoſé qu'en faiſant une ouverture au plancher qui les ſéparoit, le cardinal pourroit deſcendre dans l'appartement du duc, & ſe mettre dans un des coffres de bagage fait exprès, & qu'on chargeroit à l'ordinaire ſur un mulet qu'on feroit venir de grand matin.

L'invention plut d'abord au duc de Briſſac, qui ordonna au ſieur de la Bade, ſon écuyer, de conférer avec Joli pour la conſtruction du coffre, & pour les autres préparatifs. Il parla enſuite au maréchal, pour ſçavoir la maniere dont il en uſeroit, s'il recevoit des ordres de la cour pour la tranſlation du cardinal : & le maréchal ſans s'expliquer autrement, ſe contenta de lui dire qu'il n'étoit ni en humeur ni en état de faire la guerre au roi. Mais étant interrogé ſur le même ſujet par madame ſa femme, ſœur du duc, & par madame de Chalauſſe, femme du lieutenant de roi, il leur répondit plus ouvertement, & elles dirent l'une & l'autre qu'il ne falloit pas s'y fier.

Sur cette réponſe, le cardinal & le duc convinrent qu'il falloit diſpoſer toutes choſes pour l'exécution projettée; & pour ne pas donner d'ombrage au maréchal, le duc, qui n'avoit pas accoutumé de ſéjourner long-temps à Nantes, s'en retourna chez lui juſqu'à ce qu'on le mandât.

Cependant Joli qui connoiſſoit aſſez le duc de Briſſac, & qui jugea bien qu'il ne s'embarqueroit pas plus avant dans cette affaire, imagina un autre moyen plus hardi pour ſauver le cardi-

nal, dans lequel le duc ne fût pas intéressé. Ce fut de le descendre en plein jour avec une corde sur une escarpolete du haut de la terrasse, où il avoit la liberté de se promener, & qui répond sur le bord de la riviere auprès d'un abreuvoir. Quelques-uns de ses amis devoient s'y trouver avec des chevaux tout prêts, & le mener au travers du fauxbourg de Richebourg, à quatre ou cinq lieues au-dessus de Nantes, à un rendez-vous sur la Loire, où ils trouveroient des bateaux prêts pour passer la riviere, & de l'autre côté des chevaux frais pour gagner différents relais disposés d'espace en espace chez des gentilshommes, afin de se rendre à Paris en toute diligence. Cet expédient ne fut point communiqué au duc de Brissac, pour ne pas diminuer les bonnes intentions qu'il faisoit toujours paroître. Mais Joli ne laissa pas de préparer ce qu'il jugea nécessaire pour cela, & d'écrire à Paris pour faire venir l'abbé Rousseau, frere de l'intendant du cardinal, homme fort affectionné, puissant de corps, & très-capable de bien exécuter ce à quoi on vouloit l'employer.

Cet abbé étant arrivé à Nantes fit provision d'une corde pour l'exécution

de ce dessein, avec un bon morceau de bois, nommé palonnier, où l'on attache les traits des chevaux de carrosse, pour l'attacher au bout de la corde, & sur lequel le cardinal devoit être assis, & une sangle avec un bon ardillon pour attacher le cardinal à la corde par le milieu du corps, de peur d'accident.

Tous les préparatifs étant presque disposés pour l'exécution des deux projets, le cardinal de Retz, qui recevoit tous les jours de nouveaux avis des mauvaises intentions de la cour, & de la nécessité qu'il y avoit de les prévenir le plutôt qu'il pourroit, fit prier le duc de Brissac de revenir tenir sa parole : ce qu'il fit deux jours après, marquant toujours les meilleures intentions du monde : & la Bade, son écuyer, ayant remis entre les mains de Joli le coffre qu'il avoit fait faire, on y fit une ouverture pour la liberté de la respiration. Le coffre fut éprouvé par Joli & par Imbert, valet de chambre du cardinal, qui s'y mirent l'un après l'autre chacun plus d'une demi-heure : après quoi on convint d'exécuter l'entreprise le lundi matin 3 août 1654. Mais le duc de Brissac stipula qu'auparavant il lui fût permis d'aller à Ma-

checoul. en avertir les deux ducs de Retz, seulement par bienséance, avec promesse de revenir le dimanche au soir sans faute, pour mettre la main à l'œuvre. Le dimanche vint & se passa, sans qu'on eût aucune nouvelle de lui, & il ne vint que le lundi fort tard, s'excusant sur un débordement d'eaux qui avoit rompu le pont d'une petite riviere qui est sur le chemin de Machecoul à Nantes : après quoi il déclara nettement au cardinal de Retz, que les ducs n'étoient point du tout d'avis qu'il entrât dans un dessein de cette nature, étant beau-frere du maréchal & logé chez lui : de sorte qu'il se dégagea ainsi de toutes ses paroles & promesses si positives.

Le cardinal feignant d'approuver ses raisons, ne le pressa pas davantage; & l'ayant quitté pour un moment, il alla informer Joli de ce changement: sur quoi ils résolurent à l'instant de tirer de lui au moins ce qu'on pourroit pour l'autre dessein qu'il lui découvrit alors; le priant d'envoyer, dès qu'il seroit chez eux, son écuyer avec un cheval pour le cardinal de Retz, & de s'assurer de quelques bateaux pour passer la Loire au rendez-vous qui lui fut marqué, avec des chevaux de l'autre

côté de la riviere, pour aller jusqu'à Brissac, & delà chez le marquis de Châteaurenaud, chez le marquis de Vassé, chez le marquis de Fosseuse, où le cardinal étoit assuré de trouver les équipages nécessaires pour le mener en diligence à Paris avec ceux de sa suite. Le duc de Brissac accepta cette proposition avec joie, parce qu'elle le dégageoit de la premiere, qui auroit été non-seulement peu honnête à lui, par rapport au maréchal, mais encore fort dangereuse, puisque suivant l'arrangement, il devoit demeurer le dernier dans le château, & n'en sortir qu'après son bagage. C'est pourquoi dans le fond on ne peut pas trop le blâmer de n'avoir pas voulu s'exposer à ce risque: mais on ne peut pas aussi l'excuser d'une grande légéreté d'avoir promis aussi positivement qu'il avoit fait, & de manquer à sa parole dans le temps de l'exécution. Il falloit, avant de s'engager, examiner la chose mûrement avec son conseil, & en prévoir les conséquences.

Quoi qu'il en soit, ce duc retourna chez lui aussi-tôt, afin de donner ses ordres pour ce dont il s'étoit chargé. Cependant comme l'expédient du coffre étoit plus du goût du cardinal que

l'autre, Joli ayant sçu que la duchesse de Retz étoit en chemin pour le venir voir, & qu'elle devoit loger dans l'appartement du duc de Brissac, proposa de tenter la chose par son moyen. L'ouverture plut fort au cardinal de Retz & même à la duchesse, qui étant brouillée avec le duc de Brissac, fut ravie de trouver cette occasion de lui faire un affront sensible, en marquant plus d'assurance & plus de générosité que lui, ajoutant que s'il avoit bien insisté auprès de Mr. de Retz, ils se seroient apparemment désistés de leurs oppositions, & qu'elle ne doutoit pas qu'en envoyant Joli à Machecoul, il n'obtînt leur consentement. Ces assurances réitérées plusieurs fois avec chaleur, & accompagnées des anciennes marques de tendresse engagerent le cardinal de Retz à envoyer Joli à Machecoul, malgré les raisons qu'il lui représenta du peu d'apparence du succès, & du danger qu'il y avoit de donner de l'ombrage au maréchal, qui ne manqueroit pas d'en prendre de ce voyage. Pour lever cet obstacle, ils convinrent de lui faire entendre que la duchesse étoit mal avec son mari ; que c'étoit-là le sujet de son voyage à Nantes, & que le cardinal voulant la rac-

commoder envoyoit Joli à Machecoui, parce que le duc avoit beauçoup de confiance en lui. Tout cela fut dit au maréchal par le cardinal lui même, qui le pria en même temps de ne vouloir pas révéler ce secret de famille, & de dire à ceux qui paroîtroient curieux sur le voyage de Joli, qu'il n'étoit fondé que sur la nouvelle qu'il avoit reçue de la vacance d'un prieuré de six mille livres de rente à la nomination du duc de Retz. Le maréchal donna dans le paneau tout au travers, plaignant le malheur de la duchesse pour laquelle il avoit eu autrefois quelques sentiments; mais cela ne servit de rien. Joli trouva les deux ducs de Retz si éloignés, & si prévenus contre cette affaire, qu'il n'en put rien obtenir que des ordres très-pressants pour la duchesse de revenir incessamment, ménaçant Joli de le rendre responsable des événements; de sorte qu'il fut obligé de retourner sans rien faire.

Pendant son absence, la duchesse avoit proposé au cardinal de le sauver dans son carrosse avec les habits d'une de ses demoiselles qui sortoient toujours masquées aussi-bien qu'elle, sans qu'on les examinât jamais à la porte du château; mais comme ce n'étoit que sous

la même condition du consentement de son pere & de son mari, elle fut déchargée de ces nouveaux engagements par le retour de Joli, qui la fit partir aussi-tôt pour tirer les deux ducs d'inquiétude; le cardinal ayant dit au maréchal que le voyage de Joli avoit réussi, & qu'il avoit raccommodé toutes choses.

Cependant la Bade, écuyer du duc de Brissac, étant arrivé à Nantes le même jour, deux heures après le départ de la duchesse, avec un cheval pour le cardinal, il envoya donner avis à Joli, qui l'alla trouver aussi tôt dans une maison du fauxbourg de Richebourg, & qui lui apprit que le duc de Brissac & le chevalier de Sévigny ne manqueroient pas de se trouver à six heures du soir au rendez-vous sur la riviere, à quatre lieues de Nantes, dont le cardinal ayant été averti, il résolut de se sauver sur les cinq heures du soir qui étoit le temps où il avoit coutume de se promener sur la terrasse. De sorte que toutes choses ayant été disposées pour cela, l'abbé Rousseau qui s'étoit chargé de le descendre, se rendit au château avec la corde & la sangle, enveloppé dans son manteau, de maniere à ne point être remarqué

ſans en être averti : & afin qu'il ne manquât ni de conſeil, ni de courage, ni de ſecours, on lui donna pour adjoint le ſieur Vacherot, médecin de la faculté de Paris, qui étoit attaché depuis long-temps à la perſonne du cardinal de Retz, homme réſolu, de ſang froid, & capable de tempérer par ſa prudence & par ſa ſageſſe l'emportement & la vivacité de l'abbé Rouſſeau. Il fut auſſi arrêté que Fromantin & Imbert, l'un chirurgien, & l'autre valet de chambre du cardinal, qui avoient coutume de le ſuivre à la promenade, auroient quelques bouteilles de vin pour faire boire la ſentinelle, qui ſeule pouvoit voir ce qui ſe paſſoit à l'endroit par où le cardinal devoit ſe ſauver.

Toutes ces meſures priſes, le cardinal de Retz fit venir le ſieur Salmonet, prêtre Ecoſſois, homme ſçavant & de mérite, qui demeuroit avec lui depuis long-temps, & le ſieur Montet ſon frere, qui depuis a été tué en Alſace, lieutenant colonel du régiment Ecoſſois de Duglas, le ſieur de Boiſguerin, gentilhomme Breton, attaché au cardinal, & le ſieur de Beauchefne, ancien domeſtique de la maiſon, tous braves gens & fort réſolus, auxquels il déclara le deſſein qu'il avoit de ſe ſauver, les

priant de faire tout ce que Joli leur diroit. Ils répondirent tous à cette proposition avec de grandes expressions de joie & d'approbation, à la réserve de Salmonet, qui s'étant mis à pleurer, fit ce qu'il put pour détourner le cardinal de cette résolution, en lui représentant fortement les suites fâcheuses qui pourroient en arriver. Cela fit impression sur l'esprit de son frere Montet, qui, quoique très brave, se mit aussi à faire des réflexions. Mais le cardinal les ayant écoutés froidement sans s'émouvoir & sans changer de sentiment, ils sortirent enfin tous, trois à quatre heures après, pour s'aller botter, & se tenir prêts à monter à cheval, lorsque cinq heures sonneroient au château, pour se trouver avec la Bade, écuyer du duc de Brissac, au lieu du rendez-vous, qui étoit l'abreuvoir de tous les chevaux du quartier, & qui répondoit au bout de la terrasse. Mais comme de l'abreuvoir on ne découvroit point l'endroit par où devoit descendre le cardinal, à moins d'entrer fort avant dans la riviere, on chargea le sieur Paris, ecclésiastique, de se tenir dans un pré de l'autre côté de l'eau, & de jetter son chapeau trois fois en l'air lorsqu'il verroit le cardinal prêt à descendre.

Cela pensa tout gâter, Paris ayant oublié de faire le signal & n'ayant pensé qu'à se sauver. Mais ce qui embarrassa le plus Joli, & ceux qui attendoient avec lui, fut que le cardinal de Retz intimidé au moment de l'exécution, par Salmonet qui étoit auprès de lui, ne se rendit sur la terrasse qu'un gros quart-d'heure après que l'horloge eut sonné; & les remontrances de ce trembleur opérerent si bien, que le cardinal dit à Imbert d'aller dire à Joli de remettre la chose au lendemain. Mais Imbert dit franchement que cela ne pouvoit plus se différer; que l'affaire étoit sçue de trop de gens, pour n'être pas découverte, si on temporisoit davantage; que la seule présence de l'écuyer du duc de Brissac, avec le cheval de main, dont le maréchal ne manqueroit pas d'être informé suffisoit pour cela; que le lendemain étoit un dimanche, jour auquel toute la ville avoit coutume de se promener sur la Motte qui étoit au pied de la terrasse; qu'après tout il iroit avertir Joli de ce changement, s'il le lui commandoit absolument; mais qu'après cela il lui déclaroit qu'il ne rentreroit pas au château, & qu'il ne croyoit point que Joli fût assez fou pour demeurer à

Nantes plus long-temps, attendu qu'il y alloit de leur vie.

Enfin Imbert parla si bien & si à propos, que le cardinal de Retz résolut enfin de sortir de sa chambre suivi du sieur Vacherot, & de l'abbé Rousseau, qui portoit sous sa soutane tous les ustensibles nécessaires ; Salmonet s'étant retiré au même temps, pour aller continuer ses lamentations dans sa chambre. Imbert & Fromantin suivirent aussi le cardinal. Etant arrivés, S. E. fit semblant d'avoir soif & dit à Imbert de lui aller chercher à boire : ce qu'il fit en diligence. Après que le cardinal eut bû, en se retournant il fit signe à Fromantin & à Imbert. Tous deux ensemble dirent aux gardes, qu'il falloit vuider la bouteille & boire à la santé de son éminence : & feignant de craindre qu'il ne le sçût, ils les tirerent derriere une tour, où ils se mirent à boire. Cependant le cardinal ayant quitté sa simarre rouge, la mit sur un bâton entre deux créneaux, de maniere à faire croire aux sentinelles, quand ils seroient retournés à leurs factions, qu'il regardoit à son ordinaire ceux qui se promenoient sur la Motte S. Pierre. S'étant ensuite placé sur l'escarpolette, & fait lier la corde avec la sangle, qui le

prenoit en écharpe de dessus une épaule par dessous l'autre, assujettissant la corde le long de l'estomac, il monta en cet équipage sur un créneau, d'où l'abbé Rousseau & le sieur Vacherot le dévalerent heureusement jusqu'au pied du mur. A l'aspect de cette manœuvre le sieur Paris s'étant mis à fuir sans avoir fait son signal, donna belle peur à Joli & aux autres qui s'impatientoient à l'abreuvoir. Mais la Fontaine, valet de Joli, & celui de Rousseau qui étoient aussi placés de maniere à voir ce qui se passoit, le rassurerent aussi-tôt par leurs signes.

S'étant avancés pour recevoir le cardinal, & l'ayant dégagé de la sangle & de l'escarpolette, ils le menerent tout hors de lui au lieu où il étoit attendu. Après quoi Beauchesne & de la Bade l'ayant mis à cheval, Joli & Montet prirent le devant pour s'assurer de la porte du fauxbourg par où il fallut passer. Dans ce moment le trouble du cardinal de Retz fut si grand, qu'il ne sçavoit où il étoit, ni ce qu'il faisoit : ce qui fit que son cheval, qui étoit trop vigoureux pour lui, & dont il ne tenoit même pas la bride, s'étant cabré s'abattit sur le pavé, dès qu'on commença de marcher; & le cardinal

s'étant trouvé engagé dessous, se démit l'épaule. Cela obligea ceux qui étoient auprès de lui de mettre pied à terre pour le remonter : & cet accident ayant assemblé beaucoup de monde alentour de lui, Joli & Montet qui virent cela de loin, accoururent le pistolet à la main, pour écarter le peuple. Mais cela n'étoit ni difficile ni nécessaire. La plûpart des habitants étoient plutôt disposés à faciliter son évasion qu'à s'y opposer. Ils lui crierent tout haut, *Dieu vous bénisse*, *Monseigneur*, *sauvez-vous*.

Ainsi le cardinal fut remis à cheval assez promptement, mais sans revenir de son trouble (*a*), qui alla si loin qu'en sortant du fauxbourg, il pensa se casser la tête à un endroit où son cheval l'emportoit, si un des sergents ne se fut mis entre deux. Il ne fut pas même possible de tirer un mot de lui pendant les quatre premieres lieues, quoique tous ceux de sa suite fissent de leur mieux pour le mettre de meilleure humeur. Cela venoit apparemment de la douleur de sa chûte. Il ne commença d'ouvrir la bouche que

(*a*) Le cardinal dit que pour s'empêcher de s'évanouir, il se tiroit de temps en temps les cheveux de toute sa force.

quand il se vit dans le bateau, où le duc de Brissac & le chevalier de Sévigni l'attendoient, & où il prit des bottes en passant la riviere. Après avoir donné des ordres pour arrêter tous les bateaux, & pris d'autres précautions pour arrêter ceux qui voudroient les suivre, & leur donner le change, on continua de courir pendant deux *lieues* sur des chevaux frais, sans que jusques-là le cardinal se fût plaint de rien: mais on fut étonné de l'entendre tout d'un coup faire des cris épouvantables, disant qu'il souffroit de si terribles douleurs, qu'il ne lui étoit pas possible d'aller plus loin; qu'il aimoit mieux se laisser reprendre que de courir davantage. De sorte qu'il fallut le descendre de cheval à neuf heures du soir, & le coucher dans une piece de terre à côté du grand chemin où le duc de Brissac le quitta, sous prétexte d'aller assembler quelques-uns de ses amis pour le venir enlever avec plus de sûreté. Le chevalier de Sévigni alla chez un gentilhomme de ses parents proche de-là, pour lui ménager une retraite pendant la nuit; mais il fut refusé, & ne put obtenir qu'une chaise à bras avec une douzaine de paysans, pour porter le cardinal pendant la nuit

jusqu'à Beaupreau, maison du duc de Brissac, & éloignée de-là de trois ou quatre lieues : ce qui s'exécuta assez heureusement, sans qu'il parût être incommodé, les porteurs se relevant tour-à-tour.

Pendant que tout cela se passoit, le maréchal de la Meilleraye qui étoit fort incommodé de la goutte ne manqua pas d'être averti de l'évasion du cardinal. Mais il ne le fut qu'une demi-heure après, les gardes & les sentinelles ayant été si bien amusés & trompés par Imbert & Fromantin, qu'ils ne s'apperçurent de rien. Imbert & Fromantin feignant de rapporter la bouteille eurent le temps de sortir du château après l'abbé Rousseau & le sieur Vacherot, qui s'étoient retirés aussitôt après le coup, laissant la simarre rouge sur le créneau, pour leur faire croire que le cardinal étoit toujours là. Dès que l'abbé Rousseau fut hors du château, il entra dans la premiere maison qu'il trouva ouverte, & l'ayant fermée sur lui, il quitta son manteau & sa soutane, qu'il laissa derriere la porte, & parut aussi tôt en habit gris avec une perruque dont il avoit fait provision. En cet état il sortit de la ville, & s'alla cacher dans la premiere

piece de bled qu'il trouva jusqu'à la nuit, pendant laquelle il gagna une maison d'ami, où il demeura plusieurs jours. Imbert fit un manege à peu-près semblable, & ils se sauverent tous deux, malgré la perquisition exacte qui fut faite de leurs personnes par les ordres du maréchal. Le premier avis de l'évasion du cardinal fut porté au *château* par un petit page de madame *la* maréchale, qui se baignoit alors, & qui le voyant descendre se mit à crier de toute sa force, pour avertir les sentinelles. Mais comme dans le même temps un jacobin qui se baignoit aussi fut en péril de se noyer, & que de tous côtés on crioit pour appeller du secours, les sentinelles lui appliquerent les cris du page, qu'ils n'entendoient que confusément, de sorte que le page fut obligé de courir au château tout nud, pour se faire entendre, & de prendre pour cela un assez grand tour par la porte de la ville; celle du château qui répond sur la Motte n'étant pas ouverte. Il arriva aussi que ceux à qui il tomboit en charge d'avertir le maréchal, se regarderent assez longtemps avant que de lui annoncer une nouvelle de cette nature, dans la crainte d'être maltraités, connoissant son

son humeur violente. Mais enfin le grand-maître de l'artillerie, fils du maréchal, ayant sçu la chose, & l'ayant dit à son pere, ils firent monter plusieurs personnes à cheval, mais plus d'une heure après la sortie du cardinal de Retz. Cependant le maréchal entra devant tout le monde dans des emportements si étranges, qu'il paroissoit hors de son bon sens : ce qui n'empêcha pas le public de croire qu'il avoit favorisé tacitement l'évasion de son prisonnier. Mais ce jugement étoit très-faux ; & il est constant qu'avec toute la courtoisie qu'il avoit pour lui, par ordre ou du moins par permission de la cour, il ne se relâchoit en rien pour tout ce qui avoit rapport à la sûreté de sa personne, & qu'il le faisoit garder aussi étroitement qu'il l'étoit auparavant à Vincennes.

Quoi qu'il en soit, le grand maître étant monté à cheval avec les gardes du maréchal & plusieurs autres volontaires, jusqu'au nombre de deux à trois cents chevaux, ils suivirent le cardinal à la piste. Mais comme tant de monde ne pouvoit pas aller si vîte, ils n'arriverent au lieu où il avoit passé la riviere que trois heures après, & n'y ayant point trouvé de bateau, ceux

qui avoient servi au passage ayant été percés & coulés à fond de l'autre côté de l'eau, le grand-maître voulut tenter de passer à la nage avec dix ou douze gardes. Mais il en fut détourné par un gentilhomme qui avoit été page dans la maison de Retz, qui lui représenta qu'il seroit inutile & même dangereux de passer de l'autre côté, puisque le duc de Brissac se méloit de l'affaire, & qu'il n'auroit pas manqué d'assembler ses amis : de sorte qu'il pourroit bien être pris lui-même en voulant prendre son prisonnier. Ce raisonnement sauva le cardinal de Retz, car il est certain que si le grand-maître fût passé seulement avec six personnes, il l'auroit trouvé dans sa chaise suivi seulement de trois hommes, sçavoir de Joli, Montet & la Bade. Le duc de Brissac & le chevalier de Sévigni étoient allés chacun de son côté assembler leurs amis. Boisguerin & Beauchesne avoient pris le devant par différentes routes, pour aller porter cette nouvelle à Paris ; mais le grand-maître persuadé de ce qu'on lui disoit, retourna sur ses pas avec sa troupe, à la réserve de quelques gardes qu'il envoya tout le long de la riviere, pour sçavoir si le cardinal avoit effectivement passé

la Loire au lieu où il étoit arrêté.

Ce qu'il y eut de plus heureux & de plus étonnant en tout cela, fut que le maréchal, outre le grand corps qui avoit suivi le grand-maître, en ayant détaché un autre beaucoup moindre de l'autre côté de la riviere sur le chemin de Beaupreau, ceux-là, non plus que les autres, ne trouverent personne sur leur route, hors le sieur de Paris qu'ils garderent un jour entier avec menaces, & qu'ils ramenerent dans le château de Nantes. Mais ils furent enfin obligés de le relâcher, sur ce qu'il leur dit résolument qu'il ne demandoit autre chose & qu'il auroit le plaisir de dire au maréchal qu'ils s'étoient amusés à prendre un pauvre prêtre dont ils n'avoient que faire, au lieu de courir après le cardinal qui n'étoit que deux lieues devant lui. Cela fit tant de peur à ces gardes qui connoissoient l'humeur violente du Maréchal, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui mener le témoin de leur négligence.

Les sieurs Vacherot & Salmonet furent aussi découverts & arrêtés à Nantes, mais inutilement : car quoique le premier eût aidé à descendre le cardinal, il n'y avoit aucune preuve contre lui. L'autre n'eut pas de peine à justi-

fier son innocence, & qu'ils s'étoient toujours fortement opposés à ce dessein. Mais les gens de Joli & de l'abbé Rousseau, qui furent arrêtés un peu après avoir reçu le cardinal de Retz au pied de la muraille, furent assez mal traités pendant quelque temps, quoiqu'enfin on fut obligé de les élargir, attendu qu'ils n'avoient rien sçu de l'affaire qu'au moment de l'exécution, où ils ne purent pas se dispenser d'obéir à Joli, contre qui le maréchal juroit & s'emportoit à toute heure avec tant de fureur, qu'il s'arrachoit la barbe & les cheveux, disant qu'il étoit enragé d'avoir été si long-temps la dupe sur le chapitre des lettres, qu'il comprit bien alors avoir été chiffrées par lui ou déchiffrés à plaisir (*a*).

Si le maréchal étoit embarrassé à Nantes, le cardinal de Retz ne l'étoit pas moins à Beaupreau. Y étant arrivé à quatre heures du matin, sans y trouver le duc de Brissac qui étoit allé dans la maison d'un gentilhomme de ses voisins donner les ordres nécessaires

(*a*) Il ajoutoit que si jamais Joli tomboit entre ses mains, il le feroit pendre au creneau sur lequel étoit monté le cardinal pour se sauver.

pour assembler ses amis, il fut, sur les remontrances de madame la duchesse de Brissac, & pour la sûreté de sa personne, obligé de monter en carrosse avec le chevalier de Sévigni, & sa compagnie ordinaire, pour aller à deux lieues de-là se refugier dans la maison d'un gentilhomme nommé M. de la Poise. Cette maison est entourée de bons fossés pleins d'eau. Il y arriva sur les huit heures du matin. Dès qu'il y fut, il dépêcha Montet à Paris, pour y donner avis de l'état où sa chûte l'avoit mis qui ne lui permettoit pas de continuer son chemin. Les sieurs de Sévigni & de la Poise le quitterent là pour aller aider au duc de Brissac à ramasser ses amis, après avoir donné ordre à tous les domestiques d'obéir en toute chose au cardinal : de sorte que Joli demeura seul avec lui pendant cinq ou six heures qu'il passa dans son lit assez tranquillement ; après quoi le concierge de la maison l'ayant averti qu'il avoit vu quelques cavaliers avec des gardes du maréchal de la Meilleraye passer auprès de la maison, le cardinal effrayé lui demanda un lieu où il pût se dérober à leurs recherches. Le concierge les ayant conduits dans son appartement, les fit descendre au

plusieurs questions qui paroissoient imaginées exprès pour leur donner de l'inquiétude : & soit que cela se fît par jeu ou sérieusement, ils en furent fort effrayés.

Quoi qu'il en soit, à l'entrée de la nuit le sieur de la Poise revint avec plusieurs chevaux les tirer de cette prison, & le cardinal s'étant mis en croupe derriere un gentilhomme, sur l'épaule duquel il appuyoit son bras blessé, ils arriverent heureusement à Beaupreau, où ils trouverent le duc de Brissac avec plus de trois cents gentilshommes, un bon carrosse, où l'on avoit mis deux matelas sur lesquels le cardinal se couchoit à son aise, son bras appuyé sur la cuisse de Joli, après avoir pris un bouillon à Beaupreau. Le duc de Brissac fit fort bien les choses, & en grand seigneur.

Il se mit à la tête de toute la troupe, sans affectation, faisant des carresses à tout le monde. Tous les pages & domestiques avoient des flambeaux allumés, pour éclairer la marche qui se fit pendant la nuit, & il eut la précaution de faire porter du vin, pour en servir à ceux qui en auroient besoin. En cet équipage on arriva vers la pointe du jour à un bourg appellé Montaigu, où

l'on trouva le duc de Retz, frere du cardinal, avec ſept à huit cents chevaux : de ſorte que les deux troupes étant jointes enſemble, il y avoit plus de douze cents hommes à cheval tant maîtres que valets, la plûpart des gentilshommes de la province s'étant offerts de très-bonne grace. On trouva auſſi à Montaigu & ſur toute la route les payſans ſous les armes, de ſorte que ces meſſieurs voyant leur partie ſi bien faite, jugerent à propos de ſe faire voir au maréchal de la Meilleraye en paſſant à la vue de Nantes, d'où ils continuerent leur marche juſqu'à Machecoul, où ils arriverent le mardi 11 août ſur les cinq heures du ſoir, & où toute cette nobleſſe fut traitée magnifiquement, pendant que le cardinal de Retz y demeura.

La premiere choſe qu'on fit, dès qu'on fut arrivé, fut de panſer le bras du cardinal, & l'on vit bien alors qu'il ne ſe plaignoit pas ſans ſujet, tout ſon bras, depuis l'épaule juſqu'au coude, étant noir comme de l'encre. Cependant un vieux chirurgien du duc de Retz, fort conſidéré dans la maiſon, l'ayant bien examiné, dit que ce n'étoit rien. Cet ignorant ne s'apperçut pas que l'épaule étoit démiſe : ce qui fut

cause que le cardinal ayant été traité tout d'une autre maniere qu'il ne falloit, en ressentit de fort grandes douleurs, & demeura estropié pour toute sa vie. Cela ne seroit pas arrivé sans doute, s'il avoit été traité par un habile homme, qui lui eût remis l'épaule dans ce temps-là.

La seconde chose à laquelle on s'appliqua fut la révocation de la démission de l'archevêché, qui lui étoit conseillée par tous ses amis de Paris & d'ailleurs, & à laquelle il les avoit déja priés de travailler comme ils pourroient : mais comme tout ce qu'ils avoient pu faire sans lui ne suffisoit pas pour annuller un fait de sa main, Joli fit dresser un acte de révocation en bonne forme, par les Notaires de Machecoul, qui fut signé du cardinal, & envoyé à Paris en diligence, pour s'en servir dans le besoin. Cela ne se fit pas sans opposition, le vieux duc de Retz ayant fait représenter au cardinal par sa fille la duchesse, plusieurs raisons considérables, pour l'en détourner & pour le porter au contraire à ratifier de bonne grace ce qu'il avoit fait en prison. Il lui faisoit entendre que c'étoit l'unique moyen d'arrêter les persécutions de la cour, & de s'en attirer

des graces : mais le jeune duc de Retz & le duc de Brissac, qui n'envisageoient aucun avantage pour eux dans la démission, n'ayant appuyé que très-foiblement cet avis, & Joli ayant au contraire soutenu avec chaleur la nécessité de la révocation, & fait beaucoup valoir l'autorité des amis de Paris & du P. de Gondy, la chose passa sans peine, les raisons du vieux duc de Retz n'ayant peut-être pas été pesées assez sérieusement.

Après cela il fut question de trouver un autre asyle au cardinal que celui du Machecoul, parce qu'on eut avis que le maréchal de la Meilleraye faisoit venir des troupes par ordre de la cour, & que le duc de Retz ne pouvoit arrêter ni entretenir long-temps chez lui un aussi grand nombre de noblesse. Belle-Isle ayant été choisi * pour cela, le duc de Brissac, le chevalier de Sevigni & Joli s'embarquerent avec le cardinal, & du Brocard le chirurgien du duc de Retz, dans une chaloupe, & trente ou quarante gentilshommes dans deux autres chaloupes, & un petit bâtiment appellé chatte, au port-

* Il n'y avoit pas de choix à faire : Belle-Isle étoit l'unique endroit où le cardinal pût se retirer pour quelque temps.

de la Roche, qui n'eſt qu'à une lieüe de Machecoul, où le cardinal fut porté dans une chaiſe la nuit du vendredi 14 août fort ſecrétement; perſonne n'en ayant rien ſçu que ceux qui étoient de la partie, de peur que le maréchal en étant informé n'envoyât après eux des barques armées qui auroient pu les embarraſſer.

Le premier jour de l'embarquement ſe paſſa aſſez bien, & la petite flotte arriva heureuſement à la rade du Croiſſi, à la réſerve de la chatte, qui demeura derriere, faute de vent. Mais ayant été obligée d'y mouiller la nuit, elle y eut grande alarme au ſujet de pluſieurs petits bâtiments qui la vinrent reconnoître; toute la côte étant ſur ſes gardes, à cauſe de quelques vaiſſeaux Biſcayens qui partoient. Cette alarme fut légere en comparaiſon de celle qu'on eut le lendemain ſur les deux heures du matin, deux des bâtiments Biſcayens étant venus ſur les chaloupes & les ayant forcées de gagner la terre en un lieu où il y avoit une égliſe ruinée nommée S. Jacques, où le cardinal ſe retira. Il ſe fit cacher dans un monceau d'ardoiſe, de peur d'être découvert par les gens du pays. Dans cette fâcheuſe néceſſité, Joli fut d'avis

de faire un ſignal aux Biſcayens, & de les prier de les paſſer à Belle-Iſle, ou même, droit en Eſpagne, prévoyant bien qu'à la fin on feroit obligé d'en venir là. Mais le duc de Briſſac qui n'avoit aucune envie de paſſer en Eſpagne, rejetta bien loin cette propoſition : ainſi le cardinal de Retz qui n'oſoit rien décider ſans lui fut obligé de demeurer dans les ardoiſes depuis midi juſqu'à huit heures du ſoir, que les Eſpagnols ſe retirerent après avoir tiré de temps en temps quelques coups de canon ſur les chaloupes. Il ſembloit que ces coups de canon devoient naturellement faire venir du monde en cet endroit ; cependant le cardinal fut aſſez heureux pour qu'il n'y vînt perſonne pendant tout le jour. Mais à peine fut-il remonté ſur les chaloupes avec ſa ſuite, qu'on apperçut une troupe de cavaliers courant ſur la côte, qui étoient enfin apparemment venus au bruit, ou peut-être auſſi pour apprendre des nouvelles du cardinal. Ce péril étant évité, le reſte du voyage fut aſſez paiſible. Les matelots firent force de rames toute la nuit, & ayant été favoriſés le lendemain d'un gros brouillard, les trois chaloupes arriverent heureuſement à Belle-Iſle le 27 août

1654, sur les onze heures du matin, & la chatte le lendemain, & quelques jours après, le duc de Retz, qui n'avoit pu venir plutôt, parce qu'il avoit été obligé de demeurer à Machecoul, pour remercier la noblesse, & pour y donner les ordres nécessaires en pareille occasion.

Tous ceux qui arriverent à *Belle-Isle* étoient si fatigués, & ils avoient été dans une action si continuelle depuis la sortie de Nantes, qu'on ne songea d'abord qu'à se reposer, & à se divertir, se voyant dans un pays assez agréable, & en sûreté contre les entreprises du cardinal Mazarin; de sorte qu'on y passa dix ou douze jours sans autre inquiétude, que celle de la blessure du cardinal. Mais comme son mal n'étoit pas encore bien connu, & que du Brocard qui le pansoit n'en sçavoit pas plus que le chirurgien de Machecoul qui avoit toujours soutenu que ce n'étoit qu'une contusion, on ne s'en mettoit pas autant en peine que la chose le méritoit: d'autant plus que le lit, le repos, & le moins d'inquiétude donnoient plus de relâche au cardinal dans la conversation de ses amis.

Ainsi on attendoit assez tranquillement des nouvelles de Paris pour se

déterminer à passer ou à Rome par l'Espagne, ou à Charleville par la Hollande. Cependant on ne laissoit pas par provision de se mettre en état de se défendre autant qu'il étoit possible; & le duc de Retz ayant fait faire la revue à tous les habitants de l'Isle, qui se trouverent environ neuf cents hommes, il leur fit promettre de se jetter tous dans le fort au premier coup de canon, avec la garnison ordinaire qui étoit de cent cinquante hommes, & les quarante gentilshommes qui avoient suivi le cardinal, dont le nombre s'augmenta considérablement dans la suite, plusieurs de ses amis lui étant venus faire offre de service.

Les premieres nouvelles qu'on reçut furent apportées par Boisguerin, qui dit que si le cardinal de Retz avoit pu aller droit à Paris suivant le premier projet, il auroit été parfaitement bien reçu; que tout le peuple avoit marqué une joie extraordinaire, en apprenant qu'il s'étoit mis en liberté, que le chancelier & l'abbé Fouquet se préparoient à sortir, sur le bruit qui se répandoit de son arrivée prochaine, & que le premier président de Belliévre n'attendoit que cette occasion pour se déclarer contre le cardinal Mazarin & les

Fouquets avec qui il étoit brouillé. Il ajoutoit que le clergé étoit fort bien disposé, que le chapitre de Notre-Dame avoit fait chanter un *Te Deum*, où plus de six cents personnes avoient assisté; que les curés avoient aussi résolu d'en faire chanter un; que le chapitre avoit enregistré la révocation du cardinal de Retz, qui avoit été aussitôt portée à Rome par le sieur Chevalier, frere du grand vicaire; que l'abbé Fouquet ayant été informé de tout cela étoit allé chez le premier président, pour lui demander le duplicata de la démission qui étoit entre ses mains: mais que le premier président l'avoit refusé, disant que c'étoit un dépôt dont il ne pouvoit se désaisir sans le consentement du cardinal de Retz; que Caumartin avoit fait deux lettres, une au roi & l'autre à la reine, sur les blancs signés de S. E., lesquelles lettres avoient été portées par le sieur de Villiers, un des gentilshommes de la princesse Palatine, qui avoit promis de prendre son temps pour les rendre; que cette princesse avoit écrit à Caumartin, qu'elle ne désespéroit pas de faire un nouveau traité avec le cardinal Mazarin en conservant même l'archevêché, mais qu'il falloit atten-

dre l'événement du siége d'Arras par les Espagnols (a); que le duc de Noirmoutier avoit écrit à Paris aux amis du cardinal de Retz pour leur déclarer qu'il étoit prêt de le recevoir dans Charleville, s'il vouloit s'y retirer, & qu'il les conjuroit de le lui faire sçavoir : ce qu'il lui avoit fait déja dire deux fois par deux gentilshommes, pendant qu'il étoit au château de Nantes, à l'occasion de quoi le cardinal avoit donné dès ce temps-là une lettre

---

(a) Arras étoit une place très-importante pour les Espagnols. Un peu avant que les François la prissent, on disoit par dérision à Arras :

Quand les François prendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

Les François l'ayant prise, on retrancha le *P* au quatriéme mot du premier vers, & on dit :

Quand les François rendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

Les Espagnols étoient commandés par le prince de Condé; & ils furent obligés de lever le siége, après avoir été forcés dans leurs retranchements. Il en seroit arrivé tout autrement, si Fuensaldaigne avoit suivi le sentiment de M. le prince, qui fit admirer son habileté dans sa retraite.

de créance à Joli pour le duc de Noirmoutier, afin de s'en servir dans le besoin. Par cette lettre il le prioit de faire tout ce que Joli lui diroit. Boisguerin dit aussi que les partisans de M. le prince pressoient de traiter avec ceux du cardinal de Retz ; que S. A. avoit sçu son évasion & qu'il s'acheminoit à Paris. Il avoit fait ce qu'il avoit pu pour engager le comte de Fuensaldaigne à lever le siége d'Arras pour marcher droit à Paris, ne doutant point qu'il n'y trouvât la plûpart des bourgeois disposés à le recevoir : mais ce général ne voulut point entendre à cette proposition qui auroit été cependant, suivant les apparences, le salut de l'Espagne, de S. A., du cardinal de Retz & par conséquent la ruine infaillible du cardinal Mazarin (*).

Voilà tout ce qui fut rapporté par Boisguerin sur un billet de créance de Caumartin qui n'avoit pas osé rédiger

(*) Le cardinal de Retz n'étant pas venu à Paris, il est probable que la marche des Espagnols n'auroit pas produit un grand effet, dont le fondement étoit sa présence. Le cardinal Mazarin dit à cette occasion, que la fortune, qui avoit favorisé l'évasion du cardinal de Retz, s'en étoit en quelque façon repentie, à cause de sa chûte, qui en avoit rendu les suites inutiles.

tout ce détail par écrit, dans la crainte qu'il ne fût arrêté par les gens du maréchal de la Meilleraye qui s'étoient rendus maîtres de tous les passages. Mais comme le messager avoit de l'esprit & beaucoup d'habitude en Bretagne, il passa heureusement, & vit même la duchesse de Retz qui auroit pu se servir de lui pour envoyer à son mari l'argent qu'elle lui avoit promis. Cependant elle n'en fit rien, non plus que la duchesse de Brissac sa sœur, qui avoit fait espérer la même chose au duc de Brissac son époux. Ces deux dames se contenterent de leur donner au lieu d'argent quantité de fausses alarmes, en leur faisant entendre que le maréchal faisoit de grands amas de troupes pour les assiéger dans Belle-Isle. Cela donna tant d'inquiétudes feintes ou véritables à ces MM. que le cardinal fut obligé de penser à sortir d'un lieu où il voyoit bien qu'on ne vouloit pas qu'il séjournât davantage. Le chevalier de Sévigni & les autres remarquoient tous les jours des barques longues envoyées selon eux, par le maréchal pour investir l'isle, après quoi il ne leur auroit plus été possible d'en sortir. L'embarras fut de convenir du lieu où le cardinal se retireroit.

çut une grande frégate qui faisoit force de voile sur la petite barque. Elle continua de la poursuivre jusqu'à la nuit, & alors elle brouilla ses voiles, craignant apparemment d'approcher trop près de la terre. La nuit fut assez fâcheuse, à cause d'un vent violent qui portoit à terre; cependant elle se passa sans accident, & on comptoit d'arriver de bonne heure à S. Sébastien; mais en approchant du cap, qui n'est qu'à deux lieues de ce port, le pilote qui devoit se donner la terre à droite, la mit à gauche, courant du côté de Bilbao, & demeura égaré tout le jour sans en vouloir convenir, jusqu'aux approches de la nuit, qu'ayant vu un petit vaisseau qui prenoit à l'est, il fit un signal, dans le dessein de demander la route. Celui-ci ne répondit qu'à coups de canon, de sorte qu'il fallut s'arrêter & passer la nuit sur une côte qu'on ne connoissoit point. Pendant ce temps là le maître ayant connu son erreur, doubla le cap le lendemain, & ayant découvert une petite chaloupe, on lui fit signe de venir à bord. Elle fit quelque difficulté, voyant que la barque étoit Françoise; mais comme on lui demanda la route de S. Sébastien, & s'ils vouloient prendre quatre personnes pour les

y porter en les payant bien, ils accepterent ce parti, & mirent le cardinal à terre avec ceux de sa suite le 12 septembre 1654, la barque n'ayant pu arriver que le lendemain à cause du calme.

Dès que le cardinal fut débarqué à S. Sebastien, il dépêcha Joli vers le baron de Vatteville, gouverneur de la place, qui étoit à une lieue de-là, au port appellé le Passage. Il n'en devoit revenir que dans deux où trois jours. Dès que le baron eut vu Joli habillé en soldat, il lui demanda s'il lui apportoit des nouvelles du siege d'Arras, à quoi Joli répondit que non, & lui ayant expliqué le sujet de son voyage, il commença à le traiter avec beaucoup de courtoisie, & lui témoignant beaucoup de joie d'avoir occasion de servir le cardinal de Retz, qui étoit estimé de tout le monde, & pour qui le Roi son maître & dom Louis de Haro ne manqueroient pas de s'intéresser fortement; que s'il croyoit faire plaisir au cardinal, il retourneroit incessamment à S. Sebastien; mais que pour ne point faire d'éclat, il jugeoit plus à propos de n'y retourner que dans le temps qu'il avoit marqué en partant; qu'en attendant il alloit dépêcher un courier à Madrid,

& que dans deux jours il ne manqueroit pas de se rendre à l'entrée de la nuit à l'auberge de S. E. pour la conduire avec ceux de sa suite dans un appartement de son palais, où il seroit sans que personne de la ville en sçût rien.

Tout cela fut exécuté ponctuellement dans le temps marqué, le gouverneur étant venu avec quelques-uns de ses gens prendre son éminence; on le conduisit dans un appartement séparé, où dom Juan de Vatteville son frere alloit tous les jours dire la messe, & où le cardinal étoit servi très-proprement & très-délicatement lui & les siens, pendant que le baron tenoit sa table ailleurs, où il y avoit quelques gens de M. le prince, des refugiés de Bourdeaux, & plusieurs officiers de mer & de terre.

Le cardinal écrivit d'abord au roi d'Espagne & à dom Louis de Haro, pour demander la liberté du passage jusqu'en Italie, & Boisguerin fut dépêché pour porter les lettres, sans aucune autre charge: le cardinal craignant de s'embarrasser & tâchant d'éviter scrupuleusement les moindres occasions qui pouvoient le faire soupçonner de quelque engagement avec l'Espagne. Il eut seulement ordre de voir

en

en particulier le comte de Fiesque, qui étoit à Madrid de la part de M. le prince, & de lui faire beaucoup de compliments, qui dans le fond ne signifioient rien. Le baron de Vatteville eût bien voulu que le cardinal se fût avancé un peu davantage. Il lui fit pour cela plusieurs ouvertures en homme sage, & avec beaucoup de discrétion; mais elles ne produisirent rien, & le cardinal s'occupa uniquement du voyage de Rome, ayant fait vendre les sardines dont il tira six cents écus, qui servirent à le faire habiller, & ceux qui étoient avec lui, qui en avoient fort grand besoin. Deux jours après le départ de Boisguerin, il arriva encore une barque de Belle-Isle, chargée de la même marchandise, dont on tira pareille somme. Beauchesne vint sur cette barque. Il avoit été envoyé de Paris à Belle-Isle, & de-là à S. Sebastien, pour apporter des nouvelles assez différentes de celles de Boisguerin, dont la plus importante étoit la levée du siége d'Arras, où l'on disoit que M. le prince avoit fait des merveilles, & que s'il avoit été secondé par le comte de Fuensaldaigne, ils n'auroient pas été forcés comme ils furent dans leurs retranchements. Après cela il dit que la

cour avoit envoyé ordre aux sieurs Granger, Biet & Joli, chanoines de Notre Dame, au sieur Loisel, curé de S. Jean, & chancelier de l'Université, aux sieurs Chevalier & Lavocat, aussi chanoines & grands vicaires du cardinal de Retz, d'aller trouver le roi à Peronne. Ils y reçurent de nouveaux ordres de se retirer en différents lieux, où ils furent relégués. On avoit fait publier à Paris à son de trompe, que les gens du cardinal de Retz eussent à se retirer & à sortir de la ville en vingt-quatre heures. Ceux du dernier archevêque avoient été chassés de l'archevêché, où l'on avoit établi Saint-Amour exempt, avec quatre gardes. Ensuite on avoit signifié au chapitre un arrêt du conseil qui leur ordonnoit de prendre le gouvernement du spirituel de l'archevêché, comme vacant en régale, faute d'avoir prêté le serment de fidélité, & de nommer incessamment des grands vicaires. Une partie des chanoines avoit été d'avis, avant toutes choses, de faire des remontrances sur l'exil de leurs confreres; mais à la fin il avoit passé à la pluralité des voix, de trois seulement, qu'ils prendroient l'administration du spirituel, non par vacance, mais à cause

de l'absence & jusqu'au retour du cardinal de Retz & de ses grands vicaires. A cet effet le chapitre avoit nommé les sieurs Descontes, doyen, le Musle-Derroches, chantre, Charton, pénitencier, & Séguier, théologal, pour faire les fonctions de grands vicaires, & ordonné qu'on feroit des remontrances & prieres à S. M. en faveur des exilés.

Toutes ces choses étant une suite de la levée du siége d'Arras, dont le baron de Vatteville avoit donné avis à Madrid, Boisguerin qui en revint quelques jours après, dit au cardinal que cela n'avoit servi qu'à fortifier dom Louis de Haro, dans le dessein d'exhorter son éminence à ne point aller du côté de Rome, mais d'aller plutôt trouver le duc de Noirmoutier, lui offrant pour cela l'escorte de toute leur armée navale, & une grosse somme d'argent, sans rien exiger de lui que ce qu'il jugeroit à propos lui-même pour ses intérêts particuliers; que s'il vouloit absolument aller à Rome, il le pourroit faire aussi aisément de Charleville que de par-tout ailleurs, en passant par l'Allemagne; mais qu'il ne croyoit pas qu'il dût prendre ce parti; qu'il ne trouveroit pas son compte à

Rome, comme il se l'imaginoit; qu'on ne s'y gouvernoit que suivant les événements; qu'il y trouveroit, après l'affaire d'Arras, plus de foiblesse qu'il ne pourroit croire; que cependant il ne refusoit pas de le servir à sa mode, & que s'il avoit résolu de passer en Italie, il lui enverroit au premier jour un de ses secrétaires avec une litiere *du* roi, pour le conduite dans un port du royaume de Valence, où il trouveroit une galere toute prête, avec tel secours d'argent qu'il souhaiteroit, lui offrant sa bourse pour cela & tout le crédit du roi son maître.

Tout cela fut confirmé quelques jours après par dom Christoval de Crassemberg, Allemand & principal secrétaire de dom Louis de Haro, qui amena une litiere du roi d'Espagne, & qui apporta tous les ordres nécessaires pour le passage du cardinal en Italie, avec une bourse de quatre mille pistoles & des lettres de crédit jusqu'à la somme de cinquante mille écus. Il lui en offroit beaucoup davantage, s'il vouloit aller à Charleville où à Mezieres.

Joli qui avoit été de cet avis le premier fit tout son possible pour engager le cardinal à le suivre, lui représentant

que c'étoit l'unique moyen d'engager le cardinal Mazarin à s'accommoder avec lui, en lui faisant peur d'une nouvelle union avec M. le prince; que Rome ne feroit pour lui qu'un lieu d'exil trop éloigné pour pouvoir rien faire de considérable; que le cardinal Mazarin, bien loin de le craindre là, l'y souhaitoit depuis long-temps, puisqu'il le lui avoit fait proposer plusieurs fois; que le pape étoit vieux & incapable d'agir avec vigueur; qu'après lui il en pourroit venir un autre moins favorable; qu'au pis-aller il seroit aisé au cardinal Mazarin d'éluder en France tout ce qui pourroit se faire à Rome contre lui en se couvrant de l'autorité du roi, des loix de l'état, des maximes des parlements & des libertés de l'église gallicane; & qu'enfin il ne voyoit rien de plus réel que les offres du duc de Noirmoutier, de le rendre maître d'une bonne place frontiere, d'où il lui seroit aisé d'entretenir ses intelligences avec ses amis, de traiter avec M. le prince, & dans un besoin avec les Espagnols. En tout cas Joli conseilloit fortement au cardinal de Retz d'accepter les quatre mille pistoles qui lui étoient en quelque façon nécessaires dans l'état où il se trouvoit, espérant

que ce petit engagement le pourroit mener plus loin ; que quand il ne les prendroit pas, on ne laisseroit pas toujours de l'accuser d'en avoir pris ; que les engagements de cette nature ne gâtoient jamais le fond des affaires, & n'étoient regardés que comme des bagatelles, quand on venoit à un accommodement ; qu'en allant à Rome, il ne pourroit subsister honorablement que sur la bourse & le crédit de ses amis, qui pourroient avec le temps manquer de pouvoir & de bonne volonté, & qu'enfin il devoit éviter avec un grand soin de laisser connoître aux Espagnols qu'il ne vouloit recevoir d'eux aucun secours ; qu'autrement il pourroit arriver que non-seulement ils négligeroient entiérement ses intérêts à Rome, mais qu'ils le traverseroient & le sacrifieroient peut-être au cardinal Mazarin. Mais toutes ces raisons furent inutiles : le cardinal de Retz demeura ferme dans sa résolution d'aller à Rome. Beauchêne & le sieur de Salles récemment venus de Paris lui firent entendre que c'étoit le sentiment des ducs de Retz & de Brissac, & de tous ses amis de Paris. Il refusa aussi les quatre mille pistoles du roi d'Espagne, & il aima mieux en em-

prunter quatre cent du baron de Vatteville, pour continuer ſon voyage, qu'il lui a fait rendre depuis. Il accepta cependant la litiere du roi d'Eſpagne, & il laiſſa un chiffre à Chriſtoval, dont il promit de ſe ſervir dans l'occaſion, pour donner de ſes nouvelles à dom Louis de Haro. Il tira de lui parole de ſecourir les ducs de Retz & de Briſſac, s'ils étoient attaqués dans Belle-Iſle, comme on les en menaçoit. C'eſt ce qu'il leur fit ſçavoir par Beauchêne qu'il leur envoya pour leur apprendre de ſes nouvelles.

Après cela le cardinal ſe mit en chemin le premier jour d'Octobre, dans la litiere du roi d'Eſpagne, avec Joli & Boiſguerin, de Salles & du Brocard, qui le ſuivoient montés ſur des mulets, & le maître d'hôtel du baron de Vatteville qui fit la dépenſe du voyage. Le premier jour ils allerent coucher à Tolozette, à quatre lieues de S. Sébaſtien, & le lendemain à la dînée ils rencontrerent quelques marchands François qui reconnurent fort bien le cardinal & Joli, quelque ſoin qu'on prît de ſe cacher d'eux. Le reſte du voyage ſe paſſa aſſez agréablement, à la réſerve des lits qui ſont rares en Eſpagne, même dans les hôtelleries, où il faut

porter tout ce dont on a besoin. On passa près de Pampelune, & ensuite par une petite ville appellée Tudela, où le peuple s'étoit soulevé contre la noblesse, au sujet de la chasse : ce qui fut cause qu'on mit des gardes devant la maison du cardinal, les habitants s'étant imaginé qu'il venoit pour châtier les séditieux, parce qu'il voyageoit en équipage d'homme de guerre, sous le nom de marquis de S. Florent, Bourguignon : de sorte qu'il fut retenu dans cette ville pendant trois jours, & obligé, pour avoir la liberté d'en sortir, d'écrire au viceroi de Navarre à Pampelune, qui lui fit sentir qu'il n'étoit pas content de n'avoir reçu aucun compliment de sa part en passant aux portes de sa capitale (*a*) De-là on se rendit à Sarragosse, ville grande & belle, où il y a une église célebre par une image de la Vierge appellée *N. Sonora Delpilar*, renommée par les miracles. Le cardinal y étant allé au commen-

(*a*) La vie du cardinal fut en fort grand danger à Tudela ; quelques mutins ayant proposé d'entrer chez lui de force pour l'assassiner, ce qui lui faisoit dire long-temps après, qu'il surpassoit Henri IV en un point, puisque la vie de ce prince n'avoit été en danger qu'onze fois, & que la sienne y avoit été quinze.

cement de la nuit, pour faire ses prieres, on lui ouvrit les portes de l'église qui étoient fermées, on ôta même les ornements de l'image, pour la lui laisser voir : ce que les chanoines lui dirent qu'ils ne faisoient que pour les cardinaux ou les princes. C'en étoit assez pour lui faire connoître qu'ils sçavoient qui il étoit : mais le cardinal ne vouloit pas être désabusé là-dessus, prétendant voyager toujours *incognito*, & faisant de son mieux, pour imiter les manieres des cavaliers. Il s'imaginoit toujours qu'on le poursuivoit criminellement en France sur son passage en Espagne ; & ce fut cette crainte qui l'obligea de se conduire comme il fit à S. Sebastien & ailleurs avec les Espagnols.

Enfin après plusieurs mauvais gîtes, on arriva le 14 octobre à un bourg du royaume de Valence sur le bord de la mer, nommé Vivaros. Le lendemain matin on y trouva une galere toute prête, dont le commandant dom Fernand de Corillo, chef d'escadre, jeune gentilhomme fort bien fait & fort sage, vint aussi-tôt saluer le cardinal de Retz & le suivit à l'église. Il communia à la fin de la messe en l'honneur de la fête de sainte Thérese, après quoi il se ren-

dit sur la galere, dont il envoya la felouque vers les six heures du soir, pour porter lui & son monde à bord. Il y fut reçu sans aucune cérémonie, tout le monde feignant de ne le point connoître, & le connoissant pourtant. La galere étoit fort bien équipée. Il y avoit dessus cent vingt soldats effectifs, quatre-vingts matelots, & vingt-huit bancs de chaque côté avec sept ou huit forçats à chaque rame.

Il étoit arrivé un peu auparavant à Vivaros un gentilhomme, parent de dom Louis de Haro, appellé dom Christoval, qui présenta de la part de ce ministre au cardinal deux grandes caisses pleines de gands & de peaux d'Espagne. On trouva dans une de ces caisses plusieurs bourses pleines d'or, que le cardinal refusa encore une fois; n'ayant voulu accepter que les gands & les senteurs, qu'on estimoit plus de deux mille écus, qu'il donna ensuite à dom Fernando de Carillo, à la réserve de quelques paires de gands. Ce procédé parut noble & généreux, comme il l'étoit, aux Espagnols, qui se piquent de ces galanteries; mais comme ils s'étoient promis autre chose de lui, cela ne fit pas tout l'effet qu'il s'étoit imaginé. Il fit aussi des largesses considérables, par

rapport à ses finances, au maître-d'hôtel du baron de Vatteville, quoiqu'il lui eût fait assez mauvaise chere sur le chemin. Il en fit aussi à ceux qui conduisoient la litiere.

Après cela on mit à la voile, & la galere ayant vogué tout le jour assez favorablement, mouilla sur les cinq heures du soir dans une petite anse vis-à vis de Majorque. Le lendemain dom Fernando ayant dit au cardinal, qu'il pouvoit descendre, s'il le trouvoit bon, & se promener dans la ville, attendu que le vent étoit contraire, son éminence mit pied à terre & fut régalée pendant trois jours par le vice-roi, qui fit aussi semblant de ne le pas connoître & engagea sa femme à donner le bal, pour lui faire voir tout le beau monde du lieu. Majorque est une des plus agréables villes du monde, plus grande & plus peuplée qu'Orléans. Les femmes y sont fort belles : il n'en est pas de même des hommes, qui sont assez mal faits, mais fort braves & courageux sur la mer. On donna aussi des sérénades au cardinal dans des couvents de filles, & toutes sortes d'autres divertissements : après quoi le vent ayant changé, il remonta sur la galere, qui le mit en douze heures de temps au port de Ma-

hon dans l'isle de Minorque, un des plus beaux havres de l'Europe. L'entrée en est fort étroite, & il est difficile qu'il y passe plus de deux galeres de front; mais il s'élargit peu à peu pendant deux lieues jusqu'à la ville de Minorque qui est sur une hauteur, au pied de laquelle le plus grand vaisseau s'amarre aisément avec des cables. Les habitants prévenus qu'il y avoit de la peste en Espagne donnerent pratique à la galere; mais ils apporterent des vivres & des rafraîchissements sur le bord de la mer, & en reçurent le prix dans du vinaigre. On fut obligé de demeurer dans cet état depuis le mardi jusqu'au dimanche matin, à cause du vent contraire. Le vent ayant ensuite changé, la galere sortit du port, afin de découvrir quelques vaisseaux qui avoient paru sur la côte; mais n'ayant rien vu, elle fit le trajet du golfe de Lion, gagna les côtes de l'isle de Sardaigne, & le lundi au soir elle fit ce qu'elle put pour aborder à Sassary, mais inutilement. Ce fut un grand bonheur pour le cardinal, l'armée navale de France, qui menoit le duc de Guise à Naples, étant sur cette rade depuis quelques jours: de sorte que le lendemain matin la galere s'étant trouvée à l'embouchure du canal qui est

entre la Sardaigne & l'isle de Corse, elle continua sa route à Cagliari, comme on l'avoit résolu, & ayant entendu deux coups de canons tirés à balle l'un après l'autre avec un petit intervalle, dom Fernando jugea que c'étoit un avis qu'on lui donnoit de terre de la proximité de cette flotte, qu'il sçavoit devoir être en mer : ce qui l'obligea de faire monter un matelot au haut du mât, pour voir s'il ne découvriroit point de voile hors du canal dont on étoit près de sortir, afin de se retirer en cas de besoin à Capo-Bonifacio. Le matelot ayant dit qu'il ne voyoit que deux tartanes, qui couroient le long de la terre, qu'il jugea être des corsaires de Barbarie, le commandant ordonna de leur donner la chasse. Les soldats & la chiourme marquerent une grande joie de cela ; mais le pilote ayant mal pris ses mesures, la galere échoua un moment après être sortie du canal, sur un fond de sable entre deux petits rochers. Heureusement elle ne se fit point de mal, parce que la mer étoit calme, & qu'il ne faisoit presque point de vent ; cependant les forçats ayant voulu rompre leurs chaînes, pour se sauver, dom Fernando & tous les soldats mirent l'épée à la main, & les contraignirent

de se rasseoir, après quoi il fit mettre la felouque & l'esquif en mer, pour porter le cardinal & ses gens avec quelques autres passagers sur les rochers, pendant qu'on travailloit à décharger la galere pour la remorquer : ce qui réussit au bout de trois heures, après beaucoup de fatigues & de peines.

Ensuite on alla mouiller à Porto-Vecchio, où l'on passa la nuit : & le lendemain qui étoit la fête de S. Simon & S. Jude, le vent n'étant pas propre pour continuer le voyage, on mit pied à terre pour entendre la messe. Mais pendant qu'on la disoit, quelques cavaliers étant venus avertir que l'armée navale de France étoit à Cagliary, dom Fernando fit rembarquer tout le monde. Cependant la mer étant fort grosse, & le conseil s'étant assemblé, on ne jugea pas à propos de lever l'ancre, tous les officiers étant convenus qu'il étoit impossible aux vaisseaux de guerre de venir sur la galere, pendant que ce vent-là dureroit ; que s'il changeoit, elle auroit toujours beaucoup d'avance, & qu'il lui seroit aisé de gagner un port. Malgré ces considérations & le mauvais temps qui continuoit toujours, dom Fernando ne laissa pas de mettre à la voile le lendemain de la fête à

quatre heures du matin, contre le sentiment des officiers subalternes, qui firent même leurs protestations par écrit. En effet la tempête fut si violente depuis les cinq heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, que tout le monde se prépara à la mort par la confession, le naufrage paroissant inévitable. Cependant comme le vent n'étoit pas contraire, on ne laissa pas d'avancer beaucoup, & la galere s'étant trouvée près d'une petite isle appellée la Rinara vers le commencement de la nuit, tout l'équipage s'écria *terra*, *terra*, & voulut se jetter à la mer, dans la pensée que la galere alloit se briser contre terre. Cela seroit arrivé, si le commandant n'eût fait changer la manœuvre, pour gagner la pointe de l'isle au-dessous du vent, où la mer s'étant trouvée moins agitée, tout l'équipage s'écria en signe de réjouissance, *calma*, *calma*. Elle étoit pourtant encore assez agitée pour empêcher l'usage des rames, dont on entreprit inutilement de se servir pour se mettre plus à l'abri, la mer en ayant rompu plusieurs, de sorte que dom Fernando fut obligé de faire jetter deux ancres qui prirent heureusement toutes deux. Après cela il passa dans la chambre du cardinal, pour lui

dire qu'il avoit couru de fort grands dangers, mais qu'il en étoit dehors; qu'il falloit penser à se reposer, & que le lendemain il espéroit gagner Porto-Longone. Ce gentilhomme avoit plus besoin de repos que personne, s'étant extrêmement fatigué tout le jour, & ayant veillé sur tout ce qui se passoit, avec une attention extraordinaire, sans quitter le lieu d'où il donnoit ses ordres, que pour aller rendre compte au cardinal de l'état des choses.

Le lendemain la mer étant beaucoup plus calme, on leva les ancres à quatre heures du matin, & on arriva sur les neuf heures à Porto-Longone, où tout le monde fut étonné de voir arriver une galere, après la tempête qu'il avoit fait le jour précédent. Peu de temps après, le vent recommença d'une si grande force, qu'il ne fut pas possible de passer à Piombino, quoiqu'on le tentât par trois fois. Cela donna le loisir au cardinal d'aller voir Porto-Ferraio, autre port de l'isle d'Elbe, qui appartient au grand duc de Toscane.

Enfin le 3 novembre 1654, on prit terre à Piombino, où le cardinal de Retz se démasqua & se laissa connoître. En avançant dans les états du grand

duc de Toſcane, on trouva dans la premiere ville où l'on coucha, des officiers de S. A. qui avoient ordre de traiter le cardinal aux dépens de leur maître : ce prince ayant eu la précaution d'en dépêcher plusieurs en différents endroits, pour le même ſujet, ſur l'avis qu'il avoit eu de ſon paſſage en Italie.

A une demi-lieue delà, on rencontra le maître des cérémonies de S. A. qui apporta des lettres de la part du grand duc au cardinal de Retz, remplies d'offres & d'honnêtetés les plus obligeantes du monde, mais accompagnées de prieres, qu'il ne trouvât point mauvais, ſi on lui faiſoit faire une eſpece de quarantaine, à cauſe du mauvais air qu'on diſoit regner en Eſpagne, dans un petit lieu nommé Spedaletta, qui eſt une maiſon preſque ſeule dans les montagnes proche de Voltera, peu éloignée du champ de bataille où Catilina fut autrefois défait par l'armée de la république Romaine. On y trouva un maître-d'hôtel, un officier, un ſomelier, qui traiterent ſplendidement le cardinal pendant le ſéjour qu'il y fit. Au reſte il y a bien de l'apparence que le grand duc ſe ſervit du prétexe du mauvais air,

pour se donner le temps d'écrire en France, & pour y faire trouver bon le passage qu'il donnoit si honnêtement à S. E.

Le premier soin du cardinal de Retz, dès qu'il fut en terre ferme, fut de dépêcher un courier exprès à l'abbé Charrier, pour le faire venir à Spedaletta, où il arriva au bout de quatre où cinq *jours*, tellement persuadé que le cardinal devoit donner sa démission, qu'ayant rencontré en arrivant Joli & Boisguerin qui se promenoient à deux cents pas de la maison, la premiere chose qu'il leur demanda fut, s'il n'y étoit pas disposé : à quoi les autres ayant répondu qu'ils ne le croyoient pas, il en partit chagrin, & dit que si cela étoit il n'y avoit rien à faire pour lui en Italie. Ensuite il fit son possible pour inspirer cette résolution au cardinal, qui de lui même y étoit assez disposé : mais comme il reçut dans le même temps des lettres de ses amis de Paris qui l'en détournoient toujours fortement, & qui lui offroient leurs bourses pour s'entretenir dans Rome honorablement, pourvu qu'il ne s'engageât point dans de trop grandes dépenses, les remontrances de l'abbé Charrier ne servirent de rien, quoiqu'il s'offrît d'aller à Pa-

ris pour convaincre ſes amis de la néceſſité de la démiſſion, & pour diſpoſer la cour à la recevoir favorablement. Ce projet fut remis juſqu'à ce qu'on fût à Rome, où l'on verroit de plus près ce qu'il y auroit à faire.

Cependant comme le cardinal manquoit d'argent, ayant fait diſtribuer ce qui lui reſtoit aux officiers & à l'équipage de la galere, il pria l'abbé Charrier, qui retournoit à Rome pour lui préparer un logis, de paſſer par Florence & de demander une ſomme de quatre mille écus au bailli de Gondy, ſon parent, & ſecrétaire d'état du grand duc, pour le conduire juſqu'à Rome : ce qu'il n'obtint pas ſans difficulté. Après cela S. A. lui envoya une litiere pour le porter de Spedaletta où il avoit paſſé quinze jours, à l'Ambrogiano, maiſon de plaiſance où il trouva le grand duc, la grande ducheſſe & le prince, qui le régalerent parfaitement bien en toute maniere pendant un jour & demi, quoiqu'il y fût *incognito* *. Les converſations ne roulerent que ſur le ſujet du voyage en général, ſans entrer autrement dans

* Le grand duc donna la premiere place au cardinal de Retz, & le fit mettre ſur un ſiege plus élevé que le ſien. Le cardinal reçut ces honneurs avec beaucoup de modeſtie.

le détail des affaires, à la réserve du conclave futur, qu'on disoit fort prochain, à cause du grand âge & de la mauvaise santé du pape. Sur cela le duc s'ouvrit un peu avec le cardinal, & lui recommanda fort le cardinal Chigi, lui laissant entendre qu'il le trouveroit plus favorable & mieux disposé que pas un autre à son égard.

De l'Ambrogiano on se rendit à Florence, où le cardinal Jean Carlo de Médicis traita magnifiquement le carninal de Retz pendant trois jours dans le palais du grand duc, mais toujours *incognito*. Il lui donna même le bal à la mode du pays dans une maison particuliere où il avoit assemblé les plus belles dames de la ville. Il fut reçu à Ficanes avec la même magnificence par le prince Léopol qui en étoit gouverneur, & dans tous les autres *lieux* des états du grand duc par où il passa jusqu'à Radicafani : après quoi le cardinal entra dans les états ecclésiastiques, toujours *incognito*, & dans la litiere du grand duc jusqu'à Rome, où il arriva le 28 novembre 1654.

Aussi-tôt que le cardinal de Retz fut arrivé, l'abbé Charrier en fut porter la nouvelle au cardinal Chigi, secrétaire d'état, pour en informer S. S. qui

dès le lendemain lui donna une audience secrete, où il lui donna beaucoup de marques d'estime & d'amitié, l'exhortant à prendre patience & à se faire traiter pour son mal d'épaule, avec promesse qu'on ne le laisseroit manquer de rien. Le cardinal Chigi lui envoya ensuite faire des compliments & des excuses de ce qu'il ne le voyoit point encore, disant que c'étoit pour ne point donner d'ombrage à la faction de France, & pour ne pas se mettre hors d'état de lui rendre service : raisons dont il se servit en plusieurs autres occasions dans la suite, pour se dispenser d'accorder au cardinal de Retz les graces qu'il demandoit. Ce fut sous ce prétexte qu'il fit retrancher beaucoup des libéralités & des honneurs que S. S. avoit intention de lui faire. Il fit réduire à quatre mille écus les vingt mille qu'il vouloit lui donner, & il empêcha le pape de le loger auprès de lui dans son palais de Montecavallo, disant qu'il feroit mieux de se loger dans une maison religieuse, où vivant dans un esprit de simplicité, de retraite & de modestie, il rendroit sa cause bien meilleure, & embarrasseroit davantage ses ennemis.

Ces conseils avoient quelque chose de plausible à la vérité, & pouvoient

passer pour sages & pour sinceres, du moins à l'égard du logement & de la conduite qu'il prescrivoit au cardinal; quoique peut être une marque plus publique d'une protection ouverte auroit fait plus d'honneur au pape, & auroit été plus avantageuse aux affaires du cardinal de Retz. Mais certainement il ne devoit rien retrancher du *secours* d'argent dont il sçavoit que le cardinal de Retz avoit un extrême besoin; & ce secours pouvoit se donner suivant l'Evangile, sans faire sonner la trompette.

Il y eut encore une autre affaire dans laquelle le cardinal de Chigi marqua peu d'inclination pour les intérêts du cardinal de Retz, quoiqu'il s'efforçât de persuader le contraire. Ce fut au sujet d'une lettre fort bien écrite qu'il adressoit à tous les évêques de France sur l'état des affaires, & dont messieurs de Port-Royal étoient les véritables auteurs. Le sieur de Verjus qui depuis fut son secrétaire, la lui avoit apportée à l'Ambrogiano avec d'autres dépêches du P. de Gondy: & le cardinal de Retz ayant résolu de la faire imprimer pour l'envoyer à Paris, il en fit demander la permission au pape, dans la vue de donner à cette lettre plus de poids & plus d'autorité, par une approbation

tacite de S. S. Mais le cardinal de Chigi qui vouloit ménager la faction de France pour le conclave prochain, détourna la chose adroitement, après avoir enveloppé ce refus de plusieurs considérations qui avoient toutes, selon lui, rapport à l'avantage du cardinal de Retz, & qu'il fit trouver bonnes à l'abbé Charrier, & l'abbé au cardinal de Retz, qui s'étoit laissé étrangement prévenir de l'affection sincere de cette éminence. Cependant Joli qui commença dès-lors à ouvrir les yeux & à entrevoir la vérité, leur dit franchement ce qu'il en pensoit, & les raisons qui devoient rendre sa conduite suspecte. Mais il ne lui fut pas possible de se faire écouter, de sorte qu'il fut ensuite enfin obligé de prendre le parti de se taire quand il étoit question du cardinal de Chigi, pour ne se commettre pas trop souvent avec le cardinal de Retz & l'abbé Charrier, qui ont été ses dupes presque jusqu'à la fin, & qui n'ont jamais été d'assez bonne foi pour en vouloir convenir nettement.

Cependant pour se conformer au conseil du cardinal de Chigi, on ménagea un appartement au cardinal de Retz chez les peres de la Mission, & son monde fut logé dans un petit hôtel

tout proche. Après cela on examina son épaule, que les chirurgiens trouverent être démise. Pour la lui remettre on lui fit souffrir des douleurs extrêmes, sans qu'il se plaignît pourtant beaucoup.

Les nouvelles qui vinrent de Paris dans ce temps-là donnerent aussi beaucoup de peine au cardinal, principalement l'exil de M. son pere & des duchesses de Retz & de Brissac, qui ne dura pourtant guère, leurs époux s'étant accommodés peu après avec la cour. On apprit aussi qu'on avoit envoyé chez le sieur Caumartin pour l'arrêter, mais qu'heureusement il s'étoit sauvé en se cachant dans un trou de muraille derriere une tapisserie, quoique cinquante archers fussent occupés à le chercher par toute la maison pendant plus d'une heure. Ils ne seroient peut-être pas si-tôt sortis, s'ils n'avoient remarqué dans le jardin une échelle dressée contre un mur, par-dessus laquelle ils se figuroient que Caumartin étoit sorti pour se sauver : mais tous les domestiques qui ne sçavoient pas eux-mêmes où étoit leur maître, furent bien étonnés quand ils le virent sortir de son trou, une demi-heure après que les archers se furent retirés. Ensuite il

se

se réfugia en Franche-Comté, où il demeura quelque temps avec madame sa mere, & depuis chez le baron de Languet, dont la maison étoit sur la frontiere, & chez quelques autres personnes de ses amis; jusqu'à ce que le premier président de Belliévre lui eût obtenu la permission de demeurer dans quelqu'une de ses maisons plus près de Paris. On sçut aussi que le sieur Chevalier, frere du chanoine, grand vicaire du cardinal de Retz, avoit été arrêté en passant à Lyon au retour de Rome, & que le procureur général avoit présenté par ordre de la cour sa requête au parlement, pour informer du passage du cardinal de Retz en Espagne, sur la déposition des marchands qui l'avoient vu dans une hôtellerie proche de S. Sebastien. Sur cela le cardinal Mazarin prétendoit intenter un procès criminel à M. de Retz, comme s'il eût fait des traités avec les ennemis de l'état : mais comme le fait étoit faux, & qu'il n'en put fournir de preuve, l'affaire n'eut pas de suite. Cependant le roi, qui peu de temps auparavant avoit envoyé le sieur de Lyonne avec la qualité d'ambassadeur extraordinaire vers les princes d'Italie, lui envoya des ordres pressants de quitter

toute chose pour aller à Rome & y traverser le cardinal de Retz. En attendant qu'il y fût, S. M. fit défendre à tous les François d'avoir aucune communication avec lui, & aux cardinaux de la nation ou même de la faction Françoise, de faire arrêter leurs carrosses suivant l'usage du pays. Mais le pape ayant été averti de cet ordre donné aux cardinaux, prit la chose avec tant de hauteur, qu'aucun n'osa y obéir, S. S. ayant fait dire que si quelqu'un d'entr'eux manquoit à l'égard du cardinal aux civilités ordinaires, elle les feroit mettre au château S. Ange. D'ailleurs le cardinal de Retz s'étoit déja mis sur un pied à se faire respecter, plus de vingt gentilshommes de ses amis s'étant rendus auprès de lui, qui l'accompagnoient en toute occasion comme ses domestiques, & qui mangeoient avec lui : sans parler de plusieurs autres qui s'étoient logés dans son quartier exprès pour être à portée de lui offrir leurs services dans le besoin. De plus il avoit reçu des secours très-considérables de France, qui l'avoient mis en état de se faire un équipage fort leste de trois carrosses à six chevaux, avec un grand nombre d'estafiers, la plûpart jeunes François,

fort délibérés & prêts à tout faire, qui, joints avec les gentilshommes & leurs valets de chambre, composoient du moins un corps de cent personnes, sur qui le cardinal pouvoit compter dans un besoin. Il n'y eut que sur la livrée qu'il affecta d'être modeste, n'ayant donné à tous ses gens que des habits gris sans galon : ce qui faisoit appeller sa suite *la nuée grise*.

Les amis du cardinal de Retz qui l'assistoient de leurs bourses n'approuvoient pas autrement cette dépense excessive, qu'ils jugeoient assez inutile & hors de saison : mais outre que son inclination l'y portoit, il disoit aussi qu'il falloit vivre de cette maniere à Rome, dont le peuple n'estime les étrangers qu'à proportion de leur dépense & de la figure qu'ils font ; que paroissant dans un état d'abattement, tout le monde lui marcheroit sur le ventre, & que ses ennemis en tireroient de grands avantages contre lui. Effectivement cette conduite ne fit pas un mauvais effet, le pape & la cour de Rome jugeant par-là qu'il n'étoit pas un homme abandonné, ni qu'on dût craindre qu'il leur tombât sur les bras.

On sçavoit d'ailleurs qu'il avoit pour sa personne une table de six couverts

fort délicieuse & très-bien servie, une de vingt pour ses gentilshommes, sans parler du commun qui étoit de plus de quarante. Tout cela suivi de grandes aumônes, qui se faisoient réguliérement à la porte, donnoit au cardinal de Retz une grande réputation parmi le peuple & lui attiroit une bienveillance presque générale, qui *n'est* pas à mépriser dans des rencontres de cette nature. Aussi n'eut-il pas de peine à faire dans les commencements une partie de ce qu'il vouloit, se voyant soutenu de l'approbation publique & de l'inclination du pape à un point qui ne se peut presque pas imaginer. Il en auroit tiré sans doute des secours & des avantages considérables, sans les ménagements, la foiblesse ou les artifices du cardinal de Chigi, qui rompit toutes ses mesures.

Cette inclination du pape parut visiblement en deux occasions, dont la premiere fut lorsqu'il donna le chapeau au cardinal de Retz suivant l'usage. Car on vit sans cesse & en abondance couler des larmes des yeux de ce bon vieillard, pendant toute la cérémonie, avec des manieres & des expressions d'une tendresse toute particuliére : ce qui fut remarqué de tout le monde. Le car-

dinal Antoine Barberin ne s'y trouva point, & les cardinaux d'Este & Bichi se retirerent dès le commencement du consistoire, ayant appris en entrant que cette cérémonie s'y devoit faire. Ils agirent ainsi dans la vue de faire leur cour au cardinal Mazarin, auquel ils écrivirent même pour s'excuser, disant qu'ils avoient été surpris, & que le pape avoit tenu la chose si secrete, qu'ils n'en avoient rien sçu : ce qui étoit vrai.

La seconde fut lorsque l'évêque de Coutance, autorisé par les grands vicaires du chapitre, donna les Ordres dans l'église Notre-Dame. Car S. S. en ayant été informée adressa aussi-tôt des commandements très-exprès au nonce d'interdire l'Evêque & les grands vicaires : ce qui auroit produit un effet fort avantageux pour le cardinal de Retz, & auroit presque décidé l'affaire, si ces dépêches étoient arrivées un peu plutôt à Paris. Mais un courier extraordinaire y ayant apporté presqu'en même temps la nouvelle de la mort du pape, cette action de justice qui marquoit les intentions du chef demeura inutile, & ses ordres ne furent point exécutés.

Le S. P. qui ne fut malade que trois ou quatre jours, s'étant apperçu de sa fin, fit appeller tous les cardinaux, aux-

quels il donna sa bénédiction avec beaucoup de marques d'affection, & une grande liberté d'esprit, les exhortant de choisir un bon sujet pour remplir sa place, & leur recommandant particuliérement le cardinal de Chigi. Après cela il mourut à Montecavallo le 7 janvier 1655. Ce pape méritoit d'être plus regretté qu'il ne le fut. Il étoit ferme & vigoureux à soutenir les intérêts de l'église, assez pénétrant & bien instruit des affaires du monde, ayant d'ailleurs ses foiblesses & ses défauts qui éclaterent un peu trop, par sa complaisance excessive pour la signora Olympia sa belle-sœur, qui abusa long-temps de sa facilité, s'étant rendue maîtresse absolue de toutes les affaires *.

Tout le monde témoigna donc plutôt de la joie que du déplaisir de sa mort, sans en excepter ses domestiques, qui l'abandonnerent si parfaitement dès qu'il fut expiré, que les rats lui rongerent les oreilles, personne n'étant resté près de son corps.

---

* Voici un trait de l'avidité de dona Olympia. Un seigneur lui ayant envoyé de très-beaux fruits dans un bassin d'argent, elle retint tout, prétendant que le bassin faisoit partie du présent.

Après ses obléques, qui se firent à l'ordinaire, les cardinaux entrerent au conclave le 18 Janvier, où ils demeurerent près de trois mois enfermés. Le cardinal de Retz y entra comme les autres avec trois conclavistes, l'abbé Charrier, Joli & Imbert son valet de chambre, quoique les cardinaux n'en ayent ordinairement que deux, à la réserve de ceux qui sont princes ou incommodés : deux exceptions qui lui donnoient un double droit à jouir de ce privilege, étant de maison ducale, ce qui est équivalent aux princes d'Italie, & d'ailleurs étant toujours incommodé de son épaule. Voici un détail assez exact de ce qui se passa dans le conclave. Joli en composa la relation dans ce temps-là, & en fit part à un de ses amis à Paris. Dans la suite il a retouché cette lettre en quelques endroits, pour lui donner plus de liaison avec l'histoire.



LETTRE

A M.... touchant ce qui s'est passé dans le conclave d'Alexandre VII.

MONSIEUR,

Si je ne vous avois pas mandé dès les premiers jours du conclave ce qui devoit en arriver, je n'aurois pas maintenant la hardiesse de vous entretenir des biais & des moyens qui ont enfin porté cette grande assemblée à l'élection du cardinal de Chigi que je vous avois prédite. Mais voyant que je ne me suis pas trompé dans mes conjectures, j'avoue que j'ai quelque penchant à croire que les dispositions générales & particuliéres que j'ai tâché d'observer soigneusement dans tous les esprits, sont effectivement les principales raisons qui ont le plus contribué à la consommation de cet ouvrage. C'est ce qui fait, Monsieur, que je me rends plus volontiers à la priere que vous m'avez faite de vous envoyer une relation de ce qui s'est passé dans cette assemblée, dont je ne puis garantir l'e-

xactitude que pour les choses qui sont venues à ma connoissance : car il n'y a peut-être personne qui puisse se vanter de sçavoir toutes les intrigues, les cabales & les négociations secretes qui se font dans ces rencontres. Je suppose d'abord que vous n'ignorez pas la maniere dont se fait l'élection des papes, dont plusieurs personnes ont écrit. Vous observerez seulement que les billets où sont les voeux des cardinaux, sont faits de maniere qu'on n'en sçauroit découvrir les auteurs, n'y ayant que le nom du cardinal à qui on donne sa voix, qui se présente d'abord. Ceux qui sont autorisés pour ouvrir ces billets sont obligés d'en demeurer là, jusqu'à ce que l'élection soit faite : car alors il est permis de les déplier entiérement, & par-là on découvre bien des mysteres & des infidélités.

Il est bon aussi de sçavoir la différence entre le scrutin & l'accessit, qui sont deux actes séparés, mais qui n'en font proprement qu'un. A l'égard de l'élection, le scrutin se fait le premier par le moyen du billet qui est conçu en ces termes, *ego cardinalis*, *&c.* cela ne se voit point qu'en rompant un cachet; *eligo in summum pontificem dominum N......* cela se voit; & au bas:

Sic me sancta Dei Evangelia adjuvent. A quoi on ajoute une sentence tirée de l'Ecriture, qu'on dispose chacun à sa discrétion, & qui est aussi pliée & cachetée comme le commencement, sans qu'on la puisse lire.

Si dans cette premiere action qui s'appelle scrutin, quelqu'un avoit le nombre de voix suffisant, il seroit pape, & on en demeureroit-là; mais cela n'arrive guères. Ordinairement on change & on corrige le scrutin, par ce qu'on appelle accessit, en donnant sa voix à un autre sujet, avec cette seule différence, qu'au lieu du terme *eligo*, on met celui d'*accedo domino N.* ou bien *accedo nemini*, quand on s'en tient au premier. Après cela on joint la voix de l'accessit à celui du scrutin; & s'il se trouve qu'un cardinal en ait les deux tiers & une au-delà, l'affaire est faite, sinon c'est à recommencer: ce qui se fait deux fois le jour, matin & soir.

A l'égard de ce qui se fait dans l'intérieur du conclave, si vous voulez en avoir une connoissance parfaite, il ne faut pas vous arrêter à ce qui s'en débite dans le monde, y ayant une infinité de gens qui cherchent du mystere & du merveilleux où il n'y en

à point, & d'autres qui ne remarquent pas assez les traits de la providence qui domine toujours & qui gouverne le caprice des hommes.

Ainsi quoique la figure extérieure du conclave soit environnée de pompe & de majesté, autant que celle de quelque assemblée que ce puisse être; cette grandeur apparente n'établit pas une conséquence nécessaire d'une élévation extraordinaire, dans les esprits qui la composent. Les hommes y sont, comme par-tout ailleurs, sujets à leurs passions & à leurs foiblesses, remplis d'inégalité, de contradiction & de caprice. Ce n'est pas qu'une conduite sage & prudente n'ait là comme ailleurs, un grand avantage sur les autres, & qu'un esprit supérieur ne trouve souvent là les moyens de manier adroitement les autres & de les amener à ses fins: mais il faut aussi avouer qu'on y remarque souvent une puissance invisible qui remue les volontés, qui entraîne leurs consentements d'une maniere étonnante, & qui confond souvent les projets les mieux concertés, & les intrigues des plus habiles politiques. C'est ce qui a paru bien manifestement dans ce conclave, où l'on a vu les vieillards, contre leurs maximes ordinaires, concourir

au choix d'un sujet dont l'âge doit éteindre toutes leurs espérances, & les jeunes solliciter pour un homme fort régulier, qui n'aura pas apparemment beaucoup d'indulgence pour les foiblesses de leur tempérament. On y a vu la France revenir à un sujet qu'elle avoit exclu, l'Espagne desirer contre ses maximes un pape qui paroît ferme & vigoureux, & le cardinal Barberin sortir du nombre de ses partisans, les créatures d'Urbain VIII son oncle, & se donner pour maître celui qu'il avoit si long-temps rebuté. Les derniers jours de la vie du pape Innocent X ayant délié toutes les langues de la cour de Rome, on vit tout d'un coup cette ville changer de face dès les premiers moments de l'agonie d'Innocent. Il est vrai que c'est une chose assez ordinaire à la fin de chaque pontificat; mais dans celle-ci la révolution fut plus prompte & plus sensible, parce qu'il n'y avoit point de neveu pour soutenir la mémoire du défunt, & que les esprits vivement pénétrés des désordres & des scandales du dernier gouvernement, s'abandonnerent à leurs premiers mouvements avec trop de licence & d'impétuosité.

Cet emportement dans son excès ne

laissoit pas d'être fondé en raison. On peut même dire qu'il fut la principale cause du choix qui se fit dans le conclave, en faisant connoître que tout le monde attendoit & demandoit un nouveau pontife, dont la conduite remédiât à ce qui avoit déplu dans le gouvernement précédent. L'attachement du dernier pape & la complaisance outrée qu'il avoit pour la *signora Olympia*, étoient ce qui avoit le plus offensé les esprits. Les électeurs s'attacherent à choisir un sujet éloigné de ce défaut: après cela l'intérêt de tout le monde chrétien entra en quelque considération; & comme on étoit persuadé que l'inaction d'Innocent X, & son trop grand ménage lui avoient trop fait éloigner & négliger la guerre contre les Turcs, qui donnoient de l'inquiétude à toute l'Europe, & que celle qui regnoit entre les princes chrétiens avoit besoin d'une médiation plus vigoureuse & plus efficace; on tâcha de trouver un successeur qui eût les qualités nécessaires pour remédier aux besoins publics.

Dans ces dispositions presque générales de tous les esprits, personne ne se présentoit plus avantageusement pour remplir les souhaits des peuples, que le

cardinal de Chigi, qui dans l'opinion des peuples & de tout le public, passoit pour rassembler en lui toutes les perfections requises pour rassurer les Romains contre la crainte des désordres passés, & pour faire concevoir à tout le monde chrétien l'espérance d'un avenir plus heureux.

Ce n'est pas que le cardinal Sachetti ne partageât les vœux & les sentiments, & que la douceur & l'égalité de ses mœurs, jointe à une assez grande expérience dans les affaires, n'attirât sur lui les yeux & les souhaits d'une bonne partie du monde : d'autant qu'il avoit pardevers lui l'avantage de l'âge, qui n'étoit compensé dans le cardinal de Chigi que par des signes équivoques d'une santé assez incertaine & délicate. Cependant comme le cardinal Sachetti laissoit dans les esprits quelques *sujets* de défiance sur l'article de ses parents, & sur-tout d'une belle-sœur qui ne lui étoit pas indifférente, & que son concurrent paroissoit plus éloigné des occasions de ce penchant ; cette considération aida beaucoup à déterminer les cardinaux : sans parler de la réputation que le cardinal de Chigi s'étoit acquise à Munster, de l'autorité que lui avoit attiré sa charge de secrétaire d'état,

dont il avoit rempli les fonctions d'une maniere fort gracieuse ; & enfin de la recommandation du dernier pape au lit de la mort. Cette recommandation, pour venir d'un sujet peu recommandable, ne laissa pas de faire impression sur les esprits ; mais outre ces deux sujets, il y en avoit encore quelques-uns qui s'attiroient l'attention publique à certains égards, quoiqu'assez foiblement. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'ils auroient été plutôt approuvés que desirés, si ce n'est peut être par quelques amis particuliers, & pour des intérêts personnels.

Le conclave étoit, comme il est toujours, partagé en plusieurs factions qui avoient rapport aux principales puissances de l'Europe, dont il est à propos de vous donner une idée générale. Celle de France étoit alors peu considérable par le nombre des voix, & n'étoit pas en état de former elle seule une conclusion : mais quoi qu'en disent les Italiens, son nom & la réputation de ses armes ne laissoient pas de lui donner assez de considération pour imposer du respect aux électeurs, & pour les empêcher de nommer un pape contre qui cette couronne auroit témoigné une défiance & une aversion ouverte. Je ne

puis vous rien dire de ce qui se passoit de secret dans le conseil de ce parti; les cardinaux qui le composoient, Barberin, Bichi, Grimaldi, Este, Ursin, ayant refusé le concours & la communication que le cardinal de Retz leur avoit offerte. Ce qui en a paru au dehors, c'est que la France continuoit en faveur du cardinal Sachetti les mêmes offices qu'elle lui avoit rendus dans le conclave précédent; parce qu'il étoit ami intime du cardinal Mazarin, & qu'au contraire elle rejettoit ouvertement le cardinal Chigi, auquel elle avoit donné même l'exclusion.

Mais cette déclaration si déterminée de la France pour le cardinal Sachetti fut avantageuse en toute maniere au cardinal Chigi, parce qu'elle l'attacha plus fortement au parti d'Espagne, & qu'elle détacha du parti de la *France* tous les autres vieillards qui avoient quelques prétentions au pontificat. Il tira aussi un grand secours du cardinal de Bichi son parent & son ami, qui ne laissoit passer aucune occasion de lui rendre service, sans avoir aucun égard aux ordres du roi.

* La faction d'Espagne étoit sans

* Carlo di Medicis, J. Carlo di Medicis,

comparaison plus nombreuse, & pouvoit, en demeurant unie, donner une exclusion certaine : mais tous les sujets dont elle étoit composée n'étoient pas tous tellement dépendants & assurés, qu'on pût compter sur leurs voix, sans craindre de se tromper. La seule chose en quoi ils convenoient, le plus étoit leur opposition constante & unanime au cardinal Sachetti, qu'il n'y eut pas moyen de vaincre. Au contraire leurs véritables inclinations se déclarerent toujours en faveur du cardinal Chigi, à cause de l'exclusion que la France lui avoit donnée, & de l'inimitié qu'il professoit contre le cardinal Mazarin ; & de la conduite qu'il avoit tenue avec une grande fermeté sur l'affaire des évêchés vacants de Portugal, ayant toujours détourné le dernier pape de rien décider sur ce sujet, en lui faisant entendre que ce seroit un nouvel obstacle à la paix générale. Cependant ces dispositions de l'Espagne à l'égard de ces deux cardinaux étoient enveloppées d'une contenance & d'un secret si im-

---

Trivulcio, Colonna, Cataffa, Cesi, Astalli, Brancaccio, Capponi, Durozzo, Costagalli, Filomarini, Harach, de Hesse, Ludovisio ; de Lugo, Montalto, Maldachini, Rosseti, Raggi, S. Sforza, Savelli.

pénétrables, que bien des gens jugeoient que non-seulement cette cour ne desiroit pas l'élection du cardinal Chigi, mais même qu'elle n'auroit consenti à l'exclusion du cardinal Sachetti, que par condescendance pour les cardinaux de Medicis, qui l'avoient soutenue dans le conclave précédent; fondés sur une espece de mésintelligence qui parut entre les deux cardinaux de Medicis & l'ambassadeur d'Espagne, lequel évita en plusieurs rencontres de se déclarer sur l'exclusion du cardinal Sachetti, affectant de la rejetter sur eux: pendant que de leur côté les Medicis laissoient échapper de temps en temps des paroles qui ne paroissoient pas favorables au cardinal Chigi.

Mais il y a de l'apparence que ces feintes mésintelligences & ces contradictions étoient des manéges de politiques, pour mieux couvrir leurs desseins & pour ménager les suffrages de quelques particuliers, qui auroient pu se détacher de sa faction, s'ils s'étoient plus ouvertement déclarés contre l'un ou en faveur de l'autre: par exemple, celui du cardinal Rosetti, qui ne seroit assurément pas demeuré un moment dans leur parti, s'il avoit cru que leur dessein eût été d'élire le cardinal Chigi,

pour lequel il avoit une aversion & une antipathie naturelle, & ceux de plusieurs gens de bien qui estimoient trop le cardinal Sachetti, pour lui donner une exclusion formelle.

(a) La faction des Barberins avoit un nombre de voix presque égal à celui d'Espagne, & par conséquent une exclusion peut-être autant & plus certaine; attendu qu'elle étoit composée de vieillards qui avoient tous chacun leurs prétentions au pontificat, & leurs raisons particulières pour en exclure ceux qui en approchoient le plus. Ils parurent assez long-temps fortement déterminés en faveur du cardinal Sachetti, au préjudice de tout autre: mais les personnes sensées jugerent qu'ils ne lui prêtoient leurs voix, que parce qu'ils sçavoient bien qu'elles lui seroient inutiles, à cause de l'exclusion de l'Espagne, dans l'espérance qu'après l'avoir balotté long-temps sans succès, on jetteroit enfin les yeux sur quelqu'un d'entr'eux qui déplairoit moins à cette cour. Il y a même lieu de croire que ce fut

(a) Barberin, Carlo Barberin, Bragadini, Cherubini, Carpegna, Cessa, Lechini, Casarolli, Facquiretti, Franciotti, Gabriel, Ginetti Giorio, Gualtieri, Matulano, Palotta, Rapaccioli, Spada, Santa Suzanna, Sachetti.

en particulier la vue du cardinal Barberin, puisqu'après avoir vu pendant plusieurs jours de suite trente-trois suffrages pour le cardinal Sachetti, il en parut tout d'un coup dans un scrutin trente-un pour le cardinal Barberin: ce qui donna une alarme violente aux autres factions, & les obligea d'observer avec plus d'attention ses démarches & les discours de ses conclavistes, ou autres partisans qui ne laissoient passer aucune occasion d'exalter ses bonnes qualités, & de s'accommoder au goût & à la disposition du conclave. Après tout on demeura convaincu que la vue principale des Barberins regarda toujours le cardinal Sachetti, comme celui de tous qui leur convenoit davantage, soit pour leur procurer la main-levée des biens que l'Espagne leur avoit fait saisir dans le royaume de Naples, soit pour assurer la fortune de leur maison & celle de la signora Olympia, qui après la mort du pape s'étoit absolument remise entre leurs mains, en conséquence de l'alliance qu'elle avoit contractée avec leur maison.

Ils n'avoient aucune inclination pour le cardinal Chigi. On peut même dire qu'il y avoit une espece d'antipathie

entre lui & le cardinal Antoine Barberin. Non seulement il évitoit de s'expliquer sur son chapitre avec le cardinal de Retz, & rejettoit les propos qu'il lui tenoit en sa faveur, comme ne lui étant pas agréables; mais il tâchoit aussi souvent de l'en dégoûter, par des endroits où il le croyoit beaucoup plus sensible qu'il ne l'étoit en effet, comme sur le jansénisme. Il disoit qu'il feroit bien, avant toutes choses, de s'assurer de ses sentiments sur la matiere de la grace. Le cardinal de Chigi de son côté n'étoit pas mieux disposé à l'égard du cardinal Barberin, & il ne manquoit jamais d'avertir le cardinal de Retz de ne pas prendre trop de confiance en lui, & il le lui présentoit comme un esprit artificieux & malin. Il n'en étoit pas de même du jeune cardinal Carlo Barberin, qui marquoit en toute rencontre beaucoup d'affection & de considération au cardinal Chigi, aussi-bien que le cardinal Sachetti & plusieurs autres du même parti.

(*) La faction de l'escadron vo-

(*) Aquaviva, Albizzi, Azzolini, Borromeo, Chigi, Corrado, Homodei, Imperiale, Lomelino, Ottoboni, Pio, de Retz, Santacroce.

lant (§), pour n'être pas si nombreuse, n'étoit peut-être pas moins considérable, ni moins puissante que les autres, étant composée de jeunes cardinaux alertes, habiles & toujours prêts à profiter des occasions. Ils parurent tous fort attachés dès le commencement au cardinal Sachetti, disant à tout propos, *Sachetti o Cataletto*. Mais dans la vérité une partie d'entr'eux n'étoit occupée que du cardinal Chigi, & les autres lui donnoient au moins la seconde place : ce qui les fit déclarer sans peine en sa faveur, quand ils virent l'exclusion assurée de l'autre. Cette différence de sentiments dans les cardinaux de ce parti n'étoit connue que de peu de gens, & les amis secrets du cardinal Chigi ne se laissoient pas connoître au cardinal Barberin, en se joignant, comme ils firent, tous à lui en faveur du cardinal Sachetti. Mais ils n'eurent pas la même réserve pour le cardinal de Retz : car quoiqu'il n'entrât pas dans leur conseil, comme ils sçavoient qu'il étoit entiérement porté pour le cardinal Chigi, il y avoit toujours

(§) On appelloit cette faction l'escadron volant, parce qu'elle paroissoit détachée des deux autres & comme voltiger entr'elles.

quelqu'un d'entr'eux qui le joignoit à l'entrée de la chapelle ou ailleurs, pour l'avertir de donner sa voix au cardinal Sachetti, quand ils sçauroient qu'elle lui seroit inutile, ou de ne la lui pas donner, quand ils auroient lieu de craindre : & s'ils ne pouvoient eux-mêmes lui donner cet avis, ils le lui faisoient dire par monsignor Febei, maître des cérémonies. On ne sçait pas bien si le cardinal de Chigi étoit informé de tout ce manege, mais il feignoit toujours de l'ignorer : & le cardinal de Retz qui étoit assis auprès de lui dans la chapelle, assuroit qu'il l'avoit empêché de donner sa voix au cardinal Sachetti en plusieurs occasions où il ne lui manquoit que fort peu de suffrages.

(*) La faction du petit escadron étoit composée de six cardinaux, que le prince Pamphile & la princesse de Rossane sa femme avoient unis si étroitement en faveur du cardinal Chigi, qu'ils regardoient ceux du grand escadron comme leurs ennemis déclarés, supposant qu'ils étoient tous fortement attachés au cardinal Sachetti. Cela les

(*) Cibo, Aldobrandin, Odescalchi, Rondavivi, Vidman, Donghi.

obligeoit de concourir avec la *faction* d'Espagne, pour mieux assûrer son exclusion. La princesse Rossane s'intéressoit particuliérement au cardinal Chigi, parce qu'il avoit toujours eu pour elle de grands égards sous le pontificat dernier, & qu'il avoit pris plusieurs fois son parti contre la signora Olympia, dans les démêlés qu'elles avoient *souvent* ensemble.

Outre ces factions qui comprenoient toutes les voix du conclave, il y en avoit une moins sensible qui se répandoit dans toutes les autres. C'est celle des Jésuites, qui ne peuvent pas à la vérité tout ce qu'on se figure dans ces sortes d'affaires, mais qui sont pourtant une espece de *conditio sine quâ non;* n'étant presque pas possible de faire son chemin à la cour de Rome, & de parvenir aux grandes dignités, sans avoir leur attache & leur agrément. Cette cabale invincible n'étoit pas opposée au cardinal Sachetti; mais elle étoit attachée véritablement à la personne du cardinal Chigi, & c'étoit principalement pour lui qu'elle travailloit au-dehors par les intrigues, & au-dedans par le cardinal de Lugo, & quelques autres; mais sur-tout d'une maniere efficace & délicate par les sermons du

P.

P. Quœchi, prédicateur du conclave, dans lesquels il y avoit toujours quelque trait qui ne convenoit qu'à la personne du cardinal de Chigi : ce pere décrivant adroitement ses manieres & sa conduite, comme devant servir de modele au conclave.

Les choses étant disposées de cette maniere, toutes ces différentes factions commencerent à resserrer leurs pratiques & à prendre leurs mesures suivant leurs génies, pour parvenir à leurs fins. Les Espagnols, avec leur flegme ordinaire, & sans découvrir leurs véritables desseins, se contenterent dans les commencements de se tenir unis & serrés, pour assurer l'exclusion du cardinal Sachetti, en ne donnant leurs voix à personne par la formule *accedo nemini.* Ils pratiquerent cela constamment pendant deux mois entiers, que l'on remarqua dans tous les scrutins vingt-deux ou vingt-trois billets, avec cette clause : pendant que les cardinaux François avec les Barberins & l'escadron faisoient des efforts inutiles en faveur du cardinal Sachetti, qui avoit tous les jours trente-trois suffrages, & quelquefois trente-cinq, quoiqu'il auroit dû en avoir trente-huit ou trente-neuf, s'ils avoient tous été sincérement affection-

nés pour lui. Mais, comme nous l'avons déja dit, une partie de l'escadron le trahissoit. Quoi qu'il en soit, cette observation uniforme & constante donna lieu à une plaisanterie du cardinal *Cesi*, qu'on appelloit dans le conclave *la vecchia*, la *vieille*, parce qu'il avoit la mine d'un châtré. Il dit un jour en sortant de la chapelle, qu'il n'y auroit point de pape, si le cardinal *Nemini*. & le cardinal *Trentatré* ne s'accommodoient ensemble.

La trahison de l'escadron fut longtemps inconnue au cardinal Barberin, dont les soupçons tomboient plutôt sur les vieux cardinaux de sa faction, qu'il appelloit ordinairement dans son chagrin *le mie bestie*, quand il voyoit qu'il lui manquoit presque toujours six suffrages de trente-neuf sur lesquels il avoit lieu de compter, & qui auroient apparemment conduit le cardinal Sachetti sur le trône, s'ils avoient tous répondu fidellément à leurs démonstrations extérieures; puisque le nombre nécessaire pour rendre l'élection valide n'étoit que de quarante-une ou quarante-deux voix. Quand le nombre des suffrages approche si fort de celui qui est requis, il arrive souvent que les partisans des autres cabales se détachent pour suivre le

torrent, dans l'appréhension de ſe trouver dans la liſte des contre-diſants ſous un nouveau pontificat : ce qu'on tâche d'éviter avec grand ſoin.

D'ailleurs la maniere ambiguë avec laquelle l'ambaſſadeur d'Eſpagne s'étoit expliqué ſur le chapitre du cardinal Sachetti, & une eſpece de méſintelligence qui ſe remarquoit entre ce miniſtre & les cardinaux de Medicis pouvoient lui donner lieu d'eſpérer avec aſſez de fondement un retour favorable pour quelqu'un de leur parti qu'on ſçavoit n'y être attaché qu'aſſez foiblement; entr'autres du cardinal Rozetti, qui n'auroit pas manqué de ſe joindre à eux, s'il avoit pu prévoir l'élection du cardinal Chigi, comme il le vouloit faire après coup, lorſqu'il n'en étoit plus temps.

Enfin il y a bien de l'apparence que le cardinal Barberin ne s'attacha pendant un ſi long temps & avec tant d'opiniâtreté au cardinal Sachetti, (quoiqu'il le priât lui-même tous les jours d'abandonner cette pourſuite, dont tout le monde connoiſſoit à la fin l'inutilité) que pour tenir en échec le parti d'Eſpagne, & pour engager le roi à répondre favorablement à une lettre qu'il lui écrivit en entrant dans

le conclave. Il se plaignoit dans cette lettre des traitements injurieux de ses ministres, qui avoient fait saisir tous ses biens dans le royaume de Naples, offrant cependant de servir S. M. C. en tout ce qui dépendroit de lui.

Ce n'est pas que de temps en temps il ne se fît quelques autres pratiques en faveur de différents sujets qui se *jettoient* à la traverse, pour tâcher de succéder aux espérances mortes du cardinal Sachetti. Mais toutes ces vaines tentatives, n'étoient qu'un véritable amusement : ce qui faisoit dire au cardinal Cesi, qui se moquoit de ces petites *intrigues*, *Per Dio gli Sacchetano tutti.*

Le premier qui fut mis sur le rang fut le cardinal Carraffe, qui après les cardinaux Sachettti & Chigi étoit assurément celui qui avoit le plus de part dans l'estime publique : & s'il n'étoit pas mort dès le commencement du conclave, on ne sçait ce qui en seroit arrivé ; quoique son incommodité, qui l'obligeoit de demeurer toujours dans une chaise, dût l'exclure d'une dignité qui demande de l'action en bien des rencontres.

Le cardinal Rapaccioli fut aussi balotté plus d'une fois, mais inutilement, à cause de l'exclusion de la France,

de l'opposition secrete de l'Espagne, qui le regardoit comme une créature des Barberins, & de l'inimitié ouverte du cardinal Spada.

On pourroit alléguer des raisons à peu près semblables de ceux qui s'opposerent aux cardinaux Capponi, Genetti, Bragadini, Franciotti, Cherubini, Carpegna, Lecchini, Palotta, Durasso, Brancacio, Santa Suzanna, & Corrado, qui furent proposés les uns après les autres avec le même succès. Le cardinal San Clemente, autrement Fiorenzola ou Matulano, attira un peu plus l'attention du conclave, étant appuyé fortement par les cardinaux Trivulce & Grimaldy, qui étoient l'un & l'autre assez capables de réunir les factions de France & d'Espagne, & de ménager même le concours du cardinal Barberin. Mais l'inimitié irréconciliable des cardinaux Montalto, de Lugo & Albizzi, & par-dessus cela l'opposition formelle des Jésuites, qu'aucun des partis n'osoit choquer directement, firent échouer ses espérances, qui autrement paroissoient assez bien fondées.

Enfin après toutes ces tentatives, qui demeurerent sans effet, les amis du cardinal Chigi, qui pendant toutes ces

vaines intrigues n'avoient rien négligé pour lui ménager des suffrages, jugerent qu'il étoit temps de se déclarer; voyant la patience de la plûpart des cardinaux épuisée, & qu'ils étoient enfin venus à bout de faire lever l'exclusion de la France.

Car il faut sçavoir que le cardinal Bichi, après avoir fait sentir au cardinal Sachetti le peu d'apparence du succès de ses prétentions, l'avoit disposé adroitement à écrire au cardinal Mazarin en faveur du cardinal Chigi, pour le faire revenir de l'éloignement qu'il avoit pour lui, en se rendant caution de sa conduite future tant à son égard qu'à celui de la France. En effet, cette éminence donna dans ce conclave même une marque très-convaincante de la droiture de ses intentions pour cette couronne, dans une occasion où l'on peut dire que les cardinaux de la faction de France oublierent leur devoir. Car l'ambassadeur d'Espagne ayant donné à son maître la qualité de fils ainé de l'église dans un mémoire qu'il présenta au conclave, sans que ces messieurs s'y opposassent, le cardinal de Chigi qui étoit assis auprès du cardinal de Retz, non-seulement l'engagea de réclamer con-

tre cette innovation, mais il lui marqua aussi la maniere dont il devoit s'y prendre : après quoi le cardinal de Retz s'étant levé, dit que la qualité de fils ainé de l'église étant réservée à S. M. T. C. il étoit trop bon François & trop serviteur du roi, pour souffrir qu'on entreprît de la donner à un autre ; que si les cardinaux attachés à ses intérêts manquoient à leur devoir, il ne vouloit pas manquer au sien : que la rigueur avec laquelle on le traitoit n'étoufferoit jamais dans son cœur les sentiments qu'il avoit toujours eus pour l'honneur & pour l'intérêt de son prince, & qu'il supplioit le sacré college de ne point recevoir le mémoire dans cette forme, & de lui donner acte de ce qu'il s'y opposoit pour le roi son maître.

Quoi qu'il en soit, la lettre du cardinal Sachetti produisit son effet auprès du cardinal Mazarin, qui envoya aussi-tôt les ordres nécessaires pour lever l'exclusion. Après cela il ne restoit plus que le cardinal Barberin à gagner. Il se rendit dans le commencement assez difficile, & résista long-temps aux sollicitations du cardinal Bichi & de ceux de l'escadron, qui se déclarerent à la fin ouvertement pour le cardinal

Chigi. Mais enfin la réponse du roi d'Espagne étant arrivée à peu près telle qu'il la souhaitoit, avec des paroles précises de lui donner satisfaction sur la main-levée de ses biens, & le cardinal Lugo l'ayant assuré de la protection du cardinal Chigi pour sa maison & pour celle de la signora Olympia ; il donna les mains à une conférence avec les cardinaux de Medicis, où les principaux chefs de toutes les factions s'étant trouvés, ils convinrent tous de s'accorder le lendemain 7 avril 1655, à l'élection du cardinal Chigi, qui se fit tout d'une voix, à la réserve de celle du cardinal Rosetti, qui, quoique de la faction d'Espagne, ne pouvant se résoudre à nommer le cardinal qu'il haïssoit mortellement, donna la sienne au cardinal Sachetti, après l'avoir été offrir, avec quatre autres *dont* il étoit sûr, au cardinal Barberin, qui lui dit qu'il n'étoit plus temps, & qu'il étoit engagé.

Cette résolution fut si subite & tenue si secréte jusqu'au moment de l'exécution, qu'elle étourdit tous ceux qui ne l'approuvoient pas intérieurement, & qui n'auroient pas manqué de se déclarer en faveur du cardinal Sachetti, s'ils avoient eu le temps de se reconnoître.

Mais voyant courir tous leurs chefs à l'adoration, ils se laisserent entraîner au torrent, de peur de se faire des affaires par une résistance inutile & hors de saison.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire du conclave. Dieu veuille que ce que Pasquin en a dit par allusion aux armes du pape & à la longueur du conclave, ne se trouve pas véritable, & que tout le monde ne dise pas après lui: *Parturient montes, nascetur ridiculus mus.*

Je suis, Monsieur,

Votre, &c.

Le 15 avril 1655.

L'élection du cardinal Chigi, qui prit le nom d'Alexandre VII, fut d'abord reçue avec beaucoup de joie, tout le monde étant prévenu en sa faveur: l'allégresse publique dura même long-temps, parce que dans le commencement il ne fit point venir ses parents suivant l'usage, & qu'il en parloit de maniere à faire croire qu'il n'y penseroit jamais. Il affecta aussi plusieurs démonstrations extérieures de détachement du monde, ayant toujours son cercueil à la ruelle de son lit, pour témoigner qu'il avoit toujours l'idée de

la mort présente. Cela donnoit au peuple une merveilleuse idée de lui. Après cela le S. P. ne laissoit pourtant pas de s'occuper jusqu'à la bagatelle de tout ce qui étoit du faste & de l'éclat, s'étant fait faire des habits, des meubles & des équipages magnifiques, avec des carrosses & des livrées plus superbes que tous ses prédécesseurs. Il n'épargna rien pour satisfaire son luxe dans les plus petites choses, jusqu'à ses pantouffles qui lui revenoient à plus de cinquante écus. Ces badineries ne déplaisoient pas au peuple de Rome qui aime le faste & la dépense; mais les honnêtes gens sçurent bientôt en porter un jugement convenable, & ce jugement ne lui faisoit pas honneur. On disoit de lui qu'il étoit *minimus in maximis, & maximus in minimis.*

Le Cardinal de Retz n'ouvrit pas si-tôt les yeux que les autres sur le caractere de ce pape, & il demeura long-temps dans l'erreur, tellement persuadé de son amitié & de sa fermeté, qu'il fit écrire au duc de Noirmoutier qu'il pouvoit s'accommoder avec la cour sans s'embarrasser de lui, se croyant assuré d'une si puissante protection du côté du pape, qu'elle devoit suffire selon lui à terminer ses affaires sans au-

cune difficulté à son honneur & à son avantage. Il écrivit sur le même ton à ses amis ; affectant de leur laisser entendre qu'il avoit eu beaucoup de part à l'élection de S. S. & c'est ce que lui & l'abbé Charrier disoient aussi dans Rome assez inconsidérément à tous ceux qui vouloient bien les en croire ; quoique dans le fond il n'en fût rien. Mais quand cela auroit été vrai, la chose n'étoit pas trop bonne à dire, & pouvoit lui nuire dans l'esprit du pape, comme il arriva dans la suite.

Ils croyoient l'un & l'autre leurs affaires en si bon état & si sûres, qu'ils s'emportoient contre ceux qui vouloient leur faire remarquer les froideurs & les remises de ce nouveau pontife. Ils déclamoient publiquement & sans aucune discrétion contre le sieur de Lyonne, envoyé extraordinaire de France, afin de traverser ses négociations, & c'est ce qu'ils faisoient avec tant d'emportement & d'une maniere si indigne, qu'ils en étoient blâmés par leurs meilleurs amis. Le sieur de Lyonne en usoit bien plus modérément, se contentant d'exécuter sans aucune passion les ordres du roi dont il étoit chargé : & pour marquer au cardinal de Retz que sa commission ne l'empêchoit pas de l'ho-

norer, & qu'il n'étoit pas trop dans le ſentiment de ceux qui l'employoient, il lui fit offrir ſecrétement par le ſieur de Barillon de Châtillon de le ſervir en France, & de ménager ſon accommodement ſans qu'il donnât ſa démiſſion. Mais l'abbé Charrier l'empêcha d'écouter cette propoſition, étant déja engagé avec le ſieur de Croiſſi-*Fouquet* (*a*), qui étoit arrivé à Rome preſque dans le même temps que le ſieur de Lyonne, & dans le deſſein de le traverſer; les Fouquets craignant ſur toutes choſes, que cette affaire ne ſe terminât par l'entremiſe du ſieur de Lyonne, contre lequel ils avoient une extrême jalouſie. C'eſt pourquoi ils avoient engagé leur parent à faire ce voyage, pour les informer de tout ce qui ſe paſſeroit; l'ayant jugé plus propre qu'un autre pour s'inſinuer chez le cardinal de Retz, parce qu'il avoit déja traité avec lui pour la liberté de Mr. le prince, & que depuis il avoit été priſonnier avec lui au château de Vincennes. Ils y avoient eu enſemble un grand commerce de lettres par un trou de la cheminée & par le moyen d'une

(*a*) Croiſſi-Fouquet n'étoit rien au ſurintendant; famille différente & ennemie.

ficelle que Croissi laissoit descendre de la fenêtre de sa chambre qui étoit sur celle du cardinal. Ils attachoient des billets à cette ficelle & se communiquoient l'un à l'autre par cette voie. Les Fouquets firent encore davantage pour être informés de tout exactement : car ils envoyerent à Rome avec le sieur de Lyonne, leur jeune frere, qui étoit alors conseiller au parlement, & qui depuis fut fait évêque d'Agde, pour leur servir d'espion auprès de Lyonne. C'est ce qu'il fit sans beaucoup de peine ni d'esprit, ce ministre n'osant lui refuser la communication de la plûpart de ses dépêches, à cause de la faveur de ses freres; & madame de Lyonne, dont le jeune conseiller possédoit les bonnes graces, ne lui laissant rien ignorer de tout ce qui se passoit.

Avec cette intelligence secréte l'abbé Charrier n'eut pas de peine à persuader au cardinal de Retz, qu'il lui étoit de la derniere importance de lier commerce avec ces messieurs qui paroissoient en effet plus en état de le servir utilement que le sieur de Lyonne, soit à Paris ou à Rome : de maniere qu'il ne balança pas à se déterminer de ce côté-là. Ainsi le sieur de Croissi fut introduit par l'abbé Charrier,

qui visitoit le cardinal réguliérement toutes les nuits, amenant quelquefois avec lui le petit Fouquet, pour autoriser ce qu'il avançoit, & pour divertir le cardinal par le récit de ses aventures avec madame de Lyonne, dont il rapportoit toutes les circonstances, désignant les manieres, les endroits de leurs rendez-vous, avec certaines portes secrétes faites exprès, les unes pour la commodité de la femme, & les autres pour celle du mari. Le mari de son côté faisoit l'amour à une jolie demoiselle de sa femme, nommée Agathe. Ces petits détails de galanterie réjouissoient le cardinal de Retz & l'engageoient avec ces gens-là, de maniere qu'il n'y avoit pas moyen de l'en détacher. D'ailleurs Croissi prenoit un grand soin de l'informer exactement du contenu des dépêches que le sieur de Lyonne recevoit ou qu'il envoyoit en France : & pour mieux justifier la fidélité & la justesse de ses avis, il fit intervenir dans cette intrigue une espece de petit docteur en droit, nommé de Lot, qui s'alla offrir comme de lui-même au cardinal pour lui donner les copies des lettres que son maître écrivoit à la cour, qui se trouvoient toujours très-conformes aux mémoires de Croissi.

Ce panneau étoit si grossier, qu'il auroit dû tout seul ouvrir les yeux au cardinal de Retz & à l'abbé Charrier, étant bien difficile de trouver un rapport si exact & aussi uniforme entre des gens qui ne se seroient pas entendus. Cependant c'étoit ce qui les persuadoit davantage, & l'abbé Charrier étoit si amoureux de son ouvrage & se sçavoit si bon gré de cette importante liaison, qu'il ne pouvoit souffrir que Joli ouvrît la bouche pour la rendre suspecte au cardinal, qui n'en étoit pas moins infatué que lui. Cependant Joli ne négligeoit rien pour l'en dégoûter, parce qu'il sçavoit que le dessein de Croissi n'étoit que de le porter à donner sa démission, comme il l'avoit déclaré au sieur Vacherot, son medecin, & à Verjus, son secrétaire.

Si les soins de Joli ne réussissoient pas entiérement selon ses souhaits, ils firent au moins que le cardinal continua ce petit commerce avec beaucoup plus de précaution & moins d'ouverture de cœur que dans le commencement; ses amis de Paris ayant appuyé les soupçons de Joli, en lui faisant entendre que les Fouquets le trahissoient; qu'ils informoient la cour de tout ce qu'il faisoit, disoit ou pensoit, & que

l'abbé Fouquet étoit toujours le promoteur & l'exécuteur le plus échauffé des résolutions que la cour prenoit contre lui. Ils lui firent connoître, que c'étoit par ses soins que la lettre aux évêques avoit été brûlée par la main du bourreau, comme libelle séditieux, en vertu d'une sentence du châtelet, qu'on avoit publiée à son de trompe dans les carrefours de Paris, avec ordre pour tous ceux qui étoient auprès de lui, sans exception de ses domestiques, de le quitter incessamment & de retourner en France. Ils lui firent connoître encore qu'il avoit fait mettre dans les gazettes, que la protestation du cardinal de Retz dans le conclave contre l'écrit de l'ambassadeur d'Espagne étoit un jeu joué de concert entr'eux, & un effet de l'intelligence secréte qu'il entretenoit avec ce ministre : comme *s'il* eût été possible ou vraisemblable que cet ambassadeur eût osé susciter une affaire de cette nature à son maître & à lui-même, pour donner au cardinal de Retz occasion de rendre à la France un service également glorieux & avantageux.

Toutes ces choses étoient avec justice imputées à l'abbé Fouquet, qu'on sçavoit être le surintendant de la gazette,

& le directeur de toutes les affiches de Paris, dont il sçavoit se servir avec tant d'adresse, de malice & de fourberie, qu'il ne manquoit jamais de moyens pour ses fins. Il se servoit également de toutes sortes d'avis vrais ou faux. Il faisoit lui-même afficher des placards, en cas de besoin, dans Paris, sous le nom de M. le prince ou du cardinal de Retz. Ensuite il les faisoit arracher & les portoit au cardinal Mazarin, comme une marque de ses soins & de sa vigilance.

On apprit en ce temps-là une nouvelle qui donna lieu à bien des raisonnements. C'étoit le mariage d'une des nieces du cardinal Mazarin avec le duc de Modene, dont on crut que le principal dessein étoit de faire peur au pape, & de lui faire sentir que par cette alliance on pourroit dans un besoin porter la guerre jusques dans les états de S. S. en cas qu'elle prît trop d'intérêt dans les affaires du cardinal de Retz. Mais cette alliance, au lieu de produire cet effet, en produisit un tout contraire dans l'esprit du pape, qui bien loin de mollir, voulut faire connoître à ce ministre, qu'il ne le craignoit point. En effet il accorda au cardinal de Retz le pallium de l'archevêché de Paris, qu'il lui refusoit depuis long-temps,

Quoique cette cérémonie ne signifie pas grand'chose en soi, elle ne laissoit pas d'être importante en cette rencontre, puisque c'étoit une reconnoissance authentique de l'autorité archiépiscopale du cardinal, qui lui étoit alors contestée par la cour de France. La vérité est cependant que le pape eut assez de peine à faire cette démarche de vigueur & qu'il ne l'auroit peut être pas faite en toute autre occasion, s'il n'avoit bien sçu que cette cérémonie n'étoit qu'une pure formalité qui ne l'engageoit à rien.

Cependant le cardinal de Retz ne laissa pas de faire sonner bien haut cette petite faveur en France, où la nouvelle en vint assez à propos pour rassurer les esprits de ses partisans, qui commençoient à croire qu'il avoit été la dupe de l'élection du pape, & qu'il leur en avoit imposé là-dessus. La publication du jubilé que tous les papes donnent à l'avenement de leur pontificat, lui fournit aussi un prétexte assez favorable d'exercer son autorité. Cette bulle étoit adressée aux archevêques & évêques, à leurs grands vicaires, & en leur absence à ceux qui ont la charge des ames; & comme par ces derniers mots, les chapitres paroissoient exclus, le car-

dinal de Retz en prit occasion d'adresser son mandement, pour en faire la publication dans son diocese, aux sieurs Chevalier & Lavocat, ses grands vicaires, ou en leur absence aux curés de la Magdelaine & de S. Severin, archiprêtres, qu'il nommoit aussi pour ses grands vicaires. Ces messieurs le firent aussi-tôt publier dans leurs paroisses, & commencerent à en exercer les autres fonctions. Il arriva même que les curés de Paris, qui n'approuvoient pas que le chapitre se fût saisi de la jurisdiction, se prévalurent des termes de la bulle, pour l'exécuter chacun dans leurs paroisses sans les ordres du chapitre, en se soumettant à leurs archiprêtres, revêtus de l'autorité du cardinal de Retz.

Le nonce fit aussi ce qu'il put pour mettre les choses sur ce pied-là, déclarant publiquement qu'il avoit ordre précis de ne point laisser agir le chapitre : de sorte que la division commença de se mettre dans le gouvernement du diocese, d'autant plus que le cardinal de Retz écrivit au même temps au chapitre, pour leur déclarer que le pape lui ayant accordé le pallium, qui étoit la consommation de la puissance archiépiscopale, il leur enjoignoit de ne se

plus mêler du gouvernement de son diocese, & de reconnoître les deux archiprêtres pour ses grands vicaires.

Cette lettre ayant été portée au chapitre par un homme inconnu qui dit qu'il venoit de la cour ; elle fut ouverte & lue sur le champ, après quelques légeres difficultés que quelques-uns firent en voyant la signature du cardinal de Retz : & l'affaire ayant été mise en délibération, ils convinrent tacitement à la pluralité des voix, qu'il falloit obéir, quoique personne n'osât s'en expliquer nettement, à la réserve de M. Stuard d'Aubigni, parent du roi d'Angleterre, & qui prenoit en toute occasion le parti du cardinal de Retz avec beaucoup de vigueur & de fermeté, appuyant sa conduite par de bonnes raisons. Le doyen avec quelques partisans de la cour voulurent s'y opposer, mais inutilement ; & les grands vicaires du chapitre cesserent d'agir dès ce moment là. Il fut seulement ordonné qu'on porteroit la lettre ouverte à la cour, qui se trouva un peu embarrassée de toutes ces nouvelles procédures. Pour en arrêter les suites, elle ne trouva pas d'autre expédient que de faire différer par le nonce la publication du jubilé, en lui faisant proposer

de laisser nommer les grands vicaires par le pape : chose qui n'avoit jamais été en France, & qui est tout-à-fait contraire aux libertés de l'église Gallicane. Mais le cardinal Mazarin se mettoit fort peu en peine de ces libertés, pourvu qu'il empêchât l'exercice de l'autorité du cardinal de Retz. Il dépêcha donc un courier à Rome pour cet effet, ne doutant point que cette proposition ne fût acceptée par la cour de Rome, qui ne manque jamais les occasions d'étendre son pouvoir : aussi fut-il secondé par le nonce, qui n'avoit garde de laisser perdre une occasion si favorable pour le saint siege. Par le même courier on envoya des ordres au sieur de Lyonne pour demander des juges à S. S. pour faire le procès au cardinal de Retz ; & cependant le cardinal Mazarin fit tous ses efforts pour obliger le chapitre de reprendre la jurisdiction. Mais n'ayant pu en venir à bout, il s'appliqua seulement à empêcher que les curés de la Magdelaine & de S. Severin ne fussent reconnus pour grands vicaires, en attendant des nouvelles de Rome ; résolu de se servir de la violence, s'ils ne déféroient point à sa volonté, c'est-à-dire de les exiler comme les premiers, ou peut-être de les arrêter.

Pour cet effet ces deux messieurs furent mandés à la cour ; mais Caumartin & quelques autres amis du cardinal de Retz s'étant doutés du dessein de la cour, engagerent le sieur Chassebras, curé de la Magdelaine, en qui on se fioit le plus, de se cacher & de laisser aller seul le curé de S. Severin. Celui-ci se laissa intimider & eut la foiblesse de promettre de ne rien faire, ou du moins de ne faire que ce qu'on desiroit de lui ; mais le curé de la Magdelaine après avoir conféré avec le conseil du cardinal de Retz, fit imprimer & afficher aux portes des églises le mandement du cardinal qui le nommoit son grand vicaire, avec une apostille signée de lui, dans laquelle il déclaroit les raisons qui l'avoient engagé à se charger de cette commission dans un temps aussi difficile. Ces affiches surprirent la cour, & elle ne négligea rien pour en découvrir les auteurs. L'abbé Fouquet mit pour cet effet en campagne tous les archers & grisons de Paris, qui veilloient toutes les nuits pour tâcher de surprendre quelques-uns de ceux qui mettoient ces affiches. Mais ses soins furent inutiles, & le sieur Amblard, domestique du cardinal de Retz, qui s'étoit chargé de ce soin, exécutoit la

chose si adroitement & avec tant de précautions, qu'il ne fut ni surpris ni soupçonné, quoique les affiches de cette nature se renouvellassent assez souvent. Un boucher nommé le Houx se mêloit aussi de ces sortes d'affaires, où il employoit ordinairement ses garçons, parce que les gens de cet ordre vont à la ville de grand matin ; & son frere qui étoit principal du college des Grassins, homme sçavant & de bon esprit, servoit aussi le cardinal de Retz d'une autre maniere assez délicate, en contrefaisant sa signature dans les besoins pressants : ce qu'il sçavoit faire si parfaitement, qu'on n'y pouvoit remarquer aucune différence.

On ne sçauroit dire combien tout le monde admiroit & exaltoit le curé de sainte Magdelaine, & son secrétaire qui contresignoit Guillauteau. Ces deux hommes osoient bien, au milieu de Paris & sous une autorité qui ne trouvoit point d'opposition, insulter impunément à la cour. Pour empêcher les suites de cette affaire, où le peuple paroissoit prendre goût, les officiers du châtelet eurent ordre d'informer contre le sieur Chassebras, & de lui faire son procès, comme auteur de libelles & d'affiches séditieuses contraires à l'au-

torité du roi ; à raiſon de quoi on décerna un décret contre lui, & il fut contumacé & crié à ſon de trompe par les carrefours de Paris ſuivant l'uſage. Le grand vicaire de ſon côté fit publier un monitoire qui fut affiché à l'ordinaire, dans lequel, après avoir repréſenté les entrepriſes qui ſe faiſoient tous les jours contre la juriſdiction de l'archevêque, & les pourſuites ſcandaleuſes de la juſtice ſéculiere contre lui, quoiqu'il exerçât les fonctions de grand vicaire avec toute la modération poſſible & tout le reſpect dû au roi, il exhortoit & conjuroit ceux qui avoient fait cette injure à l'égliſe d'en demander pardon à Dieu, & de reconnoître leur faute, afin que cette premiere monition ne leur fût pas inutile, & qu'il ne fût pas obligé de procéder à des ſuites plus rigoureuſes, ſuivant les régles de la diſcipline eccléſiaſtique. Cela n'empêcha pas les officiers du châtelet de donner une ſentence contre lui le 27 ſeptembre 1655, par laquelle, pour les cas mentionnés au procès, & pour ſa rébellion aux commandements du roi, il étoit banni à perpétuité hors du royaume, ſes biens confiſqués au roi, & ſes bénéfices déclarés vacants & impétrables, avec défenſe à toutes per-
ſonnes

ſonnes de le retirer, de le fréquenter, ou de lui donner confort, ſous les peines portées par les ordonnances, déclarant ſes monitions ſcandaleuſes, ſéditieuſes, injurieuſes au roi & aux droits du royaume, & ordonnant qu'elles ſeroient brûlées par la main de l'exécuteur de la haute juſtice. C'eſt ce qui fut fait le même jour. Le grand vicaire répondit auſſi-tôt à cette ſentence par une ſeconde monition, dans laquelle il admoneſtoit une ſeconde fois les auteurs des perſécutions faites à l'égliſe ſous le nom de S. M. de ceſſer & de faire pénitence, de peur qu'en ſe rendant indignes par leur opiniâtreté, ils n'attiraſſent ſur leurs têtes les foudres & les excommunications de l'égliſe. Ces monitions étoient fort bien écrites, ayant été concertées par Mrs. de Port-Royal, & on ne doute point qu'elles n'euſſent produit un grand effet, ſi on avoit pouſſé la choſe juſqu'à l'interdit, comme le grand vicaire, Caumartin & d'Aubigni le vouloient avec pluſieurs autres, vu qu'on étoit aſſuré de l'obéiſſance de la plûpart des curés & du chapitre. Mais le cardinal de Retz ne put jamais s'y réſoudre. L'abbé Charrier, Croiſſy & le plus grand nombre de ſes amis n'oublioient rien pour l'en

détourner, en lui représentant sans cesse que cette démarche extrême ne serviroit qu'à irriter davantage la cour; que le pape leveroit aussi-tôt l'interdit, & qu'après cela il n'y auroit plus de ressource pour lui. Les autres disoient au contraire qu'il pourroit naître à Paris des choses si subites, & d'une si dangereuse conséquence, que la cour seroit obligée d'accommoder les affaires sur le champ, & n'auroit pas le temps d'envoyer à Rome; que d'ailleurs, quelque foible que fût le pape, il n'y avoit pas d'apparence qu'il levât l'interdit, sans faire auparavant l'accommodement du cardinal de Retz, son honneur & son autorité y étant engagés, après lui avoir donné le pallium; que les Espagnols avec tous les cardinaux de leur faction ne manqueroient pas d'appuyer cette affaire; enfin qu'il étoit dangereux de la laisser dans l'état où elle étoit, après l'avoir commencée avec tant de vigueur, & que la cour de Rome venant à remarquer la foiblesse du cardinal & le peu de pouvoir de ses amis s'opposeroit plus aisément aux choses que la cour désiroit de lui, & qui lui étoient fort avantageuses en nommant des vicaires apostoliques ou un coadjuteur.

Ce n'eſt pas que le ſieur de Lyonne avançât beaucoup ſur ce ſujet-là, non plus que ſur les inſtances qu'il faiſoit, pour obtenir des juges qui fiſſent le procès au cardinal de Retz; S. S. s'étant contentée d'établir une congrégation pour examiner ces affaires, afin de gagner du temps, & d'éluder ſes pourſuites plus aiſément : & cette congrégation avoit répondu qu'on ne pouvoit donner des juges au cardinal de Retz, qu'il n'eût été entiérement rétabli, ſuivant la maxime, *Spoliatus ante omnia reſtituendus*. Après cela le cardinal de Retz ayant déclaré qu'il ſe vouloit rendre dénonciateur contre le cardinal Mazarin, & le convaincre de pluſieurs crimes & ſcandales, la congrégation paroiſſoit inclinée à recevoir cette accuſation : ce qui retenoit les choſes en ſuſpens.

Mais le cardinal de Retz ayant remarqué un grand changement dans l'eſprit & dans les diſcours du pape, il paſſa tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, d'une confiance parfaite qu'il avoit eue juſques-là en ſa protection, en une défiance extrême : c'eſt pourquoi, dans l'appréhenſion que S. S. ne l'abandonnât entiérement, ſi le ſiége de Pavie réuſſiſ-

ſoit, & ne l'obligeât à ſe conformer aux deſirs de la cour, ſans lui donner le temps de ſe reconnoître, il demanda permiſſion à S. S. d'aller aux bains de S. Caſſien dans les états du grand duc. Ces bains lui étoient conſeillés par les médecins pour ſon mal d'épaule. Il n'eut pas de peine à obtenir cela, ſa préſence & ſes ſollicitations commençant à importuner le pape.

Fin du Tome premier.



13/- from Fund
Fund from
Dr. G. S. Gordon's
collection.
L.F.P.